

N°2/2003



Bulletin

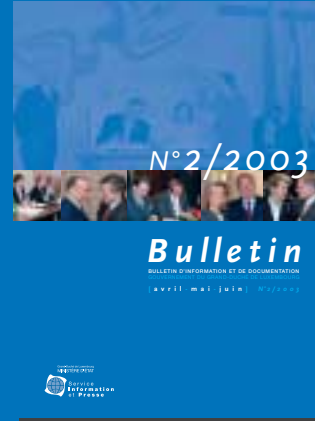
BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[a v r i l - m a i - j u i n] N°2/2003

Grand-Duché de Luxembourg
MINISTÈRE D'ÉTAT



Service
Information
et **Presse**



Bulletin d'information et de documentation

GOVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

IMPRESSUM

PHOTOS

Photothèque S.I.P.
Ministère des Affaires étrangères
AP Photo/Yves Logghe
AFP Photo Patrick Kovarik

LAYOUT

Repères Communication, Sandweiler

RÉDACTION

Service Information et Presse - Cellule Édition

IMPRESSION

Imprimerie Fr. Faber

PUBLICATION

Service Information et Presse
3, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg
www.gouvernement.lu

A la UNE

Visite d'Etat au Luxembourg de S.E.M. Arnold Rützel, Président de la République d'Estonie 5-7 mai 2003	10
Monsieur le Premier ministre Jean-Claude Juncker en Roumanie et en Bulgarie 13-15 avril 2003	16
Cérémonie de signature du traité d'adhésion des 10 nouveaux Etats membres de l'Union européenne 16 avril 2003	22
Monsieur le Premier ministre Jean-Claude Juncker en visite officielle en Turquie 8-10 juin 2003	26

Chroniques

D'ACTUALITE

Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays 20 mai 2003	37
Conseil européen à Salonique 19-20 juin 2003	39
Entrevues de Mme Lydie Polfer avec Igor Ivanov et Abdullah Gul 14-15 avril 2003	40
Le Premier ministre Jean-Claude Juncker au Sommet UE-Russie à Saint-Pétersbourg 30-31 mai 2003	42
Réunion des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Allemagne, de la France, du Luxembourg et de la Belgique concernant la défense européenne 29 avril 2003	43
Fête nationale du Grand-Duché de Luxembourg 22-23 juin 2003	45

Regard

SUR LES ACTIVITES GOUVERNEMENTALES

Premier ministre

Réunion informelle de sept Etats membres
de l'Union européenne qui partagent globalement
la même conception de l'Europe
1^{er} avril 2003 49

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker
au colloque «Le choc d'avril 2002 :
Quelles leçons pour la France et l'Europe ?
Quelles réponses politiques ? »
22 avril 2003 50

M. Jean-Claude Juncker réagit aux propositions
de réformes des institutions européennes émises
par le président de la Convention européenne
23 avril 2003 52

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker,
citoyen d'honneur de la Ville de Trèves
27 mai 2003 53

Visite de travail de M. le Premier ministre
Jean-Claude Juncker à Rome
13-15 juin 2003 54

7^e Sommet de la Grande Région à Sarrebruck
30 juin 2003 55

Affaires étrangères

Rencontre entre les ministres des Affaires
étrangères Mme Lydie Polfer
et M. Dominique de Villepin
8 avril 2003 57

Conseil Affaires générales et Relations
extérieures à Luxembourg
14-15 avril 2003 58

La ministre des Affaires étrangères Mme Lydie
Polfer à la Conférence européenne à Athènes
17 avril 2003 59

Mme Lydie Polfer au Conseil informel des
ministres des Affaires étrangères à Rhodes
2-5 mai 2003 59

Le ministre des Affaires étrangères de Serbie et
Monténégro M. Goran Svilanovic en visite officielle
au Luxembourg
7 mai 2003 60

M. Kamal Kharrazi, ministre des Affaires étrangères
de l'Iran, en visite officielle au Luxembourg
7 mai 2003 62

Mme Polfer et M. Goerens au Conseil Affaires
générales et Relations extérieures à Bruxelles
19 et 20 mai 2003 63

La ministre des Affaires étrangères Mme Lydie
Polfer à la Conférence ministérielle sur les routes
de la drogue «de l'Asie centrale à l'Europe»
22 mai 2003 63

Mme Lydie Polfer à la réunion des ministres des
Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN
3 juin 2003 64

Visite officielle à Luxembourg de M. Joschka
Fischer, ministre des Affaires étrangères
de la République fédérale d'Allemagne
18 juin 2003 65

Agriculture

Monsieur le ministre Fernand Boden
au Conseil Agriculture
8 avril 2003 66

Classes moyennes

M. Fernand Boden présente le package
de réformes du cadre légal et réglementaire
des classes moyennes
7 mai 2003 67

Coopération au développement

Tremblement de terre en Algérie :
le ministre Charles Goerens fait le bilan
des secours luxembourgeois
28 mai 2003 69

Le CAD applaudit la politique de coopération
au développement du Luxembourg
18 juin 2003 70

Visite du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire M. Charles Goerens au Cap-Vert et au Sénégal
24-27 juin 2003 71

Culture

Présentation de la salle de concert Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte
29 avril 2003 73

Visite du directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, au Luxembourg
15-16 mai 2003 74

Economie

Ouverture de la 82^e Foire internationale de Luxembourg
10 mai 2003 75

Education nationale

Visite au Luxembourg de M. David Justino, ministre de l'Education du Portugal
28 avril 2003 76

Présentation du rapport de l'OCDE sur l'examen de la politique du Luxembourg en matière d'information, de conseil et d'orientation professionnels
6 juin 2003 77

Présentation du projet du plan directeur sectoriel «lycées»
2 avril 2003 80

Enseignement supérieur

La ministre de l'Enseignement supérieur Mme Hennicot-Schoepges à la table ronde «Université de Luxembourg: pour ou malgré les étudiants?»
25 avril 2003 81

Finances

Réunions du Conseil Affaires économiques et financières
Avril-Juin 83

Intérieur

Présentation des rapports annuels des services de secours en présence du ministre de l'Intérieur Michel Wolter
16 avril 2003 85

MM. Michel Wolter et Luc Frieden présentent la réorganisation du service de la Police judiciaire
30 juin 2003 86

Justice

Le ministre de la Justice M. Luc Frieden présente le projet de loi garantissant l'usage paisible du droit de propriété et la liberté de mouvement
23 avril 2003 87

M. Luc Frieden présente le projet de loi renforçant le droit des victimes d'infractions pénales et améliorant la protection des témoins
28 avril 2003 88

Le ministre de la Justice, M. Luc Frieden, au Conseil Justice et Affaires intérieures
5 juin 2003 90

Médias et communication

Présentation du rapport annuel 2002 du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle
28 avril 2003 91

Les entreprises et les technologies de l'information en 2002
15 mai 2003 92

Présentation des projets de loi composant le nouveau cadre réglementaire en matière de télécommunications
24 juin 2003 94

Migrations

Visite de travail du ministre de la Justice
M. Luc Frieden en Serbie et Monténégro
2-3 juin 2003 95

Recherche

Le Fonds national de la recherche lance deux
nouveaux programmes de recherche
10 avril 2003 97

M. Henri Grethen informe sur les mesures
d'encouragement public de l'effort d'innovation
des entreprises
7 mai 2003 99

Présentation d'une étude sur les ressources
humaines et financières consacrées aux activités
de R&D au Luxembourg 113
24 juin 2003 100

Transports

Signature d'un protocole pour la création
de tarifications multimodales spécifiques entre
la Lorraine et le Luxembourg
11 avril 2003 101

M. Henri Grethen présente le nouveau projet de loi
sur les transports publics
8 mai 2003 102

Travail et emploi

Réunion du comité de coordination tripartite
22 avril 2003 104

Réunion du ministre du Travail et de l'Emploi
M. François Biltgen avec des représentants du BIT
21 mai 2003 105

Le ministre du Travail et de l'Emploi M. François
Biltgen à la 91^e Conférence internationale du travail
à Genève
19 juin 2003 106

Comité de conjoncture
Avril-Juin 108

Union européenne

Les représentants gouvernementaux belge,
néerlandais et luxembourgeois à la Convention
sur l'avenir de l'Europe font des propositions
communes sur la réforme des institutions
de l'Union européenne
7 mai 2003 109

Travaux

DU CONSEIL

DE GOUVERNEMENT

Les DISCOURS

Déclaration de politique étrangère 2003
de la ministre des Affaires étrangères,
Mme Lydie Polfer, Luxembourg
1^{er} avril 2003 125

Déclaration de M. Jean-Claude Juncker lors
de la conférence de presse à l'issue de la réunion
informelle de sept Etats membres de l'Union
européenne qui partagent globalement la même
conception de l'Europe
1^{er} avril 2003 138

Discours prononcé par le Premier ministre
M. Jean-Claude Juncker lors de la cérémonie
de sa nomination au rang académique de docteur
honoris causa de l'Université de Bucarest
14 avril 2003 140

Allocution du Premier ministre Jean-Claude
Juncker à l'occasion de la signature du traité
d'adhésion pour 10 nouveaux pays, Athènes
16 avril 2003 141

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner en l'honneur de S.E.M. le Président de la République d'Estonie et Madame Ingrid Rüütel, Palais grand-ducal 5 mai 2003	142
Le ministre de l'Economie M. Henri Grethen à l'occasion de l'ouverture de la 82 ^e Foire internationale de Luxembourg 10 mai 2003	143
Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays prononcée par M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, devant la Chambre des députés 20 mai 2003	150
Discours de remerciement de Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre, à l'occasion de la remise du titre de citoyen d'honneur de Trèves Trèves, 27 mai 2003	168

La CHRONOLOGIE

173

A la



UNE



5 - 7 mai 2003



Visite d'Etat au Luxembourg
de S.E.M. Arnold Rüütel, Président de la

RÉPUBLIQUE D'ESTONIE

Sur invitation de LL.AA.RR.
le Grand-Duc et la Grande-Duchesse,
S.E.M. Arnold Rüütel, Président de la
République d'Estonie, et Madame Rüütel
ont effectué une visite d'Etat à
Luxembourg du 5 au 7 mai 2003.
Il s'agissait de la première visite d'Etat
d'un président estonien à Luxembourg.





Visite guidée de
l'exposition *Family
of Man* à Clervaux

Le 5 mai 2003, le chef d'Etat estonien et sa délégation ont été accueillis officiellement devant le Palais grand-ducal par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Après les honneurs militaires et la présentation des personnalités, le président de la République d'Estonie a déposé une couronne de fleurs au Monument national de la solidarité. Ensuite, le couple présidentiel et le couple grand-ducal ont été accueillis au Cercle municipal par le bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Paul Helminger.

En fin d'après-midi, le président a reçu en audience au Palais grand-ducal Monsieur le Président de la Chambre des députés Jean Spautz, Monsieur le Premier ministre Jean-Claude Juncker ainsi que Madame la Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer. Madame Ingrid Rüütel et S.A.R. la Grande-Duchesse ont visité le Musée national d'histoire et d'art.

Lors du dîner de gala au Palais grand-ducal, offert par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur du président de la République d'Estonie et de Madame Rüütel, S.A.R. le Grand-Duc et le président estonien ont souligné le moment propice de cette rencontre bilatérale. En effet, cette visite se déroulait, selon les mots du chef d'Etat luxembourgeois, «sur une toile de fond où bien des acquis hérités du passé appartiennent désormais à l'histoire alors que de nouvelles perspectives s'ébauchent qui feront de l'Estonie et du Luxembourg des partenaires et des alliés» (voir discours page 142).

Après un bref rappel de l'histoire, S.A.R. le Grand-Duc a souligné la similitude de la démarche «engagée avec tant de sagesse par l'Estonie, la Lituanie et

la Lettonie» avec celle engagée, il y a 60 ans, par le Luxembourg et qui a donné naissance au Benelux. Dans ce contexte, il a également rappelé que c'est à Luxembourg, sous présidence luxembourgeoise, que l'Estonie a reçu en 1997 l'invitation à commencer les négociations d'adhésion à l'Union européenne.

Pour sa part, le président estonien s'est félicité de la «cordialité» et du «grand esprit d'ouverture» du Luxembourg. «Ce qui nous fascine, c'est comment un des plus petits pays d'Europe par la superficie et par la population a pu jouer un rôle déterminant tant au niveau politique qu'économique». Dans ce contexte, le président estonien a également exprimé au Luxembourg «la gratitude de l'Estonie pour le soutien qu'il nous a accordé dans le processus de l'élargissement de l'Europe». Or, a-t-il ajouté, «en Europe, personne ne joue le rôle d'apprenti et l'Estonie n'arrive pas les mains vides».

Le président estonien a souhaité qu'au-delà de la coopération politique, diplomatique et économique puissent se développer «des échanges culturels et des liens entre les citoyens plus directs». Il a rappelé qu'outre certaines similitudes entre l'Estonie et le Luxembourg, il existerait également des différences. Mais «cela ne fait pas obstacle à la compréhension entre nous, c'est plutôt un point positif. Nous voulons rester ce que nous sommes. Mais l'idée qu'une petite société ne peut faire face aux défis du monde contemporain qu'en s'appuyant sur les valeurs européennes nous unit et nous permet d'avancer ensemble», a-t-il conclu.



Conférence de presse de MM. Juncker et Rüütel

Séminaire économique et visite de Clervaux

Le 6 mai 2003, le président de la République d'Estonie a procédé à l'ouverture du «Séminaire économique Estonie - Luxembourg» en présence de personnalités de la vie économique et financière. A cette occasion, le président estonien ainsi que Joseph Kirsch, président de la Chambre de commerce luxembourgeoise, ont tenu un discours.

L'honneur est ensuite revenu à la ville de Clervaux, où le couple présidentiel et le couple grand-ducal se sont rendus en «Train spécial 1900» pour une visite guidée de l'exposition *Family of Man* d'Edward Steichen. Cette visite fut suivie d'un déjeuner offert par le gouvernement luxembourgeois en l'honneur du couple présidentiel.

L'après-midi, le président de la République d'Estonie, accompagné de S.A.R le Grand-Duc, a visité l'Agrocenter à Mersch. Pendant ce temps, Madame Rüütel

et S.A.R. la Grande-Duchesse se sont rendues à l'association des parents d'enfants mentalement handicapés à Bettange-sur-Mess. Après une présentation des activités du domaine, elles ont visité les divers ateliers comme celui de la menuiserie, du domaine agricole et du centre de formation.

La deuxième journée de la visite s'est clôturée par une réception offerte par le président de la République d'Estonie et son épouse en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Golf Club Grand-Ducal au Senningerberg.

Conférence de presse conjointe

Dans la matinée du 7 mai 2003, une conférence de presse conjointe de S.E.M. Arnold Rüütel et du Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker a clôturé la partie politique de cette visite d'Etat. A



*S.E.M Rützel en présence de
S.A.R. le Grand-Duc et de
M. Fernand Boden, ministre
de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural,
à l'Agrocenter de Mersch*

cette occasion, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a déclaré «combien nous sommes heureux d'avoir en visite le président de la République d'Estonie». «Nous avons été trop longtemps séparés de l'Estonie», a-t-il constaté avant de rappeler que le Luxembourg n'avait cependant «jamais oublié les Estoniens». En effet, le Luxembourg n'avait jamais reconnu «la souveraineté qui avait voulu s'imposer à l'Estonie» et avait toujours «applaudi tous les efforts pour que l'Estonie retrouve sa souveraineté à elle», a souligné Jean-Claude Juncker.

C'est pourquoi «il était normal que lors de la présidence luxembourgeoise en 1997, nous fassions de l'Estonie un des premiers pays avec lesquels l'Union européenne ouvrait les négociations pour devenir membre de l'Union européenne». Depuis, l'Estonie aurait «impressionné le monde» par ses nombreuses performances économiques et sociales, «des efforts très durs» accomplis par «un peuple estonien courageux depuis toujours», comme l'a constaté le Premier ministre luxembourgeois. «Et voilà l'Estonie sur le point d'adhérer à l'Union européenne pour rendre celle-ci plus complète et plus riche; et voilà l'Estonie

invitée à devenir membre de l'OTAN; et voilà donc accomplies les retrouvailles entre l'histoire et la géographie européenne», s'est félicité Jean-Claude Juncker.

«Or, le président de l'Estonie et moi, nous ne nous sommes pas attardés sur le passé récent, mais sur le futur proche», a constaté le Premier ministre luxembourgeois, qui a annoncé «une nouvelle complicité» entre les deux pays, «partenaires des grandes causes européennes» au sein de l'Union européenne. Les deux pays défendent, en effet, l'idée que tous les Etats membres continuent à être traités «sur un strict pied d'égalité», car «les nations européennes, petites et grandes, sont à dignité égale», a souligné le Premier ministre avant de préciser: «et la dignité n'est pas fonction de la géographie ou de la démographie, mais elle est fonction de la force et de la capacité d'un peuple à assumer son destin».

Par ailleurs, Jean-Claude Juncker a expliqué qu'il avait exposé au président estonien les vues luxembourgeoises, parfois bénéluxiennes, sur la Convention sur l'avenir de l'Europe ainsi que les résultats de



la réunion sur la défense européenne. «Les relations bilatérales sont excellentes, mais le volume des échanges commerciaux mérite d'être corrigé vers le haut», a conclu le Premier ministre.

De son côté, S.E.M. Arnold Rüütel, saluant toute la population luxembourgeoise, a renouvelé ses remerciements pour le soutien que son pays avait obtenu des Luxembourgeois. Le Grand-Duché n'aurait non seulement jamais reconnu l'occupation de l'Estonie par l'Union soviétique, mais il aurait également figuré parmi les premiers à reconnaître sa nouvelle indépendance. Par ailleurs, le Luxembourg soutiendrait à ce jour les efforts de l'Estonie sur son chemin vers l'Union européenne et l'OTAN, un des premiers objectifs de son pays, a constaté le président.

Arnold Rüütel a également mis en exergue dans ce contexte «les nombreux contacts bilatéraux que le grand public ne remarque peut-être pas toujours». Ainsi, il a mentionné par exemple le secteur bancaire: jusqu'en 2003, plus de 170 jeunes experts financiers estoniens avaient bénéficié d'un stage au Luxembourg.

«L'Estonie a réussi à introduire des réformes réelles au niveau économique, nous avons privatisé 80 % des biens publics», a affirmé le président en caractérisant ces réformes de «douloureuses, mais inévitables». L'Estonie a ainsi réussi à créer une société ouverte du point de vue économique, se classant au 6^e rang sur l'échelle mondiale pour ce qui est de l'ouverture économique.

Dans ce contexte, le président estonien s'est dit très intéressé à renforcer les liens économiques entre l'Estonie et le Luxembourg. Il s'est finalement dit convaincu qu'il resterait encore beaucoup de domaines où il pourrait y avoir des échanges intéressants.

Par la suite, le président de la République d'Estonie a visité, en présence de S.A.R. le Grand-Duc, le Château de Sanem, où ils ont assisté à la présentation du projet *European Navigator* du Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe. Ce projet vise la mise à disposition d'une base de données sur l'évolution historique et institutionnelle de l'Europe communautaire de 1945 à nos jours.

Le président de la République d'Estonie et S.A.R. le Grand-Duc ont ensuite visité le *Technoport Schlassgoart* à Esch-sur-Alzette où ont été présentés le CRP Henri Tudor et le Centre de ressources des technologies pour l'environnement. Le président de la République d'Estonie, toujours accompagné de S.A.R. le Grand-Duc, a également visité le laboratoire de technologies industrielles. De leur côté, les deux Premières Dames ont visité la manufacture de Villeroy & Boch.

La visite d'Etat a pris fin avec la cérémonie de départ, devant le Palais grand-ducal, en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.



13 - 15 avril 2003



Monsieur le Premier ministre
Jean-Claude Juncker en

ROUMANIE ET EN BULGARIE

Le 13 avril 2003, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu en Roumanie pour une première visite officielle dans ce pays. Il était accompagné de Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, ministre de la Défense.

Le chef du gouvernement luxembourgeois a été reçu par le président de la Roumanie Ion Iliescu pour des pourparlers à la résidence présidentielle. A cette occasion, le chef d'Etat roumain a remis à Jean-Claude Juncker la plus haute distinction honorifique de la Roumanie, les insignes de la Grand-Croix de l'Etoile, pour son soutien dynamique et infailible à l'adhésion de la Roumanie à l'OTAN et à l'Union européenne.



Conférence
de presse de
M. Jean-Claude
Juncker
et M. Adrian
Nastase



Après la cérémonie officielle d'accueil et les honneurs militaires, Jean-Claude Juncker a rencontré son homologue Adrian Nastase le 14 avril au Palais Victoria.

Rencontre Juncker - Nastase

Les deux chefs de gouvernement ont eu un échange de vues sur les dossiers d'actualité politique européenne tels que l'élargissement et les travaux de la Convention européenne, ainsi que sur la situation politique internationale et plus particulièrement la situation en Irak.

Lors de la conférence de presse à l'issue de cette entrevue, les deux homologues se sont félicités des excellentes relations qui existent entre le Luxembourg et la Roumanie. Jean-Claude Juncker a rappelé dans ce contexte que c'était grâce à l'engagement d'Adrian

Nastase, à l'époque ministre des Affaires étrangères, que la Roumanie avait ouvert une ambassade au Luxembourg.

Le Premier ministre luxembourgeois, qui effectuait sa première visite officielle en Roumanie à la veille de la cérémonie de signature du Traité d'adhésion à l'UE, a estimé que «la Roumanie fait désormais partie de cet ensemble politique que nous venons de construire». Il a précisé que le Luxembourg ne faisait pas de «différence» entre la Roumanie et les dix pays en cours d'adhésion, bien que de nombreux efforts restent encore à réaliser par les responsables roumains.

«Il faut rendre hommage au courage du peuple roumain pour les efforts consentis, efforts dont les Européens n'ont aucune idée», a estimé Jean-Claude Juncker, tout en se montrant confiant que l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne ne devrait pas tarder. Avec la volonté aussi bien de la Roumanie que de la Commission européenne, les négociations pourraient se clôturer «dans des délais acceptables, avant même le départ de la Commission actuelle de Romano Prodi». Le Premier ministre roumain, de son côté, a remercié Jean-Claude Juncker pour son appui et son engagement pour la Roumanie.



*Remise
du titre de Docteur
Honoris Causa au
Premier ministre
Juncker à l'Université
de Bucarest*

En ce qui concerne les relations commerciales, les deux chefs de gouvernement ont fait le constat que les échanges bilatéraux commerciaux étaient «insuffisants». Aussi le Premier ministre luxembourgeois s'est-il exprimé en faveur d'une «amplification» des relations commerciales entre les deux pays. Une mission économique en Roumanie de responsables luxembourgeois du secteur financier et sidérurgique était planifiée.

Les deux homologues ont également abordé des questions de relations internationales, notamment le sujet de la guerre en Irak. Le Premier ministre luxembourgeois a tout d'abord rappelé que le Luxembourg avait toujours été contre le recours à une solution militaire sans le mandat de l'ONU. Ayant des vues divergentes quant au bien-fondé de la guerre en Irak, les deux Premiers ministres étaient d'accord sur le rôle central qui devrait revenir à l'ONU dans la reconstruction de l'Irak. La Roumanie, pour sa part, entendrait toutefois participer directement à la reconstruction de l'Irak et il faudrait commencer par l'humanitaire. A ce titre trois avions roumains étaient déjà partis en Irak.

Remise du titre de Docteur *Honoris Causa* à Jean-Claude Juncker

A l'Université de Bucarest, Jean-Claude Juncker a reçu le titre de Docteur *Honoris Causa* pour ses grands mérites dans la construction européenne. «Un des artisans du Traité de Maastricht, un des créateurs de la monnaie unique européenne, ainsi qu'un grand ami de notre peuple qui a soutenu activement l'intégration de la Roumanie dans les structures européennes et atlantiques», c'est ainsi que le recteur de l'Université de Bucarest, le docteur Ioan Mihailescu, caractérisa Jean-Claude Juncker dans son discours.

Ioan Mihailescu a qualifié le Luxembourg de «surprenant pays», puisque «petit de par sa taille, il s'est révélé grand acteur sur la scène européenne.» Sous l'impulsion de la grande personnalité européenne que serait Jean-Claude Juncker, le Luxembourg répondrait aujourd'hui aux exigences qui entraînent le succès: «Etre présent au bon moment au bon endroit».



*Jean-Claude Juncker
et les deux anciens
Premier ministres
Petr Roman (dr.) et
Victor Ciorbea (g.) au Centre d'études et
de documentation Roumanie-Luxembourg*

Et pour souligner la valeur du titre conféré au Premier ministre luxembourgeois, il cita les récipiendaires l'ayant précédé : Poincaré, De Gaulle, Havel, ...

Jean-Claude Juncker (voir discours page 140), pour sa part, a souligné «la grande valeur» qu'il attribue à la distinction obtenue dans un pays qui, comme d'autres, avait été séparé du reste de l'Europe par «un funeste décret de l'histoire». D'après les propos du Premier ministre luxembourgeois, les liens entre la Roumanie et le Luxembourg seraient forts, notamment à travers :

- une même vision de l'homme, «que même mille années de plomb n'ont pas réussi à étouffer après que ce funeste décret de l'histoire semblait avoir à jamais séparé les Européens»,
- les émigrants luxembourgeois qui s'étaient jadis installés en Transylvanie, au pied des Carpates, où ils cultivent encore aujourd'hui leur langue d'origine,

- les grands artistes et intellectuels qui ont contribué à donner ses lettres de noblesse à la vieille Europe : Elie Wiesel, Mircea Eliade, Eugène Ionesco,...

En guise de conclusion, le recteur Mihailescu remercia le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour la position claire que le gouvernement luxembourgeois avait prise dès le début contre une guerre en Irak et en faveur d'une solution sous l'égide de l'ONU.

Visite du Centre d'études et de documentation Roumanie-Luxembourg

Lors de son passage en Roumanie, le chef du gouvernement luxembourgeois a inauguré le 14 avril – en présence des anciens Premier ministres roumains



Petr Roman et Victor Ciorbea – une exposition en mémoire du défunt ministre d'Etat honoraire luxembourgeois Pierre Werner au Centre d'études et de documentation Roumanie - Luxembourg. Par cette exposition, le Centre d'études a voulu rendre hommage à un «grand ami de la Roumanie et à un grand Européen».

En 2004, le Centre organisera, à l'occasion de son 10^e anniversaire, un cycle de conférences sur le Grand-Duché de Luxembourg avec l'étroit concours du ministère luxembourgeois de la Culture.

Lors d'une petite cérémonie à la salle «Pierre Werner», Jean-Claude Juncker et Charles Goerens ont été nommés «membres honoraires» du Centre d'études en signe de reconnaissance pour leur engagement exemplaire dans le développement des relations entre les deux pays et leur amitié envers la Roumanie.

Jean-Claude Juncker a remercié le professeur Valeriu Ioan-Franc, directeur du Centre, pour les nombreuses activités scientifiques proposées par le Centre, en précisant que le gouvernement luxembourgeois apprécie hautement ce travail de qualité qui serait bénéfique pour les deux pays. Le 14 avril, le programme de la visite prévoyait en outre le dépôt d'une gerbe de fleurs au Monument du Soldat Inconnu au Parc Carol.

La deuxième journée de visite s'est clôturée par un dîner officiel que le Premier ministre roumain a offert en l'honneur de son homologue luxembourgeois et de sa délégation.

Le 15 avril 2003, Jean-Claude Juncker a tenu un discours devant les deux Chambres réunies au Parlement dans lequel il a lancé un double message, à la fois luxembourgeois et européen.

Jean-Claude Juncker a tout d'abord rappelé les liens historiques entre le Luxembourg et la Roumanie qui remontent jusqu'au 12^e siècle – une époque où les Luxembourgeois avaient émigré en Transylvanie. «Le dialecte que parlent les gens dans cette région me rappelle la langue de mon pays», a constaté le Premier ministre luxembourgeois, avant de continuer: «Or notre amitié ne date pas seulement d'hier. Bien au contraire, cette amitié a pris un nouvel essor au début des années 1990».

«Pour nous la Roumanie et l'Europe vont ensemble», a souligné le Premier ministre luxembourgeois encore une fois. A la veille de la signature des traités d'adhésion, «je veux que le peuple roumain sache que le Luxembourg ne fera pas de distinction artificielle entre ceux qui signeront demain et les autres», a-t-il précisé. «Nous continuerons à bâtir ensemble l'avenir de notre continent».

Avant de quitter la Roumanie, la délégation luxembourgeoise a également visité un projet luxembourgeois géré par l'ONG *Hëllef fir d'Kanner vun Constanța*. Depuis plusieurs années déjà, cette association s'engage en faveur des enfants abandonnés atteints du sida à Constanța, deuxième ville roumaine, et plus particulièrement en faveur du service de l'hôpital municipal où ces enfants sont soignés.



*Conférence de presse
des Premiers ministres
luxembourgeois et bulgare :
Jean-Claude Juncker et
Siméon de Saxe-Cobourg-Gotha*

Visite de travail en Bulgarie

Après sa visite officielle en Roumanie, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu le 15 avril pour une visite de travail en Bulgarie. Le chef du gouvernement luxembourgeois a eu des entretiens avec le Président de la République de Bulgarie Georgi Parvanov et avec le Premier ministre Siméon de Saxe-Cobourg-Gotha. La situation politique internationale ainsi que l'élargissement figuraient au centre des discussions.

A l'issue de sa rencontre avec le Premier ministre bulgare, Jean-Claude Juncker s'est montré convaincu que la Bulgarie ferait partie de l'Union européenne dès 2007. «Certes le calendrier est très ambitieux, mais pourtant réalisable et réaliste», a-t-il spécifié. Le Premier ministre luxembourgeois s'est montré convaincu que compte-tenu des bonnes performances réalisées ces dernières années par les autorités et le

*Audience
auprès de S.E.M.
Georgi Parvanov,
Président de la
République
de Bulgarie*



peuple bulgare, «la Bulgarie fera encore les efforts nécessaires afin de respecter le calendrier». Et a-t-il ajouté: «le gouvernement luxembourgeois accompagnera la Bulgarie sur ce chemin».

Dans le contexte des relations euro-atlantiques, Jean-Claude Juncker a spécifié que «l'Union européenne n'est pas une contre-manifestation à l'Alliance atlantique». «Il s'agit là de deux pistes parallèles qui suivent la même avenue», a-t-il constaté. Le Premier ministre de la Bulgarie a pour sa part appelé à des «efforts pour consolider les relations euro-atlantiques».

Finalement, selon Jean-Claude Juncker, l'élargissement de l'Union européenne est d'une extrême importance pour le continent européen. «Il faut apprendre à partager afin de garantir la stabilité en Europe», a-t-il conclu.

Siméon de Saxe-Cobourg-Gotha, pour sa part, a tenu à remercier Jean-Claude Juncker pour son soutien sans faille et son engagement exemplaire, tout en assurant que la Bulgarie ferait tous les efforts nécessaires en vue d'une adhésion en 2007.

De son côté, le ministre de la Défense Charles Goerens a eu une entrevue avec son homologue bulgare Nikolai Svinarov, lors de laquelle ils ont discuté de la politique européenne de défense et de sécurité commune. Charles Goerens a précisé dans ce contexte que le Luxembourg aiderait la Bulgarie à respecter les critères de l'OTAN et de l'Union européenne. ■



16 avril 2003



Cérémonie de signature
du traité d'adhésion des

10 NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE

Le 16 avril 2003 a eu lieu la signature du traité d'adhésion des 10 nouveaux États membres de l'Union européenne : Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie.

Cette cérémonie de signature s'est déroulée dans le cadre symbolique de l'Agora, le portique d'Attale, au pied de l'Acropole. Ces dix pays rejoindront l'Union européenne le 1^{er} mai 2004.



*Mme la Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires
étrangères Lydie Polfer
en conversation avec
Mme Vaira Vike-Freiberga,
Président de la République
de Lettonie*



Le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker et la ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer ont représenté le Luxembourg à cette cérémonie historique pour l'ensemble de l'Union européenne.

La cérémonie de signature du traité a été ouverte par un discours du Président du Conseil européen, Costas Simitis, suivi de brefs discours des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres et pays adhérents. A la fin de chaque discours, deux plénipotentiaires ont signé le traité pour leur pays. La cérémonie s'acheva par des discours des présidents du Parlement européen et de la Commission.

«A chaque fois que l'Europe nourrit de grandes ambitions, qu'elle les entoure d'un calendrier strict et qu'elle les sert par des institutions fortes, l'Europe est capable des plus grandes réussites et elle est capable d'impressionner le monde», a déclaré Jean-Claude Juncker lors de son allocution (voir page 141) à l'occasion de la signature du traité d'adhésion.

«Quand nous avons signé en 1991 le traité de Maastricht, jamais je n'aurais cru que les 12 Etats membres partageraient un jour la même monnaie. 6 ans plus tard, en 1997, nous avons lancé à 15 le processus d'élargissement pour passer aujourd'hui à 25 pays», a noté le Premier ministre Juncker.

«Je voudrais rendre hommage aux peuples de l'Europe centrale et de l'Europe orientale pour leur courage, mis à épreuve à de maintes reprises, qui avec beaucoup de détermination ont su mener à bon port ce très difficile processus de transformation», a continué le Premier ministre luxembourgeois. «Je vou-

drais, avec beaucoup de chaleur humaine et de complicité sentimentale, saluer ici la Roumanie et la Bulgarie, mues par le même courage, qui seront bientôt des nôtres. Et je saluerai avec respect Chypre et Malte, dont l'adhésion permettra à l'Union européenne d'entamer une véritable politique du très grand large».

Jean-Claude Juncker a en outre remercié tous les gouvernements et la Commission européenne qui n'ont cessé de servir cette grande cause. «Ceci est une grande journée pour l'Europe et un grand moment pour les futures générations», a conclu le chef du gouvernement luxembourgeois.

Dans le même contexte, les chefs d'Etat et de gouvernement présents à Athènes ont statué dans une déclaration – dite «déclaration d'Athènes» – qu'avec la signature de ce traité «l'accomplissement est unique»: «l'Union reflète notre détermination commune de mettre une fin à des siècles de conflits et de surmonter les divisions passées de notre continent. Cette Union représente notre volonté de nous impliquer dans un nouvel avenir basé sur la coopération, le respect de la diversité et la compréhension mutuelle».

Tout en spécifiant que «l'adhésion constitue un nouveau contrat entre nos citoyens et non seulement un traité entre Etats», la déclaration précise que l'Union européenne devrait désormais se focaliser sur «ces



*Jean-Claude Juncker et Lydie Polfer
en compagnie de Jacques Chirac,
Président de la République française à l'issue
du Conseil européen informel à Athènes*

tâches qui sont cruciales pour le bien-être, la sécurité et la prospérité de ses citoyens», en continuant à soutenir et à défendre les droits de l'homme fondamentaux, le développement durable, une économie européenne dynamique et un véritable espace de liberté, de sécurité et de justice.

Conseil européen informel

Dans la matinée du 16 avril 2003, avant la signature du traité d'adhésion, a eu lieu à Athènes un Conseil européen informel consacré à la Convention sur l'avenir de l'Europe. Le Luxembourg y était représenté par le Premier ministre Jean-Claude Juncker et la ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer.

Les Quinze, ainsi que leurs homologues des pays adhérents, qui ont un statut d'observateurs dans les travaux de la Convention, y ont eu un échange de vues avec le président de la Convention européenne, Valéry Giscard d'Estaing, et le président du Parlement européen Pat Cox sur un certain nombre de sujets, notamment le futur ministre européen des Affaires

étrangères de l'Union européenne, la désignation et les pouvoirs du président de la Commission à venir, la composition et la taille de la Commission, le rôle des parlements nationaux, la présidence du Conseil et du Conseil européen.

Cette réunion fut précédée dans la matinée d'une réunion informelle des dix-huit Etats membres qui partagent globalement la même conception de l'Europe. Suite à l'intervention du président de la Convention européenne, Valéry Giscard d'Estaing, le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker a exposé la position de cet ensemble de pays qui partagent globalement la même vue de l'avenir institutionnel de l'Union européenne.

A l'issue de la réunion Jean-Claude Juncker a précisé que les idées de Valéry Giscard d'Estaing ne seraient pas partagées par un certain nombre de pays, anciens et futurs Etats membres. En effet, selon Jean-Claude Juncker, «il y avait échange de vues, mais pas de débat». Les résultats des travaux de la Convention allaient être présentés lors du Conseil européen à Salonique au mois de juin 2003 (voir page 39).



8 – 10 juin 2003



Monsieur le Premier ministre
Jean-Claude Juncker en visite officielle en

TURQUIE

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a effectué du 8 au 10 juin 2003 une première visite officielle en République de Turquie. Il était accompagné du ministre de la Justice, ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden.

«La performance de la transformation de la Turquie est impressionnante». Telle était la conclusion tirée par le Premier ministre Jean-Claude Juncker lors de la conférence de presse avec son homologue turc Recep Tayyip Erdogan qui suivait les travaux communs, travaux qui avaient porté sur un certain nombre de sujets tels que les relations bilatérales, les droits de l'homme et la question chypriote, l'OTAN et l'Irak, mais essentiellement sur les relations UE-Turquie.





M. Luc Frieden et M. Erkan Mumcu, ministre du Tourisme et de la Culture de la Turquie, signent un accord de coopération dans les domaines de la culture, de l'éducation, des sciences, des médias, de la jeunesse et des sports

Questionné au sujet de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, le Premier ministre a renvoyé aux deux grandes dates de référence: en 1999, le Conseil européen de Helsinki, qui avait conféré le statut de pays candidat à la Turquie, et le Conseil de Copenhague en décembre 2002, qui avait donné rendez-vous à la Turquie en 2004 pour fixer la date de l'ouverture des négociations sur son adhésion. Selon Jean-Claude Juncker, dans le cas où l'Union européenne accepterait l'année suivante d'entamer des négociations d'adhésion avec la Turquie, celles-ci débuteraient dès le premier semestre 2005 et cela sous présidence luxembourgeoise.

Le Premier ministre luxembourgeois a souligné dans ce contexte que la Turquie avait accompli beaucoup

de progrès, amplifié encore par l'actuel gouvernement turc, et cela notamment dans le domaine de l'accomplissement des critères dits de Copenhague, fixés en 1993, en vue de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. «C'est vrai sur le plan de la réforme économique, c'est également vrai pour tout ce qui relève des problèmes sociétaux», a constaté Jean-Claude Juncker.

Concernant les droits de l'homme, question à laquelle le gouvernement luxembourgeois attache beaucoup d'importance, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a noté qu'il «reste des lacunes», mais que «le cadre législatif s'est beaucoup amélioré et le sera davantage sous peu».

Bien entendu, des efforts et des progrès seraient encore à faire mais «nous voulons résoudre ces problèmes ensemble», dit Jean-Claude Juncker. A son avis, il faut jeter un regard commun sur les problèmes communs. Le chef du gouvernement luxembourgeois a d'ailleurs déclaré «être rassuré sur cette perspective».



*Jean-Claude Juncker et Abdullah Gül,
Vice-Premier ministre et ministre
des Affaires étrangères de la Turquie*

Lors de la conférence de presse des deux Premiers ministres, Jean-Claude Juncker s'est encore dit «très heureux d'être en Turquie», présence qui remonte à une promesse qu'il avait exprimée lors de sa rencontre avec Recep Tayyip Erdogan en novembre 2002 à Luxembourg.

Dans leurs entrevues, les deux Premiers ministres ont également discuté des relations bilatérales, pour lesquelles les deux délégations ont souhaité une amplification notamment dans le domaine des échanges commerciaux.

Une telle amplification des relations a été entamée par la signature le 9 juin de deux accords de coopération entre les deux gouvernements qui, selon le chef du gouvernement turc, constituerait «un pas important pour nos relations bilatérales». «Nous avons l'intention et la détermination de développer davantage nos relations bilatérales et Jean-Claude Juncker a aussi cette détermination», a précisé Recep Tayyip Erdogan.

Le 9 juin 2003, Luc Frieden et Erkan Mumcu, ministre du Tourisme et de la Culture de la Turquie ont ainsi signé, en présence des deux Premiers ministres, un accord de coopération dans les domaines de la culture, de l'éducation, des sciences, des médias, de la jeunesse et des sports. Ensuite, le ministre luxembourgeois du Trésor et du Budget et le ministre turc des Finances Kemal Unakitan ont signé une convention entre les deux gouvernements tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

Les deux Premiers ministres ont aussi fait un tour d'horizon sur les grands sujets d'actualité internationale, y compris la question chypriote. Jean-Claude Juncker a précisé que le plan onusien constituerait une bonne base de négociations et qu'il serait du souhait du gouvernement luxembourgeois que les deux communautés arrivent à résoudre ce problème. Cette île était riche en problèmes mais aussi riche en volonté. La volonté du Premier ministre turc de résoudre «cet anachronisme continental» est là, a ajouté Jean-Claude Juncker.



*M. Jean-Claude Juncker et la
délégation luxembourgeoise
lors de la visite guidée
de la ville antique d'Ephèse*

En Turquie, Jean-Claude Juncker s'est également entretenu avec le ministre d'Etat de l'Economie, Ali Babacan, le ministre d'Etat en charge des Affaires religieuses, Mehmet Aydin et le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Abdullah Gül.

Au centre des discussions de Jean-Claude Juncker avec le ministre de l'Economie turc figuraient la situation économique fragile de la Turquie suite à la crise économique de 2001, l'inflation et la dette publique turque, qui en 2002 avait pu être réduite de 100 % à 92 % et qui devrait être ramenée cette année-ci à 70 %, ainsi que le système «tripartite» selon le modèle luxembourgeois auquel les représentants politiques turcs attachent un très grand intérêt.

L'intégration de ressortissants turcs en Europe de l'ouest, les relations entre l'Etat et les églises en Turquie furent deux sujets que le Premier ministre Jean-Claude Juncker a abordés avec le ministre d'Etat en charge des Affaires religieuses, Mehmet Aydin. Ce dernier a confirmé à Jean-Claude Juncker que la Turquie souhaitait maintenir le principe de la laïcité qui demeure un des garants de la stabilité du pays.

Lors de l'entrevue de Jean-Claude Juncker avec le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Abdullah Gül, les deux hommes ont abordé les relations internationales et ont analysé le rôle de la Turquie dans l'après-guerre en Irak ainsi que les relations entre la Turquie et les Etats-Unis. Abdullah Gül a fait par ailleurs rapport de sa récente visite en Irak, pays limitrophe de la Turquie.

Une entrevue avec le Président de la Grande Assemblée nationale de Turquie, Bülent Arinç ainsi que Kemal Dervis, ancien ministre des Finances et ancien vice-président de la Banque mondiale figurait également à l'ordre du jour de la visite.

Pour Luc Frieden, des institutions stables – le bon fonctionnement de l'Etat de droit et la primauté du droit – jouent un rôle fondamental dans le processus d'adhésion de la Turquie à l'UE. «Etat de droit signifie que tout le monde, y compris l'Etat lui-même, doit respecter les lois et que, en cas de violation des lois, les auteurs soient poursuivis», ajouta le ministre.



Visite de la «Maison
de la Vierge Marie»
à Ephèse

Aux dires du ministre, la volonté d'engager des réformes serait très grande en Turquie, notamment dans les domaines de la justice et de la police. «Le gouvernement de la Turquie a conscience qu'il sera jugé sur ces sujets lors du processus d'adhésion», affirma le ministre Frieden. «Si les négociations devaient commencer en 2005, la justice et la police seraient les premiers sujets à être discutés», estima Luc Frieden, tout en précisant qu'un certain nombre de dispositions avait déjà été transposées dans la législation turque.

Selon le ministre luxembourgeois, la Turquie devrait modifier une série de lois, mais veiller en même temps à leur application. Pour cette raison, un vaste programme de formation des juges et policiers serait prévu, afin de tout mettre en œuvre pour faire respecter les droits de l'homme. «Les deux partis présents au Parlement savent que les réformes dans les domaines de la justice et de la police sont la clef d'entrée à l'Union européenne», dit Luc Frieden.

Vu la volonté de la Turquie de faire partie de l'Union européenne, celle-ci serait le moteur des réformes, a noté Luc Frieden. Parallèlement, elle serait le bénéficiaire des mêmes réformes. «Si les droits de l'homme sont respectés en Turquie, si la démocratie et l'Etat de droit fonctionnent, alors la Turquie sera un facteur stable en Europe de l'Est», remarqua le ministre de la Justice. «Nous sommes sur le bon chemin, mais il s'agit d'un chemin long et compliqué», conclut le ministre Luc Frieden à ce sujet.

La journée du 9 juin à Ankara avait commencé pour la délégation luxembourgeoise par la cérémonie officielle d'accueil et les honneurs militaires. Le programme prévoyait également le dépôt d'une gerbe de fleurs au mausolée d'Atatürk, premier Président de la République de Turquie.

La visite officielle du Premier ministre Jean-Claude Juncker en Turquie avait commencé le 8 juin à Izmir. La délégation luxembourgeoise avait visité des lieux mythiques de l'Antiquité, notamment Ephèse, le plus extraordinaire site greco-romain en Turquie.

Interrogé par les journalistes turcs sur les raisons de sa venue en ces lieux, Jean-Claude Juncker fit observer que c'est en ces lieux prestigieux du passé que «se prépare le mieux l'avenir». Le fait d'avoir commencé sa visite en Turquie à Izmir et notamment Ephèse constituait pour Jean-Claude Juncker un bon point de départ pour ce voyage, car «les points d'intersection avec l'Europe y étaient nombreux». Selon le Premier ministre luxembourgeois, la passion commune pour le futur aurait besoin des points de référence du passé. Message auquel n'étaient pas insensibles les personnalités politiques d'Izmir dont l'accueil fut très chaleureux à l'égard de la délégation luxembourgeoise.

Chroniques

■ D'ACTUALITE

Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays

20 mai 2003

Le 20 mai 2003, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a présenté à la Chambre des députés la traditionnelle déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays (voir page 150).

Cette année, la déclaration était axée principalement sur la démocratie participative, la sécurité intérieure et publique ainsi que sur la situation économique du pays.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a débuté son discours en faisant le bilan des principales réformes introduites par le gouvernement dans les domaines politique, social, économique et financier depuis la dernière déclaration du gouvernement en mai 2002.

Avec le dépôt, en ce jour, à la Chambre des députés du projet de loi relative à l'initiative populaire en matière législative et au référendum, un des premiers accents du discours sur l'état de la Nation était mis sur le volet de la démocratie participative. Plus spécifiquement le gouvernement fait dans ce contexte les trois propositions suivantes :

- l'initiative populaire en matière législative selon laquelle au moins 10.000 électeurs inscrits sur les listes électorales peuvent transmettre à la Chambre des députés une proposition de loi cohérente dans un domaine qui se prête à la législation. La Chambre des députés sera alors tenue d'ex-

primer son vote sur cette proposition selon la procédure législative normale. Si la Chambre rejette cette proposition en première lecture, alors au moins 25.000 électeurs inscrits sur les listes électorales peuvent solliciter un référendum consultatif sur cette proposition,

- la tenue d'un référendum, si deux tiers des députés souhaitent, en plus d'un vote parlementaire, consulter la population au sujet de lois, de traités internationaux ou d'autres questions d'intérêt général. Le gouvernement est alors tenu d'organiser un référendum dans les six mois,
- le référendum relatif à la modification de la Constitution par la Chambre des députés, si ou bien un quart des députés ou bien 25.000 électeurs inscrits sur les listes électorales sollicitent un tel référendum. Dans ce cas, le refus de la modification de la Constitution par voie référendaire engage le législateur.

Pour ce qui est du domaine de la sécurité intérieure, le Premier mi-

nistre a annoncé la réforme du service de Renseignement de l'Etat qui – placé jusqu'à présent exclusivement sous l'autorité du ministre de l'Etat – sera désormais placé en plus sous contrôle parlementaire, avec la création d'une commission de contrôle parlementaire qui se composerait des présidents des divers groupes parlementaires.

Dans le domaine de la sécurité publique, suite aux événements survenus dans le contexte des manifestations de sidérurgistes belges et français à Luxembourg, le Premier ministre a annoncé l'élaboration d'un concept de sécurité cohérent relatif à de grandes manifestations qui permettrait de réagir de façon flexible, tout en conjuguant des stratégies policières et civiles.

Dans le domaine de la justice, le Premier ministre a déposé un projet de loi portant renforcement du cabinet des juges d'instruction auprès du tribunal d'arrondissement de Luxembourg et portant modification de l'organisation judiciaire. Jean-Claude Juncker a également annoncé, en matière de justice,



Jean-Claude Juncker devant la Chambre des députés

l'élaboration d'un projet de loi concernant l'instauration d'une banque de données ADN, un «instrument important pour l'élucidation et la prévention de grands crimes».

Pour ce qui est de la situation économique, le Premier ministre a abordé le thème du ralentissement économique, tout en soulignant qu'avec une croissance de 1,2% en 2001 et avec 1,1% en 2002, selon les premières estimations du Statec, «nous n'étions pas et nous ne sommes pas en récession». «Ceci signifie également que nous ne sommes pas en crise économique grave», mais que des signes conjoncturels imposeraient la vigilance. «Nous ne sommes pas la lanterne rouge en Europe, mais nous n'occupons plus la position exemplaire qui fut pendant longtemps la nôtre.» Il s'agirait désormais de se concentrer sur les atouts luxembourgeois, notamment le dialogue social et la recherche du consensus ainsi que la situation «saine» des finances publiques.

Dans le cadre de la politique financière et fiscale du pays, le Premier ministre a confirmé que le gouvernement maintiendrait les charges fiscales et sociales à un niveau bas. Il a rappelé que la réforme fiscale effectuée en 2001 et 2002 a servi à sensiblement abaisser les charges fiscales aussi bien des personnes privées que des entreprises. Si en 1999 le Luxembourg avait une imposition moyenne des entreprises des plus élevées en Europe, le pays est devenu un des plus compétitifs dans ce domaine à partir de 2003. En tout, les allègements fiscaux des années 2001 et 2002 représentent 3,51% du PIB. Dans sa déclaration, le Premier ministre a relevé que tous les observateurs

internationaux ont constaté de commun accord que la réforme fiscale a soutenu la croissance économique et, qu'à moyen terme, elle n'a pas mis en danger l'équilibre financier.

Toujours dans le contexte de la politique fiscale, le chef de gouvernement a annoncé la création au sein du ministère des Finances d'un «groupe d'analyses fiscales», composé de représentants des secteurs étatique et privé, chargé de préparer l'introduction de la «société européenne» et d'étudier toutes les opportunités résultant des conclusions du code de bonne conduite en matière de taxation des entreprises.

Le Premier ministre s'est félicité du «bilan impressionnant» réalisé suite à l'introduction du régime des pensions complémentaires en juillet 2002. Au 1^{er} mai 2003, 20.500 contrats avaient été conclus.

Jean-Claude Juncker s'est également félicité de l'accord trouvé en janvier 2003 en matière de taxation de l'épargne et de taxation des entreprises dans l'Union européenne. Ce paquet fiscal serait une bonne chose pour la place financière, car disparaîtra enfin «une hypothèque qui planait pendant deux décennies sur la place financière».

En matière de charges sociales, il ne faudrait pas, selon le Premier ministre, renoncer au niveau bas des charges sociales qui, ensemble avec le régime fiscal favorable, serait un des atouts de l'économie luxembourgeoise.

En ce qui concerne la politique économique, Jean-Claude Juncker a relevé les efforts constants du gouvernement en matière de diversification économique. Dans

ce contexte, le Premier ministre a confirmé l'implantation du quartier général européen d'AOL Europe à Luxembourg et a annoncé par ailleurs l'implantation future au Luxembourg d'AMAZON, distributeur en ligne de livres, CD, DVD, jeux vidéo. Le gouvernement estime que le fait que ces deux sociétés fassent leur facturation pour toute prestation de service en Europe à Luxembourg influencera les recettes budgétaires provenant de la TVA sur ces transactions. Afin de mieux mesurer la compétitivité et la productivité de l'économie, Jean-Claude Juncker a annoncé la création d'un «observatoire de la compétitivité», telle que proposée par le comité de coordination tripartite.

Dans sa déclaration, le Premier ministre s'est en outre clairement prononcé contre l'abolition de l'indexation automatique des salaires, notamment en raison des conséquences négatives d'une telle décision sur le pouvoir d'achat des particuliers et sur le climat social.

Enfin, en matière de politique internationale, le Premier ministre a abordé le conflit irakien et la reconstruction de l'Irak qui devra impérativement être réalisée sous l'égide de la communauté internationale. Il a plaidé pour la création d'une politique de sécurité et de défense européenne, politique qu'il a qualifiée d'une «des plus grandes ambitions à réaliser par notre génération». Parlant notamment de l'initiative de défense européenne du 29 avril 2003, à laquelle le Luxembourg a participé ensemble avec la Belgique, la France et l'Allemagne, le Premier ministre a mis en exergue que «la place du Luxembourg est là où se fait plus d'Europe».

Conseil européen à Salonique

19-20 juin 2003

Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne et leurs homologues des futurs membres de l'UE se sont rencontrés pour un Conseil européen du 19 au 21 juin 2003 à Salonique, en Grèce. Le gouvernement luxembourgeois y était représenté par le Premier ministre Jean-Claude Juncker, la Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer et le ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen. Ce Conseil européen a été suivi d'un sommet Union européenne - Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine ainsi que Serbie et Monténégro) qui a eu lieu le 21 juin 2003.

Le Conseil européen a débuté le 19 juin avec la traditionnelle rencontre des chefs d'Etat et de gouvernement avec le président du Parlement européen Pat Cox.

Lors de la session de travail et du dîner de travail qui ont suivi cette rencontre, le Conseil européen a discuté du dossier migrations et asile et plus particulièrement de nouvelles initiatives en vue d'une véritable coordination, sur une base opérationnelle, entre les corps de surveillance des frontières des pays membres ainsi que du développement d'une bonne coopération avec les pays tiers pour la maîtrise des flux migratoires dans le cadre de leurs relations contractuelles avec l'Union européenne.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont manifesté leur volonté de créer une base de données com-



Accueil de Jean-Claude Juncker et de Lydie Polfer à Salonique

mune sur les visas pour lutter plus efficacement contre l'immigration. En matière de droit d'asile, le Conseil européen a rappelé «qu'il était déterminé à mettre en place un régime d'asile européen commun». Une proposition britannique visant à créer des «zones de protection» sous l'égide de l'Union européenne n'a pas été retenue.

D'autres discussions concernaient la situation en Irak et au Proche et Moyen-Orient et le rapport du Haut-Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, Javier Solana, sur la sécurité européenne. Le Conseil a demandé au Haut-Représentant de finaliser ses travaux en vue d'une adoption de la stratégie de sécurité de l'Union européenne au sommet de clôture de la présidence italienne en décembre 2003.

L'ordre du jour des réunions du 20 juin prévoyait exclusivement des débats sur le projet de constitution élaboré et adopté par la Convention sur l'avenir de l'Europe le 13 juin 2003.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont eu un échange de vues avec le président de la Convention Valéry Giscard d'Estaing et ont adopté le projet comme document de base pour la conférence intergouvernementale à laquelle il incombera de décider de la version finale de la future Constitution jusqu'au printemps 2004 et qui devra avoir lieu à partir du mois d'octobre 2003 pour se terminer avant les élections européennes de juin 2004.

«Douze pays ont dit qu'ils auraient des points sérieux à soulever», a précisé le Premier ministre Juncker à l'égard du projet de Constitution, «mais je crois qu'on n'assistera pas au risque de voir remis en cause les principaux acquis de la Convention».

Jean-Claude Juncker, avec d'autres chefs d'Etat et de gouvernement, réclamait néanmoins certaines «clarifications». Le Premier ministre a ainsi cité la création d'un «président stable» de l'UE, qui suscite des réserves du Luxembourg comme de plusieurs

autres «petits» pays. Il a également estimé qu'il faudrait clarifier la question des présidences des différents conseils des ministres de l'UE, question qui n'a pas été tranchée par la Convention. Le Premier ministre a aussi jugé qu'il faudrait «ouvrir la voie à un vote à la majorité qualifiée» en matière de politique étrangère, une disposition rejetée notamment par la Grande-Bretagne qui entend garder son droit de veto dans ce domaine.

Aux dires du Premier ministre Jean-Claude Juncker, il y a un consensus parmi les dirigeants européens pour adopter avant la fin de l'année le projet de Constitution de l'UE.

Le Conseil européen a également décidé de la candidature de Jean-Claude Trichet à la présidence de la Banque centrale européenne (BCE). Concernant la succession de Wim Duisenberg à la tête de la Banque centrale européenne, le Premier ministre a déclaré lors d'une conférence de presse que le Français Jean-Claude Trichet «est le candidat naturel et non contesté» à la présidence de la BCE.

Lors du sommet Union européenne - Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine ainsi que Serbie et Monténégro), le Conseil s'est dit «résolu à soutenir pleinement et efficacement la perspective européenne des Balkans occidentaux, qui feront partie intégrante de l'UE dès qu'ils répondront aux critères établis».

A noter que le Conseil européen de Salonique a été le dernier sommet des chefs d'Etat et de gouvernement à avoir lieu dans un pays

membre assurant la présidence rotative du Conseil de l'Union européenne. A partir du 1^{er} juillet 2003, tous les Conseils européens auraient lieu à Bruxelles.

Entrevues de Mme Lydie Polfer avec Igor Ivanov et Abdullah Gul

14-15 avril 2003

A l'occasion du Conseil Affaires générales et Relations extérieures les 14 et 15 avril 2003 à Luxembourg-Kirchberg, la ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a reçu le 15 avril 2003, pour des entrevues bilatérales, ses homologues russe Igor Ivanov et turc Abdullah Gul.

Visite de travail d'Igor Ivanov

La situation en Irak et au Moyen-Orient, l'état des relations entre l'Union européenne et la Russie, la discussion menée sur l'avenir de l'Europe dans le cadre de la Convention et la situation en Tché-

tchénie figuraient à l'ordre du jour de la consultation entre les ministres des Affaires étrangères luxembourgeois et russe.

Dans le contexte des relations bilatérales, qualifiées d'excellentes et de cordiales, le ministre Ivanov s'est particulièrement félicité de la participation luxembourgeoise aux festivités qui devaient marquer le 300^e anniversaire de la fondation de la ville de Saint-Pétersbourg, où le Luxembourg contribuait à la restauration de deux immeubles, dont celui abritant le consulat honoraire.

Igor Ivanov a également confirmé que, grâce à l'excellente coopération entre les ministères des Affaires étrangères, les archives de la Grande Loge de Luxembourg, se trouvant alors encore en dépôt à Moscou, pourraient retourner à Luxembourg en mai 2003, toutes les difficultés administratives étant désormais identifiées.

En ce qui concerne le commerce bilatéral, Lydie Polfer et Igor Ivanov ont salué la progression régulière



Madame Polfer accueille son homologue russe Igor Ivanov au ministère des Affaires étrangères

des échanges et l'intensification des contacts entre acteurs économiques, notamment dans le cadre de la dernière mission économique organisée par les autorités luxembourgeoises.

Pour ce qui est des relations internationales, les deux homologues ont constaté une cohérence d'analyse et d'approche, dès lors qu'il s'agit de conférer à la communauté internationale, et en particulier aux Nations unies, un rôle central dans la reconstruction de l'Irak. De même, ils s'accordent pour rendre les institutions multilatérales plus aptes à intervenir dans la prévention et la gestion de crises qui pourraient intervenir ou encore dans la nécessaire lutte contre le terrorisme et la prolifération d'armes de destruction massive.

S'agissant de la Tchétchénie, le ministre russe a dressé le tableau des efforts de normalisation et de restructuration économique à la suite du récent référendum. Dans ce contexte, Lydie Polfer a exprimé l'espoir que le processus politique en cours et impliquant le plein respect des droits de l'homme puisse aboutir. Dans ce contexte a également été mentionnée l'aide luxembourgeoise accordée à la reconstruction d'une école à Grosny.

Rencontre Lydie Polfer - Abdullah Gul

La ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a également rencontré son homologue turc, Abdullah Gul, pour une entrevue bilatérale à Luxembourg.

De nombreux sujets concernant la politique internationale (la situation au Moyen-Orient, la Palestine, la



Les ministres Polfer et Gul avant leur entrevue bilatérale à Luxembourg

crise de l'ONU et Chypre) ainsi que les relations bilatérales turco-luxembourgeoises ont pu être abordés. «Pour ces deux thèmes, nous partageons souvent la même analyse et la visite de responsables politiques luxembourgeois, il y a trois ans, a permis d'inaugurer de nouveaux liens économiques, qui offrent encore de nombreux développements et c'est exactement ce que nous souhaitons», a commenté Lydie Polfer.

Sur le plan international, le conflit irakien a bien évidemment été un des principaux sujets de l'entrevue et les deux ministres des Affaires étrangères étaient d'avis qu'il est de grande importance que l'aide humanitaire soit organisée le plus rapidement possible en Irak.

«Nous nous sommes également mis d'accord sur le rôle important, vital et responsable des Nations unies pour l'après-guerre. Une définition claire concernant la reconstruction politique et économique de l'Irak est cruciale», a dit Lydie Polfer.

Enfin, la question concernant Chypre a également été abordée. «Nous souhaitons une solution politique pour l'île et son adhésion au sein de l'Union européenne», a conclu Lydie Polfer.

Abdullah Gul s'est réjoui de l'hospitalité luxembourgeoise et a abordé les relations entre l'Union européenne et la Turquie. «Le Grand-Duché de Luxembourg a, comme membre fondateur de l'Union européenne, toujours joué un rôle important entre les relations européennes et turques», a expliqué le ministre des Affaires étrangères turc. Il a également rappelé la détermination de la Turquie à vouloir intégrer l'Union européenne et les réformes entreprises pour remplir les critères d'adhésion dits de Copenhague.

«Cette entrevue était une excellente occasion de passer en revue nos relations bilatérales, aussi bien sur le plan international que régional», a ajouté le ministre des Affaires étrangères turc. «Nous pensons

que la présence d'un ambassadeur dans un futur proche permettra de renforcer nos relations bilatérales», a expliqué Abdullah Gul. «Nos relations sont bonnes, mais il est encore possible d'améliorer et d'approfondir celles-ci pour le futur», a-t-il conclu.

La veille, le 14 avril, Lydie Polfer avait rencontré Noëlle Lenoir, ministre déléguée française aux Affaires européennes, afin d'aborder des questions essentiellement européennes, dont celle de la Convention sur l'avenir de l'Union européenne.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker au Sommet UE-Russie à Saint-Pétersbourg

30-31 mai 2003

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé les 30 et 31 mai 2003 au Sommet UE-Russie qui a eu lieu à Saint-Pétersbourg. En marge du sommet, le chef du gouvernement luxembourgeois a assisté aussi aux cérémonies marquant le 300^e anniversaire de l'ancienne capitale impériale.

La pluie a partiellement perturbé les cérémonies d'ouverture des festivités de Saint-Pétersbourg, notamment l'accueil officiel d'une quarantaine de chefs d'Etat et de gouvernement par le président russe Vladimir Poutine sur les quais de l'Amirauté, en face de la célèbre statue équestre de Pierre le Grand.

Après une brève visite de la cathédrale Saint-Isaac, ce fut un concert de gala au théâtre Mariinsky,



Jean-Claude Juncker et Vladimir Poutine aux cérémonies célébrant le 300^e anniversaire de Saint-Pétersbourg

dirigé par le chef d'orchestre russe Valeri Guerguiev, qui donna le véritable coup d'envoi des festivités pour célébrer le 300^e anniversaire de Saint-Pétersbourg. Les chefs d'Etat et de gouvernement furent ensuite conviés à un dîner sur le bateau de croisière britannique *Silver Whisper*, posté sur la Néva.

Dans la matinée du 31 mai, le président russe Vladimir Poutine a accueilli les participants au sommet UE-Russie, parmi lesquels se trouvaient ceux des dix futurs Etats membres de l'Union européenne. Dans son discours d'ouverture, M. Poutine a particulièrement salué le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker. Vladimir Poutine rappela que Jean-Claude Juncker était à l'origine de l'idée de se réunir à Saint-Pétersbourg. «Il a non seulement eu une magnifique idée, mais il a aussi été à l'origine de la restauration du Palais Constantin, ce joyau dont non seulement la Russie, mais toute l'Europe sont fières», souligna le président russe.

Lors de son intervention, Jean-Claude Juncker a fait l'éloge de Saint-Pétersbourg: «Ville généreuse qui, selon le souhait de son fondateur, a donné la meilleure partie d'elle-même à l'Europe. Aujourd'hui, elle sait dire un grand oui à l'Europe. Hier elle savait dire un grand non à ses oppresseurs».

Dans son discours, le Premier ministre luxembourgeois a également souligné que si jusqu'alors la Russie et l'Union européenne avaient été liées par une communauté d'intérêt, le présent sommet était fondateur d'une «communauté d'ambition». Selon Jean-Claude Juncker, celle-ci devrait avoir une vocation mondiale et devrait donc se préoccuper des règles de fonctionnement de la communauté internationale au sein d'un monde multipolaire, de la lutte contre le terrorisme et du respect sans faille des droits de l'homme, respect qui selon le Premier ministre luxembourgeois «n'est pas antinomique à la lutte antiterroriste».

Rencontres bilatérales

Au cours des différents rendez-vous dans le cadre des fêtes du tricentenaire, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a eu un certain nombre d'entretiens bilatéraux, notamment avec le président des Etats-Unis d'Amérique George Bush.

D'autres rencontres avec le président de la Commission européenne Romano Prodi, le président français Jacques Chirac, le chancelier allemand Gerhard Schröder ou les partenaires du Benelux portaient sur les travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe.

Avec le président chinois Hu Jintao, le Premier ministre a évoqué les excellentes relations bilatérales, les investissements d'Arcelor en Chine, les retombées économiques de l'épidémie du SARS, la coopération dans le domaine monétaire entre l'Union européenne et la Chine ainsi que la question des droits de l'homme.

Réunion des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Allemagne, de la France, du Luxembourg et de la Belgique concernant la défense européenne

29 avril 2003

Le 29 avril 2003 s'est tenue à Bruxelles une réunion des chefs d'Etat et de gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, de la République française, du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume de Belgique. Le Luxembourg y était représenté par le Premier ministre Jean-Claude Juncker.

A l'ordre du jour de cette réunion figuraient les concepts de la défense européenne et sa relation avec l'OTAN, les moyens de réalisation de certains de ces concepts, ainsi que l'appel à d'autres Etats pour se joindre à ce projet.

Questionné sur les raisons de la participation luxembourgeoise à cette réunion, le Premier ministre luxembourgeois a estimé: «Je ne suis pas venu à Bruxelles renforcer l'Europe de la défense avec le poids militaire luxembourgeois, mais je ne veux pas qu'une grande initiative européenne soit prise sans le Luxembourg, pays fondateur de l'Union».

Dans le papier de conclusions à l'issue de cette réunion, les quatre chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Bruxelles ont insisté sur leur «conviction commune» que «l'Europe doit être capable de s'exprimer d'une seule voix et de jouer pleinement son rôle sur la scène internationale». Aussi étaient-ils d'avis «qu'il est néces-

saire de donner un nouvel élan à la construction de l'Europe de la sécurité et de la défense». L'Union européenne devrait disposer d'une «politique de sécurité et de défense crédible» et l'action diplomatique ne serait «crédible, et donc efficace, que si elle peut également s'appuyer sur des capacités civiles et militaires réelles».

«Nous pensons que le moment est venu de franchir une nouvelle étape dans la construction de l'Europe de la sécurité et de la défense, fondée sur des capacités militaires européennes renforcées qui contribueront également à donner à l'Alliance atlantique une nouvelle vitalité et ouvriront la voie à une relation transatlantique renouvelée», affirmaient-ils dans cette déclaration commune.

Afin de donner un nouvel élan à la politique européenne de sécurité et de défense, les quatre protagonistes ont proposé dans ce contexte un certain nombre de principes qui pourraient être «endossés»



«L'Europe doit être capable de s'exprimer d'une seule voix et de jouer pleinement son rôle sur la scène internationale», ont déclaré les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Bruxelles

par la Convention sur l'avenir de l'Union européenne et la Conférence intergouvernementale, afin d'être «intégrés dans le Traité constitutionnel»:

- la possibilité de conduire des coopérations renforcées en matière de défense,
- une clause générale de solidarité et de sécurité commune liant tous les Etats membres de l'Union européenne et permettant de faire face aux risques de toute nature envers l'Union européenne,
- la possibilité pour les Etats membres qui le souhaitent de souscrire des obligations supplémentaires, dans le cadre d'une coopération renforcée et sans que cela n'entraîne des obligations pour les tierces parties,
- la reformulation des tâches Petersberg, permettant à l'Union européenne d'utiliser des moyens civils et militaires afin de prévenir les conflits, de gérer des crises, y compris les missions les plus exigeantes,
- la création d'une Agence européenne de développement et d'acquisition de capacités militaires, avec comme objectif d'augmenter les capacités militaires européennes et de renforcer l'interopérabilité et la coopération entre les forces armées des Etats membres. Cette agence contribuerait à la création d'un environnement favorable et à une industrie de défense européenne compétitive,
- la création d'un Collège européen de sécurité et de défense, afin de favoriser le développement et la diffusion d'une culture de sécurité européenne.

En outre, ils ont proposé que la Convention adopte «le concept d'Union européenne de sécurité et de défense» (UESD) qui devrait avoir comme vocation «de réunir les Etats intéressés qui sont prêts à aller plus rapidement et plus loin dans le renforcement de leur coopération en matière de défense».

Dans le domaine militaire, les quatre pays souhaitaient mettre en œuvre «un certain nombre d'initiatives concrètes destinées à favoriser le rapprochement de nos outils de défense nationaux» afin d'éviter les duplications inutiles entre armées nationales et afin de renforcer ainsi l'efficacité des moyens de défense des Européens. Il s'agissait notamment des initiatives suivantes:

- le développement d'une capacité européenne de réaction rapide avec la création d'une capacité de départ autour de la brigade franco-allemande dans laquelle seront intégrés des éléments commandos belges et des éléments de reconnaissance luxembourgeois,
- la création, au plus tard en juin 2004, d'un commandement européen de transport aérien stratégique, disponible pour des opérations européennes et de l'OTAN et à plus long terme, la création d'une unité commune de transport aérien stratégique et de subordonner cette unité au commandement européen de transport aérien stratégique,
- la création d'une capacité européenne de protection NBC conjointe avec comme objectif la protection des populations civiles et des troupes déployées dans des opérations européennes,

- la création, en liaison avec la Commission et ECHO, d'un système européen d'aide humanitaire d'urgence lors de catastrophes (EU-FAST - European Union First Aid and Support Team), permettant à l'Union européenne d'associer des moyens civils et militaires pour dépêcher dans les 24 heures une première aide humanitaire d'urgence,
- la création de centres européens de formation commune de pilotes et de marins,
- le renforcement des capacités européennes de planification opérationnelle et de conduite d'opérations pour éviter les duplications et concurrences inutiles entre capacités nationales et la création d'un noyau de capacité collective de planification et de conduite d'opérations pour l'Union européenne,
- l'établissement d'un quartier-général multinational déployable pour des opérations conjointes et qui serait basé sur des quartiers-généraux déployables existants.

Lors de la conférence de presse à l'issue de la réunion, les quatre dirigeants ont mis l'accent sur leur volonté d'associer les autres pays de l'Union européenne à leurs propositions, sans faire de concurrence pour autant à l'OTAN: «Ces initiatives s'inscrivent toutes dans la perspective de notre participation commune à des opérations conduites dans le cadre de l'Union européenne ou de l'OTAN».

Jean-Claude Juncker a estimé dans ce contexte que «l'Europe avance au rythme de ses ambitions», avant de spécifier: «Notre initiative est une de ces grandes ambitions. L'Europe a toujours

suivi la même évolution: au début nous étions trois seulement pour concevoir la monnaie unique. Chaque fois que l'Europe ne doute pas d'elle-même, qu'elle est capable de nourrir de grandes ambitions, elle surprend le monde». Jean-Claude Juncker s'est montré «convaincu que l'Union européenne de sécurité et de défense connaîtrait le même succès que toutes nos précédentes grandes initiatives».

Fête nationale du Grand-Duché de Luxembourg

22-23 juin 2003

Dans le cadre de la Fête nationale du Grand-Duché de Luxembourg, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que le Grand-Duc Héritier ont assisté les 22 et 23 juin 2003 aux festivités organisées à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette.

Le 22 juin a eu lieu la traditionnelle relève de la garde devant le Palais grand-ducal. Y ont participé un détachement d'honneur de l'Armée sous le commandement du lieutenant en 1^{er} Patrick Majerus. Les chefs de peloton étaient les lieutenants Joël Faltz et Georges Campill. La garde montante était commandée par le 1^{er} sergent Marco Steinmetz et la garde descendante par le sergent Claude Theisen. L'encadrement musical était

assuré par la musique militaire sous la direction du major André Reichling, chef de la musique militaire.

Ensuite, l'honneur est revenu à la Ville d'Esch-sur-Alzette où le couple grand-ducal et le Grand-Duc Héritier ont été accueillis par la bourgmestre de la ville Lydia Mutsch au lieu dit Nonnewisen à Esch-sur-Alzette. LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et S.A.R. le Grand-Duc Héritier, ont assisté ensuite à une présentation de ce projet.

Dans le cadre de «Esch-sur-Alzette, Ville Centenaire en 2006», S.A.R. le Grand-Duc a dévoilé la plaque de la future «Rue du Centenaire». Après la plantation du premier arbre du «Parc du Centenaire» par S.A.R. la Grande-Duchesse, marraine du futur «Parc du Centenaire», ils ont assisté à l'envol de la montgolfière «Esch-sur-Alzette, Ville Centenaire en 2006».

A la place de la Résistance, les membres de la famille grand-ducale ont été accueillis par le Premier ministre Jean-Claude Juncker. Après un dépôt de fleurs au monument aux Morts, le Grand-Duc



S.A.R. le Grand-Duc passe en revue les troupes pour la première fois avec S.A.R. le Grand-Duc Héritier

et la Grande-Duchesse ont allumé le feu de camp des scouts luxembourgeois et ont visité le Escher Volleksfest.

Le cortège en présence du couple grand-ducal s'est rendu de la place de Résistance vers l'Hôtel de Ville où les associations de la ville ont défilé devant la Tribune officielle. Le défilé a été suivi d'une brève allocution de la bourgmestre à l'Hôtel de Ville.

Le soir, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier, la Princesse Alexandra et le Prince Sébastien ont assisté aux festivités organisées par la Ville de Luxembourg.

A la sortie du Palais grand-ducal, ils ont été accueillis par le bourgmestre et les échevins de la Ville de Luxembourg. Ils se sont rendus ensuite sur la tribune d'honneur installée sur la place Guillaume II, à partir de laquelle ils ont suivi l'aubade de la musique militaire et la traditionnelle retraite aux flambeaux animée par les nombreuses associations de la Ville.

Le programme du 22 juin s'est clôturé par le traditionnel feu d'artifice sur le pont Adolphe. L'encadrement musical était assuré par une composition signée Netty Glesener.

Le lundi 23 juin, jour de la Fête nationale, l'armée et la Police grand-ducale se sont présentées pour la prise d'armes dans l'Avenue de la Liberté. A l'occasion du 10^e anniversaire de la création d'Eurocorps (Corps européen), la participation internationale à la prise d'armes à Luxembourg est revenue cette année au Corps européen.

La prise d'armes était placée sous le commandement du lieutenant-colonel Gaston Reinig.

En présence de S.A.R. la Grande-Duchesse et des enfants princiers, le chef d'Etat-major de l'armée Nico Ries, du directeur général de la Police grand-ducale Pierre Reuland, du ministre de la Défense Charles Goerens et du ministre de l'Intérieur Michel Wolter, le Grand-Duc et le Grand-Duc Héritier ont passé en revue les troupes. Pour S.A.R. le Grand-Duc Héritier, qui depuis l'été 2002 est gradué de l'Académie militaire de Sandhust, cette revue de troupes constituait une première.

Le Te Deum solennel a ensuite été célébré en la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg en présence des membres de la famille grand-ducale, des membres de la maison grand-ducale, des membres du gouvernement, des députés, des autres corps constitués ainsi que du corps diplomatique accrédité auprès du chef d'Etat luxembourgeois.

Le traditionnel tir d'honneur de 101 coups de canon au *Fetschenhaff* a clôturé les festivités officielles de la Fête nationale 2003.

Regard sur

LES ACTIVITÉS GOUVERNEMENTALES

PREMIER MINISTRE

Réunion informelle de sept Etats membres de l'Union européenne qui partagent globalement la même conception de l'Europe

1^{er} avril 2003

Le mardi 1^{er} avril 2003 a eu lieu à Luxembourg une réunion informelle de sept Etats membres de l'Union européenne qui partageaient globalement la même conception de l'Europe, basée notamment sur un renforcement de la méthode communautaire, un équilibre entre les institutions européennes ainsi que sur l'égalité entre tous les Etats membres.

Lors de cette réunion informelle, les Premier ministres et ministres des Affaires étrangères des trois pays membres du Benelux, de l'Autriche, de la Finlande, de l'Irlande et du Portugal ont discuté des questions des réformes institutionnelles qui faisaient l'objet des travaux de la Convention sur l'avenir de l'Union.

Le Luxembourg, qui assurait à cette date la présidence du Benelux, était représenté par le Premier ministre Jean-Claude Juncker et la ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer.

Lors d'une conférence de presse à l'issue de la réunion informelle, le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker a rappelé que les trois pays du Benelux avaient adopté le 4 décembre 2002 un mé-

morandum sur l'avenir institutionnel de l'Union européenne et qu'à ce moment-là ils avaient invité tous les pays «qui ont la même vision de l'avenir de l'Union européenne» à se joindre à eux.

Jean-Claude Juncker a spécifié par ailleurs qu'il s'agissait d'une réunion des Etats membres «qui partagent un certain nombre de points de vue et qui, dans un débat démocratique, ont l'intention d'exprimer ce point de vue, notamment lors de la réunion qu'auront les membres du Conseil européen du 16 avril à Athènes avec le Président de la Convention européenne». Dans ce contexte, Jean-Claude Juncker a invité les futurs pays membres et candidats qui partagent la même conception de l'Europe autour d'une table commune



De g. à dr. Paavo Lipponen (Finlande), Wolfgang Schüssel (Autriche), Jan Peter Balkenende (Pays-Bas), Lydie Polfer, Jean-Claude Juncker, Guy Verhofstadt (Belgique), Bertie Ahern (Irlande) et José Manuel Durão Barroso (Portugal)

dans le cadre de la réunion du 16 avril 2003.

Les sept Etats membres réunis à Luxembourg étaient d'accord sur une série de «principes généraux». «Oui à la méthode communautaire et à son renforcement; oui à l'équilibre inter-institutionnel; oui au principe de l'égalité des Etats membres; oui à l'extension du vote à majorité qualifiée», a affirmé Jean-Claude Juncker.

«Sur base de ces principes et après discussion au sein du Benelux et avec les quatre amis présents, nous avons l'intention de barrer la route à tout risque de dérapage intergouvernemental et d'ouvrir la voie à une méthode communautaire renforcée», a noté le Premier ministre.

Selon Jean-Claude Juncker, il existait en 2003 deux tendances en Europe, «ceux qui acceptent de façon consciente ou inconsciente le dérapage intergouvernemental, et ceux qui sont les artisans et les partisans de la méthode communautaire, seule méthode qui permettra à l'Union européenne de croître tout en gardant les équilibres qui furent toujours les siens et qui ont fait leur succès pendant les dernières décennies».

«L'Europe n'a pas besoin de nouvelles institutionnelles, l'essentiel consiste dans les politiques que l'Union européenne est censée appliquer», a continué le Premier ministre luxembourgeois qui voyait dans la proposition de certaines nouvelles institutions le risque de voir l'Union européenne glisser «dans toute sorte de dérapages à connotation intergouvernementale».

«Nous récusons l'idée de voir le Conseil des ministres, qui doit res-

ter une institution importante de l'Union européenne, être présidé par un président à temps plein, élu à l'extérieur du Conseil européen», a souligné Jean-Claude Juncker. La création d'une nouvelle institution engloberait le risque de voir s'établir «une Commission bis», de faire du président de la Commission européenne «un assistant du président du Conseil européen» et de conduire ainsi à moins de cohérence.

Pour ce qui est de la rotation semestrielle, celle-ci devait en principe rester de mise, quoique des aménagements pourraient se faire ultérieurement, a estimé Jean-Claude Juncker. Pour ce qui est de la composition de la Commission, Jean-Claude Juncker, s'est prononcé en faveur du principe d'un représentant par Etat membre jusqu'à ce que le nombre de 27 commissaires soit atteint, tel que retenu au Conseil européen de Nice en décembre 2000. Ensuite, il y aurait réduction du nombre des commissaires en-dessous du nombre des Etats membres sous condition de la stricte observation du principe de l'égalité des Etats membres.

Pour ce qui est du Président de la Commission, les sept Etats membres ont estimé que celui-ci devrait être élu par le Parlement européen suivant des modalités à définir. Le rôle du Conseil européen serait limité à la désignation du Président de la Commission suite au vote du Parlement européen.

Jean-Claude Juncker a affirmé par ailleurs que les sept pays seraient tous «en faveur de la création du poste d'un ministre des Affaires étrangères européen» qui – sans être une nouvelle institution au sens du traité – présiderait le Conseil re-

lations extérieures, qui aurait un pouvoir d'initiative et qui serait, en collaboration avec les ministres des Affaires étrangères des Etats membres, le vrai moteur de la politique extérieure de sécurité commune.

Finalement, pour ce qui était de l'instrument de la Convention européenne, celle-ci, pourrait être, selon les sept Etats membres réunis à Luxembourg, «l'élément préparatoire de futures conférences intergouvernementales».

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker au colloque «Le choc d'avril 2002: Quelles leçons pour la France et l'Europe? Quelles réponses politiques?»

22 avril 2003

Le mardi 22 avril 2003, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a assisté à un colloque intitulé «Le choc d'avril 2002: Quelles leçons pour la France et l'Europe? Quelles réponses politiques?», organisé à Paris par le club «Dialogue et Initiative», dont Jean-Pierre Raffarin est un des co-fondateurs, et la fondation allemande Konrad Adenauer, sous la présidence de Bernhard Vogel.

Les Premier ministres espagnol José Maria Aznar, portugais José Manuel Durão Barroso et slovaque Mikulas Dzurinda, ainsi que d'autres responsables politiques européens, dont Roland Koch, Angela Merkel et Alain Juppé étaient également invités au colloque. Outre Jean-Pierre Raffarin, sont intervenus dans les débats les trois autres co-fondateurs de «Dialogue et Initiative», le commissaire européen Michel Barnier, le garde des



MM. Juncker et Raffarin au colloque «Le choc d'avril 2002»

Sceaux Dominique Perben et le président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, Jacques Barrot.

Le colloque a porté sur les leçons à tirer pour la France et l'Europe, un an après le «choc d'avril», suite aux résultats du premier tour de l'élection présidentielle française. La table ronde à laquelle a participé Jean-Claude Juncker était consacrée aux questions suivantes: «Quelles réponses pour les citoyens? Quelle nouvelle gouvernance? Promouvoir les valeurs libérales, sociales et humanistes».

La nécessaire reconstruction du lien de confiance entre la politique et les citoyens tant au niveau national qu'au niveau européen figurait au centre des débats. Jean-Pierre Raffarin, qui avait invité à ce colloque, constatait dans ce contexte qu'il était important «d'aller chercher au plus profond de notre patrimoine intellectuel les valeurs qui nous rassemblent et qui peuvent répondre à un certain nombre d'exigences du citoyen européen». Le citoyen n'attendrait pas «la technique», mais «la cohérence

entre une pensée et une action». La politique européenne devrait être «pragmatique, au service des citoyens».

Les intervenants ont également abordé la question de la situation économique en Europe et les attentes des citoyens dans ce domaine. Le Premier ministre français a insisté dans ce contexte sur la nécessité de «bâtir une véritable croissance durable» et de «mettre l'emploi au cœur du débat européen».

A la question relative aux possibilités de relance économique dans le contexte du pacte de stabilité, Jean-Claude Juncker a pour sa part constaté qu'il était «vrai que l'Europe est en panne de croissance». Les gouvernements y opposeraient une «réaction faible, parce que leur réactivité a été affaiblie». Or, la vraie question à se poser dans ce contexte serait celle de savoir de quoi tiendrait cette faible réactivité. «Tient-elle vraiment des conditions posées par le pacte de stabilité ou y a-t-il d'autres raisons qui expliquent les marges

de manœuvre restreintes dont disposent les budgets nationaux et les politiques économiques gouvernementales pour réagir à la situation actuelle?», a lancé le Premier ministre luxembourgeois.

«Le pacte de stabilité n'y est pour rien, puisqu'il est de bon sens», a estimé Jean-Claude Juncker dans ce contexte. Les marges de manœuvre réduites résideraient chez certains déjà dans des déficits hérités de gouvernements antérieurs. Le fait d'ajouter «déficit au déficit» et de laisser «monter la dette publique à des sommes vertigineuses» mènerait à terme toujours à une situation aux «problèmes non solubles». «Et ceux qui attaquent le pacte de stabilité comme stupide font abstraction du fait que dans la vie politique, comme dans la vie de tous les jours, à terme, l'on ne peut dépenser plus que ce qu'il y a dans la caisse», a constaté Jean-Claude Juncker avant de continuer: «C'est tout simplement un principe de bon sens».

Jean-Claude Juncker a en même temps averti qu'il ne fallait pas non plus devenir «un fétichiste du pacte de stabilité». Il faudrait plutôt appliquer le pacte de stabilité «avec intelligence et sagesse». Chacun devrait y appliquer une grille de lecture nationale. Les déficits en eux-mêmes ne seraient en fin de compte ni bons pour l'Europe, ni bons pour un pays lui-même, ni pour d'autres. Jean-Claude Juncker a plaidé dans ce contexte en faveur du renforcement de la coordination des politiques économiques qui serait devenue une nécessité dans une union économique et monétaire qui repose sur la gestion solidaire de la monnaie unique.

Finalement, il ne faudrait pas perdre de vue «les grands équilibres». «Pris par la volonté farouche de réaliser partout des économies, il ne faut pas que nous réalisions des économies n'importe où», a averti le Premier ministre luxembourgeois. Ainsi, relèverait de la bonne coordination de la politique économique le consensus que les politiques d'investissement public ne devraient pas être corrigées vers le bas. Il faudrait d'abord essayer des politiques d'assainissement «qui concernent les dépenses de consommation et le financement du train de vie de l'Etat». «Il faut que nous nous mettions d'accord sur la nécessité absolue de réaliser des réformes structurelles qui réduisent, à terme, le déficit structurel qui pèse largement sur nos pays», a conclu le Premier ministre luxembourgeois.

M. Jean-Claude Juncker réagit aux propositions de réformes des institutions européennes émises par le président de la Convention européenne

23 avril 2003

Le 23 avril 2003, Jean-Claude Juncker a réagi aux propositions de réformes des institutions de l'Union européenne, émises par le président de la Convention sur l'avenir de l'Europe, Valéry Giscard d'Estaing.

Le Premier ministre luxembourgeois a réitéré son opposition, «maintes fois exprimée», au principe d'un président élu du Conseil

européen, qui risquerait de modifier l'équilibre institutionnel, surtout au détriment de la Commission européenne. Il a rappelé que la création d'une telle institution engloberait le risque de voir s'établir «une Commission bis», de faire du président de la Commission européenne «un assistant du président du Conseil européen» et de conduire ainsi à moins de cohérence au niveau institutionnel.

Les propositions du président de la Convention européenne, qui pourraient engendrer de «lourds risques de dérapage intergouvernemental», seraient loin d'être constructives et susciteraient bien au contraire «tout sauf le consensus». Elles ne tiendraient aucunement compte de l'opinion exprimée par les sept Etats membres qui partagent globalement la même conception de l'Europe, telle qu'exprimée lors de leur réunion à Luxembourg le 1^{er} avril 2003 (voir page 138), ni d'ailleurs des mêmes idées exprimées par ces Etats membres et la très large majorité des pays candidats lors de la réunion de ces pays en marge du Conseil européen informel d'Athènes, le 16 avril 2003.

«La seule proposition qui trouve notre consentement est l'idée de la création d'un ministre des Affaires étrangères européen, qui deviendrait en même temps Vice-président de la Commission européenne», a déclaré Jean-Claude Juncker. «Toutes les autres propositions sont inacceptables», a-t-il estimé.

Le 25 avril 2003, les trois représentants du Benelux à la Convention sur l'avenir de l'Union européenne, Gijs de Vries, ministre

des Affaires étrangères des Pays-Bas, Louis Michel, ministre belge des Affaires étrangères, et Jacques Santer, représentant du chef du gouvernement luxembourgeois, ont adressé une lettre au président de la Convention européenne Valéry Giscard d'Estaing dans laquelle ils faisaient part de leurs commentaires au sujet des propositions de réformes des institutions de l'Union européenne.

Dans cette lettre, MM. Santer, Michel et de Vries «regrettent tout d'abord la procédure et la méthode suivies pour l'adoption et la présentation de ce texte». Pour ce qui est du contenu, ils disaient ne pas pouvoir accepter «ces propositions qui dénaturent le projet communautaire et les équilibres fondamentaux entre institutions et entre Etats membres». La proposition ne refléterait pas non plus la teneur des débats menés au cours des quinze mois précédents et ne saurait constituer un véritable compromis entre les positions exprimées au sein de la Convention.

Les trois conventionnels ont rappelé l'attachement des pays du Benelux aux principes fondateurs de l'UE dont le Mémorandum Benelux de décembre 2002 serait le reflet et qui avait été soutenu par une majorité d'Etats membres actuels et futurs lors du Conseil européen informel d'Athènes du 16 avril 2003.

Enfin, cette lettre précisait que les pays du Benelux seraient déterminés à formuler, avec d'autres Etats membres, des «propositions alternatives susceptibles de contribuer à la réussite de la Convention».

M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, citoyen d'honneur de la Ville de Trèves

27 mai 2003

Le 27 mai 2003, dans le cadre d'une séance solennelle du conseil communal de la Ville de Trèves, le *Oberbürgermeister* Helmut Schröer a décerné au Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker le titre de citoyen d'honneur de la ville, *Ehrenbürger der Stadt Trier*. La décision d'honorer Jean-Claude Juncker de la citoyenneté d'honneur remontait à la décision unanime du conseil communal de la Ville de Trèves du 25 février 2003.

Il s'agissait là de la plus haute distinction honorifique conférée par la Ville de Trèves, la ville la plus ancienne d'Allemagne. Depuis 1858, ce titre honorifique n'avait été décerné que 16 fois. C'était la deuxième fois que ce titre était accordé à un étranger. Après le prince Henri des Pays-Bas en 1875, Jean-Claude Juncker était le second étranger à obtenir cette distinction.

Jean-Claude Juncker a obtenu le titre de citoyen d'honneur pour ses mérites au niveau européen ainsi que pour son engagement en faveur de la coopération transfrontalière et ses relations amicales avec la Ville de Trèves et la région limitrophe. Cette distinction honorait également les nombreuses amitiés, la coopération et les projets communs entre le Luxembourg et la Ville de Trèves.

Le texte de la lettre d'honneur (*Ehrenbrief*) mentionnait que Jean-Claude Juncker se voyait conférer la citoyenneté d'honneur «pour les

actes politiques de l'homme d'Etat Juncker, dont l'activité politique est guidée par l'esprit européen et qui pratique la coopération européenne par des pas concrets incluant aussi la région de Trèves». La lettre faisait également référence aux actes terribles du régime nazi et aux efforts entrepris par le Premier ministre luxembourgeois qui, en mettant l'accent sur la cohésion et les racines communes, a œuvré à surmonter le souvenir de ce chapitre noir de l'histoire.

Le Premier ministre a été accueilli en fin d'après-midi par le *Oberbürgermeister* Helmut Schröer aux portes de la Porta Nigra. Lors de la séance solennelle du conseil communal de la Ville de Trèves au théâtre municipal, le *Oberbürgermeister* a débuté son allocution en citant Jean-Claude Juncker: „Ich habe mich immer bemüht, die Trierer mit auf den Weg zu nehmen, wenn es um Regionales oder um die Kultur ging”.

Helmut Schröer a ensuite passé en revue les personnalités qui ont

reçu la citoyenneté d'honneur dans le passé en mettant l'accent sur le premier étranger à avoir été honoré par la Ville de Trèves en 1875, le prince Henri des Pays-Bas, frère de Guillaume III, Roi des Pays-Bas et Grand-Duc de Luxembourg. Gouverneur de Luxembourg pendant 25 ans, le prince Henri avait établi des liens d'amitié étroits avec la Ville de Trèves et avait réalisé d'importants projets d'infrastructure transfrontaliers, comme la liaison ferroviaire Luxembourg-Wasserbillig-Trèves.

Helmut Schröer a également relevé l'engagement européen du Premier ministre. «Pour nous, Jean-Claude Juncker est bien plus qu'un excellent homme politique européen. Il est un ami qui, par son engagement pour notre Ville, ne fait pas seulement appel à la coopération transfrontalière, mais la pratique chaque jour par des actes concrets».

Le *Oberbürgermeister* a également fait référence à l'occupation nazie au Luxembourg et au fait que «nous sommes conscients que pour bon



Le Premier ministre accueilli par le *Oberbürgermeister* Helmut Schröer aux portes de la Porta Nigra, à Trèves

nombre de Luxembourgeois, le mal venait en ces temps-là du côté de Trèves». «Mais», a ajouté Helmut Schröer, «la population allemande et celle de Trèves ont appris les leçons de l'histoire. Ils sont devenus des Européens de conviction et des adhérents de la solidarité européenne».

Selon le maire de Trèves, sa ville sait que sa place est à la fois au sein de l'Europe et au sein de la Grande Région. Ainsi, le développement de la ville se facilite de façon décisive grâce à la proximité de l'Europe et grâce aux bons contacts avec le Luxembourg. En faisant allusion au Premier ministre luxembourgeois, le *Oberbürgermeister* a déclaré: «Nous savons que nous avons des amis en Europe». A titre d'exemple, il a mentionné que le Premier ministre a proposé que les projets culturels de «Luxembourg capitale européenne 2007» soient étendus à la Grande Région et se fassent en commun avec les Villes de Trèves, Sarrebruck et Metz.

Jean-Claude Juncker, de son côté, a remercié dans son discours (voir page 168) la Ville de Trèves et ses citoyens pour cette haute distinction honorifique. «J'ignore quels sont les droits et les privilèges associés à la citoyenneté d'honneur, mais j'espère du moins qu'elle me donne droit à des obsèques gratuites», a-t-il lancé avec un petit clin d'œil. Il a souligné que depuis son enfance, il n'a pas vraiment conçu Trèves comme ville étrangère, mais plutôt comme «une fenêtre vers le monde». Pendant de nombreuses années, Trèves et l'Allemagne étaient identiques pour lui.

Le Premier ministre n'a pas non plus hésité à faire allusion au chapitre sombre de la Seconde Guerre

mondiale en mentionnant le destin de son père, forcé de porter l'uniforme allemand. «Les gens qui sont comme moi de la génération d'après-guerre, ont encore directement ressenti ce que cela veut dire quand deux pays voisins ne s'entendent pas», a insisté Jean-Claude Juncker avant de continuer: «Dans les années d'après-guerre, il n'était pas évident que les petits Luxembourgeois soient élevés dans un esprit germanophile. Je remercie mes parents de l'avoir fait». Le Premier ministre luxembourgeois a constaté qu'il existe en effet très peu de «ressentiments historiques» entre les habitants de Trèves et les Luxembourgeois.

Jean-Claude Juncker a finalement abordé le thème de l'Europe des régions. «D'ici 20 à 30 ans, l'Europe sera une Europe des régions. Nous ne pouvons survivre que si nous coopérons», a déclaré le Premier ministre. En guise de conclusion, Jean-Claude Juncker a fait savoir: «J'étais un ami de cette ville, je l'ai toujours été et je le resterai avec double effort».



Jean-Claude Juncker reçu à Rome par le Président italien Carlo Azeglio Ciampi

Visite de travail de M. le Premier ministre Jean-Claude Juncker à Rome

13-15 juin 2003

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a effectué du 13 au 15 juin 2003 une visite de travail à Rome au cours de laquelle il a rencontré les plus hautes autorités politiques italiennes.

Le Président de la République Carlo Azeglio Ciampi a reçu le Premier ministre Juncker pour un long entretien qui a porté sur les évolutions au sein de l'Union européenne mais aussi sur les réalisations du passé. Rappelons que Carlo Azeglio Ciampi était ministre des Finances tout comme Jean-Claude Juncker durant les négociations sur l'euro et l'accord de Maastricht.

Les deux hommes politiques étaient d'accord pour dire qu'il est essentiel que l'Europe des 25 ne dévie pas de la voie communautaire quelles que soient les influences

qui s'exercent sur les Etats membres actuels et futurs.

Leur analyse sur les résultats de la Convention était également convergente dans la mesure où les deux hommes politiques se sont exprimés en faveur d'une Constitution qui, tout en assurant une avancée, une continuité et une opérabilité déterminante à l'UE, en assure aussi une lisibilité et une transparence évidente pour l'ensemble des citoyens.

Les entretiens avec le Premier ministre Silvio Berlusconi portaient essentiellement sur la politique extérieure, notamment sur la Turquie et le Moyen-Orient. La situation politique en Italie à la suite des élections régionales fit aussi l'objet de ces entretiens.

Enfin, les réunions de travail avec les autres membres du gouvernement avaient pour objet les différents axes prioritaires de la future présidence italienne.

7^e Sommet de la Grande Région à Sarrebruck

30 juin 2003

Le 30 juin 2003 a eu lieu le 7^e Sommet de la Grande Région au château de Sarrebruck. Le sommet réunissait, sous la présidence de Peter Müller, ministre-président du Land de Sarre :

- Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg,
- Kurt Beck, ministre-président du Land de Rhénanie-Palatinat,
- Bernard Hagelsteen, préfet de la Région lorraine,
- Jean-Claude van Cauwenberghe, ministre-président de la Région wallonne,
- Karl-Heinz Lambertz, ministre-président de la Communauté germanophone de Belgique,
- Gérard Longuet, président du Conseil régional de la Lorraine,

- Michel Dinet, président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle,
- Charles Stirnweiss pour le président du Conseil général de la Moselle,
- Philippe Leroy et Philippe Suinen pour le ministre-président Hervé Hasquin de la Communauté française de Belgique.

Le sommet s'est essentiellement penché sur les sujets suivants :

Vision 2020

La Commission politique «Vision 2020», présidée par Jacques Santer et composée de personnalités actives dans le monde politique et d'anciens hommes d'Etat des composantes du sommet, a présenté au sommet la «Vision 2020». Cette étude sur le développement à long terme de la Grande Région propose les orientations stratégiques en matière d'action afin de faire de cette région frontalière une communauté régionale performante et compétitive.

La «Vision 2020» prévoit notamment la création d'un secrétariat commun, de cinq agences et d'un budget commun. Pour les membres du sommet, «Vision 2020» reflète «la maturité et l'intensité de la coopération interrégionale».

Education et recherche

L'éducation et la recherche, d'une grande importance dans le processus de développement durable de la Grande Région, faisaient partie du thème central du 7^e sommet. De nombreux projets ont été réalisés ou lancés (partenariats entre écoles, bourses, université interrégionale...) visant à promouvoir la



MM. Jean-Claude Juncker, Jacques Santer, Peter Müller et Kurt Beck

coopération entre les acteurs de l'éducation et de la recherche de la Grande Région.

Dénomination pour la Grande Région

Quant au concours initié en vue de trouver une nouvelle dénomination pour la Grande Région, aucun nom n'ayant pu satisfaire toutes les parties, les membres du sommet ont décidé de continuer à utiliser la dénomination habituelle «Grande Région Sarre - Lorraine - Grand-Duché de Luxembourg - Rhénanie-Palatinat - Région wallonne - Communauté française de Belgique - Communauté germanophone de Belgique» et de ne plus continuer la recherche d'un autre nom.

Future coopération des exécutifs

En ce qui concerne la future coopération des exécutifs, l'organe de la coopération interrégionale vise le renforcement de celle-ci et définit les stratégies de la coopération transfrontalière et interrégionale. Les membres du sommet ont également instauré un fonds permettant de financer les actions préparatoires des sommets ainsi que les travaux administratifs qui en découlent. Pour les rencontres informelles entre les sommets, celles-ci ont fait leur preuve et devront être poursuivies. Pour le secrétariat commun à Luxembourg, les membres du sommet ont estimé nécessaire que soit passée une convention relative à son organisation et à ses missions.

Stratégies communes en vue d'un positionnement au niveau européen

Face à l'élargissement prochain de l'Union européenne, les membres du sommet ont souligné toute l'importance d'une politique régionale concertée pour la cohérence de l'Union européenne. En effet, les régions situées aux frontières internes, situées à l'interface des divers systèmes nationaux, doivent jouer un rôle accru en faveur du développement régional coordonné et équilibré, assurant le bien-être des citoyens.

Transports: liaison à grande vitesse Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg

Compte tenu de la discussion actuelle au sein de l'Union européenne concernant les réseaux de transport transeuropéens (TEN), les membres du sommet ont également souligné la nécessité urgente d'intégrer la Grande Région dans celui-ci. Ils ont estimé absolument nécessaire que l'axe d'un train à grande vitesse, reliant le Nord et le Sud et passant par Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg demeure partie intégrante du réseau et soit prioritairement réalisé.

Emploi

Au sujet du renforcement des domaines de coopération existants, l'interdépendance interrégionale des marches de l'emploi des régions du sommet constitue dorénavant un élément constitutif et indispensable de la réalité quotidienne des populations. Les membres du sommet se félicitent que l'Observatoire interrégional

de l'emploi, dont la mise en place avait été décidée par le 4^e sommet, ait entamé ses travaux à la suite d'un comité de pilotage.

Projet «Capitale européenne de la culture 2007»

Les membres du sommet ont salué les actions lancées afin de réaliser le projet «Capitale européenne de la culture 2007», qui sera préparé par les régions du sommet sur l'initiative du Grand-Duché de Luxembourg et sous l'égide de celui-ci. Ils ont souligné leur volonté de réaliser ce projet en commun comme étant un projet européen par excellence afin de conférer une nouvelle marque de qualité au domaine de la culture.

Prix transfrontaliers pour l'éducation et pour la recherche

A l'issue de la réunion, les membres du sommet ont décerné le prix transfrontalier pour l'éducation et le prix transfrontalier pour la recherche.

Le prix transfrontalier pour l'éducation a été décerné ex æquo à l'étude sur les châteaux de la Grande Région réalisée par le Lycée franco-allemand de Saarbrücken et le Collège Charles de Gaulle de Sierck-les-Bains, de même qu'au livre franco-allemand sur les fêtes et coutumes en Lorraine et en Sarre, réalisé par deux écoles de Metz et de Mertzig.

Le prix transfrontalier pour la recherche, doté de 5000 euros et destiné à récompenser des scientifiques ou jeunes chercheurs de la région pour leur contribution à faire avancer les activités scientifiques transfrontalières, a été décerné au

projet «VIRIM», réseau de virologistes de la Grande Région.

Prochaine présidence: la Lorraine

A l'issue du sommet, la Sarre a fait passer la présidence à la Lorraine. Selon Gérard Longuet, président du Conseil régional de la Lorraine, la Lorraine utilisera ces 18 mois notamment pour consolider et transformer dans le concret des projets initiés sous les Présidences antérieures.

AUTRES

Visite de M. Grzegorz Kolodko, Vice-Premier ministre, ministre des Finances de la Pologne
17 mai 2003

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker reçoit M. Erwin Teufel, ministre-président du Land de Baden-Württemberg
26 mai 2003

Le Premier ministre Juncker et le ministre de l'Economie Grethen rencontrent le ministre italien chargé des politiques communautaires Rocco Buttiglione
4 juin 2003

Tournée des capitales du Premier ministre grec Costas Simitis
12 juin 2003

M. Jean-Claude Juncker remet les insignes de la Grand-Croix dans l'Ordre de la Couronne de Chêne au Président de la Chambre des députés, M. Jean Spautz
18 juin 2003

Le Premier ministre Juncker participe à une réunion du gouvernement allemand à *Neuhardenberg*
27 juin 2003

AFFAIRES ETRANGERES

Rencontre entre les ministres des Affaires étrangères Mme Lydie Polfer et M. Dominique de Villepin

8 avril 2003

Sur invitation de son homologue français Dominique de Villepin, la ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a été reçue le 8 avril 2003 pour une visite de travail au Quai d'Orsay. Au centre des consultations figuraient, outre des questions bilatérales, la discussion menée sur l'avenir de l'Europe dans le cadre de la Convention, mais aussi dans d'autres enceintes, et la situation en Irak.

Au titre des relations bilatérales, qualifiées globalement d'excellentes, les deux ministres se sont prononcés pour une réalisation aussi rapide que possible des liaisons ferroviaires TGV reliant Paris à Luxembourg, d'une part, et de celles assurant la liaison entre les trois lieux de travail des institutions européennes, Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg, d'autre part. Par ailleurs, les ministres se sont félicités des résultats obtenus la veille dans le cadre de la commission mixte franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire.

Face à la situation en Irak qui évoluait rapidement, les ministres ont exprimé leur forte conviction que la communauté internationale, et en premier lieu les Nations unies, devraient jouer un rôle central dans la reconstruction économique et



*Lydie Polfer et Dominique de Villepin à Paris
pendant leur conférence de presse*

politique du pays et dans le rétablissement d'une administration acceptée de part et d'autre et capable d'assurer la stabilité du pays.

Dans ce contexte, ils ont insisté sur la nécessité pour la communauté internationale de restaurer son unité afin de fédérer toutes les forces et compétences pour assurer le développement de la démocratie et l'émergence de plus de stabilité dans l'ensemble de la région. Il s'agissait d'objectifs auxquels souscrivaient non seulement la France et le Luxembourg mais tous les membres de la communauté internationale.

S'agissant des travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe, Lydie Polfer et Dominique de Villepin ont souligné la volonté de leurs gouvernements de tout faire pour renforcer l'unité et la capacité de décision de l'Union alors que les citoyens demandent une véritable reconnaissance des valeurs et des principes de l'Europe sur la scène internationale. Ils ont également discuté de la meilleure architecture institutionnelle pour l'Union élargie et des perspectives d'une collaboration plus étroite dans le domaine de la politique de sécurité et de défense, telle que proposée par le partenaire belge. Ils se sont prononcés dans ce cadre pour une coopération ouverte aux autres pays de l'Union en optant pour un processus aussi large que possible et n'excluant aucun pays. Une première réunion, réunissant à ce stade l'Allemagne, la France, la Belgique et le Luxembourg allait se tenir à Bruxelles le 29 avril afin de sonder les possibilités d'une telle coopération.

Conseil Affaires générales et Relations extérieures à Luxembourg

14-15 avril 2003

La ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a assisté les 14 et 15 avril 2003 à Luxembourg – Kirchberg au Conseil Affaires générales et Relations extérieures. Les ministres des Affaires étrangères ont analysé la situation en Irak ainsi qu'au Proche-Orient.

Le Conseil a été saisi d'une lettre commune de Javier Solana, secrétaire général du Conseil et Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), et de Chris Patten, commissaire européen aux relations extérieures, sur les mesures possibles de soutien à la Serbie-et-Monténégro. Javier Solana a également rendu compte de son déplacement à Belgrade les 10 et 11 avril 2003.

Les ministres des Affaires étrangères ont examiné les relations Union européenne – Russie, en particulier dans la perspective du Conseil de coopération UE – Russie du 15 avril et du sommet du 31 mai à Saint-Petersbourg.

Concernant les relations avec les nouveaux voisins de l'Union européenne après son élargissement en 2004, les Quinze ont jugé nécessaire de renforcer les relations entre l'UE et ces pays. Ces relations devaient être débattues le 17 avril suivant à Athènes entre les dirigeants des 25 pays de la future UE élargie et leurs voisins.

Dans ce contexte, les Quinze ont décidé de lever les sanctions de l'UE contre le Bélarus, ce qui devait permettre à ce pays de participer à cette réunion à Athènes. Par contre, il a été décidé de prolonger d'un an les sanctions contre la Birmanie.



Lydie Polfer en compagnie de ses homologues portugais Antonio da Cruz, finlandais Erkki Tuomioja et belge Louis Michel au Conseil Affaires générales et Relations extérieures à Luxembourg

Dans une déclaration commune, les Quinze ont donné leur feu vert formel à l'élargissement de l'UE à 10 nouveaux pays à partir du printemps 2004. Cette décision a ouvert la voie à la signature du traité d'adhésion à Athènes le 16 avril 2003. A l'issue des procédures de ratification, les 10 pays deviendront membres de l'Union le 1^{er} mai 2004.

Par ailleurs, les ministres des Affaires étrangères ont officiellement demandé à la Commission européenne de préparer un avis sur la candidature à l'Union européenne de la Croatie, qui avait posé sa candidature en février 2003. De même, ils ont demandé à la Commission une étude de faisabilité sur un accord d'association et de stabilisation avec la Bosnie-Herzégovine.

Par la suite, le Conseil a souligné la nécessité d'une lutte efficace contre la prolifération d'armes de destruction massive et a soutenu l'idée de mettre sur pied une stratégie commune en la matière.

Dans une déclaration commune, les Quinze ont exprimé, en présence du ministre afghan des Affaires étrangères Abdullah Abdullah, leur inquiétude face à la situation humanitaire et l'insécurité persistante en Afghanistan. Le commissaire européen au commerce Pascal Lamy a ensuite informé le Conseil de l'état des discussions à l'OMC.

Les ministres des Affaires étrangères ont également examiné la mise en œuvre des conclusions du dernier Conseil européen de Bruxelles des 20 et 21 mars 2003 au sujet de la crise en Corée du Nord. Par ailleurs, ils ont abordé l'état des lieux de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

La ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer à la Conférence européenne à Athènes

17 avril 2003

A la suite de la cérémonie de signature du traité d'adhésion des 10 nouveaux Etats membres de l'Union européenne à Athènes (voir page 24), les chefs d'Etat et de gouvernement et les ministres des Affaires étrangères de 40 pays européens se sont réunis le 17 avril 2003 pour une Conférence européenne. Le Luxembourg y était représenté par Lydie Polfer, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères.

Promouvoir la coopération avec les voisins de l'Europe élargie

Le thème principal de cette réunion portait sur les relations de voisinage de l'Union européenne élargie. Les dirigeants des 40 pays y ont affirmé leur «détermination à ne pas tolérer de nouvelles lignes de fracture» sur le continent.

Dans leur déclaration finale, les dirigeants de ces pays se sont mis d'accord «pour promouvoir des politiques de rapprochement politique et une intégration graduelle des structures économiques et sociales entre les pays de l'UE élargie et ses voisins et d'accélérer la dynamique politique, économique et culturelle du continent européen».

L'importance du plein respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit a été soulignée dans ce contexte. Les participants à la conférence se sont engagés à coopérer activement en vue de combattre les menaces

pesant sur la sécurité commune. Ils ont également relevé la nécessité de développer les investissements et les échanges commerciaux et d'ouvrir et d'intégrer leurs marchés.

Dans leur déclaration finale, ils se sont en outre prononcés en faveur d'un développement durable et pour une meilleure interconnexion des réseaux d'énergie et de communication.

La Conférence européenne a réuni les 15 pays de l'Union européenne, les 10 prochains pays membres, les trois pays candidats (Bulgarie, Roumanie et Turquie), les pays de l'Association européenne de libre échange (AELE), les pays des Balkans occidentaux ainsi que la Russie, l'Ukraine et la Moldavie.

Mme Lydie Polfer au Conseil informel des ministres des Affaires étrangères à Rhodes

2-5 mai 2003

Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg, a participé les 2 et 3 mai 2003 au Conseil informel des ministres des Affaires étrangères à Rhodes. Les discussions ont été dominées par les dossiers du Moyen-Orient, de l'après-guerre en Irak et de la politique européenne de sécurité et de défense. Les relations euro-atlantiques ont également fait l'objet d'échanges.

Outre les 15 ministres des Etats membres de l'Union européenne étaient conviés pour la première fois également leurs homologues des pays adhérents, ainsi que,

pour une partie de la réunion, les ministres des 3 pays candidats (Bulgarie, Roumanie, Turquie).

Concernant la situation en Irak, les discussions ont porté principalement sur la nécessité d'un rôle central des Nations unies dans la reconstruction politique et économique du pays et l'implication de l'Union européenne en appui à cette démarche. Le retour des chargés d'affaires européens à Bagdad a été décidé dans ce contexte. La Commission a par ailleurs été appelée à poursuivre ses efforts en matière d'aide humanitaire et de reconstruction du pays.

Pour ce qui est de la situation au Moyen-Orient, les ministres ont estimé que les réformes intervenues au sein de l'autorité palestinienne, dont la nomination du Premier ministre Abou Mazen, tout comme la publication de la feuille de route, considérée comme un succès de la diplomatie européenne, constituaient des signes positifs que l'Union entendait encourager par tous les moyens mis à sa disposition. Les ministres ont insisté notamment sur une mise en œuvre urgente et parallèle par les deux parties des mesures contenues dans la feuille de route en vue de relancer le processus de paix.

A la demande du président du Conseil, Georges Papandreou, Lydie Polfer a exposé les perspectives de la politique étrangère et de la politique européenne de sécurité et de défense communes, alors que Louis Michel a informé les partenaires sur l'initiative conjointe de la France, de l'Allemagne, de la Belgique et du Luxembourg en matière de politique de défense européenne.

Lydie Polfer a relevé que l'intégration européenne avait toujours été une ambition de nature essentiellement politique. Elle a rappelé les discussions menées à la Convention européenne sur la création de la fonction d'un ministre européen des Affaires étrangères, doté des moyens et des ressources nécessaires en vue de mener une véritable politique étrangère et de sécurité commune. Le ministre luxembourgeois a estimé que la défense des intérêts communs de l'Union constituait la véritable légitimation de la PESD et de la PESD.

S'agissant de la politique de défense, Lydie Polfer a souligné que la réunion du 29 avril devait être vue comme un apport à la réflexion au sein de la Convention européenne. Les propositions faites dans ce cadre se voulaient complémentaires aux mécanismes de sécurité existants. Elle a mis l'accent sur la nature inclusive de l'approche qui s'adresse à l'ensemble des pays de l'Union et non pas exclusivement aux quatre pays qui ont pris soin de lancer le débat, le but étant de renforcer la contribution européenne dans l'effort de défense conjoint euro-atlantique, qualifié comme essentiel pour le maintien de la paix et de la stabilité mondiale.

Au cours de leur réunion, les ministres ont entériné la proposition de développer une stratégie européenne de sécurité. A cette fin, le Haut Représentant Javier Solana a été chargé de soumettre des propositions aux chefs de la diplomatie européenne sur la base d'une analyse des nouveaux dangers et défis du XXI^e siècle.

Dans son appréciation d'ensemble, Lydie Polfer a estimé que la réunion de Rhodes avait contribué à renforcer la voix commune de l'Europe, tout comme la volonté de l'Union d'intervenir plus efficacement dans le domaine de la politique internationale. Les discussions ont montré que l'Union élargie souhaitait se doter d'une nouvelle approche commune de la politique de sécurité et de la politique étrangère.

Le ministre des Affaires étrangères de Serbie et Monténégro M. Goran Svilanovic en visite officielle au Luxembourg

7 mai 2003

Le ministre des Affaires étrangères de Serbie et Monténégro, Goran Svilanovic, s'est rendu le 8 mai 2003 en visite officielle à Luxembourg. Goran Svilanovic fut accueilli à Luxembourg par son homologue luxembourgeois Lydie Polfer.

Au programme de la visite de Goran Svilanovic figuraient, outre l'entrevue avec son homologue luxembourgeois, des entrevues avec le président de la Chambre des députés Jean Spautz, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre de la Justice, du Trésor et du Budget Luc Frieden. Goran Svilanovic fut également reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc.

Après un entretien en tête-à-tête, Lydie Polfer et Goran Svilanovic ont procédé à la signature du protocole de coopération entre



Lydie Polfer et Goran Svilanovic après la signature du protocole de coopération entre le gouvernement luxembourgeois et la Bourse de Belgrade

le gouvernement luxembourgeois et la Bourse de Belgrade. Le protocole de coopération porte sur l'installation d'un réseau «accès à distance» à la Bourse de Belgrade. Dans le cadre de ce projet de transfert de technologie, le gouvernement luxembourgeois s'est engagé à participer, pour un montant maximum de 425.000 euros, à la modernisation de l'infrastructure technique de la Bourse de Belgrade.

Lors d'une conférence de presse conjointe, la ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a déclaré : «Ce qui est très important, aussi bien pour nous que pour vous, c'est de reconstruire votre pays sur le plan institutionnel, après les terribles conflits qui ont marqué votre région pendant les années 90». «En regardant l'évolution de votre pays, nous apprécions énormément les efforts que vous avez fournis et souhaitons être de bons partenaires à vos côtés, pour mettre en œuvre les réformes que vous

souhaitez et que vous avez choisies», a ajouté Lydie Polfer. «Bien évidemment cette route est encore longue, mais nous avons lancé une bonne collaboration, dans le domaine politique, ainsi qu'une bonne coopération économique et humanitaire», a expliqué Lydie Polfer.

La visite de la ministre luxembourgeoise en Serbie en 2001 avait déjà permis de signer un programme de coopération, basé sur le transfert de technologie entre la Bourse de Belgrade et le Luxembourg. D'autres projets, dans le domaine de la coopération, seraient à l'étude, a expliqué Lydie Polfer.

«Un tragique évènement a récemment secoué la Serbie et le Monténégro avec l'assassinat du Premier ministre, Zoran Djindjic, et nous sommes admiratifs de la gestion du gouvernement pour réinstaurer l'état de droit», a analysé Lydie Polfer qui a rappelé au ministre des Affaires étrangères de Serbie et Monténégro le soutien du Luxembourg.

D'autres thèmes importants comme les liens bilatéraux ou des questions relatives à l'Union européenne ont également été abordés. Dans ce contexte, les objectifs serbes et monténégrins, au sein de l'OTAN, ont aussi trouvé le soutien de la part du Luxembourg.

Goran Svilanovic a, quant à lui, rappelé l'approche générale de la Serbie en vue de l'adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN. Il a souligné les développements encourageants de la part de son pays et a expliqué : «L'adhésion à l'Union européenne ne se limite pas uniquement à faire partie de ce groupe, mais il s'agit bien plus de partager des valeurs ainsi que des standards communs».

Goran Svilanovic a également énuméré les grands projets de la Serbie et du Monténégro en ce qui concerne le combat du crime organisé, des trafics illicites. Quant à l'assassinat du Premier ministre Zoran Djindjic, Goran Svilanovic a rappelé qu'après de très nombreuses investigations et arrestations, les commanditaires pourraient désormais être jugés devant les tribunaux. «Comme nous le craignons, nous sommes confrontés à notre passé, notamment crimes de guerre et crimes organisés et nous allons continuer à combattre cela fermement», a-t-il affirmé.

Le ministre des Affaires étrangères de Serbie et du Monténégro a finalement remercié le Luxembourg pour son programme d'aide tout en espérant que cette coopération pourrait se concrétiser avec d'autres projets au cours de la même année.

M. Kamal Kharrazi, ministre des Affaires étrangères d'Iran, en visite officielle au Luxembourg

7 mai 2003

La Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Luxembourg Lydie Polfer a reçu son homologue de la République islamique d'Iran, le Dr. Kamal Kharrazi, le 7 mai 2003, à Luxembourg. Après un entretien en tête-à-tête suivi d'une réunion élargie aux délégations, les deux chefs de la diplomatie ont donné une conférence de presse conjointe au Château de Senningen.

En préambule, Lydie Polfer a rappelé l'importance de sa visite en Iran en 2002, qui lui avait permis «d'apprendre à mieux connaître ce pays, sa société et sa population». Selon Madame Polfer, cette nouvelle rencontre avec le ministre iranien des Affaires étrangères fut «enrichissante et nous a permis de discuter de sujets très impor-

tants et variés». «Nos relations bilatérales, les dossiers internationaux et le processus des réformes en Iran ont pu être discutés lors de cette entrevue. Je suis assez impressionnée par cet élan de réformes et de changement en Iran et aussi par les améliorations du côté des droits de l'homme ou de la situation de la femme», a ajouté Lydie Polfer.

La situation au Proche et Moyen-Orient, et plus particulièrement en Irak, a bien évidemment fait partie des discussions et à ce sujet les deux ministres des Affaires étrangères partageaient l'avis que les Nations unies devraient jouer le rôle central dans le processus de reconstruction de l'Irak. «Nous sommes aussi d'accord sur le maintien de l'intégrité territoriale de l'Irak», a déclaré Lydie Polfer.

Quant aux relations bilatérales et commerciales, la ministre des Affaires étrangères pensait que celles-ci s'étaient améliorées au cours des deux années précédentes mais qu'elles pouvaient

encore progresser. «Les négociations en cours entre l'Iran et l'Union européenne peuvent mener à un accord commercial et être combinées au dialogue politique sur les droits de l'homme, la lutte contre le terrorisme et contre la prolifération d'armes de destruction massive», a-t-elle conclu.

Kamal Kharrazi a parlé de développements positifs et d'une meilleure compréhension entre les deux pays avant d'ajouter: «Il est temps de développer de nouvelles relations dans les domaines économiques, culturels et politiques entre nos deux pays mais également entre nos régions, à savoir l'Europe, le Moyen-Orient et le Golfe persique». «L'Iran, en tant qu'acteur important dans cette région productrice de la majorité de l'énergie pétrolière, peut jouer un rôle considérable dans la promotion de la sécurité et de la paix. Les relations entre l'Union européenne et l'Iran peuvent ainsi être développées», a précisé le Dr. Kamal Kharrazi.

Le ministre des Affaires étrangères iranien a parlé des questions concernant le désarmement, le terrorisme, la non-prolifération d'armes de destruction massive, les droits de l'homme et les narcotiques. «Au sujet des drogues, une plus grande coopération entre l'Union européenne et l'Iran devrait se mettre en place», a déclaré de Dr. Kamal Kharrazi.

Outre l'entrevue avec son homologue Lydie Polfer, le ministre des Affaires étrangères iranien eut des entrevues avec le président de la Chambre des députés Jean Spautz et le Premier ministre Jean-Claude Juncker. Le Dr. Kamal Kharrazi fut également reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc.



Mme Lydie Polfer et M. Kharrazi lors de leur conférence de presse conjointe au Château de Senningen

Mme Polfer et M. Goerens au Conseil Affaires générales et Relations extérieures à Bruxelles

19 et 20 mai 2003

Le Conseil Affaires générales et Relations extérieures, qui réunit les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne, s'est tenu les 19 et 20 mai 2003 à Bruxelles. Les ministres de la Défense et de la Coopération y ont également participé. Le Luxembourg était représenté par la ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer et le ministre de la Défense, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens.

Sous la présidence du ministre grec des Affaires étrangères Georges Papandréou, les ministres ont préparé le Conseil européen de Salonique (20-21 juin 2003 – voir page 39), lors duquel le président Valéry Giscard d'Estaing devait présenter les conclusions des travaux de la Convention sur l'avenir de l'Union européenne.

Le Conseil a également évoqué la Conférence intergouvernementale, qui devait avoir lieu après la fin des travaux de la Convention afin d'approuver le projet de traité constitutionnel de l'Union. Lydie Polfer a espéré dans ce contexte que cette Conférence «sera aussi courte que possible mais aussi longue que nécessaire». Il importait surtout, aux dires de la ministre luxembourgeoise, de ne pas ignorer les positions des petits Etats membres lors des travaux de la Convention. A son avis, le Benelux aurait fait des concessions et en attendrait maintenant des autres.

Avec la participation des ministres de la Défense, le Conseil a abordé les aspects civils et militaires et la prévention de conflits dans le domaine de la politique européenne de sécurité et de défense (PESC). Ils ont en outre analysé les capacités de la Force de réaction rapide de l'Union européenne. Finalement, les ministres ont discuté de la situation dans les Balkans ainsi qu'au Proche et Moyen-Orient.

Les ministres de la Coopération ont rencontré de leur côté le président de la Banque mondiale James Wolfensohn. Ils eurent en outre un échange de vues sur l'initiative de la Commission européenne pour la création d'un fonds européen pour l'eau.

La ministre des Affaires étrangères Mme Lydie Polfer à la Conférence ministérielle sur les routes de la drogue «de l'Asie centrale à l'Europe»

22 mai 2003

Face aux énormes défis posés par la production, le trafic et la consommation des drogues et aux nouvelles menaces qui en résultent, tels la criminalité organisée, le terrorisme, la corruption et les problèmes de santé publique, la France a pris l'initiative d'inviter 55 pays du continent eurasiatique, les membres du G8 ainsi que les organisations internationales concernées pour une conférence ministérielle sur les routes de la drogue. Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, y a assisté avec un bon nombre de ses homologues de la zone eurasiatique.

Abdullah Abdullah, ministre des Affaires étrangères d'Afghanistan, a mis en exergue les gros problèmes qui frappaient son pays et qui ont incité la France à convoquer la réunion. La production d'opium à elle seule alimente 19 % du revenu national afghan et trois millions d'Afghans vivent de la production de drogues, ce qui constitue un sérieux obstacle à l'effort de reconstruction entrepris par le peuple afghan et la communauté internationale.

Dans son allocution d'ouverture, le président de la République française Jacques Chirac a décrit la gangrène qui menace chaque pays concerné par le trafic de drogue, gangrène qui est accentuée par la mondialisation et qu'il



Lydie Polfer et Jacques Chirac lors de la conférence ministérielle sur les routes de la drogue

faut combattre par tous les moyens judiciaires, sanitaires, sociaux, économiques et financiers. L'objectif de la conférence était précisément de mieux percevoir les insuffisances des politiques nationales, régionales et internationales de lutte contre les stupéfiants pour déboucher sur des propositions concrètes à mettre en œuvre et contribuer à une meilleure synergie des efforts.

La ministre Lydie Polfer a fait part des projets luxembourgeois à ses homologues lors du déjeuner officiel au Quai d'Orsay. A relever spécialement qu'en 2003 le Luxembourg se trouvait parmi les principaux donateurs de l'ODC, l'Office contre les drogues et le crime, ceci en particulier par les contributions de la coopération luxembourgeoise ainsi que celles du Fonds de lutte contre le trafic de stupéfiants. Ce dernier instrument, mis en place en 1992, permet d'utiliser et de réinvestir l'argent confisqué dans des affaires

de stupéfiants pour lutter contre ce fléau, aussi bien au niveau national qu'international. Depuis sa création, les engagements du fonds ont dépassé 14 millions d'euros.

En marge de la conférence, Lydie Polfer a rencontré Jacques Chirac, le président de la République française, pour s'entretenir sur l'évolution des travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe.

Mme Lydie Polfer à la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN

3 juin 2003

Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, a participé les 3 et 4 juin, à Madrid, aux différentes réunions ministérielles des pays de l'OTAN.

Ces discussions ont été l'occasion pour les membres de l'Alliance atlantique de faire un premier bilan de la mise en œuvre des décisions prises lors du dernier sommet de l'organisation en novembre 2002, qui a lancé le processus d'adaptation et d'élargissement de l'OTAN. Elles ont également permis d'examiner les conséquences résultantes des engagements extérieurs de l'Alliance.

Les ministres des 19 pays de l'OTAN ont constaté que la mise en œuvre des réformes décidées à Prague progresse selon le calendrier convenu. Ils y ont affirmé leur volonté de poursuivre la transformation de l'Alliance en élargissant son champ d'opérations, y compris jusqu'à l'Irak. Ils ont également fait un bilan positif des engagements accrus à l'extérieur, notamment dans les Balkans et en Afghanistan.

Au cours de son intervention, Lydie Polfer a déclaré qu'aux vues du Luxembourg, l'OTAN demeure une des organisations les plus importantes en raison de son expérience et de ses compétences exceptionnelles dans le domaine de la coopération transatlantique et dans tout ce qui touche aux questions relatives à la sécurité et à la défense.

Faisant référence aux divergences de vues que la réunion de Madrid a permis de dépasser, la ministre a déclaré: «L'histoire des relations transatlantiques a toujours produit des moments de débat intense, ce qui est le résultat naturel d'une relation aussi ancienne et aussi étroite, faite de consultation permanente. Il nous faut au plus vite



Lydie Polfer et ses homologues Frattini et Papandreou

remettre au goût du jour les mérites du dialogue et de la consultation transatlantiques. Je le dis avec la plus grande clarté: il n'y a pour nous pas d'alternative au partenariat transatlantique».

Face aux dangers que le monde doit affronter, Lydie Polfer a plaidé en faveur d'un renforcement de la coopération au sein des organisations multilatérales comme l'ONU, l'OTAN et l'UE, qui ont été les principaux instruments de la préservation de la paix depuis plus d'un demi-siècle. Leur renforcement et leur adaptation constituent dans l'approche luxembourgeoise la meilleure défense contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

Les travaux de Madrid ont permis d'adapter l'OTAN aux nouvelles menaces internationales, notamment via une force de réaction rapide et l'accueil de sept nouveaux pays européens dès mai 2004. Ces sept pays - l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, la Bulgarie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovaquie - ont participé à une partie de la réunion à Madrid.

En marge de la réunion ministérielle, la ministre Lydie Polfer a également mené des consultations bilatérales notamment avec ses homologues du Benelux, avec le ministre des Affaires étrangères de Pologne, Włodzimierz Cimoszewicz, et d'Estonie, Kristina Ojuland, où les travaux de la Convention européenne et les questions européennes tenaient le premier rôle.

Les discussions avec le secrétaire d'Etat adjoint américain Marc Grossman ont porté sur l'analyse de la situation internationale et des questions bilatérales.

Visite officielle à Luxembourg de M. Joschka Fischer, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne

18 juin 2003

Le ministre allemand des Affaires étrangères Joschka Fischer s'est rendu, le 18 juin 2003, pour une visite officielle à Luxembourg. Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, a accueilli son homologue allemand à l'Hôtel St. Maximin. L'entrevue a porté essentiellement sur les grands dossiers européens en vue du sommet européen à Salonique les 20 et 21 juin 2003 (voir page 39) ainsi que sur des questions d'actualité de la politique européenne

Joschka Fischer a également rencontré le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne. Les deux ministres ont passé en revue les points forts et

les faiblesses des propositions faites par la Convention sur l'avenir de l'Europe et ont discuté des perspectives pour la future Conférence intergouvernementale (CIG).

Le Premier ministre a également remercié Joschka Fischer pour l'engagement de ce dernier en faveur des idées défendues par les petits et moyens Etats membres au sein de la Convention, une solidarité qui a été fortement appréciée par le gouvernement luxembourgeois.

La Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a expliqué, à l'issue de l'entrevue lors d'une conférence de presse conjointe, que cette visite officielle avait été l'occasion pour un premier entretien bilatéral entre les deux ministres des Affaires étrangères à Luxembourg et que de nombreux sujets avaient pu être abordés lors de l'entrevue.

En ce qui concerne les travaux de la Convention, Lydie Polfer a rappelé la position luxembourgeoise et a souligné que les travaux sont,



*Joschka Fischer en compagnie de Lydie Polfer
et de Jean-Claude Juncker devant l'Hôtel de Bourgogne*

en grande partie, de bonne facture. «Comme à chaque CIG et aussi lors des travaux de la Convention, certains points nécessitaient bien évidemment un acheminement vers un consensus entre les différents Etats membres, mais nous pensons que nous disposons, en grande majorité, d'une bonne base pour la prochaine CIG», a ajouté le chef de la diplomatie luxembourgeoise.

Joschka Fischer a quant à lui rappelé l'importance du Grand-Duché de Luxembourg dans le processus d'unification de l'Union européenne et a décrit le Luxembourg comme un petit pays disposant d'une grande tradition et expérience européenne.

Au sujet des relations entre petits et grands Etats membres de l'Union européenne, Joschka Fischer a déclaré: «Lors des travaux de la Convention, il n'y a pas eu de contradictions entre jeunes et vieux pays mais plutôt entre petits et grands pays, qui sont habituelles et inhérentes à l'architecture européenne». Il a souligné le rôle important qu'ont joué les pays du Benelux ainsi que Jacques Santer, représentant personnel du Premier ministre Jean-Claude Juncker à la Convention, lors des initiatives et de l'accord.

L'Allemagne aurait espéré aller plus loin, a rappelé le ministre allemand des Affaires étrangères, notamment en ce qui concerne l'extension du principe de la majorité qualifiée à la politique étrangère et de sécurité intérieure (PESC), mais il ne faudrait pas oublier qu'il a fallu trouver un accord entre les différentes délégations y représentées.

Selon Joschka Fischer l'équilibre inter-institutionnel était réussi et l'Europe disposerait dorénavant d'une véritable troïka sur le plan des relations internationales, qui, à travers un travail commun, pourra mener à une Europe forte. Le ministre des Affaires étrangères allemand estimait que le compromis n'affaiblirait pas la Commission et voyait même un renforcement de celle-ci avec une capacité d'action accrue.

Il considérait que l'accord entre petits et grands pays était également réussi, si on considérait leurs intérêts divergents. Joschka Fischer a rappelé à ce sujet que le respect mutuel entre petits et grands pays faisait partie du processus d'intégration de l'Union européenne, auquel les Allemands seraient toujours redevables.

Le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune a été renforcé, d'après Joschka Fischer, qui a souligné la création par la Convention d'un ministre européen des Affaires étrangères, qui pourra présider le Conseil des ministres des Affaires étrangères et siéger en tant que Vice-président à la Commission.

Parmi les autres points importants des travaux de la Convention, Joschka Fischer a également cité le renforcement du poids démocratique en Europe à travers les pouvoirs accrus du Parlement européen, le renforcement de la transparence et de la subsidiarité dans l'Union européenne, ainsi que le renforcement des droits fondamentaux.

D'autres sujets internationaux comme la situation au Proche et

Moyen-Orient, ainsi que les relations transatlantiques ont également pu être abordés. Avant de rencontrer les ministres Juncker et Polfer, le chef de la diplomatie allemande avait été reçu par S.A.R. le Grand-Duc au Palais grand-ducal.

Autres

Déclaration de politique étrangère (voir page 125)

1^{er} avril 2003

Visite de la ministre des Affaires étrangères Mme Lydie Polfer en Lettonie

30 juin 2003

AGRICULTURE

Monsieur le ministre Fernand Boden au Conseil Agriculture

8 avril 2003

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Luxembourg le 8 avril 2003. Le gouvernement y était représenté par Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

Les ministres de l'Agriculture ont discuté de la réforme de la politique agricole commune (PAC) et d'un ensemble de propositions adoptées par la Commission européenne en date du 22 janvier 2003 et qui devraient offrir une perspective politique à long terme pour une agriculture durable.



*Fernand Boden en discussion avec
la ministre allemande Renate Künast*

Dans ce contexte, le ministre Fernand Boden a précisé que le Luxembourg accorde une grande importance à une répartition plus équitable des aides agricoles, mais qu'il maintient sa réserve de fond quant au découplage total (paiement unique par exploitation, indépendant de la production) proposé par la Commission.

«Nous craignons que le découplage total soit à l'avenir au détriment des agriculteurs actifs, car une capitalisation des droits à la prime, dont profiteraient surtout les propriétaires des terres et les agriculteurs sortants, ne peut être exclue», a noté le ministre luxembourgeois, «ceci ne serait pas sans effet sur les coûts de production et l'accès au foncier serait rendu encore plus difficile notamment dans un pays comme le nôtre où il n'y a que peu de terres agricoles non éligibles aux primes».

Fernand Boden s'est prononcé pour le maintien de certains instruments d'orientation de la production dans tout nouveau système

d'aide. «Seulement en maintenant un certain degré de couplage avec la production, la continuité de l'activité agricole sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zones défavorisées, pourra être garantie», a dit le ministre.

Les autres sujets à l'ordre du jour du Conseil concernaient les règles d'hygiène et la fièvre aphteuse dans le domaine de la sécurité alimentaire. Les ministres de l'Agriculture ont par ailleurs entendu un rapport du commissaire Fischler sur les modalités applicables aux négociations avec l'Organisation mondiale du commerce dans le domaine de l'agriculture.

Autres

M. Fernand Boden rencontre Giovanni Alemanno, ministre des politiques agricoles et forestières d'Italie

4 juin 2003

CLASSES MOYENNES

M. Fernand Boden présente le package de réformes du cadre légal et réglementaire des classes moyennes

7 mai 2003

Le 7 mai 2003, Fernand Boden, ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, a présenté le package de réforme du cadre légal et réglementaire des classes moyennes.

«Ce package de réforme du cadre légal et réglementaire des classes moyennes est composé d'un projet de réforme du droit d'établissement et d'un projet de réforme de la loi-cadre d'aides aux entreprises du secteur des classes moyennes», a commenté Fernand Boden.

Droit d'établissement

Pour la réforme du droit d'établissement, le ministre a rappelé que dans le secteur du commerce: «L'accès à une activité commerciale sera dorénavant soumis à la seule possession de connaissances de gestion renforcées, alors que l'ancien texte mettait surtout l'accent sur des connaissances factuelles dans une branche commerciale particulière». Pour Fernand Boden, il s'agissait, en effet, d'une mesure répondant à la fois à l'évolution du commerce et transposant une volonté politique de prévention des échecs commerciaux.

Professions libérales

Pour les professions libérales, des précisions seraient apportées dans la définition de la profession de conseil économique ainsi qu'à celle d'expert-comptable. En ce qui concerne la profession d'expert-comptable, les conditions de stage en vue de l'accès à la profession seraient précisées.

A côté des activités qui étaient déjà régies par la loi d'établissement et qui sont précisées par le projet de loi, il existe des activités dont l'accès n'était jusqu'à cette date réglementé par aucun texte et dont l'exercice ne faisait l'objet que de dispositions assez générales.

L'artisanat

Pour ce qui est de l'artisanat, le ministre des Classes moyennes, a souligné que l'évolution rapide du progrès technique et les changements permanents au niveau de l'organisation des travaux et des chantiers avaient notamment

rendu nécessaire une adaptation périodique de la liste des métiers (métiers principaux et secondaires répartis en cinq groupes) afin d'éviter un décalage possible entre les textes légaux et la réalité pratique. «D'autre part, des arguments plaident encore en faveur d'une mise à jour de la liste des métiers et, ainsi, certains métiers doivent être relancés en raison de problèmes de relève ou parce qu'il s'avère nécessaire d'assurer leur pérennité même, ainsi que la qualité des services qui y sont attachés», a analysé Fernand Boden.

De ce côté, de nombreux aménagements au regard de l'ancienne liste ont été effectués, ce qui se traduit par des modifications ou des créations de profils: reclassement de métiers principaux en métiers secondaires, reclassement de métiers secondaires en métiers principaux, création de nouveaux métiers secondaires, création de nouveaux métiers principaux ainsi que regroupement de certains métiers principaux. Par exemple, le

groupe «métiers divers» a été rebaptisé «métiers de l'art et métiers divers» et un nouveau groupe «métiers de la communication, du multimédia et du spectacle» a été créé. Ces deux groupes comprennent à la fois des métiers nouveaux et des métiers déjà existants qui y ont été reclassés.

La simplification administrative

Le ministre des Classes moyennes a également abordé la simplification administrative. «La réforme du droit d'établissement prévoit certains automatismes allant dans le sens d'une simplification administrative. Ainsi, l'autorisation d'établissement octroyée à un commerçant ou artisan comprend désormais l'autorisation d'exercer les mêmes activités sur les foires et marchés», a expliqué Fernand Boden.

De même, l'autorisation d'établissement octroyée à un artisan comprenait dorénavant le droit de se livrer également à une activité de commerce des articles et produits en rapport avec le métier exercé.

Par ailleurs, le transfert du siège d'une entreprise sur le territoire d'une autre commune ne nécessiterait plus d'introduction d'une demande d'autorisation nouvelle. «Dorénavant, le transfert de siège est soumis à la seule obligation de la notification du changement d'adresse», a conclu Fernand Boden à ce sujet.

Lutte contre les faillites et les sociétés boîte aux lettres

Dans le but d'éviter que des entrepreneurs ayant géré leur entreprise de manière douteuse puissent se retrouver le lendemain de



Fernand Boden présente le package de réforme du cadre légal et réglementaire des classes moyennes

la faillite dans une nouvelle entreprise avec la possibilité de recommencer leur jeu, il était précisé expressément dans la loi d'établissement que l'autorisation perdait sa validité en cas de faillite, de banqueroute ou de liquidation judiciaire du titulaire de l'agrément ministériel. Au titre des mesures préventives, notons que l'accès à une activité commerciale serait soumis à la possession de connaissances de gestion renforcées.

De même, le projet de réforme prévoit la possibilité d'étendre l'exigence de la condition d'honorabilité professionnelle aux personnes qui, sans être dirigeants de droit, sont en mesure d'exercer une influence sur le fonctionnement d'une société, notamment un actionnaire majoritaire ou le bénéficiaire économique lorsque l'actionnaire est une personne morale.

En matière de lutte contre les sociétés fictives, l'obligation de disposer d'un établissement effectif au Grand-Duché était introduite par analogie avec les dispositions en matière d'établissement des transporteurs routiers.

Réforme de la loi-cadre d'aides aux entreprises

Selon les informations du ministre Boden, il s'agissait de réorganiser en profondeur le régime des aides d'Etat en faveur des entreprises du secteur des classes moyennes et de remplacer par un texte entièrement nouveau la loi du 29 juillet 1968 ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat. Le projet de réforme visait, en effet, à adapter la législation aux réalités économiques et à renforcer la compétitivité des PME luxembourgeoises, le tout dans un souci de

transparence des règles et procédures et de respect de la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat.

Les principales innovations par rapport à la loi de 1968 étaient :

- incorporation, au titre des dépenses éligibles, non seulement des immobilisations corporelles, mais aussi des investissements incorporels vitaux pour les PME (droits de brevet, licences, savoir-faire ou connaissances techniques non brevetées),
- élargissement de certains régimes d'aides aux professions libérales, notamment pour leurs besoins en infrastructures et équipements, qui sont comparables à ceux du commerce et de l'artisanat,
- introduction de conditions particulières de traitement des aides destinées à accompagner les créateurs d'entreprises et les repreneurs d'entreprises existantes lorsqu'il s'agit de leur premier établissement: le régime «investissement initial»,
- encourager et soutenir les entreprises en matière de protection de l'environnement et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles,
- encourager les PME à s'engager dans des projets de recherche fondamentale, recherche appliquée et de développement pré-concurrentiel,
- introduction d'un régime spécial de «sécurité alimentaire» destiné à soutenir et encourager les entreprises artisanales et commerciales du secteur de l'alimentation, à investir dans des instruments ou méthodes per-

mettant d'assurer, ou d'accroître la traçabilité et la qualité des produits. Ce régime d'aide prend en compte les contraintes financières liées à la mise en conformité des entreprises du secteur avec des normes de qualité de plus en plus exigeantes, et incite les entreprises à tendre vers l'excellence par l'adoption de mesures de sécurité et d'hygiène optimales.

COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Tremblement de terre en Algérie: M. Charles Goerens fait le bilan des secours luxembourgeois

28 mai 2003

Dans le cadre du tremblement de terre en Algérie, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens, aux côtés des représentants de la Protection civile et de la Croix-Rouge luxembourgeoise, ainsi que des équipes de maîtres-chiens qui sont intervenus en Algérie, a fait le bilan, le 28 mai 2003, des actions d'urgence effectuées par les secouristes luxembourgeois sur les lieux du drame.

«Nous avons essayé d'atténuer la situation en Algérie suite au tremblement de terre, grâce à l'intervention des secouristes», a déclaré le ministre Goerens, tout en soulignant l'excellent travail réalisé par les équipes luxembourgeoises. 12 groupes de maîtres-chiens de la Protection civile et de la Croix-Rouge luxembourgeoise avaient participé aux actions de secours.



Charles Goerens entouré de Guy Bley (à sa droite) du Service national de la Protection civile et de Serge Legil (à sa gauche) du ministère de la Coopération et de l'Action humanitaire

«L'apport du Luxembourg n'est pas seulement important en valeur relative, mais également en valeur absolue», a ajouté Charles Goerens, en notant que le nombre total de groupes de maîtres-chiens intervenus en Algérie a été de 190. Cet apport ne serait pas non plus passé inaperçu par les autorités algériennes, estimait le ministre.

Deux ministères ont été impliqués dans cette première mission d'aide humanitaire d'urgence à l'étranger, a expliqué Charles Goerens. D'un côté, le ministère de l'Intérieur, par l'intermédiaire de la Protection civile, pour le volet des secours d'urgence, et, de l'autre côté, le ministère de la Coopération et de l'Action humanitaire pour le volet sanitaire.

7 membres de la Protection civile et 7 chiens ont participé à cette action, a précisé Guy Bley de la Protection civile, qui représentait le ministre de l'Intérieur Michel Wolter, alors à l'étranger. Il a en outre noté que les équipes de se-

cours du Luxembourg ont été parmi les premières à arriver en Algérie.

La section canine de la Protection civile a été fondée en 1995. Elle comptait, en 2003, 18 personnes, 12 chiens, un vétérinaire et un instructeur. Depuis sa création, elle a participé à 75 missions, majoritairement au Luxembourg, a expliqué un de ses membres. La formation, pour les chiens et les maîtres-chiens, est de deux ans.

Les équipes de la Protection civile ont pu localiser une personne vivante, qui a pu être sauvée par la suite, ainsi que 25 autres personnes, qui n'ont néanmoins pas pu être sauvées. Les difficiles conditions climatiques (>40°C), le manque d'infrastructures sanitaires, l'odeur désagréable ainsi que le mauvais ravitaillement des équipes de secours ont constitué les principaux problèmes lors des actions effectuées en Algérie, a expliqué un des maîtres-chiens. En plus des aides fournies par les maîtres-chiens, la Protection civile

a également envoyé des tentes et des couvertures, des lits de camp et des médicaments en Algérie.

L'aide d'urgence fournie par le Luxembourg a été organisée d'une manière extrêmement efficace, a conclu le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, qui avait accompagné dans la soirée du 22 mai les secouristes luxembourgeois en Algérie. Charles Goerens a finalement souligné le très bon accueil que les autorités algériennes, les ambassadeurs de la Belgique, des Pays-Bas et de l'Allemagne ainsi que les représentants de la Commission européenne ont réservé aux secouristes luxembourgeois.

Le CAD applaudit la politique de coopération au développement du Luxembourg

18 juin 2003

Le 18 juin 2003, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens a présenté à la presse les résultats de l'examen de la politique de coopération au développement du Luxembourg par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Pour le ministre Goerens, il s'agit là d'une «étude PISA pour le développement». Cette troisième étude fait l'examen critique de la politique de coopération au développement du pays au cours des quatre dernières années. Une première évaluation de cette politique avait été réalisée en 1993, la deuxième en 1998.

Les objectifs de ces examens périodiques du CAD de la politique de coopération des Etats membres de l'OCDE sont au nombre de quatre :

- assurer un suivi et un contrôle des politiques de coopération au développement des Etats membres,
- assister les pays en vue d'améliorer leur performance,
- permettre des analyses comparatives,
- identifier les meilleures pratiques.

«Le Luxembourg a sensiblement augmenté à la fois le volume et la qualité de son aide publique au développement, laquelle est passée de 99 millions de dollars (0,65 % du RNB) en 1998 à 143 millions de dollars (0,82 % du RNB) en 2001. Le Luxembourg est en bonne voie d'atteindre l'objectif que s'est fixé son gouvernement de porter son aide publique au développement à 1% de son RNB en 2005». Telle est la conclusion de cet examen.

Le rapport de l'examen comporte 6 parties principales :

- le cadre stratégique d'ensemble de la politique de coopération au développement,
- le volume, les canaux d'acheminement et la répartition de l'aide luxembourgeoise au développement,
- les questions sectorielles et transversales,
- la cohérence des politiques,
- l'organisation, le personnel et les systèmes de gestion de la politique de coopération,
- les activités sur le terrain et l'appropriation à l'échelon local.

Dans son rapport, le CAD a formulé quelques recommandations à l'égard de la politique de coopération du Luxembourg. Il s'agit ainsi de dynamiser le débat à l'égard de la cohérence de la politique et de s'assurer de l'unanimité autour de celle-ci. Les conclusions de la politique devraient être mieux intégrées dans le travail sur le terrain. Le CAD recommande également au Luxembourg de renforcer sa présence sur le terrain.

Les points forts de la politique de coopération

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a également détaillé les points forts de cette politique, tels qu'ils ressortent du rapport du CAD :

- le CAD a souligné l'impact considérable sur les autres pays de l'objectif du Luxembourg d'arriver à des dépenses à la coopération de 1% du RNB,
- la priorité de la politique luxembourgeoise accordée à la lutte contre la pauvreté est correcte,
- le CAD a relevé l'engagement fort du Luxembourg lors de conférences internationales en faveur de la cohérence des politiques de coopération au développement,
- le CAD est favorable à l'idée de se désengager partiellement d'un pays en développement lorsque celui-ci atteint un certain niveau;
- le CAD a également apprécié les efforts du Luxembourg dans le cadre de l'évaluation de sa politique.

Lors de la conférence de presse, le ministre Charles Goerens a souligné que cet examen de la politique

du Luxembourg est le résultat et le mérite de la détermination des différents gouvernements depuis 1990. En effet, la politique de coopération au développement recueillerait non seulement l'unanimité du gouvernement, mais de tous les partis présents au Parlement, soulignait le ministre.

L'examen de la politique de coopération au développement a été préparé par une délégation du CAD, accompagnée de représentants des pays examinateurs (Autriche, Grèce), en décembre 2002 à Luxembourg. Il s'ensuivit une réunion avec une délégation des acteurs de la coopération au développement luxembourgeoise en avril 2003 à Paris. Au préalable, le Luxembourg avait présenté un mémorandum de la politique de coopération au développement du pays au Comité d'aide au développement.

Visite du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire M. Charles Goerens au Cap-Vert et au Sénégal

24-27 juin 2003

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens a effectué une visite officielle au Cap-Vert et au Sénégal du 24 au 27 juin 2003. Les deux visites s'inscrivaient dans le cadre du suivi régulier de la coopération au développement avec ces deux pays africains qui font partie des pays cibles de la coopération luxembourgeoise.

Au Cap-Vert, le ministre Goerens a ainsi pu s'entretenir avec le Premier ministre José Maria Neves, le ministre des Affaires étrangères, de



Charles Goerens et le Premier ministre sénégalais Idrissa Seck

la Coopération et des Communautés Fatima Lima Veiga et le ministre de la Justice et de la Réforme interne Maria Cristina Lima sur les questions ayant trait aux différents dossiers de la coopération luxembourgeoise sur l'archipel atlantique.

Le Luxembourg et le Cap-Vert ont signé le 31 janvier 2002 un programme indicatif de coopération (PIC) couvrant les années 2002 à 2005 et disposant d'une enveloppe budgétaire de € 33,5 millions. Le PIC constitue un important instrument de pilotage de la coopération en ce qu'il assure une plus grande transparence, une meilleure prévisibilité et une dimension pluri-annuelle.

La délégation luxembourgeoise a ainsi profité de sa présence dans la capitale capverdienne Praia pour faire le point sur l'état d'exécution du PIC qui comprend une multitude de projets répondant à l'objectif principal de la coopération luxembourgeoise, à savoir la lutte contre la pauvreté. La coopération luxembourgeoise intervient ainsi principalement dans les domaines de

l'éducation, de la santé, de l'accès à et de l'assainissement de l'eau, de l'électrification et du développement rural. A noter également que le Luxembourg fournit une aide alimentaire annuelle au Cap-Vert, à hauteur de € 1 million par an pour les années de 2003 à 2005.

Selon Charles Goerens, s'exprimant devant le presse capverdienne, «il faut se réjouir que l'essor qu'a pris la coopération

entre le Luxembourg et le Cap-Vert débouche sur une coopération de plus en plus étroite». Le ministre a estimé que la coopération entre les deux pays s'inscrivait dans un cadre d'amitié entre les deux peuples, illustré notamment par la présence d'une importante communauté capverdienne au Luxembourg.

En clôture de la visite au Cap-Vert, le ministre Charles Goerens a eu l'occasion de visiter plusieurs projets de coopération, à savoir un Lycée de formation générale à Palmarejo que la coopération luxembourgeoise a équipé en matériel scolaire et de formation ainsi que le bloc opératoire de l'hôpital Dr. Agostinho Neto dans la capitale Praia qui a été entièrement financé par la coopération luxembourgeoise pour un montant de € 2,6 millions.

La visite du ministre Goerens au Sénégal était placée sous le signe de la deuxième Commission de Partenariat entre le Luxembourg et le Sénégal.



Charles Goerens et la ministre des Affaires étrangères du Cap-Vert Fatima Lima Veiga

Comme le Cap-Vert, le Sénégal a signé avec le Luxembourg, en avril 2002, un programme indicatif de coopération portant sur un montant de € 36,5 millions et couvrant les années 2003 à 2006. Les actions de la coopération luxembourgeoise au Sénégal sont coordonnées sur place par la Mission de la Coopération du Luxembourg à Dakar, qui a ouvert ses portes en janvier 2001 et est devenue depuis un partenaire précieux dans l'accomplissement des différentes tâches incombant à la coopération dans ce pays à l'extrémité occidentale du continent africain.

Les partenaires sénégalais et luxembourgeois ont ainsi eu l'occasion de discuter de l'avancement des projets en cours et des perspectives pour les années à venir. A noter qu'à ce jour plus de 90 % de l'enveloppe budgétaire du PIC avec le Sénégal ont déjà été engagés pour des projets de coopération dans les domaines de l'éducation et de la santé. La coopération luxembourgeoise est également partie prenante dans bon nombre de projets multilatéraux au Sénégal, dont des projets du Bureau international du Travail (BIT), la FENU (Fonds d'équipement des Nations unies) et divers ONG.

Le ministre Charles Goerens a eu des entretiens politiques à Dakar avec le Premier ministre sénégalais Idrissa Seck, le ministre de la Pêche Pape Diouf, le ministre de la Coopération décentralisée et de la Planification régionale Soukeyna Ndiaye Ba et le ministre délégué au Budget Cheikh Hadjibou Soumare. Charles Goerens a également rencontré des représentants des différents groupes politiques du Parlement sénégalais.

Le dernier jour de sa visite au Sénégal, Charles Goerens a posé la première pierre du futur Lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle à Thiès, dont la construction et l'équipement seront pris en charge à 90 % par la coopération luxembourgeoise pour un montant de € 10,5 millions. Le Lycée technique devrait accueillir les premiers élèves à la rentrée scolaire 2005/2006.

La visite officielle s'est clôturée par la visite du projet «alimentation en eau et en électricité du Centre international de formation professionnelle de Mboro».

CULTURE

Présentation de la salle de concert Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte

29 avril 2003

Située au cœur de la future Place de l'Europe, la nouvelle salle de

concert Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte devrait ouvrir ses portes en juin 2005. C'est ce qu'a annoncé la ministre des Travaux publics, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges lors de la présentation de ce projet le 29 avril 2003 à Luxembourg-Kirchberg. Elle comprendrait trois auditoriums, dont le plus grand pourrait accueillir jusqu'à 1.500 personnes. Le budget total du projet s'éleverait à 78 millions d'euros.

En 1996, l'architecte parisien Christian de Portzamparc avait remporté le concours international d'architectes, lancé par l'Administration des bâtiments publics dans le cadre du programme d'investissement culturel du gouvernement, pour la réalisation de ce projet. La Place de l'Europe, de son côté, avait été repensée en 1996 par l'architecte Ricardo Bofill.

Les travaux pour la réalisation de ce projet ont commencé en 2002. Il est prévu que le concert d'ouverture de la salle de concert ait lieu



La salle de concert sur la future Place de l'Europe

le 26 juin 2005 à l'occasion de la fin de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.

La salle de concert Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte pourrait offrir un nouvel espace de performance à l'Orchestre philharmonique de Luxembourg ainsi qu'à d'autres orchestres de renommée internationale, a estimé la ministre Hennicot-Schoepges lors de la présentation du projet. D'un point de vue culturel, la vocation de la salle serait associée à celle du Musée d'art moderne Grand-Duc Jean.

Trois salles de musiques

La salle de concert Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte comprendra trois salles de musique :

- le grand auditorium pourrait accueillir entre 1.200 et 1.500 personnes,
- la salle de musique de chambre pourrait accueillir au maximum 300 personnes pour des orchestres de musique de chambre de maximum 40 musiciens,
- la salle électroacoustique pourrait accueillir quelque 120 auditeurs. Elle se caractériserait notamment par sa flexibilité et sa modularité et répondrait aux exigences des trois départements scénographie, création et recherche. Cette salle servirait d'espace dédié à la musique expérimentale, mais également de lieu d'enseignement des nouvelles technologies.

La salle de concert comprendrait, outre les trois salles de musiques, une médiathèque, une billetterie, un bar, des vestiaires, un salon d'accueil indépendant et un salon

VIP. De plus, elle offrirait des espaces consacrés aux répétitions, à l'accueil des artistes, des musiciens, du personnel technique, du personnel attaché à la gestion administrative et de la direction.

L'acoustique

Une attention particulière lors de la réalisation de ce projet a été portée à l'acoustique. Afin d'assurer un haut niveau de qualité musicale, deux bureaux d'études acoustiques ont été chargés de mener des études préalables.

D'une part, AVEL Acoustique a veillé à assurer l'isolation acoustique du bâtiment par rapport à son environnement sonore extérieur ainsi que le contrôle des niveaux de bruits des équipements techniques, l'installation de doubles parois, le recours à des matériaux spécifiques tels que des dalles sur plots, pour éviter rigoureusement tout point de transmission acoustique. D'autre part, le bureau XU Acoustique a travaillé sur l'acoustique interne des salles en étroite collaboration avec l'atelier d'architecture pour ce qui était du choix des matériaux et de leur mise en place.

Visite du directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, au Luxembourg

15-16 mai 2003

Le directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, a effectué les 15 et 16 mai 2003 sa première visite officielle au Grand-Duché de Luxembourg. Il a été accueilli par la Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie

Polfer, la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens. Le 16 mai, le directeur a été reçu par LL.AA.RR. le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria Teresa pour un déjeuner au Château de Colmar Berg.

A l'occasion d'une conférence de presse conjointe en date du 16 mai 2003, la ministre de la Culture Erna Hennicot-Schoepges et le directeur général de l'UNESCO Koïchiro Matsuura ont mis en avant les bonnes relations entre le Luxembourg et cette agence onusienne pour l'éducation, la science et la culture.

«La coopération entre le Luxembourg et l'UNESCO est des plus importantes», a noté Erna Hennicot-Schoepges, «et ce dans tous les domaines». Le Luxembourg bénéficierait d'un support intégral pour ces projets. La ministre a également rappelé dans ce contexte la nomination de S.A.R. la Grande-Duchesse Maria Teresa comme ambassadrice de bonne volonté auprès de l'UNESCO en 1998.

«Le Luxembourg est un membre très actif et respecté de l'UNESCO», a signalé de son côté le directeur général Koïchiro Matsuura, qui s'est montré satisfait de cette coopération bilatérale, «notamment dans le domaine culturel».

La ministre luxembourgeoise s'est aussi félicité du travail de Koïchiro Matsuura comme directeur général de l'UNESCO. Il aurait ainsi réussi à améliorer l'organisation de l'UNESCO, qui pourrait se prévaloir aujourd'hui de bons résultats, et à réintégrer les Etats-Unis d'Amérique.



M. Koïchiro Matsuura en présence des ministres
Erna Hennicot-Schoepges et Charles Goerens

Erna Hennicot-Schoepges a aussi rappelé les projets actuels entre le Luxembourg et l'UNESCO. Ainsi, l'agence onusienne avait récemment émis un avis favorable pour l'implantation de la cité judiciaire au plateau du Saint-Esprit. Le directeur a signalé que l'UNESCO se montrerait toujours très ferme à l'égard d'un site déjà protégé. Pour ce projet précis, le directeur a néanmoins signalé ne pas avoir eu de préoccupations.

Il a d'ailleurs pu visiter, à l'occasion de cette visite au Luxembourg, le plateau du Saint-Esprit avec le projet de la cité judiciaire, mais aussi le Musée national d'histoire et d'art et le site UNESCO «Ville de Luxembourg: anciens quartiers et forteresse» inscrit en 1994 sur la liste du patrimoine mondial.

Le ministre Hennicot-Schoepges a également cité la proposition du Luxembourg pour inscrire l'exposition *The Family of Man*, créée par Edward Steichen en 1955, au patrimoine de mémoire du monde de l'UNESCO. Cette candidature

sera d'ailleurs examinée en novembre 2003 par un jury international, qui fera une recommandation au directeur général de l'UNESCO, qui lui prendra la décision.

Lors de sa visite au Luxembourg, le directeur Koïchiro Matsuura a en outre signé avec le ministre Charles Goerens un accord portant sur le projet de préservation des «Manuscrits déposés aux Archives de Tombouctou». Outre la restauration des manuscrits, le projet vise à la formation d'un personnel compétent en la matière ainsi qu'à une sensibilisation du public.

Dans ce contexte, le directeur général a remarqué lors de la conférence de presse que beaucoup de manuscrits seraient menacés d'être endommagés et s'est montré très reconnaissant envers le gouvernement luxembourgeois pour cette coopération dans le domaine de la restauration de manuscrits.

Koïchiro Matsuura a finalement relevé la politique claire du gouverne-

ment luxembourgeois en matière de coopération au développement. «Cette politique doit être applaudie par la communauté internationale», a-t-il dit.

Au cours de sa visite au Luxembourg, le directeur de l'UNESCO a également eu une réunion de travail avec les membres de la Commission nationale de l'UNESCO. Cette entrevue a eu pour objet des thèmes d'actualité ainsi que les activités futures de la Commission nationale.

Dans l'après-midi du 16 mai, le directeur de l'UNESCO a assisté à une présentation du projet circuit pour non-voyants au Château d'Useldange, considéré comme exemplaire par l'UNESCO, et a visité au Château de Clervaux, en présence de S.A.R. la Grande-Duchesse et de Jean Back, directeur du Centre national de l'audio-visuel, l'exposition photographique *The Family of Man* par Edward Steichen.

Il s'est également rendu à Echternach pour une présentation de la procession dansante et à Vianden pour une visite du musée de l'abbaye.

ECONOMIE

Ouverture de la 82^e Foire internationale de Luxembourg

10 mai 2003

Le ministre de l'Economie Henri Grethen a prononcé le 10 mai 2003 le discours d'ouverture de la 82^e Foire internationale de Luxembourg (voir page 143). Le ministre

y a brossé le tableau de la situation économique du pays au début de 2003.

Henri Grethen a affirmé d'emblée que l'économie luxembourgeoise n'avait pas subi de récession en 2002. En effet, les premières estimations du Statec auraient conclu à une hausse en volume du PIB de 1,1%. La croissance économique du Luxembourg en 2002 aurait donc été du même ordre que celle mesurée par Eurostat pour l'ensemble de l'Union européenne et même un peu plus favorable que celle de la zone Euro, a signalé le ministre.

Pour 2003, les prévisions du Statec tablent sur une croissance entre 1,0 et 1,5%. Après avoir retracé l'histoire économique récente du Luxembourg, Henri Grethen a estimé que la faible croissance du PIB freinerait la progression de l'emploi, qui, de son côté, pèserait sur le chômage. Ainsi, pour 2003, le Statec aurait prévu une hausse du taux de chômage à 3,8%, a ajouté Henri Grethen.

Pour le ministre de l'Economie, la situation des finances publiques serait aujourd'hui moins favorable et les marges de manœuvre de la politique budgétaire se seraient considérablement rétrécies.

Henri Grethen a néanmoins estimé que l'on ne pouvait parler de crise. Il y aurait par contre rupture avec les niveaux de croissance économique élevés, la capacité du pays à atteindre le double, voire le triple du taux de croissance économique de ses voisins et de ses principaux partenaires commerciaux et rupture aussi avec une situation exceptionnelle sur le marché du travail.

Dans son discours d'ouverture «du plus important rendez-vous commercial de l'année dans notre capitale», Henri Grethen a également parlé de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise et de la politique de technologie et d'innovation.

Il a précisé que le modèle luxembourgeois de croissance, celui du développement durable, intégrant les objectifs de croissance économique qualitative, de progrès social équitable et de protection de l'environnement et des ressources naturelles ne serait pas à remettre en cause. Face au risque d'accuser un retard de compétitivité permanent et d'entrer dans une spirale vicieuse de déclin, le ministre de l'Economie a conclu qu'il importerait de privilégier dans les années à venir la dimension économique du développement durable.

Concernant l'implantation au Luxembourg d'entreprises nouvelles venant de l'étranger, le ministre de l'Economie a souligné l'importance de soigner les relations avec les dirigeants d'entreprises présentes

au Luxembourg, afin de leur exposer directement les avantages réels dont dispose le Luxembourg et de les assurer du soutien et de la sollicitude du pays.

Pour 2002, Henri Grethen a remarqué que l'implantation de 9 entreprises ou activités de production nouvelles ont été décidées pour un investissement de quelque 240 millions d'euros et devant mener à terme à la création de plus de 600 emplois nouveaux.

EDUCATION NATIONALE

Visite au Luxembourg de M. David Justino, ministre de l'Education du Portugal

28 avril 2003

Les 27 et 28 avril 2003, Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, a reçu son



Henri Grethen lors du discours d'ouverture
de la Foire internationale de Luxembourg

homologue portugais David Justino pour une visite de travail. David Justino s'est informé sur les succès et les difficultés d'intégration dans l'école luxembourgeoise que rencontrent les élèves d'origine portugaise.

Pour ce faire, les deux ministres se sont rendus sur le terrain et ont visité des classes, où le nombre d'élèves d'origine portugaise est élevé, notamment à l'école primaire de Clausen et au Lycée technique du Centre. Dans ce contexte, les deux ministres ont eu des entretiens avec d'anciens élèves d'origine portugaise qui ont parcouru l'école luxembourgeoise et qui travaillent aujourd'hui soit dans l'enseignement, soit dans l'administration.

Le ministre Justino a pu constater avec satisfaction que tous les élèves se trouvaient intégrés dans un processus de formation et qu'ils maîtrisaient de manière satisfaisante les trois langues du pays, tout comme leur langue maternelle. Concernant les difficultés que ces

jeunes rencontrent en allemand, David Justino a précisé qu'il n'était pas partisan d'actions unilatérales en faveur de l'une ou de l'autre communauté et il a salué les nombreuses mesures pour offrir un soutien à tous les élèves. A ses yeux, la formation et l'acquisition de compétences constituaient les objectifs prioritaires en vue du maintien de la compétitivité sur le marché du travail.

Il n'en a pas pour autant minimisé l'importance de la maîtrise de la langue maternelle et de la connaissance de la culture portugaise pour le développement de la personnalité des jeunes portugais. Le ministre portugais a toutefois exprimé le souhait que ces apprentissages gagnent en efficacité, notamment par une meilleure intégration dans le curriculum de l'école et une meilleure collaboration entre les enseignants luxembourgeois et les enseignants portugais.

David Justino allait présenter au cours des mois suivants de nou-

velles propositions pour l'enseignement du portugais à l'étranger, qui seraient suffisamment flexibles pour être adaptées aux particularités des pays d'accueil.

Présentation du rapport de l'OCDE sur l'examen de la politique du Luxembourg en matière d'information, de conseil et d'orientation professionnels

6 juin 2003

Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, et François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, ont présenté le 6 juin 2003 le rapport de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) sur l'examen par cette organisation de la politique du Luxembourg en matière d'information, d'orientation et de conseil professionnels. Les ministres ont exposé plus particulièrement les recommandations et les conclusions qui en ont été tirées sur le plan de l'orientation tant scolaire que professionnelle.

L'OCDE a procédé en juin 2002 à cet examen de la politique du Luxembourg en matière d'information, d'orientation et de conseil professionnels.

Au-delà de la description de l'économie, du marché du travail et du système éducatif luxembourgeois, ce rapport, a analysé le dispositif d'information, d'orientation et de conseil pour formuler les recommandations suivantes :

- la création d'un organe national pour coordonner les services d'information et d'orientation,



Anne Brasseur et David Justino en visite dans une classe de l'école primaire de Clausen

- le développement d'une stratégie nationale de l'information et de l'orientation tout au long de la vie,
- le renforcement de la formation et de la qualification des acteurs de l'information et de l'orientation.

Le 12 mai 2003, la ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, duquel relève l'orientation scolaire, et le ministre du Travail et de l'Emploi, duquel relève l'orientation professionnelle, ensemble avec leurs experts, ont procédé à l'analyse de ces recommandations. Ils sont arrivés aux conclusions suivantes :

Création d'un organe national

Après discussion, les deux ministres estiment qu'il n'y a pas lieu de créer, à côté des organes qui existent déjà à l'heure actuelle, un autre organe national pour définir la politique en matière d'orientation scolaire et professionnelle. Ils estiment que cette mission pourra

être confiée à un organe existant, à savoir le Comité consultatif à la formation professionnelle à caractère tripartite, appelé «Tripartite formation professionnelle».

Cet organe regroupe les représentants des différents ministères concernés et les partenaires sociaux, représentés par les chambres professionnelles patronales et salariales, ainsi que par les fédérations et syndicats concernés. Les seuls acteurs concernés par l'orientation scolaire et professionnelle qui ne sont pas représentés au sein de ce comité sont les parents d'élèves et les enseignants, auxquels l'on pourra faire appel lorsque le sujet de l'orientation scolaire et professionnelle se trouve à l'ordre du jour.

En vue d'aboutir à une coordination des activités des services de l'orientation scolaire et de l'orientation professionnelle, il est proposé de mettre en place, sur base légale, un comité de coordination qui sera chargé de cette mission.

Ce comité aura à veiller à l'application de la politique définie en cette matière au sein de la Tripartite formation professionnelle et à faire rapport aux ministres concernés.

Ce comité de coordination, qui pourra être créé dans le cadre du projet de loi portant réforme du Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS), qui se trouve en voie de préparation, pourra comprendre le directeur du CPOS, le directeur à la Formation professionnelle, le directeur de l'Administration de l'emploi, le responsable du Service de l'orientation professionnelle, un représentant du Collège des directeurs de l'enseignement secondaire technique ainsi que deux représentants des chambres professionnelles, l'un représentant le patronat, l'autre le salariat. Il pourra être présidé par le directeur du CPOS.

Développement d'une stratégie nationale de l'information et de l'orientation tout au long de la vie

Actuellement, le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports est en train de préparer un projet de réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle. Le document d'orientation, qui a été remis à la Chambre des députés le 29 janvier 2003 et qui sert de base au projet de réforme en question, préconise un concept d'éducation et de formation tout au long de la vie regroupant dans un même dispositif légal la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle



Les ministres Anne Brasseur et François Biltgen lors de la présentation du rapport de l'OCDE

de base, la formation professionnelle continue et la formation de reconversion professionnelle.

Si ce projet se prononce pour une définition globale du système de formation professionnelle avec comme concept clef une éducation et une formation tout au long de la vie, il s'ensuit que l'orientation scolaire et professionnelle doit également reprendre l'offre d'une orientation, d'une information et d'un conseil de qualité tout au long de la vie.

Les deux ministres conviennent de donner une réponse à cette question dans le cadre de la nouvelle loi sur l'apprentissage et la formation professionnelle. Ce dispositif légal définira l'orientation scolaire et professionnelle comme démarche cohérente tout au long de la vie, comprenant des actions d'orientation, d'information, de guidance et de conseil, dont l'individu peut bénéficier de sa jeunesse à l'âge adulte. Afin d'établir un lien entre la formation tout au long de la vie et le marché de l'emploi, la disposition légale doit comprendre la responsabilité conjointe du ministre ayant la formation professionnelle dans ses attributions et du ministre ayant l'emploi dans ses attributions.

Renforcement de la formation et de la qualification des acteurs

En ce qui concerne la recommandation de l'OCDE d'augmenter la professionnalisation des acteurs de l'information et de l'orientation professionnelles, les deux ministres conviennent que chacun d'eux analysera quelle sera la qualification de base des person-

nes qui se destinent à l'orientation, tout en tenant compte des besoins spécifiques des services d'orientation qui dépendent des ministères respectifs. Ainsi, il se pose la question si, dans les Services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS), la qualification de base sera élargie au-delà de la psychologie pour couvrir également les sciences sociales ou la pédagogie. Pour l'orientation professionnelle, la question a été soulevée si la qualification d'entrée pour devenir conseiller d'orientation ne devra pas dépasser le niveau du baccalauréat et couvrir une formation dans le domaine socio-éducatif, tel l'éducateur gradué.

Après une analyse plus approfondie de cette question, les deux ministres proposeront, le cas échéant, les modifications légales qui s'imposent, chacun en ce qui le concerne. Les agents en place garderont leurs droits et pourront bénéficier d'une validation de leurs acquis professionnels.

Les deux ministres conviennent que, nonobstant une qualification de base différente, les agents orienteurs des différents services concernés devront suivre à l'avenir, après leur admission au stage, une formation qui comprendra un noyau commun de modules essentiels et des options répondant aux besoins particuliers de ceux qui travaillent dans des contextes différents. Cette option devra être retenue dans un texte réglementaire ad hoc.

D'ici là, pour les agents en place, une formation professionnelle continue sera organisée par le ministère de l'Education nationale, à

laquelle pourront également participer les agents du Service de l'orientation professionnelle.

Les deux ministres soulignent que cette nouvelle démarche entraînera la nécessité de renforcer les ressources en personnel et les ressources financières pour répondre à des besoins supplémentaires de conseil spécialisé dans les établissements scolaires et à ceux de l'information et de l'orientation des adultes.

Le ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports et le ministre du Travail et de l'Emploi ont invité le Conseil de gouvernement à prendre les décisions suivantes en ce qui concerne les recommandations de l'OCDE :

- charger le Comité consultatif à la formation professionnelle à caractère tripartite de définir la politique en matière d'orientation scolaire et professionnelle, tout en y associant des représentants des parents d'élèves et des enseignants,
- créer, dans le cadre du projet de réforme du CPOS, un comité de coordination, en vue d'aboutir à un agencement cohérent des activités des services de l'orientation scolaire et de l'orientation professionnelle,
- mettre en place, dans le cadre du projet de réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle, un dispositif légal d'un système d'information, d'orientation et de conseil tout au long de la vie, qui comprend la responsabilité conjointe du ministre ayant la formation professionnelle dans ses attributions

et du ministre ayant l'emploi dans ses attributions,

- renforcer la formation et la qualification des acteurs par une révision de leur qualification de base respective, par la mise en place d'une formation spécifique à la suite de l'admission au stage, par l'organisation d'une formation professionnelle continue pour les agents en place.

Présentation du projet du plan directeur sectoriel «lycées»

2 avril 2003

Le 2 avril 2003, le ministre de l'Intérieur Michel Wolter, la ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports Anne Brasseur et la ministre des Travaux publics Erna Hennicot-Schoepges ont présenté le plan directeur sectoriel «lycées», élaboré sur base de la loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire. Ce plan prévoit la

construction de trois nouveaux lycées, à Junglinster, Rédange et Esch-Belval, et met clairement en avant le principe de la régionalisation de l'enseignement.

En ligne avec le programme directeur de l'aménagement du territoire et l'accord de coalition de 1999, le plan directeur sectoriel a été unanimement adopté le 2 avril à la Chambre des députés. Suivant la procédure prévue par la loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire, le plan serait envoyé pour avis aux 118 communes du pays, a expliqué le ministre de l'Intérieur. Ensuite, le conseil supérieur et le comité interministériel de l'aménagement du territoire bénéficieraient d'un délai de trois mois pour se prononcer. Le plan avisé ferait alors l'objet d'une déclaration du ministre de l'Intérieur devant la Chambre et serait déclaré obligatoire par règlement grand-ducal après délibération du gouvernement en Conseil.

Après le plan sectoriel «stations de base pour réseaux publics de com-

munications mobiles», présenté le 17 mars 2003, le plan directeur sectoriel «lycées» constituait le deuxième plan sectoriel adopté dans le contexte de l'aménagement du territoire. Aux dires de Michel Wolter, les plans directeurs sectoriels devraient rendre opérationnel le programme directeur de l'aménagement du territoire, qui fixe plutôt les grandes lignes directrices dans ce domaine.

Au sein d'un groupe de travail, plusieurs ministères ont participé à la mise au point du plan. Le ministre Michel Wolter n'a d'ailleurs pas manqué de souligner l'excellente collaboration entre toutes les parties concernées. Présidé par le ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, ce groupe était composé de représentants du ministère de l'Intérieur (qui coordonne les plans sectoriels dans le contexte de l'aménagement du territoire) et du ministère des Travaux publics (qui s'occupe de la réalisation des travaux). D'autres ministères (Transports, Economie (Statec), Finances, Culture, Enseignement supérieur et Recherche, Agriculture, Santé) ont été ponctuellement impliqués.

Le plan directeur sectoriel «lycées» comporte quatre parties :

1. L'orientation générale, c'est-à-dire les objectifs et les principes définis pour cadrer l'élaboration du plan

Objectifs du plan directeur sectoriel:

- création de capacités scolaires suffisantes sur le moyen et le long terme,
- décentralisation de l'offre scolaire,



Conférence de presse des ministres Hennicot-Schoepges, Wolter et Brasseur au sujet du plan directeur sectoriel «lycées»

- réduction des distances pour les élèves, en particulier pour ceux du cycle inférieur,
- régionalisation de l'armature scolaire,
- équilibrage de l'attractivité des lycées des pôles d'enseignement (Nord, Sud, Est, Centre-Nord et Centre-Sud),
- optimisation des tailles des établissements scolaires,
- promotion du polycentrisme et de la déconcentration concentrée,
- création d'un tissu urbain respectant le développement durable,
- réduction des besoins de déplacement et promotion de l'utilisation des transports en commun.

Par ailleurs, une des volontés affichées lors de la rédaction du plan a été, aux dires de la ministre Brasseur, de faire en sorte que les élèves fréquentent le lycée le plus proche de leur domicile. «Les écoles primaires relèvent de la responsabilité des communes et les enfants fréquentent l'école près de leur domicile. Ensuite, au moment de fréquenter le lycée, le choix se fait assez souvent par tradition familiale», a remarqué Anne Brasseur.

Dorénavant, chaque élève sera inscrit d'office dans le lycée de sa zone d'inscription prioritaire. Selon l'offre de places dans d'autres établissements, il y a possibilité pour l'élève de s'inscrire ailleurs.

2. Analyse de l'armature scolaire existante

La deuxième partie du plan procédait à une analyse de l'armature scolaire existante. Ainsi, le nombre

d'élèves s'élèverait en 2003 à environ 30.000 unités.

3. La nouvelle organisation spatiale de l'armature scolaire

Pour l'analyse des futurs besoins en infrastructures scolaires, le Grand-Duché a été subdivisé en cinq pôles d'enseignement (Nord, Sud, Est, Centre-Nord et Centre-Sud). Cette analyse a dégagé dans une première phase la nécessité de construire un lycée dans les pôles Est (à Junglinster), Nord (à Rédange) et Sud (à Esch-Belval).

Dans une deuxième phase, un établissement sera ajouté dans les pôles d'enseignement Centre-Sud, Sud et Nord.

Les critères définis pour l'implantation d'un nouveau lycée ont également été précisés dans le plan directeur sectoriel «lycées». La zone d'implantation devrait répondre à la demande scolaire, respecter le principe de la régionalisation, assurer une répartition plus équilibrée des formations et de l'offre et garantir une bonne accessibilité par les transports en commun.

Dans ce contexte, les ministres Wolter, Hennicot-Schoepges et Brasseur ont critiqué le comportement des propriétaires de terrains qui s'opposaient souvent à la construction d'un lycée dans leur proximité et ont fait preuve de beaucoup de réticences à vendre leurs terrains. La ministre des Travaux publics Hennicot-Schoepges a ajouté qu'il faudrait se donner davantage de moyens dans ces procédures, notamment par la formule de l'utilité publique de ces terrains.

4. Monitoring

Cette quatrième partie décrivait le monitoring qui a été organisé afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan, d'informer les décideurs politiques et de le réajuster le cas échéant. Un rapport bi-annuel au Conseil de gouvernement était en outre envisagé.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La ministre de l'Enseignement supérieur Mme Hennicot-Schoepges à la table ronde «Université de Luxembourg: pour ou malgré les étudiants?»

25 avril 2003

Le 25 avril 2003, la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges a assisté, dans le cadre des journées Portes ouvertes à l'Institut supérieur de technologie (IST) au Kirchberg, à une table ronde sur le sujet «Université de Luxembourg: pour ou malgré les étudiants».

Organisée par l'Association des cercles d'étudiants luxembourgeois (ACEL), la table ronde réunissait également les députés Ben Fayot, Xavier Bettel et Robert Garcia, un enseignant-chercheur de l'IST ainsi qu'un étudiant.

La table ronde a été ouverte par un bref résumé du projet de loi, portant création de l'Université de Luxembourg. Les participants ont discuté ensuite des ambitions de l'université, de ses futurs étudiants et de



Erna Hennicot-Schoepges lors de la table ronde portant sur l'Université de Luxembourg

ses structures, ainsi que de l'environnement pour les étudiants (vie étudiante, logements).

En 2003, 2.700 étudiants sont inscrits dans les différents instituts d'enseignement supérieur au Luxembourg. Il est prévu que la nouvelle université accueille dans les premières années de son fonctionnement entre 4.000 et 5.000 étudiants. La ministre de l'Enseignement supérieur Hennicot-Schoepges a ajouté dans ce contexte que le nombre des étudiants inscrits à l'Université de Luxembourg dépendrait de l'offre des formations proposées: «Les étudiants vont venir si nous avons une offre attractive».

Pour le reste, les participants à la table ronde étaient d'accord pour dire que l'offre des formations au Luxembourg devrait être augmentée afin d'attirer davantage d'étudiants, tout en soulignant l'importance pour les jeunes Luxembourgeois de suivre une partie de leur formation à l'étranger.

Une université dans la Grande Région

La future Université de Luxembourg serait une université dans la Grande Région, et non pas une université pour la Grande Région, a estimé la ministre Erna Hennicot-Schoepges. «Nous avons la chance de faire quelque chose qui dépasse les frontières de la Grande Région», a-t-elle noté.

Il faudrait dès lors tirer profit de cette position pour rechercher des niches d'enseignement. Ainsi la présence à Luxembourg de la Cour de justice des Communautés européennes devrait être saisie par l'université pour développer les études et la recherche dans ce domaine, a remarqué la ministre.

Concernant le développement de l'université, il s'agissait avant tout, aux dires de la ministre, de se laisser assez de flexibilité dans son organisation pour pouvoir procéder à des réajustements éventuels. D'où les contrats d'établissements négociés entre l'Etat et l'université,

conclus pour une durée de quatre ans et qui déterminent le développement de l'université.

Le projet de loi met également l'accent sur le concept de la mobilité des étudiants. Il est prévu que chaque étudiant absolue une partie de ses études à l'étranger. «Nous ne devons pas renoncer à l'avantage de cette mobilité des étudiants qui existe chez nous», a souligné Erna Hennicot-Schoepges. L'idée serait celle de proposer la mobilité comme une spécificité de cette nouvelle université. En fin de compte, «il faut donner une chance à ce modèle», a conclu Erna Hennicot-Schoepges, «après 4 ans, nous pourrions toujours faire des réajustements».

Remise du Prix Zonta à des étudiantes méritantes de l'IST

A l'occasion des journées Portes ouvertes, la ministre de la Promotion féminine Marie-Josée Jacobs a remis le Prix Zonta à des étudiantes méritantes de l'IST. Cette remise de prix s'est inscrite dans le cadre du projet de sensibilisation des femmes aux métiers de l'ingénierie Ada Lovelace.

Lors de la remise des prix, la ministre Jacobs a souligné l'importance pour les étudiantes d'intégrer des métiers non-typiques pour femmes et a espéré que, grâce à des actions comme celles du Zonta-Club Luxembourg, l'on arrive à motiver davantage de femmes pour les métiers de l'ingénierie et des nouvelles technologies.

FINANCES

Réunions du Conseil Affaires économiques et financières

Avril-Juin

4-5 avril 2003

Les ministres de l'Economie et des Finances de l'Union européenne se sont rencontrés les 4 et 5 avril 2003 à Athènes pour une réunion informelle. Le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg y était représenté par le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker et le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden. La Banque centrale du Luxembourg était représentée par son gouverneur Yves Mersch.

Les ministres, la Commission européenne, la Banque centrale

européenne et les gouverneurs des banques centrales nationales ont discuté des perspectives économiques et financières européennes et internationales, notamment en ce qui concerne les répercussions de la guerre en Irak sur la conjoncture internationale. Concernant les situations budgétaires de plusieurs Etats membres les ministres étaient d'accord pour dire que la situation conjoncturelle actuelle ne devrait pas dispenser les Etats membres de l'Union européenne de poursuivre dans la voie de la réduction des déficits, notamment en continuant les efforts de réduction des dépenses courantes des administrations.

La réunion informelle a également permis aux ministres de proposer au président de la Banque centrale européenne Wim Duisenberg de retarder son départ à la retraite, prévu pour le 9 juillet 2003, pour une période indéterminée.

M. Duisenberg s'est déclaré d'accord pour rester à la tête de la BCE jusqu'à ce qu'une transition sans faille soit garantie. Les ministres ont également examiné les propositions relatives à la succession de Madame Sirkka Hämäläinen comme membre du comité exécutif de la Banque centrale européenne. Une décision en ce sens a été reportée au Conseil Affaires économiques et financières de juin 2003.

12-13 mai 2003

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker a participé, les 12 et 13 mai 2003, aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil Affaires économiques et financières de l'Union européenne à Bruxelles. La réunion de l'Eurogroupe fut consacrée à l'analyse de la conjoncture européenne et internationale. Les ministres ont également discuté de la situation budgétaire de plusieurs Etats membres, notamment de celle de l'Allemagne.

Le Conseil Affaires économiques et financières a entendu une présentation de la Commission sur le projet de budget provisoire de la Communauté pour 2004, le premier budget de l'Union européenne qui prendra totalement en compte l'élargissement de l'Union au 1^{er} mai 2004. Avec ses 100,6 milliards d'euros, le volume des dépenses (crédits de paiement) proposé par la Commission en 2004 pour l'Union élargie se caractérise par une croissance modérée de seulement 3,3 % par rapport au budget 2003, qui ne couvrirait pourtant que les 15 Etats membres actuels. Cette augmentation relativement faible s'explique par une réduction du volume des dépenses pour



Photo de famille (de g. à dr.): le ministre fédéral des Finances d'Allemagne Hans Eichel, le ministre grec des Finances et président en exercice du Conseil Affaires économiques et financières Nikos Christodoulakis, le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker, la ministre portugaise des Finances Manuela Ferreira Leite et le ministre néerlandais des Finances Hans Hoogervorst

l'UE-15, estimée à 2%. Les dépenses prévues pour les 10 nouveaux pays membres en 2004 se chiffrent à 5 milliards d'euros.

Le Conseil a eu un débat d'orientation sur les grandes orientations des politiques économiques pour la période 2003 à 2005. Normalement ces grandes orientations devraient être adoptées au cours du Conseil Affaires économiques et financières qui se tiendrait en juin à Luxembourg. Les ministres ont également eu un échange de vues sur les possibilités de déduction ou de remboursement transfrontalier de la TVA, ceci sur base d'un rapport préparé par la présidence grecque du Conseil, en attendant une communication de la Commission sur de nouvelles initiatives en la matière qui sera soumise au Conseil avant l'été 2003.

Le Conseil a, en outre, examiné et approuvé le programme de stabilité et de croissance de l'Autriche. Pendant leur déjeuner de travail, les ministres ont à nouveau discuté le problème italien concernant les quotas laitiers qui est à la base du fait que la délégation italienne n'ait pas encore pu lever ses réserves quant à l'adoption formelle du paquet fiscal. Une nouvelle tentative en ce sens aurait lieu au Conseil Affaires économiques et financières suivant.

2-3 juin 2003

Les ministres des Finances et de l'Economie de l'Union européenne se sont réunis à Luxembourg les 2 et 3 juin 2003, au sein de l'Eurogroupe et du Conseil Affaires économiques et financières. Le Luxembourg y était représenté par le Premier ministre, ministre des

Finances, Jean-Claude Juncker et le ministre de l'Economie Henri Grethen.

Après de longs mois de négociations le Conseil a enfin pu aboutir à une solution concernant les modalités de paiement de certaines amendes que des agriculteurs italiens s'était vues infliger pour dépassement des quotas laitiers. Le Conseil a ainsi retenu que les agriculteurs italiens concernés pourront étaler le paiement des amendes sur quatorze ans, sans intérêts. Avec ce compromis, l'Italie a pu lever ses réserves sur l'adoption formelle du paquet fiscal (fiscalité de l'épargne et code de conduite en matière de la fiscalité des entreprises) qui a ainsi été définitivement entériné, ce qui a amené le Premier ministre luxembourgeois à remarquer, non sans ironie, qu'il était «triste que les discussions sur l'harmonisation fiscale se terminent aujourd'hui» et qu'elles allaient lui «manquer». Pour rappel: les discussions sur l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne ont duré presque 14 ans.

Dans une interview accordée au quotidien L'Echo, Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget, s'est dit «satisfait de la tournure finale de la directive». «Nous avons obtenu gain de cause sur pratiquement tous les points qui nous préoccupaient.» Le ministre s'est félicité dans ce contexte qu'avec l'adoption de la directive «l'insécurité dans laquelle se trouvait la place financière est définitivement levée». «On sait maintenant où l'on va et comment on y va. Nous devons dès lors continuer sur notre lancée et être les premiers en termes de réformes fiscales et légales, afin d'être les premiers à rebondir dès que les

marchés financiers se retourneront», a-t-il conclu.

Le Conseil Affaires économiques et financières a également adopté le rapport annuel sur les grandes orientations des politiques économiques (GOPE) qui sera maintenant remis au Conseil européen de Salonique pour approbation définitive par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres. Il est à noter que c'est la première fois que les GOPE sont intégrées dans le «paquet orientations» où elles figurent désormais avec les orientations sur l'emploi, ceci dans un souci d'une meilleure coordination des deux textes et de leurs champs d'action respectifs.

Le Conseil s'est, en outre, prononcé sur la mise en œuvre d'une procédure pour déficit excessif à l'encontre de la France. Dans son rapport du 7 mai 2003, la Commission européenne avait en effet constaté que le déficit budgétaire de la France avait atteint 3,1% du PIB en 2002 et qu'il devrait continuer à augmenter au cours de l'année 2003 et s'établir à 3,7% à la fin de l'année courante. Le Conseil recommande ainsi à la France de réduire substantiellement son déficit budgétaire structurel en 2003 et de repasser ainsi en dessous de la barre des 3% de déficit en 2004. Le pacte de stabilité et de croissance impose un seuil de 3% de déficit comme limite supérieure.

D'autres points à l'ordre du jour concernaient le suivi de la conférence de Monterrey (Mexique) sur le financement du développement, et la suite des travaux sur le plan d'action pour les services financiers.

INTERIEUR

Présentation des rapports annuels des services de secours en présence du ministre de l'Intérieur Michel Wolter

16 avril 2003

Le 16 avril 2003, le ministre de l'Intérieur Michel Wolter a assisté à la présentation des rapports annuels 2002 du Service national de la Protection civile, du Service d'incendie et de sauvetage du ministère de l'Intérieur et de la Fédération nationale des corps de sapeurs pompiers.

En introduction, Michel Wolter a relevé que les effectifs des services de secours au Luxembourg ont été relativement stables en 2002. Le corps des sapeurs pompiers compterait plus de 9.000 personnes, la Protection civile près de 2.200. La relève serait également assurée grâce à 1.900 jeunes de 8 à 16 ans

engagés dans les services des jeunes sapeurs-pompiers. Le ministre de l'Intérieur a remercié dans ce contexte les nombreux bénévoles pour leur service et leur engagement au profit de la collectivité.

L'accident d'un avion de la compagnie Luxair le 6 novembre 2002 a constitué l'événement le plus marquant de l'année pour les services de secours. Le ministre de l'Intérieur Michel Wolter a rappelé la collaboration exemplaire entre tous les services dans l'organisation de ces secours.

Il a dès lors souligné que les modifications apportées au plan «nombreuses victimes» ne seraient pas la conséquence d'une insatisfaction relative aux secours lors de l'accident du 6 novembre 200, mais viseraient à améliorer certaines insuffisances, notamment afin de garantir une meilleure coordination entre les différents plans d'urgences. En matière de communication, s'était en outre montrée la nécessité d'intégrer dans les plans certains outils,

comme les téléphones portables ou Internet. D'après le ministre Wolter, les conclusions relatives au plan «nombreuses victimes» seraient présentées prochainement au Conseil de gouvernement.

Dans la foulée des événements du 11 septembre 2001, de nouvelles menaces (nucléaires, biologiques, chimiques) ont fait leur apparition au Luxembourg auquel les services de secours devraient être préparés, a noté Michel Wolter par la suite. Les services de secours ont ainsi dû s'adapter à cette nouvelle donne par l'achat de nouveaux matériels. De même, les équipes de secours ont suivi des formations spécifiques à l'étranger. Par ailleurs, il a fallu établir des plans d'intervention en cas d'une telle menace.

Lors de la conférence de presse, Michel Wolter a également indiqué qu'un plan d'intervention en cas d'inondations serait en train d'être élaboré. Un plan d'intervention permettrait de donner des bases solides à ces règles. Finalement, en collaboration avec le Centre de recherche public Gabriel Lippmann, le système de pré-alerte en cas d'inondations serait en cours d'être amélioré, a précisé le ministre.

Le ministre Wolter a conclu son intervention en notant avec satisfaction que les cours élémentaires de secourisme rencontreraient d'année en année plus de succès. En 2002 – année record – 2.300 inscriptions aux 125 cours élémentaires de secourisme ont été enregistrées.

Léon Anen, directeur du Service national de la Protection civile, a présenté ensuite le rapport d'activités 2002 de la Protection civile.



Michel Wolter lors de la présentation des rapports annuels 2002 des services de secours

Concernant les nouvelles menaces, il a précisé que la Protection civile serait désormais confrontée à de nouveaux défis. Pour y faire face, elle travaillerait étroitement avec des services semblables de l'UE et de l'OTAN. Des exercices communs seraient organisés en outre avec les pays voisins, notamment dans le contexte des accords d'entraide bilatérale signés avec ces pays.

Dans le domaine de la communication, de nouveaux sites Internet, Intranet et Extranet devraient permettre d'améliorer le flux d'information vers le public, a encore précisé Léon Anen. Le site Internet mettrait à disposition du grand public des informations relatives aux services de secours, à la situation du niveau des eaux, au service de garde des pharmacies, hôpitaux et vétérinaires. «L'Intranet facilitera l'échange d'information entre toutes les autorités, notamment étrangères, et avec la presse locale. L'Extranet sera réservé aux différentes unités de secours et leur permettra de réduire le travail administratif à un strict minimum», a expliqué le directeur de la Protection civile.

En 2002, la Protection civile a également participé aux mesures de sécurité lors du départ du Tour de France et du passage du Tour d'Italie et elle a fourni des sacs à sable et des lits à l'Allemagne ainsi que des vaccins à la République tchèque lors des inondations en août 2002.

Georges Scheidweiler, du Service d'incendie et de sauvetage du ministère de l'Intérieur, a présenté de son côté le bilan des interventions des corps de sapeurs-pompiers en

2002. Toutes causes confondues, les différents corps ont enregistré 15.238 interventions, dont 2.232 pour cause d'incendie. A 337 occasions, il s'agissait de suspicions de feu et à 189 occasions de fausses alertes.

Michel Krieps, inspecteur-instructeur du Service d'incendie et de sauvetage, et Néckel Strotz, président de la Fédération des sapeurs-pompiers, ont fourni des précisions quant aux formations pour sapeurs-pompiers et jeunes sapeurs-pompiers. A noter qu'en 2002, plus de 1.200 pompiers ont suivi au moins un cours de formation.

MM. Michel Wolter et Luc Frieden présentent la réorganisation du service de la Police judiciaire

30 juin 2003

Le 30 juin 2003, le ministre de l'Intérieur Michel Wolter et le ministre de la Justice Luc Frieden ont présenté les différentes facettes de la réorganisation du Service de la Police judiciaire (SPJ), qui constitue un des volets de la réorganisation de la Police grand-ducale, mise en œuvre au fur et à mesure depuis 1999 dans le cadre de la loi du 31 mai 1999.

Le ministre de l'Intérieur Michel Wolter a expliqué d'abord les origines de cette réorganisation. Créée par la loi du 31 mai 1999, l'Inspection générale de la Police (IGP) a été chargée en 1999 de réaliser une étude sur le fonctionnement de la Police judiciaire (PJ), ses forces et ses faiblesses.

En novembre 2001, elle avait remis un rapport intermédiaire, qui fut

discuté par la suite par un groupe de travail, composé de représentants de l'IGP, du SPJ, des autorités judiciaires et des ministères de l'Intérieur et de la Justice. En octobre 2002, l'Inspection générale de la Police avait remis un rapport définitif.

Dans son rapport, l'IGP avait proposé des améliorations au niveau des structures et des missions du SPJ, expliquait Michel Wolter. Les employés devraient pouvoir se concentrer davantage sur le travail d'enquête. Le rapport recommandait en outre une réorganisation de certaines sections (criminalités financière et organisée) avec une augmentation des effectifs.

Augmentation des effectifs de la PJ

Cette augmentation fut déjà partiellement mise en œuvre au Service de la Police judiciaire depuis 2000, précisa le ministre Wolter. Environ 15 postes furent créés. Comptant actuellement 140 personnes, l'effectif du SPJ pourra passer à 200 unités, dit Michel Wolter.

Aux dires du ministre de l'Intérieur, l'augmentation des effectifs ainsi que le rapport de l'IGP ont permis de réorganiser la PJ sur le plan structurel, d'améliorer les relations entre les différentes sections et les relations entre la direction et les sections de la PJ.

Nouvelles sections de la PJ

Concrètement, il a été décidé de redéfinir les missions de la direction du SPJ, de placer les différents départements de la direction sous la responsabilité d'une personne, de spécialiser davantage



Michel Wolter et Luc Frieden lors de la conférence de presse sur la réorganisation de la PJ

les enquêteurs de la PJ et de créer de nouvelles sections au sein du service afin de raffiner les recherches. Ont été créées ainsi les sections «anti-blanchiment», «nouvelles technologies», «banques, assurances, bourses et fiscalité» et «entre-aide judiciaire internationale».

Lors de la conférence de presse, le ministre de l'Intérieur a également annoncé que de nouvelles infrastructures seront mises à disposition du Service de la Police judiciaire à Hamm. En effet, les services du SPJ sont actuellement répartis sur plusieurs sites.

Meilleure coordination entre la PJ et les autorités de la justice

Le gouvernement poursuit trois objectifs politiques avec la réorganisation de la PJ, a déclaré de son côté le ministre de la Justice Luc Frieden. Une résolution plus rapide des affaires de grande criminalité et une meilleure évacuation des affaires de justice.

En premier lieu, il s'agit toutefois d'améliorer la coordination entre les autorités de la justice et la Police Judiciaire, dit Luc Frieden. Dans ce contexte, il est prévu d'organiser régulièrement des réunions entre le juge d'instruction directeur et le directeur de la PJ.

Concernant les relations entre les différents acteurs, un rapport rédigé par le SPJ, le parquet et le juge d'instruction directeur sera remis une fois par an aux ministres de l'Intérieur et de la Justice. Parallèlement à l'amélioration de la coordination, des modifications seront réalisées encore sur le sur le plan législatif, précisa Luc Frieden.

Le projet de loi sur le blanchiment sera ainsi élargi et un projet de loi sur la cyber-criminalité prochainement déposé à la Chambre des députés. De plus, une base de données ADN sera créée et la protection des témoins sera adaptée.

Parallèlement à l'augmentation des effectifs de la Police judiciaire, le ministre de la Justice a annoncé que les effectifs des autorités judi-

ciaires ont déjà été et seront encore augmentés. Depuis 1999, 14 magistrats ont été engagés. Deux autres juges d'instructions devront entrer en fonction d'ici l'automne 2004. Ainsi le nombre de juges d'instruction doublera entre 1999 et 2004, passant de 7 à 14, précisa Luc Frieden. La Police judiciaire restera sous l'autorité du procureur d'Etat, a encore signalé le ministre Frieden, le Code d'instruction civil ne sera donc pas modifié.

JUSTICE

Le ministre de la Justice M. Luc Frieden présente le projet de loi garantissant l'usage paisible du droit de propriété et la liberté de mouvement

23 avril 2003

Suite à certaines interprétations inexactes et subjectives relatives au projet de loi garantissant l'usage paisible du droit de propriété et la liberté de mouvement, le ministre de la Justice Luc Frieden a présenté, le 23 avril 2003, le projet à la presse. Auparavant le ministre, accompagné par le procureur d'Etat Robert Biever, en a informé la commission de la Chambre des députés. Le projet de loi, déposé le 20 décembre 2002 à la Chambre des députés, prévoyait d'introduire un nouvel article, le 442-1, au Code pénal.

Lors de la conférence de presse, Luc Frieden a d'abord expliqué la situation telle qu'elle se présentait : «Des dispositions dans le droit pénal permettent à la police d'intervenir aujourd'hui lors de l'occupation

d'une rue, d'une habitation privée ou lors de l'empêchement du départ d'un train». Dans ces trois cas, l'on aurait à faire à une infraction inscrite dans le Code pénal. En dehors de ces situations particulières et en l'absence d'une infraction, ni la police, ni le parquet n'auraient la possibilité d'intervenir, précisa Luc Frieden.

«Après les occupations des stations d'essence en octobre 2002, le gouvernement s'était demandé si une intervention était possible ou non», nota le ministre. La réponse, confirmée par le parquet, était négative. Le procureur d'Etat Robert Biever l'avait d'ailleurs répété devant la commission de la Chambre, ajouta Luc Frieden. «Nous n'avons pas de texte qui nous permette d'intervenir dans de telles situations», soulignait le ministre.

Le gouvernement a néanmoins estimé nécessaire de protéger les habitations au sens large du terme, donc aussi les commerces, les bureaux ou les bâtiments publics (ministères, églises, etc.). «Ce vide juridique n'était pas acceptable», précisait Luc Frieden. Aux dires du ministre de la Justice, ce projet de loi visait à garantir la capacité d'agir de l'Etat et à protéger les bâtiments qui ne tombaient pas sous la protection des habitations privées.

Concernant les peines, le projet de loi prévoyait des emprisonnements pouvant aller d'un mois à deux ans et des amendes de 251 à 25.000 euros. Luc Frieden a toutefois signalé que les peines pourraient encore faire l'objet de discussions, notamment suite à l'avis du Conseil d'Etat.

Le ministre de la Justice a également réfuté avec vigueur les craintes selon lesquelles le projet de loi mettrait en danger la liberté d'expression. «La liberté d'expression – une loi très importante – n'est pas touchée», signalait-il. Par ailleurs, le droit aux manifestations n'aurait jamais été absolu, précisait Luc Frieden. Toute manifestation serait soumise à l'autorisation du bourgmestre de la commune et devrait répondre à des règlements communaux.

Le présent texte essaierait uniquement de prévenir les manifestations qui se font au dépens de la propriété privée. Il ne s'agissait pas non plus de donner priorité aux intérêts économiques, mais «les commerces et leurs clients doivent être protégés contre ces occupations».

Enfin, Luc Frieden a noté que le droit légal de grève ne se trouverait pas touché par ce projet de loi.

M. Luc Frieden présente le projet de loi renforçant le droit des victimes d'infractions pénales et améliorant la protection des témoins

28 avril 2003

Le Conseil de gouvernement a approuvé le 3 avril 2003 le projet de loi renforçant le droit des victimes d'infractions pénales et améliorant la protection des témoins. L'objectif de ce projet de loi était la modernisation du droit en vigueur afin de renforcer de manière générale la position des victimes d'infractions et afin de mettre le

droit luxembourgeois en conformité avec les exigences de la Convention du 29 mai 2000, relative à l'entraide judiciaire en matière pénale entre les Etats membres de l'UE et de la Décision-Cadre du Conseil du 15 mars 2001, relative au statut des victimes dans le cadre des procédures pénales. Le projet visait également à assurer une protection renforcée des personnes appelées à témoigner dans le cadre de procédures pénales. Le 28 avril 2003, le ministre de la Justice Luc Frieden a présenté les détails de ce projet de loi qui était, à son avis, «une des réformes majeures de la législation».

«Donner un accent plus humain à la procédure»

Estimant que «la justice s'occupe parfois plus des condamnés que des victimes elles-mêmes», le ministre a rappelé: «Ce projet de loi est vraiment important pour les victimes d'infractions pénales car il permettra une véritable simplification dans ce domaine et permettra de donner un accent plus humain à leur protection».

Le droit à l'information pour les victimes, des dispositions relatives aux victimes ou témoins mineurs, la possibilité de témoignages anonymes, des modifications sur le délai de prescription, qui ne débutera qu'à l'âge de 18 ans pour les mineurs, et le rallongement de ce délai ainsi que la simplification de l'indemnisation sont les points forts de ce projet de loi.

Consécration du statut de la victime

Tout d'abord, premier point fort, ce projet de loi a innové en insérant



Lors de la conférence de presse, Luc Frieden a déclaré :
«Ce projet de loi est vraiment important pour les victimes
d'infractions pénales car il permettra une véritable simplification
dans ce domaine et permettra de donner un accent
plus humain à leur protection»

une disposition au code d'instruction criminelle qui consacre le statut de victime, assorti d'un certain nombre de prérogatives, surtout en ce qui concerne l'information de la victime sur le déroulement des poursuites.

Le projet prévoit, en effet, l'obligation pour le ministère public d'informer la victime des suites données à l'affaire, au plus tard dix-huit mois après le dépôt de la plainte. En cas de classement sans suite, la victime dispose d'une voie de recours contre cette décision. Diverses autres dispositions portent sur l'information à conférer à la victime concernant ses droits et les différents moyens d'aide et d'assistance qui sont à sa disposition et portent sur l'obligation pour le juge d'instruction d'informer la victime tous les dix-huit mois de l'avancement de l'instruction et l'obligation d'informer la partie civile de ses droits d'in-

tervention au cours de la procédure d'instruction. Le projet propose également d'établir un droit pour toute personne, qui dépose une plainte auprès d'un service de police de recevoir une copie de sa plainte.

Par ailleurs une partie du cautionnement c.-à-d. le paiement d'une caution avant la mise en liberté provisoire serait dorénavant affectée au paiement de dommages-intérêts, d'aliments ou de restitutions. Le texte prévoit dans ce contexte la possibilité d'en verser une partie à la victime par provision. D'autre part, le projet introduit la possibilité pour les juges de condamner le prévenu au remboursement des frais d'avocats exposés par la partie civile (en plus des dédommagements). Dans le cas d'une mise en liberté conditionnelle, les juges pourront imposer des modalités strictes dans l'intérêt de la victime.

La protection des mineurs

Second point fort du projet, la protection des victimes mineures. Concernant les auditions des victimes ou témoins mineurs, celles-ci seront systématiquement enregistrées durant l'enquête de flagrance, l'enquête préliminaire et l'instruction pénale dans le contexte d'infractions graves, comme des agressions sexuelles, par exemple. Le but de cette disposition est d'éviter à la victime de devoir raconter à plusieurs reprises les mêmes détails d'un fait, ce qui évoque souvent pour la victime des souvenirs et des moments traumatisants. Dans les mêmes circonstances, le texte prévoit l'accompagnement du mineur par un adulte de son choix.

Le troisième volet à relever concerne le délai de prescription de l'action publique pour les délits qui a été porté à cinq ans au lieu de trois. Par ailleurs, le texte innove en retardant le point de départ du délai de prescription de l'action publique pour des crimes et certains délits graves commis contre des mineurs jusqu'à leur majorité.

Protection des témoins

La protection des témoins constitue le quatrième axe de ce projet de loi. Le projet de loi établit ainsi la possibilité pour le témoin de solliciter des mesures de protection auprès du juge d'instruction. Par ailleurs, le texte innove par l'institution de la possibilité, durant la phase d'instruction, d'entendre à distance les témoins, experts et, dans certains cas, l'inculpé par vidéoconférence ou autre moyen de communication audiovisuelle.

L'anonymat partiel, couvrant certaines données personnelles, peut

être conféré à un témoin s'il peut subir un préjudice grave à la suite de sa déposition. Le juge d'instruction peut également conférer l'anonymat total, s'il existe des indications précises et sérieuses que les faits sont d'une gravité particulière. Le ministre Frieden a pourtant relevé que lorsque l'anonymat a été accordé à une personne, suivant une recommandation du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, une condamnation ne devrait pas pouvoir reposer exclusivement, ou dans une mesure décisive, sur la preuve apportée par de telles personnes. En outre, dans l'intérêt de la protection du témoin, le tribunal peut dorénavant ordonner l'éloignement de l'inculpé de la salle d'audience, respectivement prononcer le huis-clos à cet effet.

Simplification des indemnisations

Le cinquième et dernier point fort de ce projet de loi concerne la simplification de l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction. Ainsi, il a été prévu d'accroître le cercle des bénéficiaires potentiels des dispositions de la loi ou encore de faciliter la preuve du préjudice subi par la victime. Ainsi, dans le cas de certaines infractions, la victime serait dispensée d'apporter la preuve de l'atteinte à l'intégrité physique. Une autre disposition propose de conférer la possibilité à la commission, qui instruit les demandes en indemnisation, de charger elle-même un expert pour déterminer et chiffrer le préjudice accru à la victime.

Par ailleurs, le dommage moral serait pris en compte dans la nouvelle loi. «Pour la victime, il n'y pas

que le dommage matériel et il faut aussi se préoccuper du dommage moral, qui dépend de l'infraction», a souligné le ministre de la Justice dans ce contexte.

Le ministre de la Justice M. Luc Frieden au Conseil Justice et Affaires intérieures

5 juin 2003

Le Conseil Justice et Affaires intérieures de l'Union européenne, qui s'est rassemblé les ministres de la Justice et de l'Intérieur des Etats membres de l'UE, s'est réuni les 5 et 6 juin 2003 à Luxembourg-Kirchberg. Le Luxembourg y était représenté par le ministre de la Justice Luc Frieden.

Lors d'un point presse en date du 5 juin, le ministre Frieden a résumé les travaux du Conseil, consacré en grande partie aux questions de l'immigration.

Après de longues négociations lors de différentes réunions du Conseil,

les ministres ont trouvé un accord politique au sujet d'une directive sur le statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée.

Cette directive prévoit d'attribuer le statut de «résident de longue durée» à toute personne originaire d'un pays tiers qui a vécu pendant plus de cinq ans dans un pays de l'Union européenne, sous condition d'y avoir disposé de ressources stables et régulières. Aux dires du ministre Frieden, ce statut ne peut s'appliquer aux personnes ayant bénéficié du chômage ou d'autres revenus minimum garantis, ni aux étudiants. Les immigrants clandestins seraient également exclus.

Le statut de résident de longue durée confère aux concernés les mêmes droits que les citoyens de l'Union européenne, en tout cas pour ce qui est de l'accès au marché de l'emploi, à l'éducation et à la sécurité sociale (les fonctions du secteur public réservées aux citoyens nationaux ne sont pas concernées par cette mesure).



Luc Frieden et le ministre français Nicolas Sarkozy

Ce statut, jusqu'ici absent dans la législation luxembourgeoise, permettrait en outre de s'expatrier dans d'autres pays de l'UE. Ces pays pourraient néanmoins imposer des restrictions pour ce qui est de l'accès à leur marché de l'emploi. «Ce texte apporte des droits considérables aux ressortissants des pays tiers», a conclu à ce sujet le ministre de la Justice, «il s'agit d'un texte positif dans le domaine de l'intégration».

Dans le cadre des discussions relatives au statut des réfugiés, le Conseil a discuté du concept de «pays d'origine sûrs». Luc Frieden a précisé qu'une majorité d'Etats membres de l'UE s'est ralliée à la position des gouvernements du Benelux en faveur de l'élaboration d'une liste commune de «pays d'origine sûrs» permettant l'application d'une procédure rapide et spécifique pour le traitement des demandes d'asile de personnes en provenance de ces pays. Le Conseil a demandé dans ce contexte à la Commission européenne d'établir une telle liste.

Soulignant l'importance d'une harmonisation en matière d'asile en Europe, le concept profiterait à ceux qui ont réellement besoin du statut de réfugiés, tout en évitant les abus, a résumé Luc Frieden.

Les ministres ont préparé le Conseil européen de Salonique, qui aborderait aussi les sujets de l'asile et de l'immigration (voir page 39)

Dans le contexte d'une meilleure protection des frontières extérieures de l'UE, le ministre de la Justice Luc Frieden a noté que le Luxembourg serait favorable à la création d'une agence spécifique en la matière. Celle-ci serait dotée de compétences opérationnelles et pourrait

décider et mettre en œuvre des mesures ponctuelles.

Le Conseil a brièvement analysé les récentes communications de la Commission européenne au sujet de la lutte contre l'immigration illégale, de l'asile ainsi que de l'intégration et l'immigration.

Sur demande du gouvernement espagnol, le Conseil a formellement décidé d'ajouter à la liste des organisations terroristes le groupement Batasuna. Dans cette lutte «difficile» contre le terrorisme, Luc Frieden s'est réjoui de la solidarité qui existe entre les Etats membres de l'Union européenne vis-à-vis des pays qui souffrent de la menace terroriste.

MEDIAS ET COMMUNICATION

Présentation du rapport annuel 2002 du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

28 avril 2003

Le 28 avril 2003, le ministre délégué aux Communications François Biltgen et la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges, ont assisté à la Maison de Cassal à la présentation du bilan 2002 du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle. Par ailleurs, le *Lëtzebuurger Filmpräis* a été présenté à cette occasion.

Le 10 octobre 2003, les meilleurs professionnels du cinéma grand-ducal se verraient attribuer les premiers *Lëtzebuurger Filmpräisser*.

C'est ce qu'ont annoncé Erna Hennicot-Schoepges et François Biltgen lors de la conférence de presse. Selon François Biltgen, le prix cinématographique luxembourgeois se veut un encouragement, une récompense, davantage morale que financière, pour les professionnels du cinéma.

Les deux ministres de tutelle du Fonds ont ajouté que la soirée de remise des prix serait le point culminant d'une semaine du film luxembourgeois pendant laquelle seraient projetés dans les salles de cinéma du pays les films réalisés récemment au Luxembourg.

Les ministres ont saisi l'occasion pour saluer la mémoire du cinéaste luxembourgeois Gordian Troeller, disparu le 22 mars 2003. Pour la première édition du *Filmpräis*, c'est en effet à ce documentariste de renommée internationale qu'il été décidé d'attribuer un prix d'honneur pour l'ensemble de son œuvre. Le prix serait décerné à titre posthume. Un prix du jeune espoir serait remis au réalisateur et animateur luxembourgeois Dan Wiroth.

Les lauréats des meilleurs courts et longs-métrages, du meilleur film réalisé au Luxembourg, ainsi que le prix de la meilleure contribution artistique et/ou technique seraient élus par un jury indépendant. Les critiques de cinéma luxembourgeois élargiraient de leur côté le gagnant du prix du meilleur film européen sorti en salle au Luxembourg.

Bilan 2002 du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

En 2002, le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle a soutenu, par le régime des certificats d'investissement audiovisuel,



François Biltgen et Erna-Hennicot Schoepges lors de la présentation du rapport annuel du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

la création de 15 productions audiovisuelles pour un montant total de dépenses de 40,6 millions d'euros effectuées auprès de commerces et industries luxembourgeois. L'apport du gouvernement, par le biais des non recettes fiscales, s'élevait à 30 % de ce montant.

Par ailleurs, 21 projets ont pu profiter, pour un montant total de 3,8 millions d'euros, du mécanisme des aides financières sélectives, qui ont été accordées sous forme d'avance sur recettes. La part du lion revenait au soutien à la production avec 3,7 millions d'euros. Les montants accordés aux aides à l'écriture et au développement de projets, ainsi qu'à la distribution d'œuvres s'élevaient respectivement à 142.000 euros et à 15.000 euros.

Si Erna Hennicot-Schoepges a salué le professionnalisme des réalisateurs, acteurs et techniciens travaillant dans le secteur de l'audiovisuel, elle a constaté un déficit au niveau des scénarios et de l'écriture.

En 2002, deux coproductions luxembourgeoises ont par ailleurs pu être réalisées avec le soutien du Fonds Eurimages, fonds du Conseil de l'Europe pour l'aide à la coproduction. La ministre Hennicot-Schoepges a noté qu'il s'agissait là d'un pas important pour le secteur luxembourgeois.

Ayant récemment conclu des accords de coproduction avec la France et l'Allemagne, accords qui devraient être votés à la Chambre des députés avant les vacances d'été, le Luxembourg était en voie d'officialiser une coopération audiovisuelle avec l'Autriche, a annoncé François Biltgen.

Dans le cadre de sa mission de promotion du secteur de la production audiovisuelle, le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle était présent à tous les grands festivals et marchés internationaux, notamment avec des stands de représentation. De même, des aides à la promotion nationale et internationale

pour un montant de 45.000 euros ont été attribuées.

Le secteur de la production luxembourgeoise s'affirmait par une reconnaissance internationale. Pour preuve les trois nominations dans les programmes officiels du festival international du film de Cannes 2003, à savoir: *The Tulse Luper Suitcase* de Peter Greenaway pour Delux Productions (sélection officielle), le *Im Anfang war der Blick* de la réalisatrice luxembourgeoise Bady Minck (Quinzaine des réalisateurs), ainsi que le court-métrage *Fast Film* du réalisateur autrichien Virgil Widrich, produit par la société luxembourgeoise Minotaurus Film (sélection officielle; courts-métrages).

Les entreprises et les technologies de l'information en 2002

15 mai 2003

Lors d'une conférence de presse, qui a eu lieu le 15 mai 2003 en présence du ministre de l'Economie Henri Grethen et de Serge Allegrezza, directeur du Statec, les représentants du CEPS/Instead Nicolas Poussing et Anne-Sophie Genevois ont présenté les résultats de l'étude commune portant sur les entreprises et les technologies de l'information et de la communication pour l'année 2002 au Luxembourg.

Serge Allegrezza, a rappelé qu'une étude pilote (*E-commerce survey*) avait déjà été réalisée en 2001 auprès des entreprises luxembourgeoises dans le cadre du programme européen intitulé Information society statistics et que celle-ci a

été renouvelée en 2002 afin d'approfondir et d'actualiser les informations relatives à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). A ce sujet, Serge Allegrezza a précisé que: «Le commerce électronique a fortement augmenté au Luxembourg entre 2001 et 2002».

Nicolas Poussing et Anne-Sophie Genevois ont, quant à eux, présenté les résultats et les conclusions de l'étude. Du côté de la méthodologie, ils ont rappelé que l'enquête est de nature communautaire (méthodes, imposées par Eurostat, qui s'appliquent à tous les pays communautaires) et qu'elle a été effectuée grâce à un partenariat entre le Statec et le CEPS/Instead. «L'enquête postale a été réalisée lors du deuxième trimestre 2002 auprès de 2.279 entreprises, de 10 salariés et plus, couvrant la quasi-totalité des secteurs d'activité», a annoncé Nicolas Poussing. «Environ 1.500 réponses ont été extrapolées, puis retravaillées pour

permettre de décrire la situation en 2002», a ajouté Anne-Sophie Genevois.

«En ce qui concerne l'évolution des TIC, environ 87,2 % des entreprises étaient connectées à Internet en 2002 et 82,1% se servaient de la messagerie électronique par exemple», a commenté Nicolas Poussing.

«Les proportions d'entreprises informatisées, ayant accès à Internet, classées selon le type de connexion montrent que l'ISDN est en première place avec 68,3 % des entreprises (malgré un certain plafonnement) et que l'ADSL a subi une forte progression en 2002, en passant de 3,5 à 16,5 %», a analysé Anne-Sophie Genevois. Serge Allegrezza, a rappelé au sujet des connexions ADSL qu'une rapide progression était en vue.

Quant aux proportions d'entreprises informatisées ayant un site Web en 2002, Nicolas Poussing a montré que celles-ci s'élevaient à

65,1%. «Parmi ces entreprises, 74,4 % d'entre elles proposent un site en français, 55,1 % en anglais, 37,5 % en allemand et finalement 2,8 % en luxembourgeois», a-t-il indiqué.

«Pour les achats en ligne, à peu près 1 entreprise sur 3, fait ses achats en ligne et 1 entreprise sur 4 le fait via Internet», a exposé Anne-Sophie Genevois avant d'ajouter: «Parmi les entreprises effectuant leurs achats en ligne, 26,4 % comportent 10 à 49 salariés, 32,1% entre 50 et 239 salariés, et finalement 39,1% sont des entreprises avec 250 salariés et plus». Ces chiffres comparés à ceux de 2001, soulignent une forte progression et intensification des achats en ligne.

Nicolas Poussing, a creusé la question sur le secteur d'activité économique de ces entreprises et leurs raisons d'utiliser ces moyens. «63,2 % des entreprises ont des activités informatiques, 29,1% sont dans le commerce et seulement 19,6 % dans les transports et communication. Quel que soit le secteur d'activité, il y a une amélioration des achats en ligne», a-t-il exposé.

Quant aux bénéfices importants attendus lors des achats en ligne par Internet, 80,7 % des entreprises espèrent une accélération des transactions, 71,3 % espèrent une facilitation des échanges avec les fournisseurs, tandis que seulement 39,8 % attendent une diminution des coûts des transactions.

La même analyse a été effectuée pour les ventes en ligne. Les caractéristiques sont similaires, quant à la taille des entreprises. Les ventes en ligne sont surtout effectuées par



Henri Grethen et Serge Allegrezza lors de la conférence de presse sur les résultats de l'étude portant sur les entreprises et les technologies de l'information et de la communication pour l'année 2002

les entreprises de grande taille avec, 41,7 % qui ont plus de 250 salariés, 18,6 % entre 50 et 249 et 14,3 % entre 10 et 49 salariés. Le secteur d'activité qui a subi la plus forte progression est celui des hôtels et restaurants, en passant de 22,3 % à 71,5 % en 2002. L'industrie manufacturière et les entreprises proposant des services aux entreprises, ont pour leur part quasiment triplé en pourcentage. Seules les entreprises offrant des activités financières ont subi un ralentissement en 2002. «En ce qui concerne les bénéfices attendus par les entreprises effectuant des ventes en ligne, 79 % souhaitent toucher de nouveaux clients, 74,3 % souhaitent donner une bonne image de leur entreprise et 67,7 % veulent ainsi rester compétitives», a analysé Nicolas Poussing. Seules 48,6 % des entreprises ont pour but de diminuer leurs coûts à travers ce procédé.

Une conclusion générale a pu être établie de façon synthétique :

- l'usage des TIC s'est intensifié entre 2001 et 2002,
- 97 % des entreprises sont informatisées,
- 87 % des entreprises informatisées ont accès à Internet,
- 65 % des entreprises informatisées ont un site Web,
- 28 % des entreprises informatisées font des achats en ligne,
- 16 % des entreprises informatisées font des ventes en ligne.

Le ministre de l'Economie, Henri Grethen, a noté dans ce contexte que le Luxembourg est en train de rattraper son retard en termes de

commerce électronique mais que malgré les progressions réalisées le résultat n'est pas encore satisfaisant.

«Nous devons combler notre retard et intégrer le groupe des meilleurs pays européens», a-t-il insisté. «Ce n'est pas le moment de nous reposer sur nos lauriers et c'est pour cette raison que nous devons encore adapter notre législation, qu'un label e-commerce certifié a été créé et que différents portails sont en préparation. Un groupe de travail, composé par le ministère de l'Economie et le Statec, va également analyser la future évolution du commerce électronique et pourra ainsi réaliser des rapports annuels», a-t-il ajouté. «Des entreprises comme AOL (qui va venir s'installer au Luxembourg) peuvent bien évidemment attirer des émules et déclencher un effet positif dans ce domaine», a conclu Henri Grethen.

Présentation des projets de loi composant le nouveau cadre réglementaire en matière de télécommunications

24 juin 2003

Le 24 juin 2003, le ministre délégué aux Communications François Biltgen a présenté à la Maison de Cassal les quatre projets de lois composant le nouveau cadre réglementaire en matière de télécommunications.

Les projets ont été adoptés par le Conseil de gouvernement dans sa séance du 13 juin 2003. Ils doivent transposer en droit national le paquet «télécom» communautaire, composé de six directives et d'une

décision. Il s'agit en outre de régler l'organisation de la gestion des ondes radioélectriques, domaine non visé par les directives.

Aux dires du ministre Biltgen, le projet de loi sur les réseaux et services de communication électroniques est censé remplacer la loi modifiée du 31 mars 1997 sur les télécommunications et a pour objet d'établir un régime de libre accès des entreprises au marché des réseaux et services de communications électroniques.

Le nouveau projet concerne tous les réseaux et services de communications électroniques, alors que l'ancienne réglementation ne s'appliquait qu'aux réseaux et services offerts au public. Il instaure également le régime de l'autorisation générale. L'unique obligation préalable pouvant être imposée aux entreprises décidées à opérer dans le secteur des réseaux et services de communications électroniques est une notification à l'autorité chargée de la surveillance du secteur. Le projet de loi renforce, en les intégrant dans le dispositif même de la loi, et complète les garanties du service universel tout en maintenant l'approche retenue par le législateur en 1997 : le déclenchement du mécanisme du service universel a lieu en cas de nécessité.

En outre, le projet de loi intègre la définition des marchés et des entreprises dominantes et définit les droits des utilisateurs finals et le partage d'infrastructures des réseaux de communications mobiles.

Le projet de loi relatif aux dispositions spécifiques de protection de la personne à l'égard du traitement des données à caractère person-

nel dans le secteur des communications électroniques précise que le fournisseur de services et l'opérateur sont responsables vis-à-vis de la sécurité pour le fonctionnement des réseaux et la prestation des services de communications électroniques. Le projet précise également le principe de la confidentialité des communications et restreint l'utilisation par le fournisseur de services ou l'opérateur des données relatives au trafic aux seules fins de transmission de communications électroniques, de facturation et de fourniture de services à valeur ajoutée moyennant le consentement de l'utilisateur.

Ce projet de loi règle également la facturation détaillée, l'utilisation des services d'identification des lignes appelantes et connectées, la gestion des données de localisation et des communications non sollicitées.

Le projet de loi portant organisation de la gestion des ondes radioélectriques établit le monopole de l'Etat sur les fréquences et définit le territoire national de la façon la plus précise possible, et qui comprend dès lors, outre l'étendue géographique du pays, toute autre entité soumise au droit luxembourgeois. Toute utilisation individuelle d'une fréquence ou d'un bloc de fréquences est soumise à l'octroi d'une autorisation administrative appelée licence. Soucieux d'assurer le respect des principes de transparence et de non-discrimination dans la gestion des radiofréquences, il est prévu d'élaborer un «plan des fréquences» qui renseigne sur toutes les fréquences disponibles et leur utilisation réservée à des services spécifiques. Un fichier public appelé «registre des fréquences» renseigne en ou-

tre sur les obligations imposées aux utilisateurs des fréquences (p.ex. conditions techniques, durée maximale d'utilisation, etc.). Conformément aux critères objectifs énoncés au plan des fréquences et au registre des fréquences, le ministre ayant dans ses attributions la gestion des ondes radioélectriques procède à l'octroi des licences. Le projet précise également l'utilisation partagée d'une fréquence ainsi que le montant et les modalités de paiement des redevances pour l'utilisation des fréquences. Lors de l'utilisation illicite d'une fréquence, le projet définit les moyens d'intervention et les mesures administratives, c'est-à-dire les sanctions.

Le projet de loi portant réorganisation de l'Institut luxembourgeois de régulation propose certaines redéfinitions de la loi organique de l'ILR et concernant notamment le cadre et les missions de l'ILR, afin de tenir compte de l'extension de ses compétences depuis sa création en 1997.

MIGRATIONS

Visite de travail du ministre de la Justice M. Luc Frieden en Serbie et Monténégro

2-3 juin 2003

Le ministre de la Justice Luc Frieden a effectué les 2 et 3 juin 2003 une visite de travail en Serbie-Monténégro. A Belgrade et à Podgorica, il a eu des entrevues avec les dirigeants de l'Union de Serbie et Monténégro ainsi qu'avec des ministres des républiques de Serbie et de Monténégro. Il s'agissait

de la première visite de travail d'un ministre luxembourgeois dans la région depuis la naissance de l'Union de Serbie et Monténégro.

Les entretiens ont porté sur les contributions luxembourgeoises au développement économique et social de la Serbie et du Monténégro, les réformes institutionnelles ainsi que les modalités relatives au rapatriement du Luxembourg vers leur pays d'origine des demandeurs d'asiles déboutés.

Lors d'une conférence de presse en date du 4 juin 2003, le ministre Luc Frieden a présenté le bilan de cette visite «très intéressante pour les deux parties». Elle aurait notamment permis de répondre aux ambitions du gouvernement luxembourgeois de coopérer avec les pays d'origine des demandeurs d'asile séjournant au Luxembourg.

Dans ce contexte, le ministre a d'abord esquissé la politique d'asile du gouvernement: «Il s'agit d'une politique responsable et bien pensée», conforme à celle du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR).

Le ministre de la Justice a expliqué dans ce contexte que la politique d'asile du gouvernement luxembourgeois est basée sur quatre principes:

- l'asile est accordé aux réfugiés politiques, sur base de la Convention de Genève,
- les demandeurs d'asile déboutés doivent quitter le pays, d'où l'importance des accords de réadmission avec les pays d'origine des demandeurs,
- le gouvernement luxembourgeois n'accepte pas l'immigration illégale; la gestion des flux migratoires doit être contrôlée,

- la coopération avec les pays d'origine des demandeurs d'asile est essentielle pour éviter l'immigration illégale et pour éviter que le fossé entre pays riches et pauvres ne se creuse.

Il ne s'agit pas de lutter contre la pauvreté en acceptant toutes les demandes d'asile, signalait le ministre, cette lutte doit se faire sur place dans les pays respectifs, d'où l'importance de la coopération avec ces pays.

Dans le contexte du retour en Serbie et en Monténégro des demandeurs d'asile déboutés au Luxembourg, le ministre Luc Frieden a précisé que souvent se posait le problème d'obtention de documents nécessaires de la part des autorités locales. D'où son initiative de se rendre dans la région pour en discuter.

«Les entrevues ont été très intenses, difficiles, mais couronnées de succès», dit Luc Frieden, «Nous avons trouvé des solutions pour organiser les retours. Chacun as-

sumera ses responsabilités». Les retours seront organisés avec la république d'origine de chaque demandeur débouté.

Ses interlocuteurs ont en outre confirmé au ministre luxembourgeois que les demandeurs d'asile déboutés pourraient se procurer un «laisser-passer» à l'ambassade de leur pays à Bruxelles afin de pouvoir retourner chez eux. La possession d'un passeport ne serait pas nécessaire pour cette procédure, ajouta le ministre.

«Les demandeurs d'asile déboutés seront encouragés à retourner dans leur pays d'origine», expliqua le ministre. Ils pourront dans ce cas bénéficier d'un retour assisté et des aides financières du gouvernement, qui correspondent à 1.200 euros pour un adulte et 600 euros pour un enfant. Les autorités locales auraient d'ailleurs confirmé au ministre luxembourgeois qu'il s'agit là d'un capital de départ adéquat.

En cas de refus d'un retour volontaire, les retours forcés ne pour-

raient pas être évités. Actuellement, 1.300 demandeurs d'asile déboutés se trouveraient en fin de procédure au Luxembourg, a précisé le ministre de la Justice.

Luc Frieden a également insisté sur l'importance des accords de réadmission dans la lutte contre l'immigration illégale en Europe. Les pays du Benelux ont conclu un tel accord avec la Serbie-Monténégro, dit le ministre. Il a dans ce contexte déploré que souvent, indépendamment du résultat de leur demande d'asile, certaines personnes concernées ne quitteraient pas volontairement le Luxembourg. «Les demandeurs d'asile usent de tous les droits de recours, sans pour autant accepter le résultat de la procédure», a constaté le ministre.

Or, la régularisation ne soulèverait que de faux espoirs et provoquerait l'effet inverse et ne pourrait donc pas constituer une solution, a affirmé le ministre. Dans ce contexte, la politique du gouvernement se trouverait en ligne droite avec celle du UNHCR, qui se prononcerait également en faveur des retours dans le pays d'origine, ajouta le ministre Frieden.

Pour ce qui est des accords de mains-d'œuvre, la situation économique actuelle ne serait pas favorable pour conclure de tels accords, précisa le ministre.

«L'Europe ne doit pas fermer ses frontières, mais nous voulons une immigration organisée», a conclu Luc Frieden à ce sujet, «Nous voulons une vie communautaire rassemblant beaucoup de nationalités différentes, mais dans le respect de règles définies, afin d'assurer la cohésion sociale et la stabilité en Europe.»



Luc Frieden et Bozidar Djelic, ministre serbe de l'Economie

Contributions luxembourgeoises au développement économique

Lors de sa visite de travail, le ministre de la Justice a rencontré en tout sept ministres. Ces entrevues lui auraient permis de constater que ce pays a l'ambition de jouer un rôle sur la scène européenne. «La volonté des membres du gouvernement d'engager des réformes est grande», estimait Luc Frieden. Libre et ouvert, ce pays serait néanmoins confronté à d'importants problèmes sur le plan économique, mais le potentiel de développement sur les plans économique, touristique et agricole serait grand, dit le ministre.

Le pays aurait toutefois besoin des contributions financières de l'étranger. Dans ce contexte, le ministre Luc Frieden a précisé que le gouvernement luxembourgeois, dans le cadre de la coopération bilatérale, financerait actuellement différents projets à concurrence d'un montant de 21 millions d'euros. «Nous voulons soutenir le pays dans son développement», dit le ministre.

Dans le cadre des réformes institutionnelles du pays, le Luxembourg y soutient des projets pour renforcer certains éléments moins stables (la justice ou la police) et pour former les juges.

Les contributions du Luxembourg ne passeraient pas inaperçues, a estimé Luc Frieden. Ses interlocuteurs lui auraient signalé que les aides du Luxembourg seraient actuellement plus importantes que celles de la France.

Lors de sa visite, le ministre de la Justice luxembourgeois Luc Frieden a également visité la bourse

de Belgrade. Un programme informatique y serait en train d'être installé en coopération avec la bourse de Luxembourg. Le budget pour ce projet s'élèverait à 425.000 euros.

RECHERCHE

Le Fonds national de la recherche lance deux nouveaux programmes de recherche

10 avril 2003

Le 10 avril 2003, la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges a assisté à la présentation de deux nouveaux programmes de recherche pluri-annuels du Fonds national de la recherche (FNR) «Traitements de surface» (TRASU) et «Processus de vieillissement» (PROVIE). Par la même occasion, le programme de recherche «Sécurité alimentaire» (SECAL) a été remis à la ministre pour conventionnement et financement par le Conseil de gouvernement.

Le programme «Traitements de surfaces» (TRASU) a comme objectif principal l'amélioration des propriétés des surfaces des matériaux et le développement de nouveaux traitements de surfaces. Il vise à promouvoir des coopérations entre les organismes de recherche publics et l'industrie luxembourgeoise. Un budget de 6 millions d'euros a été prévu pour ce programme. Des projets peuvent être approuvés pour une durée de 6 ans.

«Processus de vieillissement» (PROVIE) constitue une extension du programme de recherche «Santé et Biotechnologie» du FNR. Il devrait permettre au cours des 3 prochaines années de financer des projets de recherche ciblés sur les pathologies liées au vieillissement du système nerveux et plus particulièrement du cerveau, ont expliqué les responsables du FNR. Un budget total de 2,5 millions d'euros a été prévu pour le financement des projets. Par la signature de conventions, le gouvernement a accepté le financement de ces programmes, a précisé la ministre.

La conférence de presse donna aussi l'occasion au FNR de lancer un appel à proposition de projets dans le cadre de ces programmes. Les propositions étaient à introduire avant le 1^{er} septembre pour PROVIE et avant le 1^{er} octobre 2003 pour TRASU. Suite à l'évaluation des propositions par des experts indépendants, le conseil d'administration du FNR prendrait une décision quant aux projets retenus fin 2003. Les premiers projets pourraient dès lors commencer début 2004, ont estimé les responsables du Fonds.

La ministre Erna Hennicot-Schoepges s'est montrée satisfaite de la grande résonance de ces programmes de recherche dans le secteur privé. «Ceci montre que nous sommes sur la bonne voie dans le domaine de la recherche», a-t-elle dit. En outre, un tel environnement de recherche permettrait d'attirer de nouvelles entreprises au Luxembourg.

Avec le lancement de ces deux nouveaux programmes, le FNR finançait à ce moment 7 programmes de recherche pluriannuels.



*Erna Hennicot-Schoepges, Pierre Decker,
du ministère de la Recherche (à g.),
et Romain Henrion, président du FNR (à dr.)*

Aux dires de la ministre Hennicot-Schoepges, le budget pour ces programmes dépassait les 50 millions d'euros.

Les autres programmes de recherche pluriannuels du FNR :

1. sécurité et efficacité des nouvelles pratiques du commerce électronique,
2. matériaux innovateurs et nanotechnologie,
3. gestion durable des ressources hydriques,
4. biotechnologie et santé (cancer, maladies cérébro- et cardiovasculaires et intervention immunologique),
5. vivre demain au Luxembourg.

Le lancement de ces programmes a également été l'occasion pour le président du conseil d'administration du FNR, Romain Henrion, de remettre le programme de recherche «Sécurité alimentaire» (SECAL) à la ministre Hennicot-Schoepges

pour conventionnement et financement par le Conseil de gouvernement. Le budget de ce programme était évalué à 6 millions d'euros, pour une durée de 6 ans. SECAL vise l'étude de la traçabilité des aliments (y compris des organismes génétiquement modifiés), de la qualité chimique et micro-biologique des aliments et de leur impact sur la santé humaine.

Concernant les programmes, les responsables du FNR ont annoncé qu'une présentation des premiers résultats des projets aurait lieu le 7 juillet 2003 à la Coque, en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Lors de la conférence de presse, le président Romain Henrion a également rappelé les missions du Fonds. Mis en place par la loi du 31 mai 1999, le FNR s'occupe principalement de la promotion de la recherche publique au Luxembourg. Il mène en outre une réflexion continue sur la politique de la

recherche au Luxembourg et apporte son soutien au gouvernement en matière d'orientations politiques à accorder à la recherche.

A côté des programmes de recherche pluriannuels, le FNR fournit certaines mesures d'accompagnement aux activités de R&D: la participation à des conférences scientifiques, l'organisation de conférences, la publication scientifique, la mobilité des chercheurs. Environ 700.000 euros par an seraient mis à disposition des mesures d'accompagnement, a précisé Raymond Bausch, secrétaire général du Fonds.

Une telle mesure d'accompagnement constituerait également le *Science Festival*, que les responsables du musée national d'histoire naturelle et du Fonds national de la recherche ont présenté lors de la conférence de presse. Cette 4^e édition du *Science Festival* se déroulerait du 7 au 16 novembre 2003.

Le *Science Festival*, manifestation culturelle et scientifique, vise avant tout à promouvoir le goût des sciences et de la recherche et à éveiller l'intérêt du grand public aux sciences et technologies, a précisé le directeur du musée. Le festival serait organisé conjointement par le musée national d'histoire naturelle et le FNR, qui s'occuperait aussi de son financement. 250.000 euros seraient ainsi mis à disposition du festival, a précisé la ministre. Pour la promotion du festival, un site Internet serait mis en place.

Le *Science Festival* se déroulerait sur plusieurs sites – musées, lycées, centres de recherche public

– et comprendrait l'organisation de plus de 40 ateliers, de conférences-débats, d'un concours photo et d'un concours de dessin pour enfants.

La ministre Hennicot-Schoepges a salué cet événement. Avec quatre chercheurs sur 1.000 habitants en Europe, contre 8 chercheurs sur 1.000 aux Etats-Unis, l'Europe aurait un retard considérable à rattraper en matière de recherche. «Nous avons besoin de telles actions», a-t-elle estimé, «car elles permettent de mieux faire comprendre la recherche aux jeunes gens».

M. Henri Grethen informe sur les mesures d'encouragement public de l'effort d'innovation des entreprises

7 mai 2003

Le 7 mai 2003, le ministre de l'Economie, Henri Grethen, a présenté lors d'une conférence de presse le bilan 2002 de la politique de recherche-développement et des grappes technologiques. A cette occasion a également été signée une convention sur l'encouragement public d'un projet de recherche-développement qui serait exécuté en commun par les entreprises Chaux de Contern S.A., Ciments luxembourgeois S.A. et Eurobeton S.A.

Dans ce contexte, le ministre de l'Economie a fait un bilan positif de l'application en 2002 des mesures d'encouragement public de l'effort d'innovation des entreprises et a annoncé la continuation de l'initiative des grappes technologiques. Le projet intitulé «SCC»

illustre les résultats encourageants de cette politique.

C'est avec le constat que «l'année 2002 a constitué l'un des meilleurs crus des derniers 22 ans que nous poursuivons maintenant cette politique», que Henri Grethen a commenté la présentation des chiffres-clés de l'application des mesures d'encouragement public des efforts d'innovation des entreprises privées.

Au total, le ministère de l'Economie a encouragé 15 projets de recherche-développement auxquels les entreprises intéressées estimaient devoir réserver des budgets d'investissement de l'ordre de 74,26 millions d'euros. L'encouragement du ministère en faveur de ces 15 projets constituait un engagement de quelque 29,74 millions d'euros.

Le ministre de l'Economie a relevé dans ce contexte que le niveau record des engagements publics nouveaux de 2002 reflétait la disposition croissante des entreprises

luxembourgeoises à entamer des projets de recherche de plus en plus ambitieux. La loi modifiée du 27 juillet 1993 prévoit effectivement un niveau d'intervention publique qui est directement proportionnel à l'enjeu technologique de chaque projet soutenu.

«Il faut en déduire que les entreprises luxembourgeoises sont de plus en plus conscientes, tant des vertus de leurs efforts d'innovation, que des talents de leurs collaborateurs et de la qualité du support public national ou européen», a considéré Henri Grethen.

Cette prise de conscience se serait généralisée d'ailleurs à tous les secteurs économiques. Elle serait également indépendante de la taille des entreprises. C'est ainsi qu'on dénombrait dans les 15 nouveaux projets 8 projets de PME, 3 projets de *start-up* et 1 projet d'une entreprise artisanale.

Le ministre a rappelé que depuis 1981, son ministère a soutenu quelque 225 projets évalués à quelque



Le ministre de l'Economie a fait un bilan positif de l'application en 2002 des mesures d'encouragement public de l'effort d'innovation des entreprises

552,82 millions d'euros. L'engagement public total sur cette période a atteint les 115,54 millions d'euros.

«Aussi espérons-nous pouvoir passer à une nouvelle étape qu'est la collaboration entre entreprises luxembourgeoises en matière de recherche-développement», a continué Henri Grethen. «Plus nombreux on est, plus efficacement peut-on exploiter des complémentarités et progresser à moindre risque individuel dans ses efforts d'innovation».

C'est sur ces hypothèses que le ministre de l'Economie a bâti son initiative cluster d'incitation des entreprises à la coopération technologique qui avait été lancée fin 2001. Là aussi, le ministre de l'Economie a fait un bilan positif sur la phase pilote d'une année.

Au cours de ce temps limité, l'agence nationale de l'innovation Luxinnovation, qui a été chargée de l'animation de cette initiative, a su motiver quelque 40 entreprises luxembourgeoises à échanger leurs expériences en matière de techniques de traitement et de revêtement de surfaces. Les entreprises proviennent de secteurs aussi divers que le verre, les céramiques, les matières plastiques, le caoutchouc ou le métal. Elles avaient entre-temps évalué plus de 150 offres de transfert technologique recueillies par Luxinnovation. Les collaborations concrètes ont déjà généré 4 projets, dont le ministère de l'Economie a été saisi pour décider d'un encouragement financier. Six autres propositions de projets étaient en préparation et s'adressaient au 1^{er} appel du 6^e Programme Cadre de Recherche-Développement de la Commission européenne, respectivement à l'initiative intergouvernementale EU-

REKA, selon les informations fournies par le ministre.

Le ministre a évoqué également une seconde grappe d'entreprises qui se concertaient en matière de technologies de l'information et des communications. «Les résultats encourageants de cette phase exploratoire de seulement une année m'inspirent les mêmes conclusions que l'avis annuel du Conseil économique et social qui m'invite à continuer cette démarche. Aussi vais-je donner mon accord pour une première phase opérationnelle de 5 ans», a conclu le ministre. Des contacts seraient d'ailleurs entrepris avec des initiatives semblables dans les régions voisines de notre pays. Un centre d'intérêt commun complémentaire constituerait, par exemple, la sous-traitance automobile.

C'est ensuite que Monsieur Robert Dennewald, Président du Conseil d'administration de l'entreprise Eurobeton S.A. a présenté, à titre d'illustration des propos du ministre Grethen, le projet R&D intitulé «SCC» que son entreprise réalisait en collaboration avec ses partenaires Ciments luxembourgeois S.A. et Chaux de Contern S.A..

Le projet SCC se consacre à la recherche-développement de formulations en béton SCC auto-plaçant (Self Compacting Concrete), en fonction des interactions physiques et chimiques des différents composants, et au développement de nouveaux modes de production au Luxembourg pour les bétons prêts à l'emploi et pour les bétons de préfabrication. Les trois entreprises intéressées ont réservé une enveloppe budgétaire totale de 1.644.334 euros à cette recherche.

Présentation d'une étude sur les ressources humaines et financières consacrées aux activités de R&D au Luxembourg

24 juin 2003

La ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges et le ministre de l'Economie Henri Grethen ont assisté le 24 juin 2003, en présence du directeur du Statoc Serge Allegrezza et de Pierre Decker du ministère de la Recherche, à la présentation d'une étude sur les ressources humaines et financières consacrées aux activités de recherche et développement au Luxembourg.

Entre 2000 et 2003, les crédits budgétaires publics de R&D ont considérablement augmenté, passant de 27,6 millions d'euros en 2000 à 36,1 millions en 2001 et à 45,7 millions en 2002. En 2003, 56,9 millions d'euros sont affectés à la recherche.

Les ressources financières

L'étude présentée montre que la dépense intérieure de recherche & développement a été financée en 2000 à 92,6 % (337 millions d'euros) par les entreprises, à 7,1 % par l'Etat et à 0,3 % par l'enseignement supérieur.

Ainsi, le Luxembourg (secteurs public et privé) a consacré 1,77 % de son PIB (363,9 millions d'euros) à la R&D en 2000. Rappelons qu'en mars 2002 lors du sommet de Barcelone, les pays membres de l'Union européenne avaient décidé de porter les dépenses publiques et privées à la R&D jusqu'en 2010 à 3 % du PIB.

Cet engagement important des entreprises dans la R&D – le plus important, en pourcentage, de tous les pays européens – s'explique par la présence au Luxembourg des entreprises telles Goodyear, Dupont ou encore Delphi, dotées de centres de recherche importants.

Le ministre de l'Economie Henri Grethen a rappelé dans ce contexte l'accord signé le 10 juin 2003 avec le Goodyear Technical Center, visant à accompagner de nouveaux efforts de recherche et de développement de cette entreprise.

La ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges a remarqué de son côté que la future Université de Luxembourg aurait également un effet stimulateur sur la R&D au Grand-Duché.

Les ressources humaines

Concernant le personnel engagé dans le domaine de la recherche au Luxembourg en 2000, 91,3 % (3.337 personnes) ont travaillé dans

le secteur privé, 8,1% dans le secteur étatique et 0,6 % dans l'enseignement supérieur.

Cette étude a été réalisée suite au Conseil européen extraordinaire de Lisbonne (23-24 mars 2000), où l'Union européenne s'était fixé comme objectif de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive au monde.

TRANSPORTS

Signature d'un protocole pour la création de tarifications multimodales spécifiques entre la Lorraine et le Luxembourg

11 avril 2003

Le ministre des Transports Henri Grethen a rencontré le 11 avril 2003 Gérard Longuet, président du Conseil régional de Lorraine. Cette entrevue a porté plus particulièrement sur des questions de transport qui

ont un intérêt commun pour la Lorraine et le Grand-Duché de Luxembourg.

«Soucieux de promouvoir la coopération transfrontalière, tout particulièrement dans le domaine des transports, et de multiplier les initiatives en faveur d'une offre de qualité pour les voyageurs», Gérard Longuet et Henri Grethen ont signé un protocole pour la création de tarifications multimodales spécifiques entre la Lorraine et le Luxembourg.

Dans le cadre de cette coopération, l'un des volets du programme d'actions globales défini dans le protocole concerne, notamment, la promotion des transports en commun au-delà de la frontière par une offre tarifaire combinée et attractive. Par ailleurs les partenaires de ce protocole souhaitent coordonner leurs efforts en vue d'améliorer la qualité des prestations proposées aux voyageurs transfrontaliers.

Amélioration de l'accessibilité ferroviaire européenne du Luxembourg et de la Lorraine

Concernant l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire européenne du Luxembourg et de la Lorraine, le Luxembourg et la Lorraine se sont félicités dans un communiqué de presse conjoint de l'engagement opérationnel de la construction de la nouvelle ligne du TGV Est européen pour une mise en service fixée à juin 2007. Ils ont souligné le caractère majeur et urgent de la 2^e phase du TGV Est Baudrecourt - Strasbourg, récemment remise en cause par un audit technique des services de l'équipement. En effet, cette 2^e phase serait un facteur essentiel



MM. Grethen et Longuet lors de la signature du protocole de tarifications multimodales spécifiques entre la Lorraine et le Luxembourg

de l'amélioration et de l'accélération de la relation Strasbourg - Luxembourg - Bruxelles, «la diagonale ferroviaire des capitales européennes».

Le Luxembourg et la Lorraine ont salué l'initiative belgo-luxembourgeoise lancée avec l'appui du gouvernement français vis-à-vis de la Commission européenne en vue de faire inscrire ce projet parmi les priorités structurantes du futur réseau transeuropéen de transport et de contribuer à son financement. Ils ont demandé aux instances européennes de réserver une suite positive à cette démarche. Ils ont souhaité, en effet, en lien avec les instances wallones et alsaciennes, la création d'une relation performante en TGV pendulaire d'ici à 2007/2010, circulant sur la ligne Bruxelles - Luxembourg (à améliorer et à accélérer) et la prolongation jusqu'à Strasbourg via Metz, dans le cadre de la 2^e phase de réalisation de la LGV Est.

Dans un 1^{er} temps, les partenaires ont convenu d'étudier la mise en place pour 2004 d'une desserte expérimentale Strasbourg - Sarrebourg - Metz - Thionville - Luxembourg avec du matériel rapide (160 km/h) et confortable pour répondre aux besoins croissants de déplacements au sein de cet espace situé au cœur de l'Europe.

Pour une 2^e étape de développement des transports transfrontaliers

Suite au 1^{er} protocole de coopération du 10 avril 2001, le gouvernement luxembourgeois et le Conseil régional de Lorraine ont également souhaité donner un nouvel élan au développement des transports en

commun utilisés par les travailleurs transfrontaliers.

En effet, le succès des initiatives déjà lancées conjointement (tarifications FLEXWAY, SAARLORLUX TICKET, PASS CAMPUS, SKIPASS VOSGES, PASS JOURNEE) milite pour un programme d'actions renforcé visant à limiter, en appui de la construction nécessaire d'une nouvelle autoroute A32, les problèmes de saturation routière et de congestion des parkings.

A cet effet, les partenaires ont convenu :

- d'améliorer l'accès et la qualité du service public ferroviaire assuré par les CFL et la SNCF sur les relations entre la Lorraine et le Grand-Duché de Luxembourg,
- de développer les fréquences de la desserte Nancy - Metz - Thionville - Luxembourg, notamment aux heures de pointe, en valorisant les nouvelles capacités et potentialités de l'infrastructure en vue de répondre aux besoins croissants de mobilité,
- d'acquérir de manière coordonnée des rames supplémentaires à deux niveaux, pour faire face à l'accroissement du trafic pour améliorer le confort des voyageurs.

M. Henri Grethen présente le nouveau projet de loi sur les transports publics

8 mai 2003

Le ministre des Transports Henri Grethen a présenté le nouveau projet de loi sur les transports publics contenant les modalités de

la stratégie *mobilité.lu*, lors d'une conférence de presse le 8 mai 2003.

Le ministre des Transports a souligné, lors de sa présentation, le rôle important qui revient aux transports publics dans le cadre d'une politique moderne de mobilité et notamment lorsqu'il s'agit de répondre à des besoins de déplacement croissants que le Grand-Duché de Luxembourg connaîtrait au cours des décennies suivantes. Pour Henri Grethen, il était évident que les adaptations nécessaires de l'infrastructure ferroviaire et routière, du matériel roulant et des conditions d'exploitation ne suffiraient pas à elles seules pour gérer convenablement les transports publics. La recherche constante d'une offre optimale au moindre coût pour la collectivité requiert également une révision du cadre légal et des structures d'organisation des transports publics en place, qui remontent pour une grande partie à des textes adoptés au cours des années 60 et 70. D'où la nécessité de la mise en place d'une organisation forte et flexible, apte à relever les défis posés.

«La stratégie *mobilité.lu* représente le concept de transposition de la politique en matière de transports publics, résultant du programme gouvernemental du 12 août 1999 et qui sera fondé sur un partage modal entre le transport public et le trafic individuel, équivalent à 25 % pour ce qui est de la part des transports publics dans l'ensemble des déplacements motorisés», a déclaré le ministre.

Pour rappel, les idées-clés du programme gouvernemental du 12 août 1999 avaient pour but de :



Henri Grethen lors de la présentation du nouveau projet de loi sur les transports publics

- créer des structures coordonnées en vue d'une organisation commune des transports publics par rail et par route,
- concevoir des structures d'organisation distinguant entre les compétences d'une autorité organisatrice et les missions des opérateurs,
- creuser l'idée d'une centrale de mobilité,
- mieux intégrer les relations transfrontalières régionales.

Henri Grethen a présenté dans ce contexte les estimations de l'évolution des données structurelles, réalisées grâce à une étude socio-économique qui avait fait ressortir les chiffres concernant l'évolution des besoins de transport au Luxembourg. Selon ces données, en 1997, la part des transports publics était seulement de 11,5 % par rapport à l'usage du véhicule individuel. Dans l'optique d'une croissance de 22 % du nombre d'habitants d'ici 2020 et d'une progression du nombre de fron-

taliers travaillant au Luxembourg, le ministre des Transports entendait donc multiplier par trois la part des transports publics dans l'ensemble des déplacements motorisés du pays.

Le nouveau projet de loi sur les transports publics, approuvé lors de la séance du Conseil de gouvernement du 11 avril 2003, est basé autour de 7 idées-clés :

- retenir une approche intégrée pour l'organisation des transports publics (par rail et par route, à caractère régional transfrontalier, à caractère intercommunal),
- concevoir un nouveau cadre légal de cette organisation, tout en maintenant le système actuel des autorisations pour l'ouverture et l'exploitation des lignes publiques,
- définir une nouvelle organisation de gestion avec une répartition claire des missions, une nouvelle organisation flexible sur le plan des structures de gestion

et transparente sur le plan des interventions financières. La constitution de l'autorité organisatrice sous forme d'un établissement public prendra la dénomination : Régie générale des Transports publics (RGTP),

- charger l'autorité organisatrice (RGTP) des tâches d'une centrale de mobilité. Cette centrale de mobilité aura pour fonction d'informer (en plusieurs étapes avec une information de base, puis une information cartographique jusqu'à des horaires personnalisés) et de conseiller la clientèle en matière d'offre. Parmi les nouveaux produits, qui seront établis ultérieurement, on peut citer le taxi collectif ou *Rufbus*, une offre spécifique pour les personnes à mobilité réduite et l'organisation de co-voiturage. Une information sur l'offre intermodale (possibilités d'accueil et conditions tarifaires) et sur les moyens de déplacement non motorisés seront également proposées,
- assurer la participation des communes et des entreprises génératrices de besoin de mobilité,
- associer les clients des transports publics en instituant un comité d'usagers. Celui-ci aura pour but de promouvoir le dialogue et la concertation avec les clients en élaborant une charte de qualité et en organisant un forum pour des échanges de vues,
- renforcer les règles de police en matière de sûreté des transports publics.

Pour Henri Grethen, le nouveau cadre légal proposé constituait «un socle solide pour la nouvelle organisation des transports publics,

capable de relever les défis qui s'annoncent».

«En ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie *mobilité.lu*, nous avons prévu de nous occuper des projets d'infrastructure ferroviaire et routière, bien évidemment aussi de l'acquisition de matériel roulant, du concept d'exploitation pour le rail et la route, sans oublier l'adaptation du cadre légal», a expliqué Henri Grethen.

TRAVAIL ET EMPLOI

Réunion du comité de coordination tripartite

22 avril 2003

Suite à la réunion du comité de coordination tripartite PAN du 22 avril 2003 qui a suivi celle du 26 mars 2003, la ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, Marie-Josée Jacobs, et le ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen, ont donné des explications relatives aux dispositifs à changer au Plan national en faveur de l'emploi pour le mois de juillet 2003.

Après la réunion, François Biltgen a rappelé que les mesures de la loi PAN seraient prolongées. Parmi ces mesures, se trouve le congé parental (la durée reste de 6 mois), l'embauche de personnel du «sexe sous-représenté» et la «période de référence», autorisant une plus grande flexibilité des temps de présence. D'autres mesures à négocier entre les partenaires sociaux comprenaient également l'organisation du temps de travail, l'égalité des chances, la forma-

tion ainsi que la lutte contre le chômage. «Pour ces mesures, il n'y aura plus de date de prescription et celles-ci seront intégrées de façon définitive dans le droit du travail luxembourgeois», a précisé le ministre.

D'autre part, les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur une grande évaluation de la loi PAN et de ses résultats, qui se fera avant le 31 juillet 2007.

En ce qui concerne le sexe sous-représenté, une définition commune a pu être trouvée entre les partenaires sociaux. En effet, une branche du marché de l'emploi, contenant moins de 40 % de travailleurs d'un même sexe (féminin ou masculin) serait sous-représentée d'après ces nouveaux critères. Toute entreprise de cette même branche qui embauchera une personne du sexe sous-représenté pourra bénéficier d'une contribution.

Marie-Josée Jacobs a, quant à elle, cité certaines propositions des partenaires sociaux et no-

tamment celles qui concernent le congé parental. Les discussions ont porté, entre autre, sur les PME (entreprises de moins de 50 salariés) et l'application automatique du congé parental directement après le congé de maternité. Des propositions seraient faites lors des prochains Conseils de gouvernement et des changements ou améliorations seraient bien évidemment possibles dans ce domaine, a commenté Marie-Josée Jacobs.

La ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse a également rappelé que le congé parental, après seulement 3 années d'existence, ne permettrait pas encore de tirer un bilan définitif. «Un bilan à long terme est nécessaire pour voir les incidences sur les enfants, l'égalité des chances ainsi que le niveau de l'emploi», a ajouté la ministre. «De nombreuses améliorations sont possibles et permettront de faciliter l'introduction du congé parental auprès des PME», a expliqué la ministre.



Jean-Claude Juncker et Lydie Polfer en présence de John Castegnaro et Joseph Kinsch avant la réunion du comité

Un autre sujet à l'ordre du jour était la possibilité de prendre un congé sans solde de 6 mois pour pouvoir accompagner un proche en fin de vie. Un préavis d'un mois et des possibilités flexibles, comme le travail par demi-journées ou bien par tranches de 3 mois (une première période de 3 mois, puis une deuxième période de 3 mois), seraient envisageables. «Ce congé sans solde est important, car il permet de mieux accompagner une personne et d'être plus présent pendant cette période difficile. Il ne représente, en tout cas, qu'une suspension temporaire du contrat de travail et doit permettre de retrouver sa situation initiale au sein de l'entreprise», a précisé la ministre.

Un dernier point analysé par les partenaires sociaux concernait l'emploi virtuel au Luxembourg. «En 2003, de nouvelles études sur l'envergure de ce phénomène seront lancées au Luxembourg», a estimé François Biltgen.

La réunion suivante du comité de coordination tripartite aurait lieu le 5 mai 2003 et permettrait de poursuivre les sujets déjà abordés et s'occuperait surtout de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

Réunion du ministre du Travail et de l'Emploi M. François Biltgen avec des représentants du BIT

21 mai 2003

François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, a reçu le 21 mai 2003 pour une visite de courtoisie trois représentants du Bureau international du Travail (BIT), à savoir



François Biltgen en compagnie des représentants du BIT

Friedrich Butler, directeur régional de l'Organisation internationale du Travail (ILO) pour l'Europe et l'Asie centrale, Eddy Laurijssen, directeur du bureau Bruxelles du BIT et Pierre De Lame, responsable dans le service Coopération du BIT avec les pays d'Europe de l'Est. A l'ordre du jour figurait un entretien informel sur divers sujets :

Premièrement, les discussions autour du déroulement de la Conférence internationale du Travail 2003, qui avait comme sujets principaux :

- le suivi de la déclaration de l'OIT sur les droits fondamentaux des travailleurs (sujets choisis en 2003 par le directeur général du BIT Juan Somavia: «L'heure de l'égalité au travail» et «La voie de sortie de la pauvreté»). La mise en œuvre de cette déclaration tenait particulièrement à cœur au gouvernement luxembourgeois en tant qu'accompagnement social de la mondialisation économique. Le Luxembourg a toujours soutenu la Commission de l'OIT sur la dimension sociale de

la globalisation, tout en souhaitant une formalisation institutionnelle plus poussée de la coopération au sein du système des Nations unies sur ce sujet,

- la discussion d'une éventuelle action normative du BIT sur la mise en valeur des ressources humaines et la formation (révision de la recommandation 150 de 1975). Le Luxembourg est en principe favorable à la poursuite de l'action normative de l'ILO, les normes internationales du travail constituant un premier pas vers des standards au moins minima en matière sociale,
- le champ d'application de la relation de travail (discussion générale sur les possibilités d'appréhender juridiquement et sur le terrain des relations de travail qui prennent de plus en plus la forme d'emplois juridiquement ambigus ou de contrats de travail déguisés, notamment sous la forme des faux indépendants),
- l'élaboration d'un plan d'action sur les activités normatives de

l'ILO dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail,

- la mise au point d'un système plus sûr d'identification des gens de mer (action normative, adoption d'un protocole ou d'un autre instrument).

Le gouvernement luxembourgeois releva que cet ordre du jour reflétait pleinement le rôle de l'OIT comme la conscience sociale de la communauté internationale et comme institution d'encadrement indispensable de la globalisation économique. Le ministre Biltgen, qui allait assister à la Conférence internationale du travail du 10 au 12 juin 2003, n'allait pas manquer d'appeler à un renforcement même institutionnel ou formalisé de l'ILO notamment dans son interaction avec l'Organisation mondiale du commerce.

Les discussions ont également porté sur le contenu de la Conférence régionale EUROPE de l'OIT qui aurait lieu en 2004 à Prague ou à Budapest et qui ciblerait particulièrement les problèmes des pays de l'Europe centrale et orientale et leurs relations tant avec l'OIT qu'avec les autres pays membres, notamment en matière de coopération technique (établissement de systèmes d'inspection du travail, d'administrations de l'emploi, de structures tripartites, etc.) et/ou financière.

Le Luxembourg, qui participerait financièrement aux frais d'organisation de cette conférence, soutenait cette action technique du BIT, indispensable pour la mise en place de relations sociales démocratiques et partenariales. Les représentants du BIT allaient inviter le Premier ministre Jean-Claude

Juncker afin de participer comme invité d'honneur à cette conférence régionale.

Finalement la réunion a permis de faire le point sur l'état actuel de la coopération financière du Luxembourg avec l'OIT, qui se fait activement et budgétairement par le biais du ministère de la Coopération en collaboration avec le ministère du Travail et de l'Emploi. Le Luxembourg soutient un certain nombre de projets du BIT à travers le monde. Le ministre du Travail et de l'Emploi a proposé au BIT de participer aussi de manière plus ciblée à des projets dans les PECO et notamment l'Ex-Yougoslavie, qui visent plus particulièrement le marché de l'emploi, la formation, etc.

Lors de leur visite au Luxembourg, les représentants du BIT ont également rencontré, conformément à la tradition tripartite de l'ILO, des délégations de l'Union des entreprises luxembourgeoises et des syndicats CGT et LCGB.

Le ministre du Travail et de l'Emploi M. François Biltgen à la 91^e Conférence internationale du travail à Genève

19 juin 2003

François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, s'est adressé le 19 juin 2003 aux délégués gouvernementaux, employeurs et salariés réunis à la Conférence annuelle du travail (3-19 juin 2003) de l'Organisation internationale du travail au Palais des Nations, à Genève.

En dehors de la délégation luxembourgeoise tripartite traditionnelle,

conduite respectivement par Viviane Goergen et René Pizzaferrri pour les salariés, Christiane Bertrand-Schaul et Romain Schmit pour les employeurs et Jean Zahlen et Paul Weber pour le gouvernement, François Biltgen avait invité comme conseiller particulier Marcel Glesener, président de la Commission du Travail et de l'Emploi de la Chambre des députés.

Le ministre luxembourgeois a apporté l'appui fort du gouvernement à l'action du Bureau international du travail (BIT) visant à encadrer la globalisation économique d'une «globalisation sociale» parallèle, action pour laquelle le mandat confié à l'OIT dans le système international, notamment onusien, mais aussi au-delà, devient de plus en plus général et soutenu par les Nations.

Commentant les deux rapports du directeur général, Juan Somavia, portant sur l'élimination de la pauvreté d'une part, et l'élimination de toutes formes de discrimination au travail (rapport se basant sur le suivi de la Déclaration de l'OIT sur les droits fondamentaux des travailleurs) d'autre part, l'intervention remarquée de François Biltgen a marqué, entre autres, les accents suivants.

Dans le cadre de la lutte contre la globalisation de la pauvreté, qui frappe les pays en voie de développement, mais, de plus en plus, les pays développés, le ministre a notamment signalé les efforts luxembourgeois d'élever son budget «aide au développement» à 1% du PIB en 2005, et insisté sur les actions soutenant les efforts des pays concernés d'assurer eux-mêmes leur développement.

Après avoir plaidé en faveur du tripartisme comme forme la plus efficace de dialogue sociale dans le cadre de la création d'emplois, le travail étant la voie la plus sûre de se sortir de la pauvreté, mais aussi de garantir des emplois de qualité, le ministre Biltgen a fortement appelé la communauté internationale à aller de l'avant dans une approche intégrée, voire institutionnalisée, sous la conduite de l'OIT, en vue de la globalisation sociale devant nécessairement doubler la mondialisation de l'économie.

Il a demandé que les travaux de la Commission mondiale pour la dimension sociale de la mondialisation, fonctionnant à l'OIT avec la présence notamment de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), avancent de manière décisive, et débouchent sur une forme plus institutionnalisée. Par ailleurs, le ministre du Travail et de l'Emploi a soutenu inconditionnellement les tentatives de mettre en place un *memorandum of understanding* entre l'OIT et l'OCDE, organisation internationale qui se voit encore trop souvent comme institution purement économique, mais qui a manifestement des responsabilités sociales. Ce serait un pas important dans la reconnaissance universelle de la nécessité d'accompagner socialement, voire d'instituer une gouvernance socio-économique au niveau universel.

Dans le cadre de ses commentaires sur le rapport du directeur général sur l'égalité au travail, le ministre a d'abord demandé que l'inégalité de rémunération entre

hommes et femmes fasse l'objet des analyses explicatives manquantes et qu'on débouche ensuite sur une parfaite égalité de rémunération objective de rémunération entre les sexes. Il a salué les conclusions du rapport que les salaires minima ne devraient pas résulter simplement des forces du marché, mais de politiques volontaristes, d'autant plus que le rapport n'a pas pu faire état d'incidences négatives des salaires sociaux minimaux là où ils existent.

Le ministre a aussi apporté son soutien à l'appel du directeur général d'introduire une véritable culture de la sécurité dans les entreprises, symbolisée désormais par une journée mondiale ad hoc, le 28 avril de chaque année.

Le ministre a terminé par faire part d'une de ses préoccupations majeures relativement aux formes dites atypiques du travail. Il a notamment reconnu les potentialités créatrices d'emplois inhérentes à ses formes de travail, dont le télétravail, mais a insisté sur la nécessité d'un encadrement juridique fort de ces formes de travail, afin d'arriver au but recherché désormais au niveau de la communauté internationale, à savoir de ne pas créer des emplois à n'importe quel prix ou sacrifice, mais à créer des emplois de qualité.

Dans ce contexte, le ministre Biltgen a fortement stigmatisé la pratique de plus en plus répandue des «faux indépendants», soutenue même par des gouvernements, afin de faire échapper ces travailleurs des règles protectrices du droit du travail. Il a ainsi souhaité une action normative de l'OIT

dans ce domaine, comme d'ailleurs dans le domaine du télétravail. Le ministre luxembourgeois a d'ailleurs exprimé son intention de combattre aussi nationalement la pratique des faux indépendants, sans même attendre des instruments internationaux.

Comme toutes les années, le directeur général du BIT Juan Somavia a reçu en entretien particulier le ministre Biltgen, en tant que représentant d'un gouvernement qui apporte son soutien politique et financier à l'action de l'OIT et l'appuie dans son rôle de conscience sociale du développement économique global.

Lors de cet entretien, Juan Somavia a salué les visions politiques non limitées au court terme, notamment dans le cadre précité, du Premier ministre Jean-Claude Juncker.

Dans ce contexte aussi, le ministre Biltgen n'a pas rejeté l'idée d'un événement commun OIT-Luxembourg lors de la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne en 2005. De manière générale, François Biltgen a plaidé pour des efforts visant à mieux faire connaître l'OIT et ses activités dans les divers pays et les différents cercles de personnes concernées.

La présence du ministre à Genève a pris fin par le dîner traditionnel offert aux membres de la délégation luxembourgeoise ainsi qu'aux Luxembourgeois présents à Genève et ayant ou ayant eu un lien avec le BIT, ceci en présence du représentant permanent du Luxembourg à Genève, l'ambassadeur Alphonse Berns.

Comité de conjoncture

Avril-Juin

22 avril 2003

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 22 avril 2003 sous la présidence de Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Economie et de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin mars 2003 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

5 entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois d'avril 2003 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé favorablement 3 demandes. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 160 personnes, quelque 51 salariés travailleraient prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois de mars 2003, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non-bénéficiaires d'une mesure a diminué. Au 31 mars 2003, l'effectif des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non-affectées à une mesure pour l'emploi était de 7.300 alors qu'à la fin du mois de février 2003 la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 7.545. La diminution était de 245 unités, soit 3,2%. A noter que le taux de chômage passait de 3,8% à 3,7%.

La comparaison faite entre les mois de février 2002 et mars 2002 avait donné une diminution du chômage de 357 personnes (- 6,2%). Il y a lieu de noter qu'avec 7.300 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 1.895 unités supérieur (soit 35,1%) à la population enregistrée au 31 mars 2002 (5.405 demandeurs d'emploi).

L'année dernière, la comparaison des chiffres caractérisant les mois de mars 2001 et 2002 avait donné une augmentation du nombre des inscrits, les chiffres passant de 4.899 à 5.405 pour les mois respectifs. Fin mars 2003, le taux de chômage est provisoirement évalué à quelque 3,7%.

21 mai 2003

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 21 mai 2003 sous la présidence de Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Economie, et de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi. Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin avril 2003 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

2 entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de juin 2003 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé favorablement les 2 demandes. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 137 personnes, quelque 94 salariés travailleraient prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du

travail. Depuis le mois de mars 2003, l'effectif des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure pour l'emploi a diminué.

Au 30 avril 2003, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi est de 7.208, alors qu'à la fin du mois de mars 2003 la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 7.300. La diminution est de 92 unités, soit -1,3%. Le taux de chômage passe de 3,7% à 3,6%. La comparaison faite entre les mois de mars et avril 2002 avait donné un recul du chômage de 27 personnes (-0,5%).

Il faut relever qu'avec 7.208 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 1.830 unités supérieur (soit +34%) à la population enregistrée au 30 avril 2002 (5.378 demandeurs d'emploi).

L'année précédente, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois d'avril 2001 et 2002 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 612 unités (+12,8%) en passant de 4.766 à 5.378 pour les mois respectifs. A noter que le volume des inscriptions de demandeurs d'emploi réalisées au cours du mois d'avril 2003 dépasse de 24,3% les enregistrements du mois d'avril 2002, les nombres des entrants étant de 1.338 et de 1.076 pour les deux périodes en question. Fin avril 2003, le taux de chômage est provisoirement évalué à quelque 3,6%.

25 juin 2003

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 25 juin 2003 sous la présidence de Monsieur Henri Grethen,

ministre de l'Economie, et de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin mai 2003 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

2 entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de juillet 2003 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé favorablement une demande. Dans l'entreprise concernée, sur un effectif total de 75 personnes, tous les 75 salariés travailleraient prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du mar-

ché du travail. Depuis le mois de mars 2003, l'effectif des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure pour l'emploi a diminué.

Au 31 mai 2003, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi était de 7.169, alors qu'à la fin du mois d'avril 2003, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 7.208. La diminution était de 39 unités, soit (-0,5 %). Le taux de chômage s'élevait à 3,6 %.

La comparaison faite entre les mois d'avril et mai 2002 avait donné un recul du chômage de 6 personnes (-0,1%). Il faut relever qu'avec 7.169 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des

chômeurs était de 1.797 unités supérieur (soit 33,5 %) à la population enregistrée au 31 mai 2002 (5.372 demandeurs d'emploi).

L'année précédente, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois de mai 2001 et 2002 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 815 unités (+17,9 %) en passant de 4.557 à 5.372 pour les mois respectifs. Fin mai 2003, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 3,6 %.

UNION EUROPEENNE

Les représentants gouvernementaux belge, néerlandais et luxembourgeois à la Convention sur l'avenir de l'Europe font des propositions communes sur la réforme des institutions de l'Union européenne

7 mai 2003

Les représentants gouvernementaux du Benelux, Louis Michel pour la Belgique, Gijs de Vries pour les Pays-Bas et Jacques Santer pour le Luxembourg ont fait parvenir, le 5 mai 2003, des propositions communes sur la réforme des institutions de l'Union européenne au président de la Convention sur l'avenir de l'Europe, M. Valéry Giscard d'Estaing.

Dans une lettre accompagnant leurs propositions, les trois représentants se sont fait à nouveau les avocats du renforcement de la méthode communautaire, qui est



selon eux «à la base du succès du projet européen», et les défenseurs de l'équilibre entre les institutions de l'Union ainsi que de l'égalité des Etats membres dans l'Union élargie.

Convaincus que la Commission européenne doit rester la charnière centrale de la méthode communautaire et dans un souci d'efficacité, les trois signataires ont plaidé pour une Commission composée au maximum de 15 commissaires, y compris le ministre des Affaires étrangères de l'Union européenne, et de 15 commissaires délégués. La Commission devrait en outre comprendre un national de chaque Etat membre soit en tant que membre du collège des commissaires, soit en tant que commissaire délégué, sur la base d'une rotation strictement égalitaire. Les commissaires délégués ne participeraient certes pas au vote au sein de la Commission, mais participeraient activement aux travaux et délibérations et ainsi à la formulation de l'intérêt général de l'Union. A noter que la proposition du Benelux s'inscrivait dans la continuité de ce qui avait été décidé au Conseil européen de Nice en décembre 2000.

Quant au président de la Commission, les propositions du Benelux renforçaient sa légitimité grâce à son élection par le Parlement européen. Les pouvoirs du président sont accrus, d'une part par la possibilité de poser la question de confiance au Parlement européen, et d'autre part par sa faculté de faire démissionner un Commissaire sans intervention du Collège.

Dans l'optique de «pouvoir ren-contrer l'exigence de continuité et

de cohérence», MM. De Vries, Michel et Santer ont proposé de confier la présidence du Conseil Affaires générales au président de la Commission et la présidence du Conseil Relations extérieures au futur ministre des Affaires étrangères de l'Union européenne, qui serait également l'un des Vice-présidents de la Commission européenne.

Au niveau du Conseil, les propositions bénéluxiennes se prononçaient en faveur de la majorité qualifiée comme règle générale pour la prise de décision au sein du Conseil.

Dans un souci de simplification du système de vote adopté au Conseil européen de Nice et dans un souci d'efficacité, le Benelux a accepté la définition de la majorité qualifiée comme réunissant la majorité des Etats membres représentant au moins 60 % de la population de l'Union.

Les représentants bénéluxiens ont ensuite proposé de maintenir la rotation semestrielle au niveau de la présidence du Conseil européen ainsi que les formations sectorielles du Conseil dont la liste devrait correspondre à celle adoptée par le Conseil européen de Séville.

MM. De Vries, Michel et Santer se prononçaient également clairement en faveur du rôle central du Parlement européen dans la représentation démocratique au niveau européen. Sa composition devrait se faire «conformément à l'équilibre dégagé lors du Conseil européen de Nice». Le rôle du Parlement est renforcé puisqu'il acquiert le pouvoir d'élire le président de la Commission ainsi que dans le cadre de

l'extension de la co-décision. Les trois signataires disaient ne pas partager les idées du président de la Convention sur la mise en place d'un Congrès composé de parlementaires européens et nationaux qui leur «paraît ne pas pouvoir trouver de place dans le système institutionnel européen».

Travaux

DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Remarque: les compte-rendus des différentes réunions du Conseil de gouvernement peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet du gouvernement (www.gouvernement.lu) sous la rubrique «Salle de presse». Ci-dessous n'est reprise qu'une sélection des sujets traités par le gouvernement en conseil. Cette sélection a été effectuée afin de donner au lecteur un aperçu d'une partie des activités du gouvernement en conseil.

3 avril 2003

Social

Les membres du gouvernement ont adopté le **projet de loi portant création des Maisons d'enfants de l'Etat**. Actuellement, il existe 8 Maisons d'enfants de l'Etat, dont 4 à Schifflange et 4 à Dudelange. Elles accueillent plus de 70 enfants et jeunes dans leurs institutions et encadrent régulièrement une quinzaine de jeunes et de jeunes adultes, séjournant dans des logements individuels. Juridiquement, ces Maisons (MEE) sont liées à d'autres organismes avec lesquels elles doivent coexister; de plus les troncs de textes légaux existants ne définissent pas les missions des MEE et se limitent à déterminer le statut du personnel. Le projet leur permet donc de se voir doter pour la première fois d'un cadre de fonctionnement, d'une mission et d'une structure du personnel propres à elles seules. Les MEE constituent un ensemble de structures d'accueil et d'encadrement pour enfants et adolescents en difficultés. Les principales dispositions du projet de loi se résument comme suit:

- les MEE sont placées sous la tutelle du ministre de la Famille,
 - elles comprennent les structures d'accueil et les services existants à Schifflange et Dudelange, ainsi que toute autre structure d'accueil ou service repris ou créé par l'Etat à l'avenir,
 - elles accueillent et hébergent des mineurs dont l'éducation ne peut être assurée par leurs familles
- ou dont l'éducation et l'encadrement nécessitent des structures spécialisées,
- les mineurs sont accueillis à la demande des familles, des services d'assistance ou de consultation, ainsi qu'à la demande des autorités judiciaires,
 - à leur demande, de jeunes adultes peuvent bénéficier des prestations et structures des MEE au-delà de l'âge de 18 ans.
- D'autres attributions aux MEE sont: mission éducative et sociale, mission d'accompagnement pédagogique, mission de formation scolaire et professionnelle, mission d'innovation et de recherche.

Justice

A été approuvé le projet de loi renforçant le **droit des victimes d'infractions pénales et améliorant la protection des témoins**. L'objectif de ce projet de loi est la modernisation du droit actuel afin de renforcer de manière générale la position des victimes d'infractions et afin de mettre le droit luxembourgeois en conformité avec les exigences de la Convention du 29 mai 2000 relative à l'entraide judiciaire en matière pénale entre les Etats membres de l'UE et de la Décision-Cadre du Conseil du 15 mars 2001 relative au statut des victimes dans le cadre des procédures pénales. Le projet vise également à assurer une protection renforcée des personnes appelées à témoigner dans le cadre de procédures pénales.

Logement

Le Conseil a approuvé le projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifiée du 23 juillet 1983 fixant les mesures d'exécution relatives aux primes et subventions d'intérêt en faveur du logement prévues par la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'**aide au logement**. Le règlement grand-ducal en question fixe notamment le taux-plafond des intérêts débiteurs des prêts hypothécaires sociaux, dit «taux social» pour l'obtention de la subvention d'intérêt dans le cadre des aides au logement. Suite à la baisse générale des taux d'intérêt de 0,25 %, le gouvernement se propose d'apporter au taux social une baisse de 0,25 %. Ainsi, il y a lieu de porter le taux-plafond des intérêts débiteurs pour les prêts hypothécaires sociaux de 3,35 % à 3,10 %. Dans

ces conditions, le taux de la subvention d'intérêt sera également adapté au nouveau taux social. Le projet prévoit en outre la mise sur un pied d'égalité, en matière d'aides au logement, des classes de revenu et relatives à la détermination de la prime d'acquisition et les montants de la prime avec ceux ayant trait à la prime de construction. Finalement, le cercle des bénéficiaires des deux primes a été élargi en faveur des personnes à revenu moyen, conformément au programme d'action «logement».

Finances

A été adopté le **projet de loi modifiant et complétant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée**. Ce projet de loi vise la transposition des deux directives TVA sur la facturation électronique et le commerce électronique. Le projet de loi tient compte de la modernisation poussée du régime de la TVA, notamment eu regard de la taxation des prestations de services immatériels. Le projet de loi porte ainsi sur le régime de TVA applicable aux différents aspects des services électroniques, à savoir le commerce électronique, la facturation électronique, les services payants de radio- et de télédiffusion. La future loi exige également la mise en place conséquente de nouvelles procédures au niveau de l'administration nationale et ce obligatoirement à partir du 1^{er} juillet 2003 (obligation d'accepter des déclarations TVA et des factures par la voie électronique, mise en place d'un «régime de déclaration spécial» électronique pour les prestataires tiers.

Finances

A été adopté le projet de loi portant approbation de l'Avenant, signé à Bruxelles, le 11 décembre 2002, à la **Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique** en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et le Protocole final y relatif, signés à Luxembourg, le 17 septembre 1970. Cet avenant vise à supprimer la discrimination des agriculteurs luxembourgeois ayant des terres en Belgique et à éliminer la discrimination des frontaliers luxembourgeois travaillant en Belgique par rapport aux frontaliers belges travaillant au Luxembourg. Les mesures introduites ont pour but de garantir un certain équilibre, de favoriser l'échange de main-d'œuvre, ainsi que de renforcer les liens économiques établis.

11 avril 2003

Energie

Le gouvernement s'est déclaré d'accord avec le projet de loi portant modification de la loi modifiée du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché de l'électricité et transposant la directive 2001/77/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2001 relative à la **promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables** sur le marché intérieur de l'électricité. L'objectif de cette directive est de créer un cadre favorable à l'augmentation de la part de l'électricité verte dans la consommation brute d'électricité de la Communauté de 14 % en 1997 à 22 % en 2010 et de contribuer ainsi au respect des engagements de réduction des émissions des gaz à effet de serre pris par l'Union européenne à Kyoto en 1997. Voici les 4 points les plus importants :

- la fixation d'objectifs nationaux de consommation d'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables. Pour le Luxembourg, cet objectif consiste à couvrir 5,7 % de la consommation totale d'électricité par de l'électricité verte à l'horizon 2010, alors qu'en 1997, ce pourcentage n'était que de 2,1 %. La Commission européenne surveillera les progrès réalisés par les Etats membres dans la poursuite des objectifs nationaux et peut, si nécessaire, proposer des objectifs obligatoires aux Etats membres n'ayant pas atteint leurs objectifs,
- le maintien des régimes de soutien nationaux tout en permettant à la Commission européenne de développer un régime de soutien harmonisé. Les régimes de soutien luxembourgeois sont le règlement grand-ducal du 30 mai 1994 concernant la production d'énergie électrique basée sur les énergies renouvelables ou sur la cogénération et le règlement grand-ducal du 13 mars 2001 instituant une prime d'encouragement écologique pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, solaire, de la biomasse et du biogaz, qui ont par ailleurs reçu l'aval de la Commission,
- la simplification des procédures administratives nationales d'autorisation,
- la garantie d'accès de l'électricité verte aux réseaux de transport et de distribution de l'électricité, en toute transparence des prix de production.

Fonction publique

Les membres du gouvernement ont approuvé un amendement au projet de loi portant réforme du **statut général des fonctionnaires de l'Etat**. Suite à l'avis complémentaire du Conseil d'Etat, le gouvernement a décidé d'en éliminer le dispositif concernant la détermination des conditions et les modalités de nomination et de désignation de certains fonctionnaires occupant des postes à responsabilité particulière. Ce dispositif fera dès à présent l'objet de l'élaboration d'un projet de loi à part.

Transports

Le projet de loi sur les **transports publics** soumis à l'appréciation du Conseil a reçu l'aval de ce dernier. Le texte prévoit la création d'un nouveau cadre légal pour l'organisation du service des transports publics et représente le volet organisationnel de la stratégie «mobilité.lu». Le ministre des Transports présentera le dossier à court terme à la Commission des Transports de la Chambre des députés et ensuite au public dans le cadre d'une conférence de presse dont la date sera fixée prochainement.

25 avril 2003

Union européenne

Le gouvernement a analysé les propositions de réforme des institutions de l'Union européenne émises le 22 avril par le président de la **Convention** sur l'avenir de l'Europe, Valéry Giscard d'Estaing. Il a réitéré les critiques émises par M. Juncker pour dire qu'il faut absolument éviter d'engager l'Union européenne sur une voie plus intergouvernementale au détriment des plus petits pays qui font cependant la majorité des Etats membres de l'Union.

Assurances sociales

Le Conseil de gouvernement a adopté l'avant-projet de loi modifiant différentes dispositions du **Code des assurances sociales en matière de dépendance**, dont le but est d'adapter la loi de base de l'assurance

dépendance du 19 juin 1998 sur un certain nombre de points, qui sont apparus notamment lors de l'établissement du bilan sur l'application et l'exécution de l'assurance dépendance en 2001, bilan prévu par la déclaration gouvernementale d'août 1999, suivi d'un débat parlementaire.

Les modifications proposées visent principalement des inadaptations ponctuelles sans mettre en cause les fondements de la loi initiale, et tente de recentrer un certain nombre de dispositions sur les quatre principes directeurs de la loi, à savoir:

- la priorité des mesures de réhabilitation avant la prise en charge de la dépendance,
- la priorité au maintien à domicile,
- la priorité aux prestations en nature,
- et la continuité dans la prise en charge de la dépendance.

Il intègre explicitement la qualité des aides et soins dans la législation en mettant tant un accent sur le contrôle que sur la promotion de la qualité des aides et soins. Les normes de qualité seront établies et elles seront contrôlées par la Cellule d'évaluation et d'orientation. Le principe de la priorité des prestations en nature est réaffirmé, tout en maintenant la possibilité des prestations en espèces. Une adaptation des plafonds des prestations s'est également avérée nécessaire: une majoration des prestations est prévue autant dans le cadre du maintien à domicile que pour les établissements de soins.

Social

Le Conseil a marqué son accord avec le projet de loi portant **réorganisation des centres socio-éducatifs de l'Etat**, qui a pour objet d'adapter le cadre législatif au mouvement de réforme au sein des centres socio-éducatifs de l'Etat (CSEE) et aux défis récents en matière de prise en charge de jeunes accusant un comportement gravement déstructuré. Il institue également une unité de sécurité au sein des CSEE, section fermée vers l'extérieur isolant les pensionnaires y placés dans un espace limité, tel que requis par le Conseil de l'Europe, prévu dans la déclaration gouvernementale du 12 août 1999 et au vœu de la Chambre des Députés exprimé en 2000 au moyen d'une motion.

Les centres socio-éducatifs de l'Etat accueillent principalement des mineurs confrontés à des difficultés psycho-sociales diverses et qui se caractérisent par un comportement déstructuré. Les centres socio-éducatifs de l'Etat sont obligés d'accueillir les mineurs qui leur sont confiés par décision des autorités judiciaires. Le placement d'un mineur dans une unité de sécurité ne peut avoir lieu que sur décision formelle des autorités judiciaires, pour 3 mois (prolongation possible) et pour un maximum de 12 personnes.

Le projet de loi adapte le cadre législatif au niveau de l'organisation des CSEE et définit les missions que les CSEE remplissent dans le respect des dispositions des conventions internationales pertinentes, notamment des missions d'accueil socio-éducatif, d'assistance thérapeutique, d'enseignement socio-éducatif ainsi que de préservation et de garde.

Les centres socio-éducatifs de l'Etat comprennent les unités suivantes :

- les internats socio-éducatifs de Dreibern et de Schrassig,
- l'unité de sécurité à réaliser à Dreibern,
- des logements externes encadrés, qui constituent un ensemble d'habitations gérées par les CSEE et situés hors des centres de Dreibern et de Schrassig,
- le service psycho-social, qui remplit la mission d'assistance thérapeutique,
- l'institut d'enseignement socio-éducatif, qui constitue l'école des CSEE,
- l'unité de formation socio-pédagogique, chargée d'organiser régulièrement des sessions de formation et de formation continue,
- le services de gestion administrative et technique de l'ensemble des unités des CSEE.

Le projet de loi entend maintenir la triple tutelle actuelle: l'organisation générale des centres socio-éducatifs de l'Etat est assurée par le ministère de Famille, le ministère de l'Education nationale est chargé de l'élaboration des programmes d'enseignement et les autorités judiciaires de la protection de la jeunesse. Une commission d'administration et de surveillance est chargée de la direction générale et de la surveillance.

9 mai 2003

Santé

Le Conseil a approuvé un amendement au projet de loi modifiant la loi du 21 juin 1999 autorisant l'Etat à participer au financement de la modernisation, de l'aménagement ou de la construction de certains **établissements hospitaliers**. Cet amendement concerne l'adaptation de l'enveloppe financière inscrite dans le projet de loi sous rubrique pour la modernisation de la Clinique d'Eich, Fondation Norbert Metz qui passe de € 4,6 millions à € 7,4 millions en raison des exigences de sécurité formulées par l'Inspection du Travail et des Mines.

Aide humanitaire

A été approuvé le projet de loi portant approbation de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1999, faite à Londres, le 13 avril 1999 et des annexes A et B. Tout comme la **Convention relative à l'aide alimentaire** de 1995 qu'il remplace, ce nouvel Accord consacre la volonté des signataires de contribuer conjointement, en particulier dans les situations d'urgence ou de crise alimentaire, à la réalisation des objectifs fixés par le Sommet mondial de l'alimentation visant à améliorer la sécurité alimentaire des individus touchés par la malnutrition dans le monde. Les signataires souhaitent renforcer la capacité de la communauté internationale à répondre à ces situations par l'assurance d'approvisionnement en aide alimentaire quels que soient les prix alimentaires mondiaux et les fluctuations de l'offre. La contribution minimale de la Communauté européenne et de ses Etats membres est fixée à 1.320.000 tonnes d'équivalent de blé à laquelle s'ajoutent € 130 millions, soit la valeur indicative totale de € 422 millions. Indépendamment de sa quote-part dans l'aide fournie par l'Union européenne, l'effort consenti par le Luxembourg au titre de la Convention porte sur un contingent annuel de 1.400 tonnes d'équivalent blé, c'est-à-dire € 177.800 (au prix actuel du blé). Le budget total de l'aide alimentaire du Luxembourg est, pour 2003, de € 4 millions, dont € 2 millions sont annuellement accordés au Cap Vert dans le cadre d'une Convention entre l'archipel africain et le Luxembourg.

Education

A été approuvé le projet de règlement grand-ducal déterminant les conditions d'admission en première année des études de la **formation de brevet de technicien supérieur (BTS) en dessin d'animation** au Lycée technique des Arts et Métiers. Depuis 2 ans, le nombre d'étudiants souhaitant faire des études supérieures aboutissant à la délivrance du BTS en dessin d'animation est en augmentation. Comme la capacité d'accueil est réduite, il y a lieu de prévoir un examen concours permettant de procéder à une sélection des candidats.

Protection des données

Projet de règlement grand-ducal fixant le montant et les modalités de paiement des redevances pour les notifications et les modifications de notifications des traitements de **données à caractère personnel**. Ce projet concerne l'exécution de l'article 37 de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel qui stipule que «la Commission nationale est autorisée à prélever la contrepartie de ses frais du personnel en service et de ses frais de fonctionnement par la redevance à percevoir». Dans cet ordre d'idées le présent projet prévoit trois types de formalités: la notification à € 125, respectivement à € 100; la notification simplifiée à € 100, respectivement à € 75 et les modifications apportées aux notifications à € 75, respectivement à € 50.

15 mai 2003

Dopage

Le Conseil adopté le projet de loi portant approbation du Protocole additionnel à la **Convention contre le dopage**, ouvert à la signature, à Varsovie, le 12 septembre 2002. Le Protocole additionnel comporte essentiellement les volets suivants:

- il traduit les démarches pour la reconnaissance mutuelle des contrôles effectués par les organisations antidopage implantées dans les pays signataires.

- il reconnaît l'autorité de l'Agence mondiale anti-dopage pour opérer sur le territoire des Etats membres et procéder à des contrôles sans préavis hors-compétition.

Finalement, il décrit la procédure à suivre pour permettre d'apprécier l'application de la Convention par les pays signataires.

Recherche

Le gouvernement a donné son feu vert pour la signature d'une **convention avec le Fonds National de la Recherche** en vue de la mise en oeuvre d'un programme pluriannuel sur la sécurité alimentaire. Le programme «Sécurité alimentaire (SECAL)», d'un coût global de € 6 millions, vise à développer au Luxembourg une compétence scientifique en la matière, au service de l'ensemble des acteurs qui interviennent dans l'analyse des risques, afin d'étendre la base des connaissances scientifiques et afin de développer de nouvelles techniques de surveillance et de prévention du risque. Basé sur le principe de l'approche intégrée de la sécurité alimentaire «de la fourchette à la fourche» axée sur l'utilisateur final, ce programme traitera de différents aspects prioritaires: la traçabilité des aliments, la qualité chimique et microbiologique des aliments et l'impact sur la santé humaine et la protection du consommateur. Les actions de recherche porteront ainsi sur des méthodes plus sûres de production et de distribution des denrées alimentaires, sur de nouvelles méthodes d'évaluation en matière de contamination, de risques chimiques et d'exposition à des produits chimiques et sur le contrôle de l'alimentation.

Aménagement du territoire

Le Conseil a approuvé le projet de règlement grand-ducal concernant l'agrément d'auteurs de **plans d'aménagement communaux** et le projet de règlement grand-ducal portant organisation de la commission d'aménagement instituée à l'article 4 de la (future) loi concernant le développement urbain et l'aménagement communal. Aux termes du projet de loi susvisé, l'élaboration du plan d'aménagement général et du plan d'aménagement particulier d'une commune est réservée aux personnes physiques ou morales agréées à cette fin par décision du ministre

de l'Intérieur. Le présent règlement a pour objet de régler la procédure et les critères d'appréciation propres à l'octroi de l'agrément en question. Les conditions d'obtention de l'agrément sont les suivantes pour les personnes physiques :

- être membre de l'ordre des architectes,
- disposer d'une formation ou d'une expérience utile en matière d'urbanisme,
- bénéficier d'un avis positif de la commission d'aménagement relatif à la formation ou expérience requise,

pour les personnes morales :

- avoir dans son objet social les matières relatives à l'aménagement du territoire ou à l'urbanisme,
- compter parmi son personnel ou ses collaborateurs au moins une personne répondant aux conditions requises pour l'agrément des personnes physiques – cette personne physique doit être liée à la personne morale par un contrat d'au moins deux ans et elle doit figurer sur tous les documents produits par la société.

Le règlement précise ensuite la procédure de la demande d'agrément et les documents à produire pour apprécier la formation ou l'expérience utile. A noter que chaque demande d'agrément doit être avisée par la commission d'aménagement. Le ministre de l'Intérieur peut procéder au retrait de l'agrément pour non-respect des obligations légales, manquement à l'éthique professionnelle ou élaboration d'un plan d'aménagement ne répondant pas aux objectifs fixés par le législateur ou ne correspondant pas aux règles de l'art. L'avis de la commission d'aménagement est requis avant de procéder au retrait d'un agrément.

23 mai 2003

Finances

Le Conseil a adopté le projet de loi relative à la **lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme** et portant transposition de la directive européenne 2001/97/CE du 4 décembre 2001 relative à la prévention de l'utilisation du système financier

aux fins de blanchiment de capitaux. Le projet de loi transpose la deuxième directive européenne du 4 décembre 2001 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment. Il prévoit l'application des obligations professionnelles en matière de lutte contre le blanchiment à un cercle élargi de professionnels: commissaires aux comptes, experts-comptables, conseillers fiscaux, agents immobiliers, notaires et professions juridiques indépendantes, marchands d'articles de grande valeur, casinos. Le projet étend la liste des infractions sous-jacentes au blanchiment en visant, d'une part, tous les crimes et, d'autre part, un nombre plus important de délits spécifiquement énumérés, dont notamment corruption, escroquerie, abus de confiance, abus de biens sociaux, fraude aux intérêts financiers communautaires. Le projet confirme également la volonté de combattre le financement du terrorisme avec les moyens mis en place par la législation anti-blanchiment.

Coopération au développement

Le gouvernement a analysé les résultats de l'**examen thématique de l'OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement en Europe) des politiques d'information, de conseil et d'orientation**. L'OCDE a établi un rapport, présenté fin avril 2003, sur la politique du Luxembourg en matière d'information, d'orientation et de conseil professionnels. Sur base de ce rapport le Conseil a décidé de 1) charger le Comité consultatif à la formation professionnelle à caractère tripartite de définir la politique en matière d'orientation scolaire et professionnelle, tout en y associant des représentants des parents d'élèves et des enseignants; 2) créer, dans le cadre du projet de réforme du Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaire (CPOS), un comité de coordination en vue d'aboutir à un agencement cohérent des activités des services de l'orientation scolaire et professionnelle; 3) mettre en place, dans le cadre du projet de réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle, un dispositif légal d'un système d'information, d'orientation et de conseil tout au long de la vie et 4) renforcer la formation et la qualification des acteurs par une révision de leur qualification de base respective, par la mise en place d'une formation spécifique à la suite de l'admission au stage, par l'organisation d'une formation professionnelle continue pour les agents en place.

Social

Projet de règlement grand-ducal concernant la détermination du **revenu professionnel agricole cotisable en matière d'assurance maladie et d'assurance pension**. Le présent amendement prévoit que les salaires des personnes occupées occasionnellement sont déduits du revenu professionnel de l'exploitation agricole. Pour les entreprises viticoles, qui ont le plus recours aux travailleurs occasionnels lors des vendanges, les effets de la déductibilité des rémunérations réelles devraient être compensés par la réduction de la déduction forfaitaire de 4 %.

6 juin 2003

Union européenne

Les membres du gouvernement ont discuté des travaux de la **convention sur l'avenir de l'Europe** qui sont entrés dans leur phase finale, le Président de la convention Valéry Giscard d'Estaing devant présenter le projet de la future constitution européenne aux chefs d'Etat et de gouvernement réunis pour le Conseil européen à Salonique en Grèce les 20 et 21 juin 2003. Pour le gouvernement luxembourgeois il est important que toutes les parties impliquées – conventionnels et gouvernements pour la conférence intergouvernementale qui suivra la convention – fassent preuve de bonne volonté afin de rendre possible un consensus qui puisse permettre que l'Union européenne dispose d'une loi fondamentale de nature à la faire avancer sur le chemin de l'intégration. Une attitude de tout ou rien n'aurait en tout cas d'autre conséquence que l'échec. Dans le but de participer activement à la recherche d'un consensus, le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer, ont multiplié ces dernières semaines les contacts avec leurs homologues du Benelux tout comme avec les chefs de gouvernement et de la diplomatie de la France, d'Allemagne et d'Italie.

Social

Le Conseil a approuvé le projet de convention pour la création d'une structure d'hébergement avec 7

logements locatifs publics destinés à l'accueil de personnes démunies à Ettelbruck. Cette convention vise la création d'une structure d'accueil destinée à la réintégration de personnes défavorisées. L'objet du projet est de leur apporter une aide socio-thérapeutique dans un logement encadré. La Ville d'Ettelbrück fera l'acquisition de la propriété, la supervision en sera assurée par l'Office social de la Ville. L'Etat interviendra à hauteur de 80 % du coût d'acquisition et de transformation et de 100 % du coût de l'équipement, soit un total de € 475.800.

Union européenne

A été approuvé le **projet de loi portant approbation de l'Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République arabe d'Egypte, d'autre part, ainsi que de l'Acte final y afférent, signés à Luxembourg, le 25 juin 2001**. La nouvelle série d'accords d'association, qui se place dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen – dit processus de Barcelone – a comme but de renforcer la politique méditerranéenne de l'Union européenne, de donner une nouvelle dimension aux relations avec les partenaires du bassin méditerranéen sur le plan bilatéral et régional, de faire face aux défis de la mondialisation, de libéraliser les échanges de façon progressive, d'encourager la coopération régionale et de contribuer au développement économique et social durable de cette région dans un climat de paix, de sécurité et de stabilité.

13 juin 2003

Télécommunications

Le gouvernement a adopté quatre projets de loi devant transposer en droit national les directives communautaires du **paquet «télécom»**. Ces quatre projets en questions sont :

- le projet de loi sur les réseaux et services de communications électroniques transpose en droit national une série de 6 directives communautaires, et a pour objet d'établir un régime de libre accès des

entreprises au marché des réseaux et services de communications électroniques. L'unique obligation préalable pouvant être imposée aux entreprises souhaitant opérer dans le secteur des réseaux et services de communications électroniques consiste dans une notification à l'autorité chargée de la surveillance du secteur. Il renforce, en les intégrant dans le dispositif même de la loi, et complète les garanties du service universel tout en maintenant l'approche retenue par le législateur en 1997 : le déclenchement du mécanisme du service universel a lieu en cas de nécessité,

- le projet de loi relatif à la protection de la personne à l'égard du traitement des données à caractère personnel dans le secteur des communications électroniques modifie la loi du 2 août 2002 relative à la protection de la personne à l'égard du traitement des données à caractère personnel en l'adaptant aux progrès technologiques récents, tout en intégrant les règles de la directive «vie privée et communications électroniques» que le Luxembourg est dans l'obligation de transposer,
- le projet de loi portant réorganisation de l'Institut Luxembourgeois de Régulation propose certaines redéfinitions de la loi organique de l'ILR et concernant notamment le cadre et les missions de l'ILR, afin de tenir compte de l'extension de ses compétences depuis sa création en 1997,
- le projet de loi portant organisation de la gestion des ondes radioélectriques établit un monopole en faveur de l'Etat concernant la gestion et l'utilisation des ondes radioélectriques. Il appartient dès lors à l'Etat d'autoriser l'utilisation des fréquences par des tiers sur le territoire national. Toute utilisation individuelle d'une fréquence ou d'un bloc de fréquences est soumise à l'octroi d'une autorisation administrative appelée licence. Soucieux d'assurer le respect des principes de transparence et de non-discrimination dans la gestion des radiofréquences, il est prévu d'élaborer un «plan des fréquences» qui renseigne sur toutes les fréquences disponibles et leur utilisation réservée à des services spécifiques. Un fichier public appelé «registre des fréquences» renseigne en outre sur les obligations imposées aux utilisateurs des fréquences (p.ex. conditions techniques, durée maximale d'utilisation, etc.). Conformément aux critères objectifs énoncés au plan des fréquences et au registre des

fréquences, le ministre ayant dans ses attributions la gestion des ondes radioélectriques procède à l'octroi des licences. L'unique procédure admise pour l'attribution de licences pour des services mobiles accessibles au public est celle de l'appel public de candidatures, le ministre décidant avant la procédure du mode d'attribution choisi : mise aux enchères ou sélection comparative.

Energie

A été approuvé le projet de loi modifiant la loi du 27 novembre 1973 autorisant la création d'une société anonyme pour l'approvisionnement du Grand-Duché en **gaz naturel**. Depuis sa création en 1973, la société SOTEG S.A. jouit d'un statut fiscal privilégié qui lui a été accordé à l'époque dans l'intérêt économique général afin d'assurer un approvisionnement en gaz naturel du pays aux meilleures conditions économiques possibles. Comme la directive communautaire du 22 juin 1998, transposé en droit national depuis, vise à éliminer toute discrimination entre les différents acteurs du marché, le présent projet de loi a donc pour objet d'abandonner le statut fiscal privilégié de la SOTEG S.A. Le projet de loi permet toutefois à la SOTEG, avant de passer au régime d'imposition de droit commun, de procéder à une réévaluation de son réseau de gaz naturel afin de renseigner celui-ci dans les livres de la société à sa valeur réelle. Cette réévaluation permettrait d'adapter le tarif d'utilisation du réseau de transport sur les coûts réels.

Union européenne

Le Conseil a approuvé l'acquisition par l'Etat d'un terrain de 2,5 ha sur le site de l'ancienne fonderie à Rodange, en vue de l'installation du **futur centre de back-up (Data-Center) de la Commission européenne**. Le projet convient ainsi parfaitement aux objectifs de la décentralisation et facilitera la reconversion d'une friche industrielle. L'Etat se portera également acquéreur de terrains sur le même site en vue de la renaturation de la Chiers.

27 juin 2003

Union européenne

Le Premier ministre a informé les membres du gouvernement sur les résultats du Conseil européen de Thessaloniki des 20 et 21 juin 2003. Les membres du gouvernement ont notamment fait une analyse des points forts et des faiblesses du projet de Constitution européenne tel que finalisé par la Convention sur l'avenir de l'Europe et se sont mis d'accord que le projet de Constitution nécessite des clarifications et un plus de transparence sur certains aspects dans le domaine institutionnel. Le gouvernement attache une telle importance à la future Constitution européenne, qu'il a décidé lors de sa réunion en Conseil d'aujourd'hui, de soumettre la future Constitution à la ratification par la voie d'un **référendum national**, qui aura lieu au courant de l'an 2004. Lors du briefing de presse, le Premier ministre a précisé que ce sera la première fois depuis 1936 que la population décidera par référendum national.

Agriculture

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural Fernand Boden a fait un rapport au Conseil sur les réunions du **Conseil Agriculture et Pêche** de l'Union européenne qui se sont soldées, le 26 juin 2003 à Luxembourg, par un accord sur une réforme en profondeur de la politique agricole commune (PAC), qui va modifier radicalement les modalités de financement du secteur agricole communautaire. La réforme met en place un système de paiement unique direct aux exploitations et conditionne l'octroi des aides à certains critères environnementaux et de sécurité alimentaire. L'idée consiste à couper largement, à partir de 2005, le lien entre les aides directes versées aux agriculteurs et la production (découplage) et de réorienter une partie des aides directes vers le développement rural (modulation).

Transports

Les membres du gouvernement ont adopté le projet de loi autorisant la construction d'une **antenne ferroviaire entre Belval-Sud et Belvaux-Mairie** et modifiant la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire. Le projet de loi

a pour objet l'approbation par le législateur du projet de réalisation d'une antenne ferroviaire partant de la ligne de chemin de fer Pétange – Esch/Alzette à la hauteur de l'arrêt actuel «Belval-Usines» et aboutissant en aval du centre de Belvaux en vue d'assurer la desserte par rail de la friche industrielle revalorisée de Belval-Ouest. Le projet comporte, outre l'antenne ferroviaire, qui sera électrifiée, à double voie et à trois arrêts, un grand parking d'accueil non loin du point de départ de l'antenne.

Le projet prévoit plusieurs phases d'exploitation :

- 1^{re} phase (2005): réalisation du nouvel arrêt Belval-Sud; dès la réalisation de cette phase, l'arrêt Belval-Sud sera desservi à cadence horaire par deux trains classiques et un train-tram.
- 2^e phase (2007-2008): réalisation de l'antenne ferroviaire entre Belval-Sud et Belvaux-Mairie; dans cette phase, les deux autres arrêts de l'antenne Belval-Lycée et Belvaux-Mairie seront connectés au réseau ferré. Sur l'axe Belval-Sud et Belvaux-Mairie circulera un train-tram, renforcé aux heures de pointe par du matériel roulant classique.
- 3^e phase ultérieure: cette phase ne fait pas partie du projet de loi, mais comporte la perspective ultérieure d'un prolongement de l'antenne ferroviaire Belval-Sud et Belvaux-Mairie en direction d'Obercorn par un nouveau tunnel en dessous de Belvaux et de la mise hors service concomitante de l'ancien tracé Belval-Rédange et Belvaux-Soleuvre à travers la localité de Belvaux.

Le financement du projet, dont les coûts s'élèvent à 95,45 millions d'euros, se fera par le biais du Fonds du Rail. L'antenne ferroviaire est conçue afin d'assurer une desserte optimale du site revalorisé de Belval-Ouest par chemin de fer, raccordement qui sera complété par une desserte appropriée du site par les transports publics par route. Ainsi, le projet s'insère dans la stratégie «mobilité.lu», approuvée par le Conseil de gouvernement le 22 mars 2002 sur proposition du ministre des Transports.

Transports

Les membres du gouvernement ont entendu une note du ministre des Transports concernant la mise en place d'une **centrale de mobilité**. L'idée d'installer une centrale de mobilité est prévue dans la

déclaration gouvernementale du 12 août 1999. Elle est reprise et détaillée dans le projet de loi sur les transports publics, déposé le 6 mai 2003 à la Chambre des députés. La centrale de mobilité est un élément majeur de la stratégie «mobilité.lu». Conformément au plan d'action proposé dans le cadre de la stratégie «mobilité.lu» et entamé en janvier 2002, la réorganisation prévue des transports publics doit notamment tenir compte du partage modal de 25 % en faveur des transports publics qu'il s'agit d'atteindre vers 2020. Parmi les idées-clés à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs figure la réalisation d'une centrale de mobilité chargée des fonctions communication et marketing en matière de transports publics. Répartie sur trois étapes successives s'étalant entre automne 2003 et la fin de l'année 2004, la réalisation du projet prévoit la mise au point d'informations sous forme cartographique d'horaires personnalisés, de plans de situation des haltes et arrêts, d'informations tarifaires transfrontalières, de plans de réseaux etc. Des services complémentaires, tel que l'établissement de taxis collectifs, l'organisation du carsharing, l'offre spécifique aux personnes à mobilité réduite, l'information sur les moyens de transports non motorisés, seront mis en place parallèlement. Dans sa réunion du 27 juin 2003, le Conseil de gouvernement a donné son accord de principe pour mettre au point une formule de coopération entre le ministère des Transports, les CFL, la Ville de Luxembourg et le CITA afin que les conditions de fonctionnement d'une telle centrale de mobilité soient garantis avant la fin de 2003.

Education

Les membres du gouvernement ont donné leur accord au projet de loi relatif à la **construction d'un lycée technique et d'un internat à Rédange-sur-Attert**.

L'implantation et la construction d'un lycée technique à Rédange se fondent sur le rapport concernant le plan directeur sectoriel «Lycées». L'analyse démographique à l'horizon de l'an 2010 prenant en compte la répartition de la croissance des effectifs scolaires sur les pôles d'enseignement, identifie un vide scolaire dans la zone de Rédange. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a décidé d'y implanter un nouvel établissement d'enseignement post-primaire.

En concordance avec le plan directeur sectoriel «Lycées», le nouveau lycée comportera le cycle inférieur complet de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique ainsi que toutes les formations commerciales de l'enseignement technique aux cycles moyen et supérieur. Sa capacité optimale se situe entre 1.000 et 1.300 élèves, répartis en 52 classes. Afin d'augmenter l'attrait de ce nouveau lycée dans une région rurale, il sera pourvu d'un internat pour 100 élèves. Le projet de loi stipule que les dépenses occasionnées ne peuvent dépasser le montant de 89,8 millions d'euros.

Les



DISCOURS

Déclaration de politique étrangère 2003 prononcée par la ministre des Affaires étrangères Mme Lydie Polfer

Chambre des députés, Luxembourg
1^{er} avril 2003

Le 1^{er} avril 2003, la Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Lydie Polfer a prononcé, comme chaque année, la traditionnelle déclaration de politique étrangère, à la tribune de la Chambre des députés.

Här President, Dir Dammen an dir Hären,

Dëst ass déi véierte Kéier, dass ech als Ausseminister d'Geleeënheet an d'Eier hunn, hei vrun dëser Chamber d'Prinzipien, d'Objektiver, d'Zukunftsvisionen an d'Erausforderungen vun der lëtzebuenger Aussepolitik esou wéi ech se gesinn an ëmsetzen, duer ze stellen.

Dese Moment ass awer esou speziell, dass et néideg ass onse Débat an den Kontext vum Krich am Irak ze setzen an doräuser probéieren d'Konsequenzen ze zéien fir d'international Relatiounen an natierlech och fir Lëtzebuerg. Well och wann mer de Krich net gewollt hunn, muss mer eis elo mat sengen Ausleefer beschäftegen.

De Krich am Irak hu mir net gewollt...

De Krich am Irak weist op eng dramatesch Aart a Weis wéi eng wichteg Platz d'Aussepolitik an der Gesellschaft anhëlt a wei ëtt ons d'Liewen an Zesummeliewe bestëmmt.

Seit dem Donneschdeg 20^{ten} Mäerz gëtt den Irak bombardéiert a militäresch ënner Kontroll gesat vun enger Koalitioun ugefouert vun Amerika. Dat huet Opfer gefuerdert, esou wuel beim Militär wéi bei der ziviler Bevölkerung. Ech well dëse Moment gebrauchen, fir allen Familljen a Bedeelegten vun den Affer eist Matgefill aus ze drécken. Ech well awer och den Engagement huelen, dass mir als Lëtzebuenger an ech als lëtzebuenger Ausseminister, mat enger ganz grousser Determinatioun alles wëllen machen wat mer kënnen, fir datt esou een leschten Recours op militäresch Interventioun an der Zukunft net méi ubruecht ass fir international Krisen ze regelen. Well Krich ass ëmmer net nëmmen eng Défaite vun der Politik an der Diplomatie, mä haaptsächlech onmosseg Leed, Zerstäerung an Doud.

Dofir ass elo ze hoffen, dat de Krich esou schnell wéi méiglech op en Enn kennt, dat esou mann wéi méiglech Leit hiert Liewe mussen loossen an dat dann de Moment komm ass, wou én Irak kann opgebaut ginn, déen d'Menscherechter respektéiert an déen selwer e respektéierte Partner an der internationaler Gesellschaft ka sinn. D'Uno an d'EU kënnen Hëllef fir dass d'lewschaft vun dem bluddege Bass-Régime kann iwwerwonnen ginn.

Ech hunn der lëtzebuenger Regierung hier Positioun zu der Krise am Irak seit Oktober regelméisseg hei an der Chamber duergestallt, an dofir wéilt ech och hei nëmmen kuerz nach eng Kéier op d'Evenementer vun den leschten Méint a Wochen zeréck kommen fir dass mer trotz den villen Krichsbiller ons nach eng Kéier virun Aen halen, vun wou déi aktuell Situatioun hier kennt:

De Secherheetsrot, den natiirlechen Kader fir Krisen ze léisen.

Wéi am Summer 2002 et ëmmer méi Zeechen goufen, dass der amerikanescher Regierung hier Gedold mam Irak op en Enn géif kommen, huet d'international Communautéit a besonnesch Europa hier ganz lwwerzeegungskraaft gebraucht fir dass déi Fro am natierlechen Kader vum Sécherheetsrot vun de Vereenegten Natiounen géif behandelt ginn. Den 12. September huet dunn den President Bush an der Assemblée zu New York acceptéiert deen Wee ze goen ouni de Gebrauch vun anere Mëttelen auszuschléissen am Fall vun engem Echec. Et gung dunn drëm d'Inspektiounen am Irak erëm un d'Lafen ze kréien iwwert een Mandat vum Sécherheetsrot, an dat an engem verstännegen Zäitraum deen erlaben géif, den Irak mat dësen friddlechen Mëttelen ze entwaffnen an seng Massevernichtungswaffen ze zerstäieren, respektiv d'Zerstéierungen, déi schonns gemaacht waren, wierklech ze dokumentéieren.

Wéi ech den 4^{ten} Oktober zu Washington fir Gespréicher mat der amerikanescher Administratioun war, hat ech d'Geleeënheet selwer dem amerikaneschen Ausseminister eis Positioun duerzeleeën.

Den 8^{ten} November ass dunn eestëmmeg am Sécherheetsrot d'Resolutioun 1441 ugeholl ginn an d'Inspektiounen konnten erëm ufänken. Et war awer aus dem Text kloer eraus ze liesen, dass dëst déi lescht Chance géif sinn fir den Saddam Hussein fir eng friddlech Entwaffnung firzehuelen an dass och falsch oder

onkomplett Deklaratiounen net méi toleréiert géife ginn, an zu seriéisen Konsequenzen, dat heescht zu engem militäreschen Entwaffnen vum Irak, kéinten féieren.

D'Chefinspekteren Blix an El Baradei hunn dunn regelméisseg dem Sécherheetsrot Rapport gemaacht iwwert hier Aarbecht am Irak. Doraus huet sech erweisen, dass den Irak net aktiv genuch kooperéiert huet, mä dass den Régime vun Bagdad och net d'Inspektiounen behënnert huet. Mat der Zäit huet den Drock vun der internationaler Gemeinschaft éischt Resultater bruecht, wéi zum Beispill d'Zerstéierung vun Al Samoud 2 Rakéiten. Parallel dozou hunn Amerika an England Dausende vun Truppen an d'Regioun geschéckt.

Et kann een also wuel soen, dass d'Uno hier Aarbecht gemaacht huet, mä si konnt op emol net méi virun goen. D'Kombinatioun vun den Inspekteren an dem militäreschen Drock hätt kënnen de Wee weisen fir eng friddlech Léisung vum Konflikt. Leider wor keng Koordinatioun tëschent deenen zwee a si sinn zu Konkurrenten ginn.

Fir Amerika, fir England an och fir Spuenien war den 24^{ten} Februar de Moment komm, fir méi kloer drop hin ze weisen, dass d'Zeit vum friddlechen Entwaffnen op en Enn géif kommen. Frankräich, Däitschland a Russland hunn sech deem entgéint gesat an hier Argumenter och dem Sécherheetsrot fir geluecht. D'Regierung hat den 26^{ten} Februar hei an der Chamber gesot, dass si vun deenen Argumenter fir den Inspektiounen méi Zäit ze ginn, iwwerzeegt war a sech weider géif asetzen fir dass et zu engem friddlechen Entwaffnen kéint kommen.

Obschonns nach lescht Kompromësser tëschent deenen zwee Lageren am Sécherheetsrot probéiert ginn sinn, hat een awer domat ze rechnen dass fir de President a fir seng Administratioun d'Affair gelaf wär an de Krich nëmmen nach eng Fro vun der Zäit war. Den Ultimatum deen den 17^{ten} März ausgesprach ginn ass, huet dat nëmmen bestätegt an mir woussten wat leider géif kommen. Kuerz ier dësen Ultimatum ausgelaf ass, huet de Sécherheetsrot nach eng Kéier mam Här Blix iwwert séin Aarbechtspiang an seng Prioritéiten befonnt an Präsenz vum franséschen, däitschen a russeschen Ausseminister ënnert anerem, mä dat sollt néierens méi féieren.

D'lëtzebuurger Regierung huet den 18^{ten} März eng speziell Sitzung gehat an duerno d'Chamber iwwert hier Positioun am Fall vum Krich informéiert.

Ech war frou kenne fest zestellen, dass an der Sitzung iwwert all Fraktiounen eraus eng gemeinsam Analys an eng Ënnerstëtzung fir d'Haltung vun der Regierung do war. Mir waren an sinn eis weiderhin eens, dass den Moment vum allerleschten Recours, dat heescht d'Gräifen no de Waffen net komm war an dass et géifen Méiglechkeeten ginn op Basis vun de leschten Rapporen vun den Inspekteren fir den Irak friddlech ze entwaffnen. Ech war mer och kloer bewosst, dass eng Militäraktioun am Irak Konsequenzen op d'Regioun kéint hunn an op d'Equiliberen tëschent deenen verschiddenen groussen Partner am Golf an am ganze Mëttelen Orient. Op déi Konsequenzen dann elo esou méi Perpsektiven géifen ginn wéi Washington dat ugedeit hat oder méi komplizéiert ginn esou wéi vill Europäer gefaart hunn, dat konnt keen viraussoen, an dofir war de Risiko eben ze grouss fir et drop ukommen ze loossen.

Mir hunn des militäresch Interventioun och net konnt gudd heeschen, well si unilateral décidéiert gouf, ausserhalb vun den multilateralen Institutiounen, déi seit dem Enn vum Zweeten Weltkrich eben just déi Plätzen sollten sinn, wou d'Krisen geregelt sollten ginn.

Während den Diskussiounen an der Uno, an der Nato an och an der Europäescher Unioun ass seit Januar ëmmer erëm probéiert ginn d'Unitéit ze wahren oder erëm ze fannen. Ech selwer hunn mech bei mengen Kollegen Ausseminister ëmmer ërem agesat fir méi Moderatioun, Zesummenaarbecht an Eenegkeet, an ech hunn mech och an deem Sënn un all déi direkt bedeelegt Länner aus dem Sécherheetsrot iwwert hier Ambassadeuren hei zu Lëtzebuerg geriicht fir si zu engem leschten Effort op ze ruffen.

Des Crise huet d'Relatiounen zweschen Amerika an der Uno, Amerika an der EU belascht.

Dat ass net gudd, well et stét vill um Spill a mir musen hëllef de Gruef zwëschen Amerika an der EU ze iwwerbrécken. Well mir brauchen a mir wëllen eng transatlantesch Bezéiung déi op enger gudder Vertrauensbasis opbaut, an déi fir d'Stabilitéit vun der Welt wichteg ass.

D’Fro ass: Wéi brénge mir étt färdeg vun dem Trend ofzelenken déi sech all Dag awer an Amerika ze festege schéngt: déi amerikanesch Souveränitéit integral ze erhalen an ze verteidegen duerch eng ausgesprochen Onofhängegkeet vun de multilaterale Gremien a gestützt op militäresch Mëttelen, déi deene vun dem Rescht vun der Welt bei wäitem iwwerléen sin.

Europa huet sech eigentlech verabschied huet vum Konzept vun der “Muechtpolitik”, an Europa selwer an och iwwer Europa eraus, an dofir op Fridden an Entwécklong gesat duerch den Dialog an Zesummenaarbecht, duerch Gleichgewicht a Kompromess. Amerika denkt do anescht.

Geprägt duerch den Traumatismus déi den 11^{ten} September duergestallt huet, sinn déi Leit an Amerika gestärkt ginn, déi mengen ett wier gudd, jo noutwendeg, dass Amerika sein eegene Wee gét fir seng Interessen a seng Secherheet ze verteidegen.

Lëtzebuerg well déi multilateral Institutiounen stärken.

Dat ass eng Analyse, déi an eisen Aen e Wee ass, den vill Geforen mat sech geng brengen. Vill méi Geforen wéi Firdeeler, vill méi Geforen wéi organiséiert Zesummenschaffen an internationalen Strukturen, déi wuel Konzessiounen verlangen, mä dofir en retour Secherheet an Matthëllef garantéieren.

Letzebuerg lént dofir den Unilateralismus als politesche Programm of.

An den Debatten iwwert den Irak ass vill vun deenen engen an deenen aneren iwwert den Roll an d’Kredibilitéit vun eisen gemeinsamen Institutiounen geschwat ginn.

Hunn si hier Limiten gewisen, hunn si net fonctionnéiert, sin si nach zäitgeméiss? Ass de Multilateralismus nach am Sënn vun eiser Zäit?

Ob déi Froen well ech kloer äntwerten: Jo. Mir brauchen méi wie jee multilateral Gremien, wou mer kennen gemeinsam dofir suergen, dass d’internationalt Recht definéiert a respektéiert gëtt a wou international Regeln a Prozeduren, eis Weeër weisen an d’Zesummenliewen vun groussen a klengen State regelen a fir d’Menscherechter ze secheren a Konfliktsituatiounen beizeléen. Dat ass keen frommen Wonsch, mä et ass an eisem Interessen. E Land wéi Lëtzebuerg brauch

esou Kadren fir wiirtschaftlech, politesch a secherheetsméisseg sech kennen ze entwéckelen. Mir hunn an deenen läschten 50 Joer onse Wuelstand op déi Stabilitéit a Secherheet, déi ons d’EU, d’Nato an Uno gin, opgebaut.

D’Uno ass e wichtegt Instrument fir Krisen ze léisen.

Dofir müssen mir net nëmmen d’Entwécklung vun deesen Institutiounen begleeden, mä mir müssen aktiv un hirer Verstärkung deelhuefen, a virun allem eise konstruktive Beitrag duerch eng engagéiert Mataarbecht leeschten.

Här President,

D’Vereenten Natiounen sinn natierlech déi éischt Platz wou d’st Zesummenschaffen muss statt fannen. Si hunn bewisen, dass énnert hirer Féierung schlëmm Krise konnten verhënnert ginn, an no Krisen eng nei gerecht Uerdnung konnt op gebaut ginn. Ech wéilt do als beschte Beispill den Timor Oriental zitieren. Hei huet d’Uno all Etappen, vun den bilateralen Gesprécher, bis zum Referendum an der intérimairen Administratioun wéi den militäreschen Kontroll no den Ausschreidungen begleitet. Den neien Stat ass schlussendlech den 27^{ten} September 2002 Member vun der Uno ginn.

Och am Afganistan mécht d’Uno net nëmmen humanitär Aarbecht an Opbau, mä si ënnerstëtzt och ganz aktiv d’Préparatiounen vun der mise en place vun der neier Administratioun an bereed z.B. d’Wahlen fir 2004 an d’Ausschaffen vun enger neier Verfassung fir. D’Secherheet vun der Hauptstadt Kabul an hire Vieruerter ass dank der ISAF garantéiert.

Méi no bei eis am Balkan wor d’Uno présent fir a Bosnien eng gewëssen Normalitéit z.B. an dem Fonctionnement vun der Police ze schafen. An der Fréierer Jugoslawescher Republik vun Mazedonien hunn d’Vereenten Natiounen schlëmmer Ausschreidungen tëschen deene verschiddeenen Volleksgruppen verhënnert. De Kosovo gëtt haut nach ënner Mandat vun der Uno administréiert, ouni dat sécher grave Konfrontatiounen statt fonnt hätten.

Dat ass wuel net alles perfekt, mä et sinn awer ganz konkret Schrëtter déi ouni d’aktiv Ingérence vun der Uno an hiren verschiddeenen Agencen net méiglech gewiescht wäeren. Lëtzebuerg huet natierlech an de Limiten vun sengen Méiglechkeeten sech un deesen

Efforten bedeelegt. Esou hunn mer ënner anerem d'Ausbildung vun de Polizisten am Afganistan mat finanzéiert. Mir schecken och am Kader vun der ISAF III militäresch Personal an den Afghanistan fir zesummen an engem belschen Kontingent den Hollänner an Däitschen ze hëllefen den Flughafen vu Kabul ze sächeren.

Duerch eis erhéichten Entwécklungshëllef kréien mer och eng aner Roll an den Agencen vun der Uno, wéi z. B. am Pnud, am Fnuap oder och bei Unicef. Mir hunn hei aktiv matgeholf als temporaire Member vun den Verwaltungsréit fir des Agencen méi efficace ze machen. Well Entwécklungspolitik gehéiert och op hier Manéier zur Krisenpreventioun.

Et ginn natierlech och vill Beispiller wou d'Resultat vun der Uno hirem Apport manner kloer ass oder carrément d'Ziel net konnt erreicht ginn. Deen rezentesten Fall ass leider Zypern. Hei huet de Generalsekretär vun der Uno Joeren lang probéiert d'Partien méi no zesummen ze bréngen an och e Projet vum Reglement am November 2002 op den Dësch geluecht fir dass déi zwou Communautéiten sech kéinten eeneegen, ier Zypern Member an der europäescher Unioun géif ginn. De Koffi Annan huet bis zum leschten Moment gekämpft fir dëst Ziel ze erreechen, mä hien huet missen den 10^{ten} März zu Den Haag fest stellen, dass d'Parteien net prett waren fir deen leschten historesche Schrëtt ze machen. D'Republik Zypern ënnerschreift elo den 16^{ten} Abrëll zu Athen de Beitrittsvertrag zur Europäescher Unioun an d'Tirkesch Partie vun der Insel kann net dobäi sinn. Dat weist, dass d'Uno zwar hëllefen kann an d'Parteien op de Wee bréngen kann, mä dass d'Resultat ëmmer vun dem politeschen Wellen vun den Acteuren ofhänkt.

Dat selwecht gëllt fir de Mëttleren Orient, wou d'international Gemeinschaft onfäeg ass, trotz ville Beméiungen, de Konflikt tëschent Israel an de Palästinenser beizeléeen. Et ass dofir bluttnéideg dass de Fahrplang vum Quartett virun gedriwwen gëtt, ouni Retard a mat engem neien Elan fir dass 2005 zwee Staten friddlech niewenenaner a matenaner liewe kënnen.

Terrorismus an d'Proliféierung vu Waffen kennt keng Grenzen. D'Gefor, déi vun hinnen ausgët, muss weltwäit bekämpft ginn an zwar am Kader vun der Uno. Séit dem 11^{ten} September schaffe mir op Grond vun enger Rei vu Resolutiounen nach méi eng zesumme

fir gemeinsam géint den Terrorismus virzegoen, an dat ënner anerem fir dass kén Finanzement un terroristeschen Organisatiounen ka goen. Solidaresch mat Amerika huet Lëtzebuerg och eng bilateral Coopératioun an dem Beräich. Wat Nuklearproliféierung ubelaangt, esou stellt Nord-Korea eng besonnesch Erausforderung un d'international Gemeinschaft an un de Sécherheetsrot. D'international Engagementer mussen agehal ginn, well et gët em d'Sécherheet vun eis all.

D'CPI, e grouse Schrëtt fir daat internationalt Recht.

De Fortschrëtt an den internationale Relatiounen hängt och der Weiderentwécklung vum internationale Recht of, an natierlech vum Wellen dat och ze applizéieren. An dem Beräich ass d'Schaffen vun der Cour pénale internationale e ganz grouse Schrëtt no fir. Lëtzebuerg huet als 18^{te} Land de Statut vun Roum ratifizéiert. Ech war frou konten dobäi ze sinn, wéi vrun 3 Wochen zu Den Haag d' Riichtere vun deem Gericht hiren Eed ofgeluecht hunn a Präsenz vum Koffi Annan. Et ass ons konstant Politik fir international Gerichter déi bei Verbrieche géint Mënschheet agesat ginn, ze ënnerstëtzen. Dat ass de Fall gewierscht fir Sierra Leone, fir Rwanda an och fir ex-Jugoslawien. Elo ënnerstëtzen mier natierlech nach an engem erweiderten Moss dat neit Gericht vun Den Haag. Well et kann jo net sinn, dass Verbrieche géint Mënschheet ongestrooft bleiwen. Dat muss eng Regel sinn déi sech op jiddereen applizéiert den sech strofbar mécht. An eisen Gespréicher mat deenen Länner déi nach net Partie vun deem Gericht sinn, setzen mir ons an fir si vun der Wichtigkeet vun dëser Institutioun ze iwuerzeegen .

Eisen Asatz an deem Beräich soll net nëmmen d'internationalt Recht stäerken, mä et ass och en Deel vun eise méi generellen Bestriewen fir d'Menschenrechter ze wërdegen an hire Respekt ze förderen.

Dësen Objektiv verfolge mer esou wuel an internationalen Gremien, wéi an bilateralen Kontakten. Mir hunn eis e Plang ginn fir méi konstant den Haut Commissaire aux droits de l'homme an senger Aarbecht ze ënnerstëtzen. Dat hat ech d'lescht Joer der Madame Robinson virbruecht an ech hunn et dëst Joer konnten deem neien Commissär Viero de Mello bestätegen. Mir hunn et och schonns ugefangen ëmzesetzen duerch eng héijer finanziell Hëllef. D'Aarbecht vum Haut Commissaire ass zentral fir

eng ganz Rei wichteg Themen weider ze bréngen. Esou zum Beispill d'Problematik vum Rassismus. Ech war 2001 zu Durban op der Konferenz iwwert den Rassismus fir mech mat anzesetzen géint all Form vu Rassismus. Dëst ass sécher an allen Gesellschaften e Prinzip deem mer müssen all Dag erëm op een neits grouss Opmierksamkeet ginn. Een anert Thema wat mech besonnesch beschäftegt, ass de Respekt vun den Mënscherechter am Kader vum Kampf géint den Terrorismus. Ech leeën doropper besonneschen Wäert an dëst war och een vun den zentralen Themen vun der lëtzebuenger Présidence vun dem Ministerrot vum Conseil de l'Europe, déi mir vun Mee bis November 2002 haten, a wou heiriwwer Richtlinien ausgeschafft hunn.

De Respekt vun den Mënscherechter gétt och vun der lëtzebuenger Diplomatie an bilateralen Gespréicher mat Respekt fir den Partner, mä mat Entschlossenheet virbruecht. Ech hunn meng Visite am Iran oder déi vrun kuerzem a Kuba och ënnert dësen Aspekt ze setzen an ech hunn mech mat der Opposition oder mat Dissidenten ënnerhalen.

Här President, Dir Dammen an dir Hären,

Am Kader vun der Uno besteet eng ganz komplett Gamme vun Aktivitéiten, un deenen Lëtzebuerg sech aktiv bedeelegt an wou Lëtzebuerg mat schafft fir international Normen duerch ze setzen.

D'Uno muss eng klor Roll am No-Krichs-Irak iwerhuelen.

Déi, déi gemengt hunn, d'Vereenegt Natiounen géifen duerch d'Kris am Irak an duerch d'Oneenegkeet vum Sécherheetsrot hier Relevanz verléieren müssen Onrecht kréien. Méi wéi jee sinn ech der Iwwerzeugung dass d'Uno relevant ass a bleift, an dass hier Moyenen weider gebraucht ginn. Eis Kandidatur fir de Secherheetsrot 2013/2014 ass am dém Kontexte ze gesin, an sie weist dass mir bereed sin eis Responsabilitéiten ze huelen.

Konkret Pläng sinn ausgeschafft ginn vun den Agenzen vun der Uno fir schnell humanitär Hëllef kennen dem irakesche Vollek ze bréngen. An d'Gespréicher sinn schonns weit fir en neie Kader am Sécherheetsrot ze definéieren, wou d'Resolutioun "oil for food" am Interessen vun der Bevëlkerung och erëm uléeft. D'Uno muss awer och e kloeren Roll kréien an der Iwwergangsgestioun an an der Rekonstruktioun vum

Land, an dëst esou bal wéi d'militäresch Aktiounen zu engem Enn komm sinn. Lëtzebuerg stellt eng direkt humanitär Hëllef vun 3,5 Milliounen Euro iwwert den Humanitäre Büro vun der Uno an iwwert den CICR zur Verfügung. Mir wäerten och beim Opbau nom Krich hëllef, sief et duerch international Agenzen déi op der Platz sinn oder mat de lëtzebuenger ONG déi sech wëllen am Irak engagieren.

Här President,

D'Debatten iwwert den Irak hunn och eng aner Institutioun wou Lëtzebuerg een vun den Grënnungsmitgliedern ass, an de Fierdergronn bruecht, d' Nato.

Nei Aufgaben fir méi eng grouss Nato.

Eis transatlantesch Allianz huet am November 2002 op hirem Sommet zu Prag intern um Niveau vun den gemeinsamen Kapazitéiten eng nei Etappe konnt huelen. Och Lëtzebuerg huet hei kloer Engagementer geholl fir seng Responsabilitéit ze huelen a weider Investitiounen ze machen déi am Sënn vun der ganzer moderniséierter Allianz sinn.

Historesch war de Sommet awer, well d'Nato 7 weider Staten aus Zentral- an Osteuropa invitéiert huet fir sech der Allianz un ze schléissen. Et war ergräifend an enger vum kalen Krich besonnesch markéierter Stad ewéi Prag mat ze gesinn, wéi déi dréi baltesch Staten, Estland, Lettland a Litauen, souwuel wéi Slowenien, d'Slowakei, Bulgarien a Rumänien sech fir d'éischte Kéier un den Dësch vun der Allianz setzen konnten. Mir hunn och mat grousser Zefirddenheet gesin, dass d'Relatioun mat Russland eng nei an solid Grondlag kritt huet.

Nom Bäitritt vun Ungarn, der Tschechescher Republik a Polen 1999, war dëst eng natierlech Fortsetzung vum Erweiterungsprozess vun der Nato, mä et huet een et och emfonnt ewéi den Enn vun enger méi donkeler Aera wou Europa nach an zwee gedeelt war. D'Nato huet op eng gewëssen Aart a Weis domat eent vun hiren haaptpoliteschen Zieler friddlech erreecht. Den 26^{ten} März sinn zu Bréissel d'Adhésionsprotokollen mat den 7 Kandidaten ënnerschriwwen ginn. Des ginn der Chamber esou schnell ewéi méiglech ënnerbreet fir dass mer kennen duerch eng rapid Ratificatiounsprozedur weisen, wéi wichteg dëst ons ass. Um nächste Sommet vun der Nato 2004 sinn mer dann zu 26.

De Sommet huet och d'Allianz op nei Pistë gesat wat hire Mandat ubelaangt, ënner anerem wat de Kampf géint den Terrorismus ubelaangt. Des nei Aufgaben däerfen awer net vergiesse loosse, dass d'Nato als peace keeper weider eng wichteg Roll spillt. Am Balkan huet jo sécher d'Uno eng grouss Roll, mä ouni d'Nato wär Villes net méiglech gewierscht. Elo eréischt gëtt d'Natomissioun an der Fréierer Jugoslawescher Republik vun Mazedonien vun enger éischer europäescher Missioun ersat.

Loosse mer eis neischt firmachen, den Irakdossier huet déif Spuren an der Allianz hanner looss. Ech well net nach eng Kéier op all Detailer zeréck kommen, déi mir hei schonns diskutéiert hunn. Et huet mer och net hëllefreich geschéngt iwwer sougenannt aal an nei Europa ze schwätzen, wann een just eben een vereentent Secherheetseuropa grad geschafen huet. Esou Kategorien schafen Divisiounen, woubei mer just den Contraire brauchen.

Den Haptobjektiv vun der Allianz ass an bleift d'kollektiv Verteidigung. Dëst erkläert och woufir mir deenen präventiven Moosnamen zougestëmmt hunn, déi der Tirkei ënnert dem Artikel 4 vum Traité vun Washington zougestanen ginn sinn. Lëtzebuerg huet an wäert och weider all seng Obligatiounen an der Nato erfüllen. An deem net ëmmer einfachen Débat an der Nato gung et net, wéi Verschiddener et gären gehat hätten, em d'Alternativ méi Europa oder méi Amerika. Dat ass e Choix deen keen vun eis esou wëllt akzeptéieren, an deen besonnesch fir d'Kandidatenlänner eng onméiglech Situatioun war an déi och muenech Haltung erkläert huet. Mir wëllen an brauchen déi zwee.

Déi transatlantesch Partnerschaft a Frëndschaft ass essentiel.

Wéinst eiser gemeinsamer Geschicht an eisen Wäerter déi mer oft zesummen no baussen verrieden, kennen Europa an Amerika nëmmen komplementar sinn. Amerika huet eis eis Fräiheet zeréck ginn a vill lëtzebuenger Famillje, jo d'Land ass haut nach dofir dankbar. Och wann mir elo net mat verschiddenen Entscheidungen vun der amerikanescher Administratioun d'accord sinn, stellt dat des fundamental Frëndschaft net an Fro. Als Ausseminister hunn ech drop gehalen all Joer mat mengem amerikanesche Kolleg, fir d'éischt d'Madeleine Albright an duerno de Colin Powell, zesummen ze komme fir eis iwwert all Themen ze ënnerhalen. Nëmme direkt Gespräicher

erlaben engem dat richtegt Gefill fir deem aneren seng Argumenter ze kréien an an engems eis Uleies ze erklären. Meeschtens konnte mir gemeinsam Positiounen feststellen.

Déi nächst Wochen an Méint wäerten eis an den Natoinstanzen bestëmmt nach vrun nei Erausforderungen stellen, och wat d'Situatioun no deser militärescher Interventioun am Irak ubelaangt. Mir wäerten alles drun setzen, dëst mat Sérénitéit a Frëndschaft ze machen an alles machen fir den Zesummenhalt ze erlaben.

D'Europäesch Unioun bleift d'Häerzsteck vun eiser Aussepolitik.

Här President,

D'Europäesch Unioun, d'Häerzsteck vun eiser Aussepolitik, konnt am Irakdossier keng gemeinsam Linn halen. D'Ausseministeren vun deenen 15 haten gemeinsam Positiounen festgeluegt op hirer Sitzung Enn Januar, well mir waren eis jo eens wat d'Analyse vun der Situatioun ubelaangt an wat d'Objektiv soll sinn. De Conseil européen vum 17. Februar huet nach eng Kéier probéiert d'Unitéit ze bewahren. Mir hunn awer keng gemeinsam Linn fonnt wéi et dunn em een gemeinsamen Kalenner gung an an deem Zesammenhang iwwert de Moment wéini militäresch Mëtelen agesat sollten ginn. Déi véier europäesch Memberen aus dem Sécherheetsrot haten kloer zwee verschidden Weeër geholl, an déi woren net méi zesummen ze bréngen.

Et war traureg ze gesinn, dass d'Unioun nach net staark genuch ass, fir eis gemeinsam Interesse geschlossen no baussen ze verrieden. An villäicht huet och grad dëst Amerika an senger Haltung bestärkt. Dëst Beispill, mat all senger Visibilitéit déi et hat, soll awer net vergiessen doen, dass wann Europa gemeinsam Politik mécht, dass et dann och Resultater kritt, op déi een stolz kann sinn. Dëst ass natierlech de Fall mat eiser gemeinsamer Währung, dem Euro, an och an eiser gemeinsamer Aussenhandelspolitik. Hei gëtt Europa net vergiess oder ëmgaangen.

Also sinn dat d'Beispiller déi mer mussen verfolge fir méi efficace an der Aussen- a Sécherheitspolitik ze ginn. Den Haut Représentant huet bewisen dass hien fir Europa d'Kris an ex-Jugoslawien bewältegen konnt. Esou war hien et z.B. den et färdech bruecht

huet fir déi nei Statsstrukturen vun Serbien an Monténégro op Pabeier ze bréngen an vun de Parteien akzeptéiert ze kréien. Hien huet och duerch schein Asatz zu Skopje den Iwwergang zu enger neier Regierung erlaabt. Europa huet schonns eng Aussepolitik am Balkan. Mir hunn selwer Polizisten déi un der europäescher Policemission a Bosnien deelhuele an mir sinn och present wann elo d'Nato duerch eng EU Mission zu Skopje ersat gëtt. D'EU plangt 2004 d'Mission a Bosnien ganz ze iwwerhuelen. Dat sinn alles éischt konkret Zeechen vun eiser gemeinsamer Secherheets – an Verteidigungspolitik fir déi mer eis asetzen.

Et feelt der Europäescher Union an hirer aktueller Aussepolitik heiansdo um gemeinsamen Wellen, oft un genügend Méttelen an ëmmer un verstärkten Strukturen. Een gemeinsamen politeschen Wellen, méi Finanz- an Personalméttelen an besser Strukturen ginn awer net duer, mir mussen och op europäeschem Plang gemeinsam Interessen definéieren.

Den Konvent iwwert d'Zukunft vun Europa dee seit Métt 2002 zesumme kennt ënnert der Présidence vum Giscard d'Estaing soll besser Strukturen a Methoden ausschaffen fir d'europäesch Ausse -an Secherheetspolitik awer och d'gemeinsam Verteidigungspolitik esou ze gestalten, dass, mat dem néidegen politeschen Wellen, Europa een vollwärtigen Acteur op der internationaler politescher Bühne gëtt.

Lëtzebuerg, wäert weiderhin bei de Pionéier vun der europäescher Integratioun sin.

Mir als Lëtzebuurger mussen iwwerall do wou d'europäesch Integratioun weider gefouert gëtt, voll mat an déi Richtung schaffen. Mir hunn eng gewëss Pionéieraarbecht am Kader vun den Schengenaccoren gemaacht, mir hunn all Fortschrëtt an der gemeinsamer Wirtschafts- an Währungsunion aktiv begleet an mir hunn mat un der Entwécklung vun der gemeinsamer Justiz- an Innepolitik geschafft. Et gëtt einfach keng aner Platz fir Lëtzebuerg, wéi am Kär vun deenen Länner ze sinn déi d' Visionen vun Schuman an Monet weider féieren an verdéiwe wëllen.

Lëtzebuerg well méi en engt Zesummeschaffen op alle Sujeten am Konvent, an duerno an der Regierungskonferenz, well méi een staarkt an méi een eeneg Europa ass och an eisem Interessen.

Mir hunn eis dofir och der Initiative vun Belgien, Däitschland an Frankräich ugeschloss fir zesummen ze kucken wéi d'gemeinsam Secherheets- an Verteidigungspolitik kann méi Realitéit um Terrain kréien. Dëst soll eiser Meenong no en aktiven Denkan Aktiounsustouss sinn fir all Membere vun der EU fir eis Ambitiounen déi schonns am Vertrag drann sinn, méi konkret a méi efficace ze gestalten. Fir eis sollen des gemeinsam Aarbechten keen ausschléissen an si sollen sech och net géint een riichten. Si sollen inklusiv an net exklusiv sin.

Här President,

Den Konvent huet virun en bëssen méi wéi engem Joer seng Aarbechten ugefaangen. Iwwert d'Zäit huet sech eng eegen ganz engagéiert Dynamik entwéckelt, déi elo dozou gefouert huet, dass déi Konventionell un engem Projet fir e konstitutionellem Traité schaffen. Déi verschidden Aarbechtsgruppen hunn Rapporten iwwert d'Hapthemen vum Konvent ausgeschafft, wéi z. B. iwwert den Roll vun den nationale Parlamenten, iwwert d'Subsiaritéit oder iwwert d'Aussepolitik, d'Secherheets- an Verteidigungspolitik.

Am Hierscht huet den Präsidium d'Struktur vum Traité virgestallt an elo ginn op Grond vun deenen Rapporten d'Artikelen fir den Traitéprojet fir geluecht. Déi éischt Serie vun Artikelen huet méin wéi 1000 Amendementer provozéiert. D'Lëtzebuurger Memberen am Konvent an och de Représentant vun der Regierung hunn Amendementer iwwerall do virbruecht, wou fonnt ginn ass, dass d'Texter vum Präsidium net zefriddestellend sinn, sief et well hinnen eng gewëssen Zukunftsambitioun gefeelt huet, oder sief et well d'Richtung net deem entsprach huet wat sech erwaart gouf.

Am Ausseministär hunn ech eng speziell Cellule agesat fir d'Aarbechten vum Konvent am Detail ze begleeden. Déi Aarbecht kennt eis dann zu gudd wann mer an der Regierungskonferenz definitiv Stellung huelen mussen iwwert all d'Artikelen a Prozedure vun där neier europäescher Konstitutioun. Ech sinn frou dass mir och mat dëser Chamber eng gudd Zesummenaarbecht hunn. Den Débat den 13^{ten} Februar mat der ofschléissender Motioun huet gewisen, dass mir zu Lëtzebuerg parteieniwergreifend eis eeneg sinn, wéi mir d'Europa vun der Zukunft gesinn.

Wat den institutionelle Kader vun der erweiderter Unioun ubelaangt an d'Aarbechten hei eriwwer am Konvent, hunn mir matt eisen Benelux Partner am Dezember een gemeinsamen Memorandum ausgeschafft mat verschiddenen neien Ideeën. Mir hunn och d'Limiten ugedeit déi dësen Exercice fir eis net dierf iwwerschreiden.

D'Wichtigkeet an d'Erweiterung vun der Méthode communautaire mat der zentraler Roll vun der Kommissioun an natierlech d'Gläichgewicht zwëschen den Institutiounen sinn fir eist Land onëmgänglech. Genau esou ass et fir d'Egalitéit tëschent de Memberstaten, sief et wat d'Kompositioun vun der Kommissioun ugeet oder Présidence vun der Unioun. Et kann net sinn, dass de Conseil européen vun engem Aussestehenden presidéiert gëtt, den dat en plus ganzzäiteg mécht. Dëst bréngt eiser Meenung no en Déséquilibre an eng Duplikatioun vun den Institutiounen. Fir eng besser an méi koordinéiert Aussepolitik géifem mir gären d'Funktounem vum Haut Représentant fir d'Aussen- a Sécherheetspolitik mat deenen vum Kommissär zoustänneg fir Aussepolitik ënnert een gemeinsamen Hutt bréngen, well nëmmen esou Europa séin politesche Wellen an seng Moyenen zesummen gezielt um Terrain besser asetzen kann.

D'Hauptidien vum Benelux Memorandum hunn vill Uklang bei enger ganzer Réi vun Memberstaten an och bei villen Kandidatelänner fonnt. An eiser Roll als aktuell Présidence vum Benelux hunn mir eng Rei Réuniounen am Ausseministär, esou wuel mat den like-minded aus der aktueller Unioun, wéi mat den Kandidatelänner, organiséiert fir een méiglech breeden Appui fir eis gemeinsam Iddien ze dédagéieren. Esou kennen mir am Konvent besser gehéiert ginn. Den Owend ass hei zu Lëtzebuerg een Sommet vun den like-minded en vue vun deenen nächsten Echéancen vun dem Konvent, wéi d'Debatt mam Président Giscard d'Estaing den 16^{ten} Abrëll zu Athen an villäicht den 30^{ten} Juni een speziellen Conseil européen fir d'Aarbechten vum Konvent ofzeschléissen.

Ech ginn och den Aarbechten vun den 6 Grënnungsstaten vun der EU eng ganz grouss Bedeitung, well zesummen sinn mir jo den Dépositaire vun der Traditioun an vun den Idealen vun der Unioun. Et kennt mir drop un eisen Wellen vun Integriatioun an der neier Architektur vum erweiderten Europa ze erhalen an

auszebauen. Meng Gespréicher d'lescht Woch zu Roum hunn mech kloer an deem bestärkt. Am Konvent hunn mir een Roll fir Impulser ze ginn, sief et eenzel oder zesummen.

De Konvent ass gebuer aus der Iwwerzégung d'Europäesch Unioun op déi befirstandend Erweiterung besser virzebereeden, fir ze verhënnern, dass mer an eng Crise de croissance kommen.

Här President,

1993 haten Stats -an Regierungschefen d'Kriterien fir den nächsten Bäitritt fixéiert. Am Dezember 1997 zu Lëtzebuerg hunn mer dunn d'Länner désignéiert déi an deem Prozess eran kommen géifen. Séit deem sinn d'Verhandlungen gelaf an no ganz vill Aarbecht an Kompromessberétschaft war et méiglech am Dezember 2002 erëm zu Kopenhagen mat 10 Kandidatelänner ofzeschléissen. Den 16^{ten} Abrëll dëst Joer ënnerschreiwem mer den Bäitrittsvertrag mat Estland, Lettland, Litauen, Malta, Polen, Slowenien, Slowakei, der Tschechescher Republik, Ungarn an der Republik Zypern. Rumänien an Bulgarien waren nach net prett an hunn een neien Rendez-vous fir 2007 färdech ze ginn.

D'Tirkei huet een kloeren Kalenner festgeluegt kritt, deen eis seet dass mir Enn 2004 op Grund vun engem Rapport vun der europäescher Kommissioun müssen décidéieren op dëst Land d'Kriterien erfëllt an villäicht ënner lëtzebuurger Presidentschaft 2005, d'Beitrittsverhandlungen ufänken kann.

Méi e grousst Europa: eng stark Schicksalsgemeinschaft matt Wuestumschancen fir eis Economie.

D'Europäesch Unioun mécht also een groussen Sprong no fir an erfëllt endlech déi Hoffnungen, déi nom Fall vun der Mauer eis Noperen aus dem aneren Deel vun Europa haten. No esou villen Joeren an no schwierigen Verhandlungen ass heiansdo den Enthusiasmus fir dësen historiesche Bäitritt gedämpft gewierscht. Zu Kopenhagen um Conseil européen den leschten Dezember huet awer keen méi un d'Schwieregkeeten geduecht, wéi mer all zesummen als eng grouss Famill vrun d'Press getrueden sinn.

Och d'Péripétien vun dem Irakdossier dierfen un deem neien europäeschen Zesummewuessen näischt änneren. Mir hunn eng gewollten an lang erwaarten Schicksalsgemeinschaft déi eis zesummen hält. Ech

well alle Kandidatelänner wënschen dass de Referendum iwwert d'Adhësioun un d'EU an fir verschidener och un d'Nato dat gehofftent Resultat bréngt. An Slowenien hat ech selwer d'Méiglechkeet ze erkläre wéi wichteg Europa fir eis, an si mat eis, an deem Europa sinn. Ech freeën mech iwwert d'gudd Resultater vun deem Referendum souwuel zu Malta, wéi och zu Ljubljana.

Wann och déi historiesch an politesch Bedeitung vun der Erweiterung vun der Europäescher Unioun nett héich genuch ageschat kann ginn, an wann och an deem Kontext vun dem doraus erwuessenen wirtschaftlechen Potential ëmmer nees geschwat gëtt, hunn ech dach d'Impressioun dat deen ekonomeschen Aspekt an der Vergaangenheet oft ënnerschätzt ginn ass.

Nach haut schwätzen vill Leit vum Potential vun deenen Exportmäärt esou, als ob dat een Phänomen wier, deen an enger ferner Zukunft géing leien. Eis Geschäftsleit hunn allerdéngs vill méi séier op déi strategesch Ännerungen an Europa reagéiert, och dank - an ech si frou doriwuer- duerch d'Ënnerstëtzung vum lëtzebuergeschen Aussen - an Aussenhandelsministär. Zuelen an eisem Aussenhandel mat deenen betreffenden Länner schwätzen fir sech.

Zënter 1993, dem Joer wou den europäeschen Ban-nemaart an Kraaft getrueden ass an d'Joer wou zu Kopenhagen den Erweiterungsprozess beschloss ginn ass, sinn zum Beispill eis Exporter no Polen an och an d'Tschechesch Republik em 11 mol an d'Luucht gaangen. Am selwechten Zäitraum sinn eis weltwäit Exporter mol net verduebelt ginn. Polen ass haut eisen 12^{ten} Exportmaart. En stellt awer nëmme een Véierel vun deem duer, wat mir no Spuenien verkafen, een Maart vun der selwechter Gréisst. Et ass also nach een groussen Potential do, deen et heescht weider gezielt ze erschléissen.

Meng Iwwerzeegung eis lëtzebuergesch Wirtschaftsmissiounen virun allem an déi Länner am Osten vun Europa ze féieren, huet Friichte gedroen, déi d'Statistiken bestätegen. Zënter dem Summer 1999 hunn ech déi allermeescht vun deenen zukünftege Memberlänner vun der Europäescher Unioun op mannst eng Kéier mat Lëtzebuergeschen Geschäftsleit besicht.

Donieft hunn mir awer och déi ganz grouss Mäart net veroléisseg, well hiren Potential eis ganz Opmierksamkeet fuerdert. Esou ass zum Beispill eisen Handel mat Russland bal verduebelt ginn, deen mat Indien mol fënnf multiplizéiert ginn. Den Handel mat China ass erstaunlecherweis, an obwuel en och em ongeféier 250 % geklommen ass, méi kleng wéi eisen Handel mat der Tschechescher Republik oder Polen!

Eis dréi Nopeschlänner sinn awer nach ëmmer bei wäitem eis gréissten Handelspartner. Hinnen verkafen mir 54 % vun eisen Produkten, an mir kafen méi wéi zwee Drëttel bei hinnen an . Frankräich ass iwwert déi lescht 10 Joer vun deenen dréi eisen dynameschsten Partner. Vun engem schonns héigen Niveau aus huet sech eisen Handel mat eisen franséischen Noperen verduebelt.

Weltwäit gesinn ass den Handel an den Déngschtleeschungen méi séier geklommen wéi an de Gidder. Déi staark Zounam vun den Servicer och zu Lëtzebuerg erkläert sech natierlech duerch den Succès vun der Finanzplaz, mä awer och duerch déi dynamesch Entwécklung vun deenen aneren Servicer. Soumat stellen d'Servicer haut 70 % vun onsen Gesamtexporten duer, wat international gesinn een ganz héichen Prozentsatz ass.

Aktiv astoën fir d'Intérêt'en vun eiser offener Wirtschaft

D'Wichtigkeet vun den Servicer huet mech och dozou bruecht fir den Instrumentarium vun der Ënnerstëtzung vun eisem Aussenhandel ze erweideren, besonnesch fir och den Entreprises aus dem Denschleeschungssektor d'Méiglechkeet ze ginn vun deenen Bäihëllefem ze profitéieren. Soumat besteet elo fir all eis Geschäftsleit, déi am Export aktiv sinn, eng eenzeg Ulafställ, nämlech den Office du Ducroire, wou si Bäihëllefem, Exportversecherungen oder Informatiounen ufroen kënnen. Déi grouss Unzuel vun Demanden vun eisen Entreprises, déi bis elo beim Komitee fir d'Promotioun vun den lëtzebuergeschen Exporter, deen am Kader vum Office du Ducroire funktionéiert, agaange sinn, ënnersträicht d'Noutwendegkeet vun där Reform an den Intérêt vun onsen Exportateuren.

D'Bedeitung vun den Servicer illustréiert och firwat déi aktuell Verhandlungen am Kader vun der Welt-handelsorganisatioun fir eist Land esou wichteg sinn. D'Verhandlungspositioun vun der Europäescher Unioun gëtt am Moment vun der Kommissioun zu

Bréissel, am Zesummespill mat den EU-Länner, definéiert. Ech hunn duerfir gesuergt, datt all ons Interessen an deem Kontext bewahrt ginn, esou wéi ech dat am Débat d'Aktualitéien hei an der Chamber den 19^{ten} Mäerz erkläert hunn.

D'lëtzebuenger Wirtschaft gehéiert zu deenen offensiven an dofir ass all Verhandlungsrönn vum der Welt Handelsorganisatioun, der OMC, fir eis wichteg. Et bréngt ons Accès zu neien Mäert an zur gläicher Zeit Regelen déi Konkurrenzkonditounen um internationalen Maart sécheren.

De Welthandel fir jiddereen méi gerecht maachen.

Am Kader vum Doha Round, dem aktuellen Zyklus vum Verhandlungen an der OMC, gétt den Entwicklungslänner speziell entgéint komm. D'Haaptziel vum dem Doha Round ass et d'Oeffnung vum weltweiten Handel an Aklang ze bréngen mat den Bedürfnissen an Méiglechkeeten vum den Entwicklungslänner. Duerch sein inhärenten Dynamismus kann den weltweiten Handel mat Secherheet zu enger dauerhafter an solider wirtschaftlechen Entwicklung vum den Entwicklungslänner beidroen, emmer virausgesat dat d'Resultater vum Doha Round hier spezifesch Interessen berücksichtegen. Letzebuerg ass dozu determinéiert. Duerfir bedauern ech, datt ett bis elo onméiglech war, trotz deem starken Asatz vum der EU, een Akkord ze finaliséieren, deen et den Entwicklungslänner erméiglecht hätt, Medikamenter géint den AIDS an aner geféierlech Krankheeten zu engem verstännegen Preis zur Verfügung ze stellen. Zou Doha haaten mer dozu een Engagement geholl an een Termin gesat, deen net agehalen ginn ass. Ech hoffen, dat miir do an der allernächsten Zeit nach Progrès réalisieren, well et geet em d'Kredibilitéit vum gesamten Doha Round.

Ech well hei och nach eng Kéier ganz kloer erausträichen, datt et am Doha Round em d'Liberaliséierung vum Handel geet an net em eng Dereglementatioun vum Handel. D'Regierungen behalen d'Recht den Handel och weiderhin ze reglementeieren an Notioun vum Service public ze invokéieren. D'Objektiv vum Doha Round geet dodrems een Kader fir den weltweiten Handel ze schafen, wou national Diskriminatiounen an Wettbewerbsverzerrungen keng Platz méi hunn, an wou Mindeststandaren am sozialen an am environnement Bereich gesat ginn.

Ech hat elo weit ausgehol fir d'europäesch Erweiterung net nemmen an hieren politeschen, mä och an hieren wirtschaftlechen Kontext ze setzen.

Här Président,

Europa bedeid fir ons Letzebuenger, niewent dem Konvent an der Erwierderung, awer och nach eppes wat eis ganz no steet, an zwar d'europäesch Institutionen an Servicen, déi mir stolz sinn hei ze empfänken zenter 50 Joer.

Lëtzebuerg: Sëtz vum europäeschen Institutionen.

Daat kann awer net nëmmen als en Acquis ugekuckt ginn: et bedeit am Géigendeel vill Asatz an eng dynamesch Politique du Siège. Dest ass besonnesch wichteg elo wou d'Europäesch Unioun erweert get an wou mer schnell an efficace mussen eis deenen neien Emstänn upassen.

Déi nei EU zu 25 bedeid méi europäesch Fonktionären zu Lëtzebuerg déi mer hei mussen kennen intégréieren mat hieren Familjen, an engem agreablen Environment an mat Arbechtskonditiounen ennert deenen si frou sinn hei zu Lëtzebuerg ze schaffen. Dofir brauchen mir déi zweet Europaschoul zu Mamer an mir brauchen méi Büroen fir d'Europäesch Kommissioun fir d'Cour an fir d'Parlement.

Eis Siègepolitik muss selbstverständlech d'Erweiterung voll an Betracht zéien, mä si muss firun allem Stabilitéit vum der Präsenz garantéieren an verschidden "pôles d'excellence" zu Lëtzebuerg verstärken, dat heescht besonnesch den juristeschen, den finanziellen an den sprochlechen Volet.

Dës Strategie an eisen Asatz hunn eis an deem Bestriewen an den leschten Méint Succéen abruecht. Letzebuerg konnt als juristeschen an quasi-jurisdictionnelle Hauptstadt vum Europa nach eng Kéier bereichert gin, wéi den 3. März, -no langen Traktatiounen- entscheed ginn ass déi juridictionnel Instanzen vum neien communautären Brevet zu Letzebuerg ze installéieren. Dësen Brevet ass essentiel wann mir den europäeschen Bannemaart vollenden wëllen. Teschend 2007 an 2010 wärten bis zu 100 héich qualifizéiert Juristen sech nei bei der Cour de Justice nidderloossen. Dobei ass nët ze vergiessen, dass sech positiv Retombéen och am Emfeld vum där Juridiktion wärten bemierkbar machen. Am juridictionnelen Bereich haalen mir selbstverständlech och

weiderhin een Aan op d'Entwecklung hin zu engem "Parquet européen".

No baal 2 Joer an am Respekt vun den historesch relevanten Decisioune an der Sëtzfro, sinn de leschten Méideg d'Verhandlungen mat der Europäescher Commissioun iwert eng Restrukturatioun vun eenzelnen vun hiren Servisser op een Enn komm. Ech konnt mam Vizepräsidenten vun der Kommissioun, dem Neill Kinnock deen Dag hei zu Letzebuerg eisen Accord mat engem Bréifwiessel confirméieren.

Dobei haten mer zwou Ambitiounen: éischtens d'Zuel vun den Fonkctionnären vun der Commissioun hei zu Lëtzebuerg ze erhéigen. Dat ass eis kloer gelongen: d'Kommissioun wäert an Zukunft een Minimum vun 3.400 Leit hei beschäftegen. D'Efféen vum Elargissement sinn hei mat Ausnahm vun den Iwwersetzungsengschter nach net abegraff.

Des Zuel ass wichteg, sie bedeit awer net alles. Grad esou wichteg ewéi desen quantitativen Aspekt, war eist zweet Objektiv: d'Autonomie an d'Efficacitéit vun den Servicer déi hei sinn, ze stärken. Dat ass esou wuel am Senn vun dem Personal aus desen Servicen, wéi am Senn vum besseren Fonctionnéieren vun der Commissioun als ganzes.

Mir hunn gekuckt datt d'Rechter vun dem Personal hei zu Lëtzebuerg oofgesechert sinn. Mir hunn eis vir den Erhalt hei um Standuert vun interessanten Aufgaben an essentiellen Domainen vun der europäescher Politik agessaat. D'Generaldirektioun Santé Publique bleiwt enner anerem hei. Och Servisser déi net vun Ufank un an den Propositionen vun Bréissel enthaalen waren, konnten mir zu Letzebuerg dauerhaft festschreiwen. Et ass och ze begréissen, dat méttelfristeg d'Halschend vun den Iwwersetzungsengschter vun der Commissioun hei zu Letzebuerg zentraliséiert gin.

Während deenen Gespréicher woren mer emmer an enkem Kontakt mat eisen Europadeputéierten, grad ewéi ech des Chamber au courant gehaalen hunn. Ech selwer an meng engsten Matarbechter hunn och mat den europäeschen Syndikater hei zu Letzebuerg en regelméissegem Kontakt gehaalen. Esou konnten mer gemeinsam zu desem Succès kommen.

Waat dat europäescht Parlament ubetrefft, hunn ech mech méi ewéi eng Kéier agesaat fir den Respekt

vun den Accord'en, déi vum Premier mat den Präsidenten Haensch an Fontaine ennerschriwen gouffen. Eis Europadeputéierten an och Memberen vun desem Haus hunn mech an denen Démarchen ennerstetzt. Leider gëtt et hei nët nëmmen Positives. Den 11. März huet de Büro vum Parlament beschloss d'Direction Générale IV déi sech em d'Etuden bekëmmert zum groussen Deel vun Letzebuerg op Bréissel ze transféréieren. Daat ass inakzeptabel an ech hunn dat och an engem Bréif dem Präsident vun dem europäeschen Parlament, dem Här Pat Cox, geschriwen. Mir sinn derbei ze iweerpréifen waat fir weider konkret Schrëter mir an desem Dossier wärten ënnerhuelen.

Als Sëtzstaat vun bedeitenden Institutiounen an Servicer vun der Unioun hunn mir awer net nëmmen Rechte, mir hunn och Pflichten géigeniwwer der Unioun, den Memberstaaten an denen Leit, déi hei bei eis liewen an schaffen. Mir huelen des Pflichten an Aufgaben eescht. De Kirchbiereg, de Symbol vun der europäescher Präsenz hei, ass an engem groussen Embau fir dass mer kennen esou schnell ewéi méiglech d'Institutiounen vun der erweiterter Unioun an gudden Konditiounen hei kennen installéieren. D'Koordinatioun vun denen Arbechten ass een groussen Défi, an ech well hei all deenen Administratiounen merci soen fir hieren Asatz, deen eis erlabt eisen Obligatiounen gerecht ze ginn.

Déi europäesch Präsenz dréit zur Visibilitéit vun eisem Land bei an si bereichert eist dagdeglecht Liewen. Dest gëllt natirlech am professionellen Bereich, an et ass och wouer am privaten, kulturellen an sozialen. D'Zesammenliewen mat Noperen aus Nord, Süd, Ost and West gëtt eis Erfahrungen déi mer oft schons net méi als nei gesinn; esou normal ass dat haut fir eis.

Här Président,

Mir hunn also eng ganz Reih Projéen fir d'europäesch Institutiounen zu Letzebuerg. D'EU huet sengerseits grouss Ambitiounen fir eis gemeinsam Zukunft, esou wuel an dem Konvent wéi an der Erweiterung déi am Mee 2004 Realitéit get, wann d'Adhésiounsvertrëg ratifizéiert sin.

De Succès vun eiser Présidence 2005 virbereeden.

Duerno kommen dann am Juni 2004 déi nächst Wahlen fir dat neit erweidert Europaparlament an déi nei erweidert Kommissioun fängt kurz duerno hier Arbecht un.

Den 1^{ten} Januar 2005 huet Letzebuerg dann d'Présidence vum Conseil vun der EU zu 25. Mä schonns firdrun wärten mir d'Présidence vum Eurocorps zu Stroossbuerg teschent Dezember 2003 an Dezember 2004 hunn an vun Mëtt 2004 sinn mir an der Troika vun der EU präsent.

Dat alles gëtt en immens groussen Défi. Letzebuergesch Präsidenschaften an der Vergangenheet hunn sech weisen geloos. Grouss an wichteg Kapitelen vun der europäescher Eenegungsgeschicht sinn ënnert letzebuergescher Fieder geschriwen ginn. D'Laat leit also ganz héisch.

Lossen mer hoffen, dass eis Erfahrung an eisen neidegen Pragmatismus eis hellefen wärten, och des Präsidenz gudd ze méschteren, an dat am Senn vun der europäescher Konstruktioun an domadder och international Letzebuerg positiv an professionel duerstellen. Dat ass déi beschten Image de marque déi mer kennen kréien.

Fir d'Présidence richteg ze préparéieren, hunn mir elo schonns éischt Jaloen gesat. Ech hun virun enger Woch mat eisen multilateralen Ambassadeuren een éischten Tour vun den Echeancen fir 2005 gemacht. En Virberedungsgrupp, den zënter Januar besteet, mecht den kompletten Inventär vun eisen Pflichten, esou wéi mir se am Moment kennen.

Op der Basis vun desem Relevé mussen mir dann an denen eenzelnen Departementer eis Ressources humaines opstocken. Virdrun wëllen mir mat allen Ministären consultéieren an gemeinsam Stratégien an deenen eenzelnen Gebidder ausschaffen. Nierent der thematescher Vierberedung gët et och schonns eng logistesche Cellule déi sech méi konkret em déi materiell Preparatioun këmmert.

Ech well den Aussenministär technologesch an organisationnel resolut an dat 21. Joerhonnert féieren an hunn dofir e groussen Reformprozess op d'Schinn gesat den op Pläng an Etuden vun 2001 zereck gët. D'Strukturen am Arbechtsprozess an d'Methoden fir d'Gestioun vun den Informatiounen ginn iwwerschaaft. Eng performant Vernetzung am Haus an mat eisen Missiounen ass d'Ziel. D'Efforten déi an dësem Haus am Domain vun der Informatiounsgestioun an vun der Informatik gemacht ginn sinn, sinn fir eis och eng Source d'Inspiration. Mir mussen nach méi séier kennen réagéieren an do wou mir am Kontakt mam Bier-

ger sinn, soll d'Qualitéit vun eisem Service nach weider verbessert ginn. Ech sinn iwwerzécht dass den groussen Asatz vun der ganzer Equipe aus dem Ministär des Reform zu engem secheren Succès wäert féieren.

Mir hunn eis och d'Moyen'en ginn fir d'Bild vum Land dobausse besser ze promovéieren an déi Valeuren fir déi mir astinn mat der "image de marque" vun Lëtzebuerg besser ze verknuppen. Mir wëllen méi aktiv ewéi an der Vergaangenheet ons traditionell ekonomesch an gesellschaftlech Ouverture, ons Solidaritéit no bannen an no baussen, den harmonesche Matteneen an enger lëtzebuergescher - an och schonns europäescher Gesellschaft - als Standortvirdeeler vermaarten, an deenen falschen an eesäitegen Clichéen matt deenen mir oft confrontéiert sinn, entgéintriebden.

Mir wëssen awer och datt domat een Effort verbonnen ass, deen sech iwwert laang Joeren erstreckt an deen nie wierklech ofgeschloss ass. Et ass awer en Effort, deen der Méi wäert ass, an deen op Mataarbecht vun enger ganzer Réi vun Intervenanten esou wuel aus den staatlechen ewéi dem privatwirtschaftlechen Beräich ugewisen ass an déi et ze federéieren heescht.

Här President,

D'Présidence gët eng Erausfuederung fir d'Affaires étrangères, fir all déi anere Ministären natierlech och, fir eis Missiounen am Ausland, fir eis ganz Verwaltung, jo fir eist ganz Land. Mir meeschteren se wann mir enk zesummenstinn. Den Apport vun jidferengem gët gebraucht.

Letzebuerg presidéiert als eent vun deenen éischten Länner eng Unioun vun 25 Staaten. Mat enzelnen ware mir schonns an onser langer Geschicht enk verbonnen an fréen eis op déi nei Zesummenarbecht. Mä mir mussen eis, no enger langer Trennung an engem gedeelten Europa, ustrengen des Staaten besser ze verstoen, hiert d'Wiesen ze begreifen an och em d'Verstees-de-mech fir eis Belanger werben. D'Krise am Irak huet och dat extra deitlech gemacht.

Eng verstärkte Letzebuergescher Präsenz an deene Länner ass dofir onerlässlech. Wéi schonns anoncéiert wëlle mir bis Enn 2005 an Polen an an Ungarn direkt präsent sin.

Beim Staatsbesuch am Oktober vum leschte Joer hunn mir eis Missioun an der Tschechescher Republik

opgemaacht, en emotionalen an historischen Moment. Glëcklech Relatiounen an der Vergangeneheet sinn och haut nach eng gudd Basis fir eng dynamesch an effizient Zesummenarbecht.

Letzebuerg muss präsent sinn duerch résident oder net-résident Missiounen an alle Länner vun der EU an an alle Kandidatelänner. Firwat brauchen mir méi wie jee dest Instrument? Kennen mir eis Noperen net gudd genuch? Brauchen mir nach Leit déi eis erklären wéi dat Land, wou si Letzebuerg verrieden, fonctionnéiert?

D'Aentwert op des Froen ass évident. Jo, mir brauchen eisen Reseau vun Ambassaden. An dat fir d'éischt well mir op der Platz professionnel Leit brauchen déi eis Interessen kennen présentéieren an erklären, an wann et néideg ass och verteidegen. Eis Missiounen sinn fir d'Regierung an fir eis Ekonomie den Filter fir aus der énormer Zuel vun Informatiounen, déi eis haut zur Verfügung stinn, dat eraus ze filteren wat fir eis essentiel ass an engem bestemten Moment oder an enger bestimmter Sachlag. Si brengen eis och d'innenpolitesch Sensibilitéit vum Land, wou sie wunnen, méi no an wessen wéini Positiounen un d'Limiten vum politesch Méiglechen stoussen. Dëst Instrument am Ausland ass fir eis ganz Administratioun och een Service provider vun Informatioun an Wessen deen den letzeburger Ministären eng valeur ajoutée an hiren speziellen Dossienéen bringt. D'Missiounen sinn awer och do fir eis Bierger am Ausland ze ennerstetzen. D'Honorarkonsullen vu Letzebuerg an der ganzer Welt stinn och den Letzebuurger zur Verfügung an sie hun eng wichteg Roll fir eist Land ze verrieden. Dofir hunn ech d'Entscheidung getraff, eis Honorarkonsullen a reegelméisseg Ofstänn op Letzebuerg ze invitéieren, fir hinnen d'Geleegenheet ze gin, sech nach besser mat den Erausforderungen, déi op eist Land zoukommen, vertraut ze machen.

En groussen Deel vun deenen verschiddenen Fonctionen vun eisen Ambassaden an Konsullen sinn bei der Présidence 2005 speziell gefuerdert. Dofir brauchen mir Assurancen iwwert eng personal Opstockung vun eisem diplomateschen Réseau.

Ech hunn dest Joer verschidden Punkten manner détailléiert behandelt wéi se et verdengt hätten. Dat betrifft net nemmen eis erfollegräich Présidence vum Conseil de l'Europe vun Mee bis November 2002, mä

och all eis bilateral Aarbecht. An eism Rapport annuel deen deser Chamber virleit, fannt dier des Elementer am Détail.

Ech well dofir stellverriedend fir viles en ganz wichtigen Evenement vum läschten Joer hei zitieren, an zwar de neien UEBl Accord, deen ech den 18^{ten} Dezember zu Bréissel ennerschriwwen hunn. Vun enger Unioun déi hauptsächlech en wirtschaftlechen a monétaire Fundament hat, stellt déi nei UEBl en méi breeden privilégieierten Kader duer deen eng Reihei Secteuren betrifft, an doduerch d'Belge als eisen éischten Partner nach bestärkt.

Här President, Dir Dammen an dir Hären,

An deser Zäit déi geprägt ass vum Krich am Irak, hunn ech et indispensable fonnt mein Discours vun haut ronderem d'Wichtigkeet vun deenen direkt betreffenen internationalen Institutiounen ze zentrieren. D'Europäesch Unioun an déi kommend Présidence sinn eis do natierlech ganz no. Ech wollt och erklären wéi eis Diplomatie schafft an wou. D'Diskussiounen em den Irak hunn jo bewisen, dass diplomatesch Aarbecht essentiel an Krisensituatiounen an dass wann se keng Solutioun brengen, Dramatesches kann passieren.

Mir brauchen eng handlungsfähig an geéente EU, eng partnerschaftlech transatlantesch Allianz, an schlussendlech eng Uno an där all hier Membren zesummen schaffen fir dat internationalt Recht geltend ze machen a fir Kricher ze vermeiden oder Krisen ze beendegen.

Letzebuerg ass e Membre fondateur vun der Uno, der Nato an der EU. Mir gléwen weider un déi Strukturen. Si sin et déi d'Welt an den Angelen halen. Si mussen gestärkt gin an dat verlangt en neien Elan. Letzebuerg wëllt hëllefën dësem Elan de Wé op ze machen.

Mir hun d'Méiglechkeeten an Europa an iwwer Europa eraus, en aktiven Beitrag ze bringen, a mir wëlle, a wärten déi Méiglechkeeten voll ausnotzen.

Déclaration de M. Jean-Claude Juncker lors de la conférence de presse à l'issue de la réunion informelle de sept Etats membres de l'Union européenne qui partagent globalement la même conception de l'Europe

Plateau de Kirchberg, Luxembourg

1^{er} avril 2003

Mesdames et Messieurs,

Les trois pays du Benelux ont adopté – je vous le rappelle – le 4 décembre de l'année passée, un mémorandum sur l'avenir institutionnel de l'Union européenne. Les trois pays du Benelux, pour la première fois d'ailleurs, avaient invité ceux qui ont la même vision de l'avenir de l'Union européenne de se joindre à eux. Les contacts pris et les contacts établis, nous nous sommes vus ce soir, alors que nous avons pour première intention de nous voir la veille du récent Conseil européen à Bruxelles, qui pour des raisons que vous savez n'a pas pu aborder le point de l'ordre du jour «travaux de la Convention».

J'ai lu dans la presse de presque tous les pays que c'est la réunion des «sept nains». C'est une description que j'accepte pour le Grand-duché du Luxembourg, mais que je récusé pour les autres pays qui sont autour de cette table.

Il s'agit, en fait, de la réunion des Etats membres de l'Union européenne qui ont la même vision de l'avenir de l'Union européenne; qui partagent un certain nombre de points de vue; qui dans un débat démocratique ont l'intention d'exprimer ce point de vue, notamment lors de la réunion qu'auront les membres du Conseil européen, le 16 avril prochain à Athènes, avec le président de la Convention européenne; qui voudraient pouvoir discuter avec les membres du Conseil européen un certain nombre de questions.

Par conséquent, il s'agit d'être clair et net dans les réponses que les Etats membres de l'Union européenne peuvent apporter aux interrogations profondes et moins profondes du président de la Convention.

Nous sommes d'accord, c'est une évidence, sur quelques principes généraux:

- oui à la méthode communautaire et à son renforcement,

- oui à l'équilibre inter-institutionnel,
- oui au principe de l'égalité des Etats membres,
- oui à l'extension du vote à majorité qualifiée et concomitamment du pouvoir de co-décision du Parlement.

Sur base de ces principes, et après décision au sein du Benelux, et avec nos quatre amis, nous avons l'intention de barrer la route à tout risque de dérapage intergouvernemental et à ouvrir la voie à une méthode communautaire renforcée.

Ce qui nous amène à penser que l'Europe n'a pas besoin de nouvelles institutions, que l'essentiel consiste dans le contenu des politiques que l'Union européenne est censée appliquer, mais qu'il n'y a aucune raison de doter l'Union européenne telle qu'elle est et telle qu'elle sera – élargie et renforcée – de nouvelles institutions. Nous pensons que dans les nouvelles institutions, que certains ont proposées, réside le risque de voir l'Union européenne glisser dans toute sorte de dérapage à connotation intergouvernementale.

Il y a deux tendances lourdes en Europe, ceux qui acceptent d'une façon consciente ou inconsciente le dérapage intergouvernemental, et ceux, autre tendance lourde, qui sont les artisans et partisans de la méthode communautaire que nous voudrions voir renforcée, puisque nous pensons qu'elle est la seule méthode qui permettra à l'Union européenne de croître à l'avenir, tout en gardant les équilibres qui furent toujours les siens et qui ont fait son succès au cours des dernières décennies.

C'est la raison pour laquelle nous récusons l'idée de voir le Conseil des ministres, qui doit rester une institution importante de l'Union européenne et qui, comme les autres institutions de l'Union européenne, doit être renforcée, voir être présidée par un président élu à l'extérieur du Conseil européen qui devrait présider ce Conseil européen à titre principal, à temps plein.

Nous pensons que cette nouvelle institution comporte le risque éminent de voir s'établir une Commission bis, de faire de la Commission et de son président un secrétaire du président élu du Conseil européen, un assistant du président du Conseil européen, d'affaiblir – en ce faisant – le rôle moteur et le

rôle central de la Commission qui est le gardien de l'intérêt commun de l'Union européenne. Nous voudrions préserver, dans tous ses droits et dans toutes ses virtualités, voire potentialités, la Commission et son président. Nous pensons que l'adjonction ou la superposition d'une telle institution nouvellement créée conduirait à moins de cohérence dans les travaux du Conseil de l'Union européenne.

Par conséquent, nous respectons les principes qui furent toujours ceux de l'Union européenne, et qui sont les nôtres. Nous pensons qu'en principe la présidence semestrielle par rotation devrait rester de mise, même dans une Europe agrandie à 25 ou à 27 pays membres.

Nous pensons, en effet, que le principe de l'égalité des Etats membres est mieux assuré en restant avec la règle qui fut toujours la nôtre. Nous pensons que beaucoup d'arguments sont avancés contre le maintien de ce statu quo, mais nous ne découvrons pas dans les nouvelles propositions des arguments d'une taille telle qu'elle l'emporterait en qualité sur le mérite que revêt la présidence rotative.

Nous sommes d'accord à envisager – comme nous l'avons fait dans le mémorandum du Benelux – quelques amendements, mais en principe nous pensons que la présidence semestrielle rotative devrait rester de vigueur pour éviter ce glissement vers l'intergouvernementalisme, qui trouve une première indication dans une partie des propositions qui ont été faites et qui envisage de faire du secrétaire général du Conseil le président du Conseil affaires générales – éléments à évidence intergouvernementale ou comportant de nouveaux risques de voir l'Europe se déplacer de la méthode communautaire vers la méthode intergouvernementale.

C'est la raison pour laquelle nous pensons que l'Europe n'a pas besoin de cette nouvelle institution dont les contours sont flous, peu déterminés, où on n'a pas pris soin de voir quel peut être le pouvoir d'adjonction de ce président du Conseil éventuellement élu. Par conséquent, tout cela nous paraît être une idée qu'il ne faudrait pas poursuivre.

En ce qui concerne la composition de la Commission, nous pensons tous qu'il faudrait que nous restions au compromis que nous avons trouvé à Nice, c'est-à-dire que la Commission devrait se composer d'un re-

présentant par Etat membre jusqu'à ce que l'Union européenne ait atteint le nombre d'Etats membres équivalent à 27, qu'ensuite il y aurait réduction du nombre des Commissaires en-dessous du nombre des pays membres, mais cette réduction devrait se faire – comme nous l'avons dit à Nice – dans la stricte observation du principe de l'égalité entre les Etats membres. Nous pensons que le Président de la Commission devrait être élu suivant des modalités à convenir par le Parlement européen, et que donc le Conseil européen cantonnerait son rôle à celui qui désignerait le Président du Conseil européen, le vote du Parlement une fois intervenu.

Nous sommes tous en faveur de la création du poste, qui n'est pas une nouvelle institution au sens de traité, d'un ministre des Affaires étrangères européen, qui présiderait le Conseil relations extérieures, qui disposerait d'un pouvoir d'initiative, et qui serait le véritable moteur, ensemble avec les Etats membres, de la politique extérieure de sécurité commune. Ce ministre des Affaires étrangères sera membre de la Commission ou pourra participer aux travaux de la Commission.

Pour les décennies à venir nous pensons que l'instrument de la Convention pourrait être l'élément préparatoire de futures conférences intergouvernementales, et nous voudrions donc reconduire la Convention, c'est-à-dire cette formation tripartite composée de parlementaires européens et nationaux ainsi que les représentants des chefs d'Etat et de gouvernement, s'il s'agit d'apporter des modifications substantielles au traité à venir.

Sur les questions de calendrier, nous restons au scénario sur lequel nous nous étions mis d'accord à plusieurs reprises, c'est-à-dire constater – si ce constat devait se révéler faisable – un consensus au sein de la Convention au cours de l'été de l'année en cours; puis – après une brève interruption des travaux pour permettre aux uns et aux autres de cogiter sur l'ensemble des résultats de la convention – débiter une conférence intergouvernementale au cours des mois d'automne de l'année en cours.

Nous avons pour le reste décidé, comme tel est leur souhait, d'inviter autour d'une table commune, le 16 avril à Athènes, les pays candidats qui partagent la même vision de l'Europe et qui se sentent apparentés aux idées, qui sont celles du Benelux et des Etats

qui se sont associés à nous, pour faire en sorte que l'Europe puisse avancer sur des bases solides, et qui ne sont pas fondamentalement différentes de celles qui furent les nôtres jusqu'à présent.

Voilà en bref le résumé ultra-rapide de ce que nous venons de discuter. (...)

Discours prononcé par le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker lors de la cérémonie de sa nomination au rang académique de docteur honoris causa de l'Université de Bucarest

Bucarest

14 avril 2003

Monsieur le Recteur,
Messieurs les Ambassadeurs,
Madame et Messieurs les Ministres,
Monsieur les Professeurs,
Mesdames et Messieurs les étudiants,
Mesdames et Messieurs,

Il est vrai que lorsqu'on est élevé à la dignité de docteur honoris causa tout dépend du lieu où cet événement intervient. Comme il intervient à Bucarest, je dois vous dire que je ressentirai le jour d'aujourd'hui comme ayant été marqué d'un sceau particulier. Devenir docteur honoris causa, être élevé au grade académique que vous avez bien voulu me conférer, le devenir à Bucarest, pour moi n'est pas un événement neutre, puisque nous nourrissons à l'égard de la Roumanie des sentiments qui sont tout sauf neutres.

Il y a une énorme quantité d'appointances entre la Roumanie et le Luxembourg. Parmi celles qui me paraissent devoir être plus particulièrement soulignées est sans doute celle qu'au 12^e siècle des Luxembourgeois, des agriculteurs, quittèrent leur pays pour s'installer au pied des Carpates. Parmi ces Transylvaniens, beaucoup jusqu'à nos jours – au détour de chaque phrase cela devient perceptible – continuent à parler une langue qui rappelle celle que nous parlons, le luxembourgeois. On la parle, ils sont 60.000 à la parler dans le Meusenerland. Je le dis pour les spécialistes de la géographie locale.

Devenir docteur de vos facultés, des facultés au rayonnement international, me rappelle que la Roumanie et le Luxembourg font partie d'une même ambiance culturelle, d'une même ambiance intellectuelle, très souvent d'une même vision de l'homme. Votre vie intellectuelle et culturelle est restée forte, même pendant les trop longues décennies de plomb, pendant l'application souvent brutale de ce funeste décret de l'histoire qui voulait que l'Europe soit séparée et partagée, scindée à tout jamais.

Les intellectuels roumains ont donné à la culture européenne des apports qui ne cessent d'irriguer la pensée continentale. Vos peintres, vos sculpteurs, vos écrivains du passé et ceux d'aujourd'hui comptent parmi les intellectuels du continent. Je citerai comme exemple Eli Wiesel, d'origine roumaine, ce grand témoin des tragédies du siècle qui vient de se terminer, cet observateur parfois cruel des tragédies déjà visibles, perceptibles du siècle qui vient d'entamer sa route et dont on ne sait pas vers où le conduira la maturité, lorsqu'il l'aura trouvée après avoir quitté ses premiers pas du cillement pubertaire. Eugène Ionesco, qui nous accompagnait lorsque d'autres ont essayé au Luxembourg et à l'étranger de nous former, qui, regardant le monde pensaient voir un bloc opaque, qui l'empêchait de voir ce qu'il y avait à voir et qui l'empêchait de comprendre ce qui d'après lui restait strictement incompréhensible. Parfois en regardant les tendances lourdes de notre époque, je pense à cette phrase qui dans l'œuvre grandiose d'Ionesco traduisait l'incompréhensibilité restante du monde et j'espère que sur ce constat il se trompât lourdement, mais je suis de moins en moins sûr qu'il se trompât vraiment.

J'étais sensible au fait que vous ayez fait référence, Monsieur le Recteur et Monsieur le Vice-président, dans le laudatio que vous avez bien voulu lire sans qu'il s'apparente trop à la nécrologie immédiate, au rôle que j'ai pu avoir dans la construction européenne ces dernières années et au fait qu'il ne vous ait pas échappé que d'autres peuvent me compter parmi les artisans de l'union monétaire. Je ne revendiquerai jamais ce titre sauf pour dire que j'ai toujours considéré que l'unification du continent passait par son intégration monétaire. J'ai toujours pensé que l'union monétaire, demain, serait la mère de tous les rêves

européens et le père de tous les processus européens, qu'elle donnerait à l'Europe ce béton dont ce continent compliqué a besoin pour pouvoir survivre aux défis qu'il trouvera devant lui.

J'étais très sensible au fait que vous ayez mentionné les quelques convictions que j'ai pu avoir, et que j'ai toujours d'ailleurs, en ce qui concerne l'Europe sociale, l'aspect social de l'Europe, qui reste une parcelle déficitaire de la construction européenne à laquelle nous n'apportons pas les soins qu'elle requiert. La politique sociale, ses mouvements, c'est le néant. Tout cela pour vous dire que oui, je me sens honoré de devenir docteur honoris causa de cette université, non seulement pour les raisons que vous avez citées mais aussi pour le fait que vous ayez choisi de faire d'un humble et modeste Premier ministre d'un petit pays de l'Europe occidentale un des docteurs de votre université. Je peux vous dire peut-être, mais puisque vous n'étiez pas diplomatique sur tous les points, qu'il m'est arrivé plus souvent de refuser ce genre d'honneur que de l'accepter et je vais le faire avec plaisir dans cette université, dans cette ville et dans ce pays pour lequel nous nourrissons énormément de sympathies.

Je crois que l'aventure qui est devant nous devra être et sera une aventure commune. Je suis d'ailleurs venu en Roumanie la veille de la signature des traités d'adhésion pour bien marquer que dans notre esprit il n'y a pas de différence, qui serait artificielle à introduire, entre les pays qui mercredi vont signer à Athènes et la Roumanie qui signera plus tard.

Nous vivons à une époque qui reste difficile. Les déchirements à travers le monde sont nombreux. Mais les pays de la vieille et de la nouvelle Europe, les pays fondateurs et les pays membres de l'Union européenne et les pays qui demain et après-demain adhéreront à cette sphère de solidarité que constitue l'Union européenne doivent donner le meilleur d'eux-mêmes pour faire en sorte que les vieux rêves de l'humanité deviennent réalité : faire de cette Europe qui fut séparée en dépit de la volonté des hommes un havre de paix et un modèle pour le monde. C'est la signification que moi je voudrais donner à cette distinction, à cet honneur qui me sont faits.

Gaudeamus igitur.

Allocution du Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion de la signature du traité d'adhésion à l'Union européenne pour 10 nouveaux pays

Athènes

16 avril 2003

A chaque fois que l'Europe nourrit de grandes ambitions, qu'elle les entoure d'un calendrier strict et qu'elle les sert par des institutions fortes, l'Europe est capable des plus grandes réussites et elle est capable d'impressionner le monde.

Lorsque le 7 février 1992, j'ai signé avec d'autres qui sont ici le traité de Maastricht, jamais je n'aurais cru que moins de 10 ans après nous serions douze Etats membres en l'Union européenne à partager la monnaie unique. Lorsque le président du Conseil européen du décembre 1997 à Luxembourg posa les principes de base pour l'élargissement et de l'élargissement au moment de tirer les conclusions, jamais vous n'auriez pensé que moins de six ans plus tard nous serions dix Etats membres à venir et quinze Etats membres actuels pour signer les traités d'adhésion.

Alors je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux Etats membres, rendre hommage à ceux qui, au cours des dernières années, ont guidé les pas et les choix des peuples qui aujourd'hui peuvent signer le traité d'adhésion. Certains sont ici, mais nous avons croisé beaucoup d'hommes et de femmes dont il ne faudrait pas oublier aujourd'hui les mérites. C'est une remarque qui s'adresse non-seulement aux gouvernements, mais bien sûr également à la Commission et au Commissaire qui ont servi cette grande cause.

Je voudrais rendre hommage aux peuples de l'Europe centrale et de l'Europe orientale pour leur courage, mis à épreuve à de maintes reprises, qui avec beaucoup de détermination ont su mener à bon port ce très difficile processus de transformation. Je voudrais, avec beaucoup de chaleur humaine et de complicité sentimentale, saluer ici la Roumanie et la Bulgarie, mues par le même courage, qui seront bientôt des nôtres. Et je saluerais avec respect Chypre et Malte dont l'adhésion permettra à l'Union européenne d'entamer une véritable politique du très grand large.

Cette journée, qui est une bonne journée pour l'Europe, longtemps nous l'aurons en mémoire, et nos générations s'en souviennent avec émotion tel que les générations à venir n'oublient pas de s'en souvenir avec gratitude.

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner en l'honneur de Son Excellence Monsieur le Président de la République d'Estonie et Madame Ingrid Rüütel

Palais grand-ducal, Luxembourg
5 mai 2003

Monsieur le Président,
Chère Madame Rüütel,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Nous nous réjouissons, la Grande-Duchesse, moi-même avec tous mes concitoyens de pouvoir accueillir aujourd'hui pour la première fois à Luxembourg un Chef de l'Etat de l'Estonie.

Monsieur le Président, Madame, soyez les bienvenus chez nous.

Notre rencontre n'aurait pu survenir à un moment plus propice. Elle se déroule à vrai dire sur une toile de fond où bien des acquis hérités du passé appartiennent désormais à l'histoire alors que de nouvelles perspectives s'ébauchent qui feront de l'Estonie et du Luxembourg des partenaires et des alliés.

Pour en arriver là quel long et douloureux chemin!

Nous pouvions légitimement espérer au lendemain de la «Grande Guerre», à Tallin comme à Luxembourg, devenir des acteurs de cette nouvelle Europe d'alors articulée autour de souverainetés reconnues et confirmées dans le cadre de la Société des Nations. Quel leurre! Quelle tragique désillusion!

Deux régimes totalitaires qui avaient pour seule règle la force et la violence, se sont ligüés, et pour ce qui est des trois pays baltes, ont écrasé leurs peuples pour s'attribuer ensuite leurs villes et leurs campagnes.

Ce qu'il me faut souligner dans ce rappel d'histoire, c'est la remise en cause de l'existence même de ces états, de leurs langues, de leurs traditions.

Tout cela nous est fort familier: l'occupation du Luxembourg a engendré des violences similaires et les mêmes humiliations.

Les épreuves subies au cours de ces années ne peuvent être passées sous silence. Au-delà du devoir de mémoire, ne sont-ce pas ces sacrifices qui, en dernière analyse, légitiment encore aujourd'hui notre quête d'être reconnu comme acteur à part entière dans cette Union Européenne désormais élargie à l'ensemble de notre continent.

Monsieur le Président,

Au lendemain du Sommet de l'OTAN qui s'est tenu à Prague à la fin de l'année passée, et de retour du récent Conseil Européen extraordinaire qui vient de se tenir à Athènes, nous savons que nos nations auront désormais des destinées liées.

Qui saurait nier que la démarche engagée avec tant de sagesse par l'Estonie, la Lituanie et la Lettonie ne trouve quelque similitude avec celle engagée avec tant de perspicacité voici 60 ans à Londres et qui a donné naissance au BENELUX.

Qu'il me soit permis à cet endroit de mentionner non sans fierté que c'est sous Présidence luxembourgeoise que l'Estonie s'est qualifiée dans le premier groupe des candidats à l'adhésion à l'Union Européenne.

C'est à l'occasion de ce Conseil Européen de décembre 1997 (quatre-vingt dix-sept) que l'idée de voir un jour se réconcilier l'histoire et la géographie de notre vieux continent - pour reprendre une expression chère à notre Premier Ministre - a trouvé un début de concrétisation.

Il nous faut à présent veiller - et pour ce qui est du Luxembourg en sa qualité de membre fondateur - de ne pas voir remis en cause les acquis essentiels de la construction européenne à la faveur de cet élargissement historique car sans précédent au regard de son ampleur.

Ce qui incontestablement a fait l'originalité des Communautés puis de l'Union Européenne, et partant son attractivité - c'est la méthode communautaire d'une part - et le principe de l'égalité des Etats-membres d'autre part.

La méthode communautaire d'abord: elle est fondée sur le monopole d'impulsion d'une instance supranationale dont les propositions sont adoptées à la

majorité qualifiée. Leur application peut être sanctionnée par une juridiction qui veille au respect de la même règle de droit par tous et dont les décisions s'imposent car directement applicables.

Force est de constater que cette méthode communautaire telle qu'imaginée par les pères fondateurs est révolutionnaire: elle est à vrai dire le contraire de l'intergouvernementalisme et des coopérations inter-étatiques traditionnelles.

Autre acquis majeur: le principe d'égalité des Etats-membres. Quelle que puisse être la taille d'un état, sa place, c'est-à-dire sa représentativité dans toutes les instances de l'Union Européenne, ne saurait être remise en cause.

Un chacun observera du reste qu'au niveau des réalisations importantes du processus communautaire Belges, Néerlandais et Luxembourgeois ne se sont pas distingués pour être des empêcheurs de tourner en rond. Au contraire, grâce au zèle et à l'intelligence de leurs gouvernements successifs comme des hauts fonctionnaires qui les secondaient, les grandes avancées européennes se sont toutes faites sous leurs présidences.

Compte tenu des formidables efforts accomplis par l'Estonie depuis dix ans pour se qualifier comme futur Etat-membre, j'ai la conviction qu'elle agira demain avec une même ambition.

Monsieur le Président,

Nous venons de traverser une période mouvementée. Une guerre vient de se terminer. Il reste que la paix en Irak et au-delà au Proche-Orient reste à construire.

Toutes les énergies seront nécessaires pour que cette partie du monde trouve à son tour la prospérité.

A présent que le régime d'un dictateur a sombré, il nous faut coaliser toutes les opinions qui se sont exprimées et reconstruire un socle commun de dialogue et d'action de part et d'autre de l'Atlantique. Nous pouvons tous y contribuer. Nous avons du reste une obligation de le faire au regard des nouveaux risques et dangers dans le monde.

J'ai la conviction que dans cette démarche aussi l'Estonie et le Luxembourg marcheront main dans la main.

Monsieur le Président, Madame, chers invités,

Conscient de ces nouveaux horizons, je vous demande de lever votre verre et de boire avec moi à la santé du Président de la République d'Estonie et de Madame Rütel, ainsi qu'à l'entente et l'amitié entre les peuples estonien et luxembourgeois dans une Europe désormais réconciliée.

Le ministre de l'Economie M. Henri Grethen à l'occasion de l'ouverture de la 82^e Foire internationale de Luxembourg

Foires internationales de Luxembourg
10 mai 2003

Altesses Royales,

Comme il est de tradition, Vous répondez aujourd'hui encore présents au plus important rendez-vous commercial de l'année dans notre capitale.

Vous continuez ainsi à marquer Votre intérêt et Votre engagement pour la vie économique de notre pays.

Votre présence cette année est d'autant plus significative alors qu'il se confirme que notre économie se meut dans des eaux plus calmes voire quelque peu troublées par le contexte conjoncturel international et par la nécessité d'ajustements structurels.

Vous témoignez ainsi d'une réelle confiance dans la capacité d'ajustement de notre économie et Vous offrez un véritable encouragement aux acteurs économiques de notre pays à prendre les choses en main.

Soyez-en vivement remerciés.

Altesses Royales,
Monsieur le Président,
Monsieur le Député-Maire,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Les craintes que l'économie luxembourgeoise ne fût entrée en récession en 2002 ne se sont pas vérifiées. En début de semaine, le STATEC a publié une première estimation des comptes nationaux de 2002 qui fait conclure à une hausse en volume du Produit Intérieur Brut de 1,1%.

Certes, c'est encore une petite année en termes de croissance économique, comme l'avait été l'année 2001. En outre, il faut noter que les comptes nationaux ne disposent pas encore de tous les éléments d'information nécessaires sur l'année écoulée pour asseoir cet agrégat décisif et nous mettent en garde contre toute interprétation prématurée.

Cependant, tout semble indiquer que la croissance économique en 2002 aura été du même ordre que celle mesurée par EUROSTAT pour l'ensemble de l'UE et même un peu plus favorable que celle de la Zone Euro. Il faut remonter à 1995, année qui avait connu une croissance de 1,3 % du PIB, pour trouver un résultat similaire de l'économie luxembourgeoise.

S'il n'y a pas eu récession, y a-t-il crise? Je pense que non.

Un regard sur l'histoire économique récente de notre pays nous permet d'éclairer la question.

On peut, sur les 20 dernières années, isoler deux périodes marquées par une croissance économique très forte: les années 1986-91 et la période 1997-2000.

La forte croissance des années 1986-91 coïncide avec une reprise de la croissance des économies européennes après 10 années de turbulences prolongées et, après 1989, par le boom économique né de la réunification allemande.

La période 1997-2000 va de pair avec l'essor des marchés boursiers au cours de la 2^e moitié des années '90, dans le sillage du développement de la «nouvelle économie» amorcée aux Etats-Unis et avec l'essor de l'industrie des fonds d'investissements et de la banque privée sur notre place financière.

Entre ces deux périodes, la récession économique américaine avait produit une contraction de l'activité dans les pays de l'Union européenne, contraction à laquelle l'économie luxembourgeoise avait assez bien résisté, notamment grâce à la présence bienfaitrice des services financiers dont les exportations continuaient à afficher des taux de croissance à deux chiffres.

L'éclatement de la bulle spéculative en 2000, aggravé par les tragiques événements de septembre 2001 aux Etats-Unis a mis fin à l'envolée de l'économie mondiale. Au Luxembourg, l'effet fut brutal: d'un rythme

moyen de 8 % au cours de la période 1997-2000, la croissance économique tomba à quelque 1 pourcent en 2001 et 2002.

A l'image de 2001 et à l'inverse de la période 1993-1995, c'est encore le secteur financier qui a tiré vers le bas la croissance en 2002 alors que, après une baisse de 3,8 % en 2001, la valeur ajoutée brute produite dans ce secteur a de nouveau chuté de 2 %, les autres secteurs de l'économie ayant augmenté la leur de 1,3 %.

La faible croissance du PIB freine la progression de l'emploi. Celle-ci passe d'un vigoureux 5,6 % en 2001 à quelque 3 % l'année dernière.

L'emploi résiste donc assez bien et ne décélère que progressivement avec pour conséquence une détérioration significative de la productivité.

Néanmoins, ce ralentissement de la croissance de l'emploi pèse déjà sur le chômage qui a commencé une ascension préoccupante.

En ce qui concerne l'état des finances publiques, le Conseil Ecofin, qui a examiné le programme de stabilité du Grand-Duché lors de sa réunion du 7 mars dernier, a noté leur détérioration considérable alors que le solde budgétaire des administrations publiques est passé de 6,1% du PIB en 2001 à 2,6 % en 2002.

S'il est vrai que le Conseil considère que notre pays continue de satisfaire pleinement aux exigences du pacte de stabilité et de croissance, il faut néanmoins constater que la situation des finances publiques est aujourd'hui moins confortable et que les marges de manœuvre de la politique budgétaire se sont considérablement rétrécies.

La Commission n'a d'ailleurs pas manqué de nous signaler ceci dans ses propositions pour les Grandes Orientations de Politique Economique.

Mais la situation va prévaloir pour l'année en cours, voire également pour 2004. En effet, les prévisionnistes de la conjoncture mondiale semblent écarter l'hypothèse d'une reprise économique spectaculaire.

Ainsi, l'OCDE, qui vient de rendre public ses «Perspectives économiques» fait preuve d'un optimisme prudent, tablant sur une reprise graduelle de l'économie mondiale tout en révisant à la baisse ses prévisions de croissance dans la Zone Euro pour 2003 d'un point de pourcent à 1%.

La Commission européenne emboîte le pas avec un ajustement à la baisse des ses propres prévisions de 0,8 % à 1 % également. Pour 2004, l'OCDE s'attend à une croissance de 2,4 %, la Commission européenne l'estime à 2,3 %.

Les organisations internationales viennent également de publier leurs prévisions de croissance pour notre économie en 2003. L'OCDE table sur un maigre 0,3 %, la Commission l'estime à 1,1 %, le FMI pour sa part, va jusqu'à 1,5 %.

Quant à nos propres prévisions, le STATEC, sur base des informations disponibles du premier trimestre et en gardant inchangées les hypothèses pour le secteur financier, table sur une croissance comprise dans une fourchette de 1,0 à 1,5 %.

Nous revenons donc, après 2001 et 2002, à un niveau de croissance qui se situe autour de la moyenne des pays de l'Union européenne ou de la Zone Euro.

Mesdames, Messieurs,

Peut-on parler de crise généralisée mettant en cause les grands équilibres économiques, financiers et sociaux du pays, appelant des restructurations sectorielles profondes accompagnées de mesures budgétaires pénibles ?

Sans doute que non.

Par contre, il faut constater une rupture.

Une rupture avec les niveaux de croissance économique élevés, alimentant la demande sur le marché du travail et la progression des revenus, le budget de l'Etat, l'investissement public et les allègements de la fiscalité, le progrès social et l'amélioration des rentes de pension, les progrès de la protection de l'environnement et les infrastructures culturelles, bref l'amélioration extraordinaire du niveau de vie général des habitants du pays.

Rupture aussi avec notre capacité à atteindre, année après année et à la faveur du développement d'un seul secteur, le double, voire le triple du taux de croissance économique de nos voisins et principaux partenaires commerciaux.

Rupture enfin, je le crains, avec une situation exceptionnelle sur notre marché du travail caractérisée non seulement par un taux de croissance annuel de l'emploi intérieur de 4 ou 5 pourcents voire plus, mais

aussi par un taux de chômage inférieur de plus de la moitié à celui prévalant dans l'ensemble de l'Europe.

Il est vrai, je le répète, que le marché du travail a assez bien résisté à la faible croissance en 2001 et 2002 avec des taux de croissance de quelque 5,6 % et 3 %, respectivement.

Pourtant, la situation se dégrade rapidement et le STATEC prévoit pour 2003 une hausse du taux de chômage à 3,8 %.

Qui plus est, sur base des évolutions du passé, le STATEC a estimé qu'il faut plus de 3 % de croissance de l'emploi intérieur - soit au moins 4,5 % de croissance réelle du PIB - avant que le chômage ne se mette à baisser à nouveau. Ces seuils ne seront probablement pas atteints en 2003 ni en 2004.

S'ajoute à cela que le partage de l'emploi entre frontaliers et résidents est plus favorable aux premiers qu'aux seconds. Le couple rémunération-qualification, voire la réactivité à des changements paraissent être à l'avantage des frontaliers.

Mesdames, Messieurs,

Le constat étant dressé, comment répondre aux défis posés par cette rupture dans la trajectoire de croissance de notre économie ?

Tout d'abord, pour qu'il n'y ait pas de malentendu, j'estime que notre modèle de croissance, celui du développement durable, intégrant les objectifs de croissance économique qualitative, de progrès social équitable et de protection de l'environnement et des ressources naturelles n'est pas à remettre en cause. Il constitue d'ailleurs le fondement du chapitre économique du programme gouvernemental.

Par contre - et ici je me trouve en parfait accord avec le récent avis du Conseil économique et social sur la situation économique, sociale et financière du pays - il faudra agir de façon pragmatique face aux évolutions macro-économiques et structurelles externes.

Pour faire face, il faut privilégier tantôt les valeurs écologiques, tantôt les valeurs économiques, tantôt les valeurs sociales qui forment le développement durable.

Au risque de répéter ce que j'avais déclaré en octobre dernier à cette même tribune, j'estime avec le CES que dans la situation actuelle de ralentissement de la

croissance, la prédominance dans le triptyque du développement durable doit revenir momentanément au volet économique.

Le concept-clé dans ce rééquilibrage du triptyque du développement durable pour une économie aussi ouverte que la nôtre est aujourd'hui plus que jamais la compétitivité.

Notion vaste et protéiforme, la compétitivité est définie comme la capacité d'une entreprise ou d'une nation à conserver ou à améliorer sa position face à la concurrence des autres unités économiques comparables.

Cette notion s'applique aux entreprises tout comme à un pays dans son ensemble.

C'est également une notion comparative puisqu'elle se réfère au résultat du jeu de la concurrence. Cet aspect est évidemment primordial pour le Grand-Duché. En effet, en l'absence de marché national ou local, la plus grande partie de notre production de biens et de services, doit s'écouler sur les marchés étrangers.

Pour une entreprise, pour une branche d'activités, la compétitivité se traduit par le maintien ou l'accroissement de sa part de marché. Il n'en est pas très différent pour un pays. Pour retrouver le niveau de croissance capable d'alimenter le progrès social et écologique dans un environnement international morose, il faut gagner des parts de marché, améliorer le solde des échanges extérieurs. Pour ce faire, notre compétitivité, celle de nos entreprises doit s'améliorer de façon significative.

Mesdames, Messieurs,

On ne répètera jamais assez que l'essentiel de la croissance économique extraordinaire depuis le milieu des années '80 a reposé sur la capacité de quelques branches d'activités à augmenter leurs exportations, à augmenter leurs parts de marché à l'exportation.

Les entreprises nouvelles, la place financière, les branches des transports et des communications ont joué un rôle moteur de la croissance économique à travers leurs capacités à développer de nouveaux marchés.

Aussi, l'industrie des fonds d'investissements, grâce aux conditions compétitives de la place financière du Luxembourg, a-t-elle pu se hisser au cours des années '90 au premier plan en Europe.

La place financière tout entière s'est développée en centre financier international grâce aux conditions compétitives offertes par notre pays. Sa position internationale se traduit par un excédent important des échanges de services financiers entre notre pays et le reste du monde.

Des branches industrielles toutes entières, à peine existantes avant 1980, telles l'industrie du verre, l'industrie de la transformation du bois ou encore l'industrie de fabrication de supports magnétiques et optiques et l'industrie de la transformation de matières plastiques, ont su gagner une part du marché européen significative grâce à une politique conséquente de diversification économique.

La branche des transports, notamment aériens et celle des communications, sous l'impulsion de la Société Européenne des Satellites, se sont taillées au cours des 15 dernières années la part du lion dans leurs marchés respectifs.

Ces activités motrices ont alimenté et entraîné dans leur sillage un faisceau d'autres branches, telle l'artisanat et le commerce, les services aux entreprises - sécurité, nettoyage, services comptables et juridiques - et j'en passe.

Or, force est de constater qu'une bonne partie de ces branches motrices ont, sinon du plomb dans l'aile, du moins quelques difficultés à garder leur dynamisme expansif, cela en particulier alors que leurs clients, les économies voisines, sont pris dans la tourmente et qu'on n'entrevoit guère de retour imminent aux niveaux de croissance passés.

Mais revenons-en à la compétitivité.

Au-delà des aspects qualitatifs de la compétitivité, tels la nature des produits ou services offerts, les cadres légal, réglementaire et fiscal de l'exploitation d'une entreprise, un facteur-clé de la compétitivité d'une entreprise, d'une économie sont les coûts salariaux unitaires.

Malheureusement, la compétitivité-coût des entreprises luxembourgeoises s'est fortement dégradée au cours des 2 à 3 dernières années sous l'effet d'une baisse de la productivité et d'une hausse des coûts salariaux communs plus importantes que celles observées chez nos principaux partenaires commerciaux. Il en découle une hausse du coût salarial unitaire réel depuis l'année 2000 dépassant de près de 6

points de pourcents la hausse moyenne dans l'Union européenne.

Dans ce contexte, la maîtrise de l'inflation et sa répercussion sur les coûts de production revêtent une importance particulière.

Il est vrai que l'inflation est revenue d'un niveau de 3,2 % en 2000 à 2,1 % en 2002. Mais il est vrai aussi qu'au Luxembourg elle a été, ces dernières années, supérieure à celle de nos principaux voisins, qui sont en même temps nos principaux partenaires commerciaux.

A l'instar des Pays-Bas et de l'Irlande, qui ont connu des tensions inflationnistes encore plus importantes, l'inflation, tout comme les tensions sur le marché du travail, nées des années de très forte croissance, ont poussé les salaires nominaux.

La hausse des salaires a dépassé celle observée chez nos voisins : on en déduit, du moins à court terme, un effet négatif sur notre compétitivité, accentué qui plus est par la baisse de la productivité en 2001 et 2002.

L'inflation au cours des dernières années me paraît d'autant plus préoccupante qu'elle est supérieure à celle de nos partenaires commerciaux.

En outre, alors qu'elle était revenue à un rythme inférieur à 2 % à la mi-2002, nous assistons depuis lors à une nouvelle accélération à un niveau au dessus de 2,5 % en mars dernier sous l'effet des hausses pétrolières. De plus, l'inflation sous-jacente a cessé de baisser.

Heureusement la récente accalmie sur les marchés pétroliers et la faiblesse du dollar ont fait revenir l'indice des prix à la consommation à 2,2 % en taux annuel au mois d'avril, mouvement qui semble se poursuivre en mai.

Toujours est-il qu'un taux d'inflation de 2 %, en période de faiblesse conjoncturelle où les capacités de production sont sous-utilisées, est un taux trop élevé dans la comparaison internationale pour maintenir la compétitivité.

Dans la mesure où l'indexation automatique des salaires n'est pas remise en cause, d'autres leviers seront à actionner pour maintenir et pour améliorer la compétitivité.

Je me répète : au risque d'entrer dans un mouvement de spirale vicieuse, il est impératif de maintenir une relation soutenable entre l'évolution de la productivité et l'évolution à moyen terme du coût du travail.

Je ne plaide évidemment pas pour des réductions salariales. Mais la perte de productivité observée au cours des dernières années doit être rapidement compensée pour éviter une perte durable de compétitivité.

Entre-temps, la modération des prix, la modération salariale et un moratoire sur de nouvelles charges, financières ou autres, imposées aux entreprises, combinés à la nécessaire hausse de la productivité doivent endiguer rapidement le mouvement de perte de compétitivité des dernières années.

Mesdames, Messieurs,

Ces nécessités de court terme ne doivent pas masquer les efforts de politique de compétitivité à long terme.

Le Gouvernement n'a pas attendu la dégradation de la productivité observée ces dernières années pour mettre en place les mesures destinées à la renforcer.

Je pense par exemple aux mesures mises en place dans le domaine de la formation professionnelle continue depuis 1999. Nul doute que la formation professionnelle continue est un facteur d'importance croissante de l'amélioration de la productivité.

Il en est de même de la politique de technologie et d'innovation.

A ce propos et à titre d'exemple, j'ai lancé, il y a deux ans, le projet-pilote «Cluster» qui avait pour ambition d'encourager la formation de grappes d'entreprises autour de thèmes technologiques à caractère générique et de stimuler la fertilisation croisée et la coopération technologique à un niveau élevé, voire de déceler des niches de développement d'activités nouvelles.

Avec le concours de l'agence de l'innovation, une quarantaine d'entreprises se sont ainsi rassemblées autour du thème «traitement et revêtement de surfaces». Ce regroupement a donné lieu à un vif échange et a généré 94 offres de transfert de technologies.

Les résultats sont plus qu'encourageants et j'entends, à l'issue de la phase pilote en été, étendre le programme vers une phase plus opérationnelle, voire de l'ouvrir à d'autres domaines, et le cas échéant, dans un cadre transfrontalier.

Je me réjouis également des résultats de notre politique d'encouragement de la recherche-développement industrielle, facteur croissant de compétitivité et de productivité dans une économie basée de plus en plus sur l'exploitation de connaissances nouvelles. Pas moins de 15 projets pour une dépense totale de près de 75 millions d'euros ont été accompagnés par le Ministère de l'Economie en 2002. Nous récoltons chaque année les fruits de ces efforts sous la forme d'investissements dans des capacités productives nouvelles, permettant le développement et l'exploitation de nouveaux marchés.

Mesdames, Messieurs,

Malgré le renforcement substantiel de ce volet endogène du développement économique que constituent la R&D et la modernisation de nos entreprises et malgré les incontestables succès obtenus, les efforts de diversification dans les branches industrielles et de la technologie doivent continuer à reposer sur l'implantation d'entreprises nouvelles venant de l'étranger.

Je me réjouis du soutien apporté par le Conseil économique et social à l'idée que le maintien et le développement du potentiel de croissance passent par la diversification et par la création d'entreprises nouvelles. C'est une idée que les ministres successifs au gouvernail du Ministère de l'Economie ont épousée sans faille depuis le début des années 1960.

A ce sujet, je vous fais grâce de vous exposer ici-même, dans le détail, les nombreuses missions de promotion et de prospection effectuées ou prévues, souvent d'ailleurs en compagnie du Président d'honneur du «Board of Economic Development», S.A.R. le Prince Guillaume, auquel je voudrais rendre hommage ici pour son engagement et son dévouement exemplaires.

J'aimerais plutôt attirer votre attention sur un aspect de ces missions qui est trop souvent passé sous silence mais qui me paraît primordial.

Je parle de l'impérieuse nécessité de soigner nos relations avec les décideurs au plus haut niveau des maisons-mères des sociétés étrangères déjà implantées au Grand-Duché.

A un moment où l'économie mondiale a du plomb dans l'aile, et où de nombreuses entreprises se voient confrontées à des choix douloureux de restructuration, voire de fermeture de sites, il est absolument

vital de tisser des liens personnels avec les dirigeants d'entreprises présentes au Luxembourg.

Soyez rassurés: je ne suis pas naïf au point de croire que des relations personnelles, fussent-elles empreintes d'estime, voire d'amitié soient à elles seules suffisantes pour gommer des pertes récurrentes ou des carences structurelles.

Le but de ces rencontres au plus haut niveau est d'exposer directement aux dirigeants de ces groupes internationaux les avantages réels dont dispose le Luxembourg et de les assurer de notre soutien et de notre sollicitude. Bref, de faire passer le message que le sort de leurs filiales nous tient à cœur et que nous sommes déterminés à faire tout notre possible pour assurer la pérennité et la prospérité des entreprises établies sur notre sol.

Mais bien évidemment, nous ne nous limitons pas à préserver simplement l'acquis. Bien au contraire. Nos bureaux du BED aux Etats-Unis et en Asie démarchent activement des candidats-investisseurs potentiels alors que les équipes du BED à Luxembourg sillonnent les régions européennes que nous ciblons, tel l'Italie du Nord, les pays nordiques ou encore Israël, régions qui recèlent un tissu dense d'entreprises à haute technologie et à forte valeur ajoutée.

Les résultats de tous ces efforts de prospection à l'étranger et de développement de capacités endogènes sont plus qu'honorables en 2002, proche de niveaux records. Ainsi, l'implantation de 9 entreprises ou activités de production nouvelles ont été décidées pour un investissement de quelque 240 millions d'euros et devant mener à terme à la création de plus de 600 emplois nouveaux. Ces entreprises et activités nouvelles apportent des technologies nouvelles à notre tissu industriel ou améliorent des procédés existants de sorte que leur impact sur la productivité à moyen terme est important.

Malgré ces résultats, comparables à ceux des années de forte croissance, je conviens qu'il faut redoubler d'effort alors qu'un des piliers du développement économique des années '90, en l'occurrence le secteur financier, passe par une phase d'ajustement structurel et semble avoir atteint un degré de maturité sur la base duquel il sera difficile de réaliser des taux de croissance similaires à ceux du passé.

En effet, les moyens à mettre en œuvre ont fortement évolué. Ainsi, par exemple, alors que dans les années '90 encore, des interventions financières ou fiscales alléchantes ont pu motiver tel ou tel investisseur industriel à s'établir ou à étendre ses activités dans notre pays plutôt que dans un autre, ces moyens sont aujourd'hui largement limités sous la contrainte de la politique communautaire de contrôle des aides d'Etat.

Par ailleurs, des aides temporaires aux investissements ou à la création d'emplois ne sont guère des arguments suffisants pour motiver une présence durable d'une entreprise sur un site donné.

La compétitivité d'un site d'implantation avec tous ces aspects, qualitatifs sur le plan de l'accueil et des conditions opérationnelles générales, physique et culturel en ce qui concerne l'accès au marché, enfin quantitatifs en matière de coûts de production, est donc une donnée qui croît en importance alors que les entreprises ont des choix d'implantation toujours accrus dans une Europe élargie et que la concurrence entre sites se renforce.

A côté du potentiel d'innovation qui subsiste dans le secteur financier, l'industrie et les technologies nouvelles continuent à présenter le potentiel de diversification le plus significatif.

Or, il ne s'agit pas seulement de redoubler d'efforts de prospection, il faut aussi réhabiliter l'industrie, la production industrielle, rendre plus aisée son implantation et son développement. Les entreprises de transformation ne génèrent pas seulement des nuisances; bien au contraire, les progrès réalisés par l'industrie dans le domaine de la prévention des nuisances et de la protection de l'environnement dépassent de loin les résultats dans d'autres domaines.

Les entreprises nouvelles créent aussi des emplois - faut-il le rappeler - directement plus de 15.600 au cours des 25 dernières années, indirectement plus du double. Elles contribuent au maintien de nos régimes de protection sociale avantageux. Elles créent des bases fiscales nouvelles avec les résultats desquels nous finançons des services collectifs toujours plus évolués.

Nous avons donc besoin d'une prise de conscience nouvelle de l'intérêt d'une industrie compétitive, solide et diversifiée pour le développement durable.

Cette conscience nouvelle doit aussi nous faire réfléchir sur l'ardeur régulatrice mise à jour ces dernières années par des «autorités» de toutes sortes et qui pèse de plus en plus sur la capacité des entreprises à gérer et à supporter le coût des dispositions à respecter.

Ici encore, notre pays se trouve dans un environnement concurrentiel. Il importe de pratiquer la modération et de faire preuve de pragmatisme dans la mise en œuvre de ces dispositions.

Le renforcement de l'implantation d'entreprises nouvelles va aussi de pair avec des besoins accrus en surfaces de terrains. C'est la raison pour laquelle il importe de prévoir les infrastructures d'accueil nécessaires.

A titre d'exemple, je me propose ainsi de faire acquérir par l'Etat et d'affecter l'entièreté de la friche industrielle dite du «Crassier d'Ehlerange» à des fins d'implantation d'entreprises nouvelles. Ces terrains - on parle d'une superficie brute de quelque 70 hectares - sont appelés à constituer une nouvelle zone industrielle à caractère national. Le moment venu, mes services procéderont aux travaux d'infrastructure et d'aménagement nécessaires.

Il est de mon intention de concerter les démarches successives avec les représentants élus de la Commune de Sanem dans un souci de répondre aux attentes justifiées et légitimes de la population avoisinante en matière de protection de l'environnement naturel et humain.

Mesdames, Messieurs,

Le succès de la politique de développement et de diversification économiques dépend aussi de notre capacité d'accueillir et d'héberger de nouvelles activités économiques à forte valeur ajoutée.

Et contrairement aux affirmations d'aucuns qui feignent le désintéressement et prétendent, sans jamais en fournir les preuves, parler pour une société civile aux contours aussi flous que chimériques, il existe une majorité parmi les représentants élus à la Chambre des Députés pour soutenir le Ministre de l'Economie dans sa politique de développement et de diversification économiques.

Aussi, le Gouvernement entend-il se doter des réserves foncières indispensables pour poursuivre avec

succès sa mission d'assurer également dans le futur une croissance économique réelle alimentant le progrès social et le bien-être matériel, fondements inaltérables de tout épanouissement personnel.

L'axe de la diversification économique par le biais de l'implantation d'entreprises nouvelles sera complété et appuyé par:

- la poursuite et le renforcement des actions visant la stimulation de l'esprit d'entreprise et le développement d'une culture favorable au risque de l'entrepreneur,
- la poursuite de la politique de technologie et d'innovation industrielle épaulée par le développement du concept ECOSTART, centre d'innovation et d'entreprise à Foetz, qui sera complété à moyen terme par un centre d'incubation d'entreprises sur le site de la Cité des Sciences et de l'Innovation à Belval-Ouest,
- la poursuite des efforts de développement du commerce électronique, notamment par la mise en place d'une infrastructure à clé publique pour la signature électronique.

Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

Voilà donc brossé le tableau de la situation économique de notre pays en ce début de 2003, avec ses défis mais aussi des voies et moyens de les relever.

Personnellement, je suis convaincu que nous avons la capacité et les moyens de retrouver une croissance économique plus solide, condition nécessaire à la maîtrise du chômage et du développement durable. Il est certain que cela demande des adaptations de nos comportements, de nos attentes, de nos priorités.

Face au risque d'accuser un retard de compétitivité permanent et d'entrer dans une spirale vicieuse de déclin, il importera de privilégier dans les années à venir la dimension économique du développement durable.

Les progrès social et écologique, l'amélioration continue de notre niveau de vie sont à ce prix!

Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays prononcée par M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, devant la Chambre des députés

Luxembourg
20 mai 2003

Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

Net nëmmen d'Erklärung zur Lag vun der Natioun huet Traditioun. Traditioun huet och d'Reaktioun op d'Deklaratioun iwwert d'Natioun. Déi eng fanne se schwach a fad, déi aner fanne se kräfteg a säfteg. Dat ass esou.

D'Erklärung zur Lag vum Land ass keng Erklärung vum Staatsminister am eegenen Numm, eng perséinlech Aarbecht wuel mee keng perséinlech Erklärung. Et ass eng Team-Deklaratioun, keen Egotrip. Et ass keng Repetitioun vun deem wat d'Ministeren an d'Deputéierten déi läschet zwielf Méint gesot a gemaach hunn, et ass eng Konzentratioun op d'Substanz vun deem wat ass a vun deem wat kënn. Dofir gëtt och net alles ugeschwat. Wien alles uschwätzt huet herno näischt gesot. Awer och zu deem wat net ugesprach gëtt wier viles ze soen. Mee seet een zu allem eppes, da kënn ee liicht un d'Schwätzen. Dofir feelt mir d'Zäit an iech d'Gedold.

Egal wéi: et kënn net esou séier op d'Soen un, obchon d'Politik erkläert an hir national an international Kontexter beienee geréckelt musse ginn. Et kënn virun allem op d'Handelen un: Weises gëllt.

A Weises huet och an deenen zwielf Méint gegollt déi téschent der Erklärung vum Mee vum läschte Joer an der Erklärung vun haut leien.

Vum Mee 2002 op Mee 2003 huet äer Chamber iwwer honnert Gesetzer gestëmmt. Sëcher: net all Gesetzer ware gläichméisseg wichteg. Mee richteg ass: och manner wichteg Gesetzer brauche bei der administrativer Virbereedung a bei der parlamentarescher Nobereedung vill Zäit. An d'Chamber huet am läschte Joer keng Zäit verluer.

Datselwecht zielt fir d'Regierung. Si huet zanter Mee 2002 iwwer honnertdrësseg Gesetzesprojeteën an der Chamber abruecht. Sëcher: net all Projet rappt d'Leit vum Stull.

Mee richteg ass datt d'Leit hei am Land besser sëtze wäerte wann aus deene Projeteë Gesetzer gi sinn.

Déi Gesetzer déi d'Chamber an deene läschten 48 Woche votéiert huet hunn eis politesch a sozial virubuecht.

Nodeem den 1. Januar 2002 d'Kannergeld ëm 1000 Frang pro Kand eropgesat ginn ass goufe Mindestloun, Mindestakommes, d'Renten an d'Pensiounen ëm 3,5 Prozent erhéicht.

Nodeem déi strukturell Verbesserung vum de Renten am Privatsektor eng decidéiert Saach waren gouf de "forfait d'éducation" – déi sougenannte Erzieungspauschal – vun 3000 Frang de Mount agefouert. Déi Mammen déi bis haut fir hir Erzieungsaarbecht keng staatlech Unerkennung kritt hu kréien d'Pauschal réckwierkend op den 1. Juli 2002 ausbezuelt. D'Ausbezueltung leeft etappeweis u well et hu sech 37.500 Mamma gemellt.

D'Neiregelung vun der Invalidérent huet d'Ausscheiden aus dem Berufsliewe geklärt a gétt, falls noutwendeg, no Bilan iwwerkuckt.

Zolidd steierlech Ënnerstëtzungsmoossnahme fir de Wunnengsbau a verbessert Hëllef ronderëm dësen erëm sinn a Kraaft gesat ginn.

D'Gesetzgebung iwwert d'Mindestakommes ass positiv revidéiert, den Détachement vun den Arbeitnehmer nei gestaltet, d'Aarbechtszäit am Hôtellerie- a Restauratiounssektor geregelt an d'Sécherheetsbedingunge bei de Geldtransporter verschäerft ginn.

D'Gehälter vun de Staatsbeamte goufen ugepasst an hire Statut ass moderniséiert ginn.

D'Zouloosungsbestëmmunge fir d'Transportfirmen goufe méi restriktiv konditionéiert.

Déi staatlech Ënnerstëtzung fir d'Weiderbildungskäschte vun de Betriber ass op 14,5 Prozent vun den Investitiounsauslage geklommen, d'Kanner hunn Ombudsfraen an Ombudsmänner kritt, d'Situatioun vun de Chargés de Coursen am „primaire“ an am „préscolaire“ ass stabiliséiert ginn. Zwee Gesetzer hunn de Sekundar- an den technesche Sekundarunterricht esou wéi d'Inspektorat an der Primärschoul frësch ugestrach, d'Privatschoulgesetz gouf ugepasst, een zweet Gebäi fir den technesche Sekundarunterricht zu Esch an eng Annexe vum Lycée

technique du Centre zu Dummeldeng si parlamentaresch decidéiert, deen neie Fënnefjoresprogramm fir de Sport ass votéiert ginn.

Infrastrukturell a strukturell am breede Sënn vum Wuert hu muenech Gesetzer eis e Stéck weiderbuecht: zanter dem Summer hu mer e Gesetz iwwert déi véiert Extenssioun vum Europäesche Geriichtshaff, iwwert eng nei Aérogare um Findel, iwwert den Etablissement public Belval-Ouest an iwwert de grouse Concertssall. Mir hu Gesetzer iwwert d'Rockhal op Belval an iwwert d'Restauratioun vun den dräi Eechelen an der Festung. D'Gesetzer iwwert d'Finanzéierung vum integréierten Zenter fir eeler Leit zu lechternach, zu Mamer an zu Heeschdréf an iwwert d'Fliegeheim zu Dikrech an zu Fréiseng sinn an de Memorial erakomm.

Zanter Mäerz 2003 leeft de siwente Fënnefjoresprogramm am Tourismus, déi komparativ Publizitéit ass geregelt ginn, de Punkteführerschäin ass do, Handelsregëster, Kadaster an Arméiverwaltung si reforméiert ginn, de Konsumenteschutz gouf amelioréiert, an esou virun an esou weider.

Ech fügen derbäi – net fir komplett ze sinn mee als Rappel – datt mer am Februar een neit Wahlgesetz kritt hunn, datt mer de Schutz vun den Date méi sécher gemaach an d'Reperéiere vun den Telekommunikatiounen erschwéiert hunn. D'Gesetz iwwert "marchés publics" gétt dës Woch gestëmmt.

Dësen onkompletten awer impressionnante Reformkalenner vun deene läschten zwielef Méint weist: dës Regierung huet am läschte Joer net nëmme geréiert mee konsequent regéiert. D'Majoritéit déi dës Regierung stäipt ass net entnäipt mee ass hellwakreg.

Dat weist och déi Reformagenda déi d'Regierung der Chamber zanter der Erklärung vum läschte Joer zougeleet huet.

Scho virum Mee d'läscht Joer hate mer ee Gesetzprojet iwwert d'Schafung vun engem "Knoutermann", engem Médiateur abuecht. Dëse Projet un deem bis elo nach all Regierung sech d'Zänn ausgebass huet muss an den nächste Wochen – no gudder parlamentarescher Viraarbecht - gestëmmt ginn. En ännert déi administrativ Relatiounen tëschent dem Bierger an dem Staat. E schaaft Asprochrechter a schäerft d'Asiicht an administrativ Zwäng. 'T ass kee Gesetz géint eis Beamten, et ass ee Gesetz fir ee bessert, e

méi verständnisvollt Matenee vu Verwaltung a Gesellschaft. Mir brauchen dat Gesetz. Grad wéi mer dat neit Pressegesetz brauchen deem säin Dépôt op de 5. Februar vum läschte Joer zréckgeet. De Staatsrot gëtt geschwë säin Avis of. D'Chamber soll et grëndlech præifen, amendéiere wou et néideg schéngt, mee et esou votéieren datt et eppes bréngt. Et ass ee keng modern Demokratie wann een dem Meenungspluralismus mat obregkeetsstaatlechtem Denke vum 19. Jorhonnert begéint. Mir hunn een alt, ee veralt Pressegesetz. Mir brauchen een neit, eent dat an eis Zäit passt. Ee Gesetz dat d'Meenungsfreiheet net mat Suspicioun beleet mee ee Gesetz dat d'Meenungsvielfalt uerdnend begleet. Mir sollen der Press hir Rechter garantéieren an hir hir Pflichte rememoréiere fir datt si keen Eenzelne ka laminéieren. Dat mécht eise Projet. Maacht e séier zum Gesetz wann ech gelifft.

Iwwer 130 Gesetzprojeteën huet d'Regierung zanter Mee 2002 deposéiert, ech hunn et gesot. Si si vun ënnerschiddlecher Bedeitung a kënnen net alleguer opgezielt ginn, mee si sinn all néideg.

Dat gëllt virun allem fir déi gesellschaftspolitesch Projeteën – Neiregelung vum Numm vum Kand, Ofschaafe vum “divorce pour faute”, Organisatioun vum Partenariat fir deem seng steierlech Gläichbehandlung d'Regierung via Amendement de Benefiz vum “abattement extraprofessionnel” fir zwee berufstätég Partner wäert virschloen.

Dat gëllt fir de Gesetzprojet iwwert de Schutz vun den Affer vu Verbriechen déi méi Rechter kréie well se méi Matgefill a Respekt verdéngen.

Dat ass wouer fir de Projet iwwert d'Arichtung vun engem Sëcherheetstrakt fir Jugendlecher déi fir sech selwer oder fir anerer eng Gefor duerstellen.

Dat ass och wouer fir d'Reformprojeteën iwwert d'Kollektivvertragswiesen, d'Solidarekonomie an d'Flegeversëcherung där hir Finanzéierung mer am Géigesaz zum Wirtschafts- a Sozialrot nët no ënne korrigéiere wëlle well mer mengen d'Flegeufuerderunge géifen esou uwuessen datt mer Finanzreserve fir d'Zukunft brauchen.

Wichtig ass den Ausbau vum legislativen Arsenal géint d'Failliten, d'Gesetz iwwert den “droit d'établissement” an d'Hëllef fir de Mëttelstand, d'Ëmännerung vum Gesetz iwwert den elektronischen Handel an d'Schafe vun der Universitéit Lëtzebuerg.

Der Kreatioun vum Wasserschutzamt, dem Gesetz iwwert nohalteg Entwécklung an der Gesetzgebung iwwert de rationalen Energieverbrauch an iwwert d'Produktioun vun erneierbaren Energien kënn eng evident Prioritéit zou.

Den europäeschen Haftbefehl – de Projet ass liicht z'amendéieren – muss kommen, grad ewéi d'Gesetz géint den Terrorismus a seng Finanzéierung. Een aneren och schon deposéierte Regierungsprojet suert de Moment fir vill kontrovers Gespréicher an nuancelos Polemik, dat ass deem iwwert den Hausfriedensbroch, zu Onrecht bekannt als Lex-Greenpeace, zu Onrecht esou bekannt well bei aller spontaner Sympathie fir d'Uleies vun dëser ONG: Greenpeace brauch keen eegent Gesetz, Greenpeace verdéngt keen eegent Gesetz a Greenpeace kritt och keen eegent Gesetz. Wourëms geet et bei dësem Gesetz? Et geet drëms de Concours vun zwou Fräiheetszonen esou z'organiséieren datt se net mateneen an een onléisbare Konflikt geroden. D'Fräiheet fir ze demonstréieren, seng Meinung ze manifestéieren, ze streiken, seng kleng a grouss Suergen hefteg z'artikuléieren ass ze respektéieren an ze garantéieren. D'Fräiheet vun aneren, besonnesch vun um Konflikt net Bedeelegten, fir normal z'existéieren, sech normal ze bewegen an ze schaffe kann zwar marginal vum Exercice vun der éischer Fräiheet betraff gi mee d'äerf net substantielle Schued ënnert hiner Ausübung leiden. De Staat, als Garant vum allgemengen Intresse, muss all Fräiheete schützen, déi eng an déi aner. Dofir muss e senger staatspolitesch noutwendeger Handlungsfähegkeet déi richtig Instrumenter an d'Hand ginn déi e mat Verstand a Gefill gutt doséiert muss asetze kënnen. De Staat kann net neutral, net handlungsonfäheg bleiwe wann dem Duerfbäcker säi Geschäfts- a Produktiounslokal vu Leit besat gëtt déi géint de Stau op der Autobunn protestéieren. An dofir de Bäcker um Baken hënneren. Wann d'Zielrichtung vum geplangte Gesetz stëmmt – nämlech d'Fräiheete mateneen a niewentenee liewen ze loossen – da fanne mer och zesummen ee Wee fir fräiheetlech Zielkonflikter esou ze léisen datt mer dës Zielrichtung net verfeelen. D'Regierung huet keng Maulkuerwabsichten, si wëllt net de permanenten oder och nëmmen de periodeschen demokrateschen Ausnahmestandard. Si wëllt den demokrateschen Normalzustand, dat heescht déi tolerant Co-Applikatioun vun de Grondfräiheeten.

Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

Wann ee sech d'Reformbilanz vun deene läschten zwiefel Méint ukuckt – ech hunn iech d'Realisatioun an Erënnerung geruff – a wann een d'Reformagenda vun deenen nächsten zwiefel Méint virun Ae gesäit – ech hunn déi fäerdeg Regirungspropositiounen genannt – dann drängt sech eng Konklusioon op: dës Regirung, dës Koalitioun an dës Majoritéit realisieren hire Reformprogramm esou datt se e Leeschtungsverglach mat fréiere Regirungen, Koalitiounen a Majoritéiten net ze fäerte brauchen.

D'Koalitiounsparteie stinn – wéi de Bilan weist – net um Ufank vun hire Gemeinsamkeiten. A mir sinn och net un hirem Enn ukomm – wéi d'Agenda weist. Datt de Reformwëllen ongebrach ass, dat beleeeën och d'Projeeteën iwwert d'Volleksinitiativ an de Referendum esou wéi iwwert d'Reform vum Geheimdéngscht déi ech haut deposéiert hunn.

CSV an DP hu sech an hirem Regirungsprogramm fir eng méi partizipativ Demokratie ausgeschwat. Dem ugekënnegten Ausbau vun de biergerleche Matsproocherechter gi mer am Gesetzprojet iwwert d'Volleksinitiativ an de Referendum ee konkreten Ausdrock.

Mir liewen an enger erwuessener Demokratie. Si huet all postpubertär Reflexer verluer. Si ass räif ginn. Mee si behält Defiziter. Déi Defiziter sinn net esou grouss wéi vill Gesellschaftskritiker mengen. Mee si sinn och net esou kleng wéi vill Politiker behaupten.

Ee vun den demokrateschen Defiziter besteet doranner datt an de Matsproochepausen déi téschent zwou Chamberwale leien, d'Leit, d'Bierger d'Gefill hunn, et géifen zukunftsbestëmmend Decisiounen falen déi zwar an hirem Numm geholl ginn, zu deene si awer net gehéiert ginn, geschweigs dann nogelasschert kréien. D'representativ Demokratie, déi an där d'Parlament fir déi decidéiert déi et gewielt hunn, gehéiert trotz Kritik net zum alen Eisen. Si bleiwt eng Decisiounsfabrik an ee Gestionsstellwierk déi een net lichterfäerdeg ofschreiwe soll, esou wéi een eppes ofschreiw wat ëmmer manner Wäert kritt. D'representativ Demokratie huet Wäert a mir schafe s'och net of. Mee mir menge si bräicht vun Zäit zu Zäit, wa se viru grousser Kräizunge steet, de Korrektiv vun der direkter Wuertmeldung vum Vollekssouverän.

Dofir mécht d'Regirung dräi Virschléi.

Mir proposéieren d'Aféierung vun enger legislativer Volleksinitiativ. Wann 10.000 ageschriwe Wieler der Chamber eng schlëselfäerdeg Gesetzpropositioun an engem Beräich dee sech zum Legiferéieren eegent zouleede muss d'Parlament iwwert dës – am Kader vun der normaler legislativer Prozedur – ofstëmmen. Hëllt d'Chamber dës Propositioun un, da gëtt aus hir e Gesetz. Refuséiert d'Chamber dës Propositioun an éischer Lektüre, da kënne 25.000 ageschriwe Wieler e Referendum iwwert déi ofgelehnte Propositioun froen. Dëse Referendum ass konsultativ, mee et schéngt mer kloer datt d'Parlament an engem zweete Vote deen éischte Vote net bestätegt wann d'Vollek d'Resultat vun dëser éischer parlamentarescher Decisioun ofgelehnt huet.

Mir proposéieren dem Referendum deen eis Konstitutioun haut schon an hirem Artikel 51 Paragraph 7 virgesäit Fleesch op d'Schanken ze ginn. Wann zwee Drëttel vun den Deputéierten decidéieren iwwert ee "projet de loi" zousätzlech nach e Referendum ofzehalen – dat zielt och fir international Verträge – oder d'Vollek iwwert eng Fro vun allgemengem Interesse ze befroen, da muss d'Regirung innerhalb vu sechs Méint e Referendum organiséieren deem säi Resultat d'Chamber zwar net juristeschesch bënnt, deem säi Resultat d'Chamber awer ouni all Zweifel politesch abënnt.

Mir proposéieren d'Aféierung vun der Méiglechkeet vun engem Verfassungsreferendum. Wann d'Chamber een oder méi Verfassungsartikelen ofännert oder neier der Konstitutioun bäisetzt, kënnen ee Véierel vun den Deputéierten oder awer 25.000 ageschriwe Wieler dozou e Referendum froen. Wann d'Vollek iwwer Referendum nee seet zu enger Verfassungsännerung, da kann dës net a Kraaft trieden. De Verfassungsreferendum ass a sengem negative Resultat obligatoresch.

Mir sinn der Meenung datt dës Virschléi fir sech betreuecht keng Revolutioun sinn. Et gëtt se esou oder ähnlech a foffzeg anere Länner. Et geet een ni e Risiko a wann een d'Vollek eescht hëllt: mir hunn net d'Vollek gewielt mee d'Vollek huet eis gewielt. D'Vollek kennt eis a mir kennen d'Vollek well mer aus senger Mëtt kommen. An dofir wësse mer: d'Vollek hätt gären datt mer eis Aarbecht selwer maachen an Decisiounen huelen. Et wëllt téschent de Walen net mat all Fro befaasst ginn iwwert déi mer eis heibanen net eens gi sinn. Et hätt gären datt mer iwwert

eis Kontroversen ofstëmme statt Dealer vun him nozelafen. Ween dem Vollek noleeft dee gesäit et nëmme vun hannen. Mee wann d'Vollek sech ëmdréit an eis an d'Gesicht wëllt kucken, dann däerfe mer sengem Bléck net auswäichen. De Referendum ass kee Spillgezei fir Demagogen a Populisten. Et ass een Instrument dat a grouse Momenter dem Rendez-vous mam Vollek eng souverän Gréisst gëtt.

Och d'Reform vum Geheimdéngscht – wéi de Geheimdéngscht selwer – hu villes mam Vollek a mat senger Souveränitéit ze dinn.

D'Gesetz iwwert de Geheimdéngscht ass iwwer 40 Joer al, et datéiert aus dem Joer 1960. Et muss reforméiert ginn, et hätt scho längst misste reforméiert ginn. Datt et trotz guddem Virsaz an deene läschten zwee Joer net dozou komm ass, dat ass meng Schold. A Schold doru sinn och tragesch international Evenementer – Stéchwuert 11. September – déi eis méi grondlegend Froe wéi brauchbar an operationell Äntwerte ginn hunn.

Ech wëllt iech, ier ech iech soe wat mer iech virschloen, een Aveu maachen: ech hunn esou laang wéi ech politesch denke kann de Geheimdéngschter gréisste Méfiance entgéintbruecht. Oppen Demokratien, ausgewuesse Gesellschaften, duerchsichteg a kollektiv organiséiert an transparent strukturéiert Ensemble brauchen, esou hunn ech mer a menge jonke Joren an och duerno nach gesot, keng Geheimdéngschter. Alles ass op, alles ass zougänglech an näischt brauch geheim a verdeckt ze sinn: dat war ëmmer meng Meenung. Besonnesch am lëtzebuurger Kontext ass déi Meenung mer wéi eng Gewëssheet virkomm. Heiandsdo hunn ech – heiheim an am Ausland – an eescht gemengtem Spaass gesot, d'Tatsaach datt et och zu Lëtzebuerg ee Geheimdéngscht géif gi géif eigentlech beweisen datt ee kee brauch. Ech ginn zou: ech hu mech géiirt. Zanter dem 20. Januar 1995 – deem Dag wou ech Staatsminister gi sinn – weess ech: och hei zu Lëtzebuerg brauche mer ee Geheimdéngscht. Mir brauchen en, net weil eis Sëcherheet a Gefor wier – si ass et definitiv net -, mee well eis Sëcherheet bedroht gëtt: vun Einzelnen, vu Gruppen, vu momentane Konstruktiounen, vu stramm forméierte Strukturen. Fir datt d'Bedrohung net zur Gefor gëtt, fir datt Lëtzebuerg net ee wäisse Fleck an der internationaler Ofwierkette géint virun allem déi terroristesch Erausforderung gëtt, dofir brauche mer ee Geheimdéngscht.

A well mer e brauchen, brauche mer ee performanten, ee kontrollablen an ee kontrolléierte Geheimdéngscht.

D'Performancen, d'Leeschtungsfähegkeet vum Geheimdéngscht wëlle mer duerch d'Preziséiere vu sengem Aktivitéitsperimeter sëcherstellen. E gëtt zoustänneg – wat en ëmmer war – fir d'Spionageofwier, fir de Kampf géint den Terrorismus a fir d'Lutte géint d'Verbredung vun den net konventionelle Waffesystemer an déi Technologien déi mat hinnen zesummenhänken. E gëtt zoustänneg fir de Kampf géint dat organiséiert Verbriechen – awer nëmme esou wäit wéi et mat de virgenannten Aufgaben ze dinn huet. Prinzipiell ass d'Polizei fir de Kampf géint dat organiséiert Verbriechen zoustänneg, si soll dat och bleiwen. Mee de Geheimdéngscht kann – fir mech erkennbar – net aus deem Kampf ausgespaart gi well virun allem den Terrorismus a seng Finanzéierung ganz dacks de Paltong vum organiséierte Verbriechen undinn. Ganz allgemeng bleiwt de Geheimdéngscht zoustänneg fir d'Sëcherheet zu Lëtzebuerg.

Fir seng Aarbecht kënne korrekt ze maache muss ee mat der Polizei zesummeschaffen. Dat neit Gesetz wäert déi Kooperatioun regelen.

Fir efficace ze si brauch en Zougank zu verschidde Datebanken. D'Gesetz wat soll kommen zielt se limitativ op.

De Geheimdéngscht gëtt nëmme da Wichteges gewuer wann e seng Informanten, seng Quelle schützen kann. D'Gesetz wäert kläre wéi dat ze geschéien huet. De Schutz muss zolidd sinn, en däerf net an alle Fäll absolut sinn.

E Geheimdéngscht brauch e Budget, mee de Budget däerf net esou transparent sinn datt déi géint déi mer eis wieren am Memorial noliese kënne wéi mer eis géint se wieren.

De Geheimdéngscht, fir demokratesch kredibel ze sinn an demokratesch viabel ze bleiwen, däerf net nëmme der Autoritéit an der Kontroll vum Staatsminister ënnerstoen, Staatsminister deen aus internationale Verflechtungs- an nationale Responsabilitéitsgrënn eleng fir hien zoustänneg bleiwe muss. E muss och ënner parlamentaresch Kontroll kommen. D'Regierung schléit d'Bestellung vun enger parlamentarescher Kontrollkommissioun vir déi aus de Presidente vun de Chamberfraktioun besteet. Den Direkter vum Geheimdéngscht informéiert dës Kontrollkommissioun iwwer déi allgemeng Aktivitéite vu

sengem Service grad ewéi iwwert d'Zesummenaarbecht mat den auslännesche Noriichtendéngschter. D'Fraktiounspresidente kréien Zougank zu alle geheimdéngschtlech relevanten Informatiounen a Piëcen, mat Ausnahm vun deenen deenen hir Revelatioun d'Informatiounsquellen a Gefor brénge géif. Si kënnen d'Mataarbechter vum Geheimdéngscht zu all Moment an zu all Dossier héieren a befroen. Si kënnen sech bei hirer Kontrollaarbecht vun Experten assistéiere loosse. Si maachen dem Parlament all Joer Rapport a kënnen an dësem Bemierkungen a Rekommandatiounen zu der Aarbecht vum Déngscht presentéieren. De Staatsminister ka si iwwert hir Meinung zum Funktionnement an zum Schaffe vum Geheimdéngscht froen. All sechs Méint gi s'iwwer den Detail vun den Telefonsiwwerwaachungen informéiert déi de Staatsminister ugeuerdnet huet. Zu dësem parlamentaresche Kontrollsystem gehéiert zwéngend d'Dispositioun datt op Geheimnisverrot duerch e Member vun der parlamentarescher Kontrollkommissioun Prisongsstrofen tëschent sechs Méint a fënnf Joer stinn. Dës applizéiert sech schliesslech och fir de Premier.

D'Artikelen vum Code pénal iwwert d'Telefonsiwwerwaachungen déi de Staatsminister unuerdne ka gi liicht geännert. De Staatsminister muss, ier en Telefonsiwwerwaachungen autoriséiert, wéi bis elo den Assentiment vun enger Kommissioun vun dräi héige Magistraten hunn, dem President vun der Cour supérieure de Justice, dem President vun der Cour administrative an dem President vum Tribunal d'Arrondissement vu Lëtzebuerg. D'Telefone kënnen nëmmen ofgelauschtert gi wann déi extern Sëcherheet vum Staat bedroht ass.

Mat dëser Reform huele mer de Geheimdéngscht aus dem Däischteren eraus. Mee mir stellen en net an dat grellt Dageslicht. E gëtt méi transparent, e gëtt parlamentaresch kontrolléiert, mee e bleiwet geheim. D'Sëcherheet vum Land an déi vun eise Partner wëllen dat esou.

Well ech bei der Sëcherheet si well ech nach ee Moment bei der Sëcherheet bleiwen, méi präzis bei der öffentlecher Sëcherheet.

Eis Polizei war an de läschte Wochen a Méint um Plang vun der öffentlecher Sëcherheet méi wéi eemol zolidd gefuerdert.

Hiren Asaz bei der Perquisitioun an den islamistesche Milieuen huet kritesch Wuertmeldungen an der Öffentlechkeet ausgeléist. Dës Perquisitiounen, déi vum Untersuchungsriichter an net vun der Regierung ordonnéiert goufen, waren noutwendeg fir eng Bedrohung ze neutraliséieren déi um Wee war eng reell Gefor fir eis all ze ginn. An deem Geforekontext huet d'Polizei hir Aktioun misse virhuelen. Nëmme wann een d'Gefor kennt déi et gegollt huet auszuschalte versteet een déi fir eist Land aussergewöhnlech Asazmethode fir déi huet mussen optéiert ginn.

Datselwecht war de Fall bei den Arcelor-Demonstratiounen. Datt déi Lécker Stolaarbechter sech géint d'Stolofbaupläng an hirer Géigend wieren an dat zu Lëtzebuerg maachen ass déi normalste Saach vun der Welt. Wiere mer an hirer Plaz gewiescht hätte mer dat och gemaach. Mee dat ass nach laang keng Ursaach fir datt organiséiert Bande vu Kläpper a vu Casseuren ongehënnert hiert Onwiesen op eise Stroossen a Plazen dreiwe kënnen. Lëtzebuerg däerf net zum Treffpunkt vu Krawalltouriste ginn. Wa mat Gewalt gedroht gëtt, wann ee Gewaltbereitschaft mat am Demonstratiounsgepäck huet a wann ee Gewalt och asetzt, dann däerf ee sech net wonneren – a sech och net doriwwer bekloen – wann d'Polizei duerchgräift. Si huet hir Pflicht gemaach a si huet hir schwéier Aarbecht gemeeschtert. Fir dat wat hir u Feler ënnerlaf ass huet si sech entschëllegt. Fir dat wat se gutt gemaach huet verdéngt se Unerkennung a Luef. Anstatt systematesch iwwert d'Police hirzefale wier et gutt sech systematesch an d'Haut vun engem Polizist ze versetzen dee riskéiert zum Krëppel ze gi wann e säin Déngscht mécht. Iwwerhaupt ass mer ronderëm déi Arcelor-Virgäng opgefall datt wann et eescht gëtt eis Debatten eng Tendenz zu radikaler Verflaachung hunn. Datt eis Gewerkschaften, a besonnesch ee vun eise Gewerkschaftspresidente, Verrot un der Aarbechterklass a Solidaritéit mam Grousskapital statt mam Salariat ënnerstallt kréie well se un enger als gewalttätig ugekënnegter Manifestatioun net wëllen deelhuele ass ee staarkt Stéck. Ech hat op jiddefall Verständnis fir d'Absenz vun eise Gewerkschaften. Hir Präsenz hätt der Gewerkschaftsbewegung zu Lëtzebuerg geschued. An dofir hate se recht mat hirer Decisioun. Ech weess datt se hinnen net liicht gefall ass.

Déi Evenementer vun deenen ech schwätzen – Perquisitioun an Demonstratiounen – inspiréiere mer zwou aner Remarquen.

D'Perquisitiounen an islamesche Kreeser däerfen zu kengem falschen Androck féieren. D'islamesch Komunautéit zu Lëtzebuerg stellt keng Gefor fir eis duer. D'Gefor geet vun Extremisten a Fanatiker aus: déi mussen neutraliséieren. Eis islamesch Matbierger awer mussen integréieren: dofir mussen si sech och esou forméieren datt mer iwwert d'Konventionéiere vun hirer Glawensgemeinschaft kënnen negociéieren.

D'Arcelor-Manifestatiounen hu gewisen datt eis Polizei bei gewëssen Asätz un hir Grenze stéisst. Dat ass wouer fir d'Zuel vun den asazfähige Leit. Dat ass och wouer fir d'Equipementer déi net ëmmer adäquat sinn. Op deenen zwee Punkte ginn eis Ustrengunge virun. Awer mir brauchen och ee gutt virbereeten, schlëssege Sëcherheetskoncept fir Groussdemonstratiounen, ee Sëcherheetskoncept dat flexibel reagéiere kënnen muss an dat zivil a polizeilech Psychologie- an Aktiounsstrategien op eng Rei bréngt. Ech hunn den éischte Commissaire divisionnaire Claude Waltzing, een erfuerene Polizeioffizéier vun deem mer wësse wat e kann, beoptragt esou ee Sëcherheetskoncept auszuschaffen. Hie soll der Regierung d'Propositionen iwwert eng besser Zesummenaarbecht vu Polizei, Douane an Arméi bei der Oprechterhaltung vun der öffentlecher Uerdnung maachen. Et ass evident datt d'Arméi bei der Oprechterhaltung vun der öffentlecher Uerdnung net an déi éischt Rei gehéiert. Den Här Waltzing elaboréiert och ee Sëcherheetskoncept fir déi Lëtzebuerguer EU-Présidentschaft 2005 déi eis allerlee Besuch aus ville Länner bréngt.

Wie Polizei seet, seet och Justiz.

Mir hunn d'Police judiciaire am Kader vum Budget 2003 ëm zwanzeg Unitéite verstärkt fir d'Instruktionsdelaieë vun de strofrechtlech relevanten Dossieren ze verkierzen. Am September 2003 kommen zwee Untersuchungsriichter bäi, grad ewéi och nach eng Kéier am September 2004. D'Zuel vun den Untersuchungsriichter wäert sech esou vun 1999 bis 2004 verduebelt hunn. D'Gesetz iwwert d'Justizorganisatioun gëtt ëmgeännert fir datt Magistrate mat engem gewëssener Erfahrung kënnen Untersuchungsriichter ginn. Eenzel Untersuchungsriichter ginn hierarchesch méi héich aklasséiert.

Mir hu vir – nom Modell vun eisen Nopeschlänner – eng Gesetzgebung iwwert eng DNA-Analysendatei op d'Been ze bréngen. Si gëtt e wichtegt Instrument zur Opklärung a Verhënnung vu schroe Verbrüchen well se zu enger zweifelsfräer Täterermëttlung – national a grenziwwerschreitend – féiert. Kee Mäerder, kee Sexualverbrücher, kee Schwéierkriminellen ass virun de Spueren déi en hannerlooss huet méi sëcher. Och nach Joren no der Dot kann en op Grond vun engem eenzelnen Hoer oder enger Hautpartikel iwwerfouert ginn. Dat steigert d'Opklärungsquot a verhënnert zukünfteg Verbrüchen.

Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

Déi läscht zwielef Méint waren net nëmme gutt gefëllt mat wichtige Gesetze déi komm sinn a mat Propositionen déi zu wichtige Gesetze wäerte féieren. Si waren och dicht besat mat éischter däischerer Wolleken um Konjunkturhimmel. An déi däischerer Wolleken wäerte sech net esou séier verzéie wéi mer dat gären hätten.

Ausgangs der läschter Woch huet den Eurostat nüchtern festgestallt datt d'Wirtschaftswuestum am éischten Trimester vun dësem Joer an Europa un d'Stoe komm ass. Europa befënnt sech an der Stagnatioun, Däitschland, Italien, Holland a Portugal an der Rezessioun.

Mir haten hei zu Lëtzebuerg am Joer 2001 eng Croissance vun 1,2 Prozent vun eisem PIB an am Joer 2002 – laut éischter Aschätzung vum STATEC – e Wuestum vun 1,1 Prozent. Fir dëst Joer gëtt mat 1-1,5 Prozent gerechent. Dat heescht: mir waren net a mir sinn net an der Rezessioun. Dat heescht och: mir stiechen net an enger déiwer Wirtschaftskriis. Mee eppes mussen mer däitlech gesinn: zu Lëtzebuerg kriselt et. Zwar manner wéi bei eisen Noperen: et ass falsch ze behaapte mir wieren d'Schlusslicht an Europa. Dat si mer net. Mee mir sinn awer och net méi dat Glanzlicht dat mer laang waren. An de Joren 1997 bis 2000 si mer nach 8 Prozent gewues, d'läscht Joer a Virz'joer nëmme méi 1,1 an 1,2 Prozent. Fir d'läscht hate mer esou ee schwache Wuestum 1995, nämlech 1,3 Prozent. Niewebäi bemierkt: de Lëtzebuerg Wirtschaftminister huet 1995 net Henri Grethen geheescht, mee den Henri Grethen huet och 1995 net gesot de Wirtschaftminister wier Schold dorunner gewiescht. Bescheidenheit ist eine Zier, doch weiter kommt man ohne ihr.

Trotz dem konjunkturelle Réckgang an trotz on-
gënschtegen europäesche Perspektiven hu mer zu
Lëtzebuerg kee Grond de Kapp hänken ze loossen.
Mee mir däerfen net Gottes Waasser iwwer Gottes
Land lafe loossen. Mir müssen eis ustrengen a mir
bréngen och eppes fäerdeg wa mer eis ustrengen.
Mir müssen eis op eis Stärkte besënnen. A mir
hunn och Stärkte mat deene mer kënne poweren.

Ech si wäit dervun ewech an ee verdreemten Optimis-
mus ze verfallen, an een Optimismus dee blann wier
fir dee méi schwierege Streckenofschneitt deen elo
kënnt. Mee ech weess: mir kommen iwwert d'Dis-
tanz. Net problemlos, awer gutt. Mir stinn net virum
Marsch duerch d'Wüst mee op eis waart méi wéi e
Sprong iwwert d'Sandkëscht. Mir hu vill Problemer
scho geléist déi anerer nach léise müssen. Mir hunn
Trëmp an der Hand déi anerer nach müssen dra kréien.

Eisen Haapttrompt ass datt mer net zu dacks sinn a
mer dofir wëssen datt mer eis Kräften net verzettelen
däerfen. Mir si konsensfähig bliwwen, och a schwie-
regste Froen. Wéi ech viru manner wéi engem Joer
op d'Méiglechkeet vun engem reduzéierte Wirtschaftswes-
tium, engem vun ënner 4 Prozent opmierksam
gemaach hunn, sinn ech nach Schëmmel a Bless
vernannt gi well ech d'Interrelatioun tëschent Wirt-
schaftswestium an der mëttel- a laangfristeger
Renten- a Pensiounsfinanzéierung opgewisen hunn.
Ech war frou am Avis vum Wirtschafts- a Sozialrot
ze liesen datt dem konsiderablen Impakt vun enger
unhalender diminuierter Croissance op d'Renten
an d'Pensiounen misst Rechnung gedroe ginn. Ech
war frou an engem Interview ze liesen datt führend
Oppositounsdeputéierte mengen, eise Renten- a
Pensiounssystem misst a Richtung Nohaltegkeet
iwwerpréift ginn. Ech si frou datt jiddfereen 2006 zu
Renten- a Pensiounskorrekturen, ausserhalb vun de
klenge Renten, bereet ass wann ënnerduerchschnëtt-
lech Wuestumsspréng eis dozou forcéiere géifen.
Domat ass sëcher gestallt datt mer d'accord sinn
ofzubremsen ier mer an d'Mauer rennen: dir wësst
vu watfir enger datt ech schwätzen.

Een aneren Haapttrompt dee mer hunn ass eis gesond
Finanzsituatioun. Dës Tromp kënne mer elo ausspillen.
Dës Tromp musse mer elo ausspillen.

Mir kënne a mir musse se grad elo ausspillen, mat
roueger Hand. An engem Moment wou d'Wirtschaft
an Europa stoe bleiwt oder esouguer zrëckgeet ass

Lëtzebuerg dat eenzegt Land deem seng Staatsfi-
nanzen an der Rei sinn. Et gëtt der hei am Land déi
d'Situatioun vun de Staatsfinanze schlechtrieden.
Am europäeschen Ausland gëtt et der vill déi gäere
mat eis tausche géngen.

Eis Finanzsituatioun ass gutt. Mee mir däerfe keng
Dommheete maachen. Soss ass se geschwënn zwar
net schlecht, mee awer net méi gutt genuch fir datt
mer nach souverän a bestëmmt handele kënnen.
Mir hu weder dëst nach d'nächst Joer – fir de Budget
2004 – Raum a Plaz fir Extra-Wënsch, fir exorbitant
Fuerderungen. Mir kënne an de Joren 2004 an 2005
nëmmen dat wëlle wat mer mëttelfristeg wierklech
brauchen. Mir kënne an dese Joren net dat wëlle wat
mer kuerzfristig gären hätte well et schéi wier fir et
direkt ze hunn. Dir kënnt de Wieler fir d'Joer 2004 an
de Joren dono verspriche wat der wëllt. Si gleewen
iech et oder si gleewen iech et net – hoffentlech net.
Mee an de Budget 2004 komme keng Extravaganze
stoen, keng luxuriös Petitessen déi am Ufank harmlos
ausgesinn an eréischt méi spéit deier ginn. Et gëtt
virum de Wale keng Knippercher a keng Korinten. Et
gëtt schwaarze Schokela an heiansdo haart Brout.
Et gëtt net esou haart datt d'Leit sech d'Zänn drun
ausbäissen. Mee dat Brout wat mer fir 2004 bake soll
laang halen – fir datt mer nach laang z'iessen hunn.

Ech hu gesot, eis Finanzlag wier gutt. Dir musst iech
iwwert dës Ausso wonnere well dir hutt an deene
läschte Méint dacks héieren a gelies eis Staatsfi-
nanze génge bei der Deiwel goen. Mir sinn net an
der Finanzhell ukomm. Mir sinn nach net an der Fi-
nanzhell ukomm. Mee wann et ëm d'Finanze geet si
mer och net méi am siwenten Himmel.

Fir wat si mer net an der Finanzhell ukomm ?

Ganz einfach: well mer déi richtig Politik gemaach
hunn. Mir hunn – loin de là – net alles richtig ge-
maach. Mee mir hu Kurs gehal. An d'Sozialpartner –
Patronen a Gewerkschaften –hunn eis dat an der
Tripartite androcksvoll konfirméiert.

A wat fir enger Situatioun sinn eis Staatsfinanzen ?
Ee Bléck op de Budgetsofschloss vum Joer 2002
renseignéiert eis doriwwer.

Ech muss zouginn: mir hunn 2002 2,4 Prozent méi
Souen ausgi wéi mer der am Hierscht 2001 geplangt
haten.

Mee de Budgetsminister huet déi Depensen nëmmen autoriséiert well se ekonomesch, sozial an infrastrukturell Sënn gemaach hunn.

De Wirtschaftsminister – deem seng „Léthargie“ vun Deeler vun der Opposition zu Onrecht beklot gëtt – an d’Ausseministesch – déi net nëmme fir d’Aussepolitik mee och fir d’Aussewirtschaft zoustänneg ass – hunn den exportorientéierte Betriber 13,4 Milliounen € méi Finanzéierungshëllef zur Verfügung gestallt fir datt se al Mäert behalen an nei Mäert kritt hunn. Hätt de Budgetsminister dës Gelder net autoriséiert, hätten de Wirtschaftswuestum sech nach méi kontraktéiert.

31,5 Milliounen € – 1,3 Milliarde lëtzebuenger Frang – sinn direkt oder indirekt méi un d’Eisebunn gefloss: hätten den Transportminister dës Gelder net mobiliséiert, da wier op der Bunn gestreikt ginn.

Mir hu fir 76 Milliounen € – dat heescht fir 3 Milliarde lëtzebuenger Frang – Gebeier fir de Staat a seng direkt oder indirekt Leeschtungsdréier kaaft. An engem Privatbetrieb géif een dat Verbreederung vum Aktiv nennen. Beim Staat nennt een dat Mehrausgaben. Jo, et si Mehrausgabe gewiescht. Mee de Staat ass doduerch méi räich a méi staark ginn.

Mir hunn eise Gemengen 16 Milliounen € méi iwwerweisen – haaptsächlech fir d’Gehälter vun den Enseignanten. Dës 645 Milliounen Frang hätten de Staat kënnen hale mee dann hätten d’Gemenge se manner gehat.

Déi aner Mehrausgaben – mat Ausnahm vun den zousätzlechen 22 Milliounen € déi de Sportsfong kritt huet – resultéieren aus der Applikation vun der Sozialgesetzgebung: +19,5 Milliounen € fir d’Baby-Joren, +14,5 Milliounen € fir d’Flegeversécherung. Wa mer se hätte wëllen aspieren hätte mer d’Gesetzer missen esou ofänneren datt de Staat géif manner mee d’Leit an d’Betriber méi bezuelen. Wien domat averstan gewiescht wier ka sech herno beim Greffe mellen.

Alles an allem: déi 2,4 Prozent déi mer méi ausginn hunn waren ekonomesch, sozial, infrastrukturell a patrimoine’sméisseg absolut gerechtfertegt.

Mee obscho mer déi Mehrausgaben hu mussen tätegen schléisst de Staatsbudget fir d’Joer 2002 mat engem Excédent of.

Viru Méint nach ass den Abroch vun de Staatseinnahmen mat wëssenschaftler Präzisioun, chiffres à l’appui, virausgesot ginn. Tatsaach ass: mir hunn 3,6 Prozent méi Recette kritt, insgesamt 223 Milliounen € oder awer 9,3 Milliarde lëtzebuenger Frang. Wéi virausgespuert hu mer 228 Milliounen € manner un Abonnementstaxen, Enregistrementsrechter a Lounsteuer aageholl. Mee mir hu 4,5 Milliarde lëtzebuenger Frang – 113,5 Milliounen € – méi u Kierperschaftssteuer mobiliséiert wéi am November virausgesot, 30 Milliounen € méi TVA kritt, 120 Milliounen € méi Verméigenssteuer.

Aus deem Zesummespill vu Méiausgaben a méi Recetten ergëtt sech datt mer de Budget 2002 mat engem Iwwerschoss vu 60 Milliounen € ofschléissen, 2,4 Milliarde lëtzebuenger Frang.

Europa ass am Joer 2002 an den Defiziter ënnergaang. Mir net. Och fir dat lafend Joer wëlle mer d’Staatsausgaben ënner Kontroll an d’Staatsfinanzen am Equiliber halen. Datt dat net einfach gëtt wësse mer. Datt et béis Iwwerraschunge ka gi kënnen mer net ausschléissen. D’Stagnation an d’Rezession ronderëm eis driewen ee geféierlecht Gëft an eis Economie dat eis Wuestumskräfte ka lähmen. Bis elo ass dat nach net geschitt, jiddefalls hu mer et nach net am Kapitalfluss tëschent Land a Budget ze spiere kritt. Enn Abrëll hate mer een Ausgabestand vu 1.624 Milliounen € erreecht – dat si 26 Prozent vun de geplangte Joresausgaben. Gläichzäiteg hu mer 1.722 Milliounen € un Einnahme gehat – dat sinn 134 Milliounen € méi wéi mer fir dat éischt Trimester 2003 gerechent haten. Op dës gudden Zuele kann een de Budget 2004 awer net opbauen: d’Resultater notament vun de Banken am Joer 2002 loosse eis unhuelen datt mer am nächste Joer mat enger reduzierter Kierperschaftssteuer fir d’Joer selwer musse rechnen.

Zwee droend Elementer vun eiser Finanzstruktur hëllef eis iwwer déi Engpäss ewech. Déi nach ëmmer gutt gefüllte budgetär Reservdeppe erméiglechen eng öffentlech Investitiounstätigkeit op héigem Niveau – a kengem aneren EU-Land maachen d’öffentlech Investitiounen esou wéi bei eis méi wéi dräi Prozent vum PIB aus. Déi niddreg Staatsschuld gëtt eis Finanzéierungssputt, net fir passiv Konsumausgaben ze decken, mee fir aktiv Zukunftsinvestitiounen ze programméieren – a kengem aneren EU-Land maachen d’öffentlech Scholden esou wéi bei eis manner wéi dräi Prozent vum PIB aus.

Déi europäesch Wirtschaftsperspektive sinn och dowéinst esou gro well d'Staate méi Soue brauche fir d'Scholden aus der Vergaangenheet ze reduzéieren wéi fir an d'Zukunft z'investéieren. D'Länner ronderëm eis mussen d'Lächer vu gëschter stoppen, mir kënnen d'Ouverture vu mar attackéieren. Zanter 1998 huet de lëtzebuurger Staat keng Soue méi geléint: mir hunn dat net wëlle maachen a mir hunn dat net musse maachen. Wann d'wirtschaftlech Gesamtsituatioun dat verlaangt, wann d'Zukunftssëcherung dat exigéiert, da kënne mer dat elo maachen.

Een Deel vun deene méi grouse wäit an d'Zukunft erareechenden Zukunftsinvestitiounen kënne vun enger gutt doséierter Empruntspolitik begleet ginn. Dat zielt fir d'Investissementer um Kierchbiërg – hei trëtt dee komplett fäerdeg gestallten Erweiterungsdispositif an d'Exekutiounsphase – esou gutt wéi fir d'Investissementer op den Industriebroochen – hei ass déi avancéiert Konkretiséierungsetappe ugelaft. Mir wäerten notamment op d'Laangzäitpréteë vun der Europäescher Investitiounsbank zrëckgräifen, Europäesch Investitiounsbank déi och duerch hir Expertisen am Technologie- an Ëmweltberäich een optimale Partner wäert sinn.

Aner aktuell an zukünfteg Aufgabe musse viru klaschesch finanzéiert ginn. Dat géllt fir d'Finanzéierung vun der Palliativ-Medezin an hiren Ausbau, fir als Beispill ee besonnesch wichtege Beräich speziell z'ernimmen. D'Palliativ-Medezin ass net nëmme eng Fro vu Geld. Et ass virun allem eng Fro vum mënschlech qualitativ héichrangegen Ëmgang mam Liewenssinn. Lëtzebuerg ass kee palliativt Niemandsländ. Mee et bleiwe geographesch an aner Defiziter ier d'Palliativ-Medezin ee Recht fir all Mënsch hei am Land gétt. D'Palliativ-Medezin muss esou ausgebaut ginn datt 440 Patienten d'Joer hospitaliséiert kënne ginn, datt 115 Persounen d'Joer an der Dageshospitalisatioun opgeholl kënne ginn an datt ronn 700 Persounen doheem oder an enger spezialisierter Palliativ-Klinik geflegt a begleet kënne ginn. Dat ass de Besoin dee mer hunn an d'Erfëllung vun deem Besoin ass eis Pflicht. De Budget 2004 an déi zwee Budgeten dono wäerten dëser Pflicht integral nokommen. Et muss investéiert, gebaut a bäigebaut ginn, d'Personalkäschte musse gedeckt an d'Formatioun vun den Dokteren a vum Personal lancéiert ginn.

Dës wéi och aner Missiounen vum Staat ginn iwwert de Budget respektiv iwwert d'Träger vun der Sécurité sociale finanzéiert. Aner Aufgaben – exklusiv am mëttel- an am laangfristegen Investitiounsberäich – kënnen eng partiell op Emprunteë berouend gemëschte Finanzéierung kréien. Mee eppes muss kloer sinn. Mir wäerten op kee Fall an eng systematesch Scholdewirtschaft aklammen. D'Scholden vun haut sinn d'Steiere vu mar. Déi nächst Generatiounen ginn duerch de Finanzéierungszwang vun de Renten an de Pensiounen staark belaascht. Doraus ergëtt sech, datt d'Finanzpolitik se net onmoosseg méi belaaschten däerf. Si däerf net dekolleieren, si muss mat zwee Féiss um Buedem bleiwen, si wäert nohalteg bleiwe mussen.

Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

Fir datt mer hei am Land vun der Plaz kommen, fir datt mer kuerzfristeg net stoe bleiwen a mëttelfristeg net ofrutschen, däerfe mer eis zwou Kaarten déi mer an der Hand hunn net aus de Fangere rutsche loossen: dat sinn eis niddreg Steieren an dat sinn eis niddreg Soziallaaschten.

Mir hunn an de Joren 2001 an 2002 d'Steierlaascht zu Lëtzebuerg massiv erofgesat. D'Steierlech Ufuerderungen u Privatpersounen sinn am Joer 2001 ëm 10 Milliarden an am Joer 2002 ëm weider 7,5 Milliarde lëtzebuurger Frang reduzéiert ginn. Insgesamt hunn d'Privatleit am Joer 2002 17 Milliarde lëtzebuurger Frang oder awer 433,8 Milliounen € manner Steiere bezuelt wéi wa mer keng Steierreform gemaach hätten. Doduerch ass de Privatkonsum 1,3 Prozent am Joer 2001 a supplementar 0,75 Prozent am Joer 2002 geklommen. Aleng doduerch wäert en am Joer 2003 ëm weider 0,5 Prozent klammen. Dës Steierreduktiounen fir d'Privatpersounen hunn an de Joren 2001, 2002 an 2003 eng Steigerung vun eisem Bruttoinlandsprodukt tëschen 0,1 an 0,3 Prozent zur Folleg. Ouni d'Steierreduktiounen fir d'Privatpersounen hätte mer ee Wirtschaftswuestum wat bis zu engem Véirel méi niddreg wier wéi dat wat mer effektiv hunn.

Déi steierlech Pressioun op de Betriber ass am Joer 2002 ëm 16,3 Milliarde lëtzebuurger Frang no ënne korrigéiert, dat heescht erlichtert ginn. Hate mer 1999 nach no Däitschland, Frankräich, der Belsch an dem Portugal mat 32,2 Prozent duerchschnëttlecher steierlecher Belaaschtung eng vun den héckste Betriebsbesteuerungen an der Europäescher Unioun, sou hu

mer am Joer 2003 mat ronn 30 Prozent nach just Finnland, Schweden an Irland am steierleche Kompetitivitéitsfeld virun eis leien. Et ass eis gelongen, wat besonnesch wichteg fir d'Finanzplaz Lëtzebuerg ass, eisen effektive Steierniveau ënnert dee vu Groussbritannien ofzesenken.

Insgesamt hunn d'Steiererlichterunge vun de Joren 2001 an 2002 3,51 Prozent vun eisem Bruttoinlandprodukt ausgemaach.

All international Observateure si sech eens fir feststellen datt eis Steierreform de Wirtschaftswuestum ënnerstëtzt an eis Finanzequilibre mëttelfristeg net a Gefor bruecht huet. All – internationale Weltwährungsfong, Bréisseler Kommissioun, déi europäesch Finanzministeren, d'OECD – ënnersträiche se datt eis Steierreformen déi richteg Richtung ageschloen hunn. Si soen datt mer ouni Steierreforme manner Wuestum hätten. Si hiewen ervir datt mer ouni Steierreformen ee Konsumabroch erliewt hätten. Si soen domat datselwecht wéi dat wat d'lëtzebuenger Sozialpartner och soen.

Dee gudden Positionnement vu Lëtzebuerg op der internationaler Steierskala erlaabt eis virun allem am Fall vun där fir dat zweet Hallefjoer 2003 virausgesotener ekonomescher Reprise déi lëtzebuergesch Wuestumschancen ze majoréieren. D'Bäibehale vun deem kompetitive Fiskalkader dee mer zu Lëtzebuerg hunn erzwéngt awer eng augmentéiert Reaktionsfähigkeit an der Zukunft. Fir eiser Reaktionsfähigkeit déi virbereedend Sprongkraaft ze ginn hunn ech am Finanzministär ee "groupe d'analyses fiscales" ageriicht dee sech aus Verrieder vum Staat a vun der Privatwirtschaft zesummesetzt. Seng Aufgab besteet doran d'Afféierung vun der "société européenne" virzubereeden an all Opportunitéiten déi sech aus de Konklusiounen vum europäesche Code de conduite am Beräich vun de Betrëbssteieren erginn ze studéieren. An dësem Kontext wäert e sech besonnesch mat dem Regime vun de Koordinatiounszentre beschäftegen, dat a Konformitéit mat de Konklusiounen vun der Europäescher Unioun a vun der OECD.

Mir ware frou an allen internationalen an a bal allen nationale Kommentairen zur rezenter Steierreform d'Begeeschterung iwwert den Ausbau vum drëtten Piller vun der Renterversécherung ze liesen. Den drëtten Piller, dat sinn d'Privatzousazversécherungen. Dës privat Zousazversécherungsméiglechkeet hu mer viru

manner wéi engem Joer, am Kader vun der Applikatioun vum neien Artikel 111bis vun eiser Steiergesetzgebung, de 25. Juli 2002 duerch groussherzoglecht Reglement agefouert. De Bilan ass absolut impressionnant. Den 1. Mee 2003 hu mer hei am Land 20.500 Kontrakter iwwert d'Privatzousazversécherung gezielt. Dat sinn der wiesentlech méi wéi mer erwaart an erhofft haten. Et sinn 11.500 nei Kontrakter ofgeschloss ginn, et sinn 2.000 al Kontrakter ëmgeännert ginn, et si 7.000 fréier Kontrakter bäibehale ginn. Et ass zu engem Encaissement vu ronn 23 Milliounen € komm. Déi meescht Kontrakter si mat Assurance-Gesellschaften ofgeschloss ginn. An déi meescht Assurance-Gesellschaften geréieren dës Spuerinstrumenter an enker Zesummenaarbecht mat de Banke vun der Plaz. Dës Spuerinstrumenter hunn nei Aktivitéiten op eis Finanzplaz bruecht. Si hu bestehend Aarbechtsplazen ofgeséichert an neier geschaf. Si weisen datt et op eiser Finanzplaz och reng national Diversifizierungsinstrumenter gëtt.

Et wäer eiser nationaler Ekonomie de Moment méi duerch Konsomméiere wéi duerch Epargnéiere gedéngt. D'Kafkraaft an eisem Land ass net zrëckgang, am Géigendeel si ass geklommen. Eis Leit misste méi konsuméieren, mee si maachen dat net well se duerch d'Noriichte vun der internationaler Wirtschaftsfront verschreckt sinn. Also spuere se. D'Spueren, een a sech wertvolle Reflex, dat ass de Konsum vu mar. Ergo si mer zur Opfaassung komm datt d'Spuere vun haut an d'Virbereede vum Konsum vu mar Ënnerstëtzung verdéngt.

Dir wësst datt virun iwwer zwee Joer d'Regierung beim Europäesche Rot zu Feira zu enger Léisung iwwert d'Regelung vun den Zënserspuernisser an Europa bäigedroen huet. Dir wësst datt mer am Januar vun dësem Joer, no laangen, schwierigen, haartnäckegen an heiansdo kompromisslose Verhandlungen eis mat deenen anere 14 Länner an der Europäescher Unioun op ee Gesamtkompromiss iwwert d'Zënssteieren an d'Betrëbssteieren an Europa géeneegt hunn. Italien, net Lëtzebuerg, hält fir de Moment nach dës steierlech Gesamtléisung op. Mee Italien wäert seng Reserven am Juni ophiewen. Da wäerte mer ee Gesamtsteierpak hunn den der lëtzebuenger Regierung Satisfaktioun gëtt. E gëtt hir Satisfaktioun well mat der Adoptioun vum Steierpak eng Hypothék verschwënnt déi zënter zwanzeg Joer iwwert der Finanzplaz hung. E gëtt hir Satisfaktioun well mer eng Regelung fonnt

hunn déi eis Finanzplaz schount. E gëtt hir Satisfaktioun well en eis Finanzplaz net méi schlecht wéi d'Konkurrenzfinanzzentren innerhalb vun der Europäescher Unioun an ausserhalb vun däerselwechter wäert behandelen. E gëtt hir Satisfaktioun well et zu enger adäquater Kapitalbesteuerung kënnt. An e gëtt hir Satisfaktioun well d'Plangen op eiser Finanzplaz méi previsibel gëtt an hiren Image de marque duerch dës Regelung gewonn huet. Ech war frou feststellen datt d'Akteure vun der Finanzplaz Lëtzebuerg an d'Hänn geklappt hu wéi mer eis an Europa géeneegt hunn. Ech war frou feststellen datt déi fonnte Regelung am Ausland, dat heescht och bei de Kliente vun der Finanzplaz Lëtzebuerg, Zoustëmmung fonnt huet. An ech war frou – ech wëll dat ausdrécklech heibanne begrëssen – datt grouss Deeler vun der Oppositioun d'Regierung bei de Verhandlung lafend an op divers Methoden ënnerstëtzt an dem Gesamtakkord hir eendäiteg Zoustëmmung ginn hunn. Ech nennen dat eng responsabel Oppositiounspolitik. Den Akkord vu Feira an den ECOFIN-Akkord vum 20. an 21. Januar 2003, dat ass net d'Enn vun der Finanzplaz Lëtzebuerg, dat ass net den etappeweise Verkauf vun der Finanzplaz Lëtzebuerg. Dës Akkorden, dës Regelungen, dës Léisungen, dat ass d'Viraussetzung fir eng weider gutt Entwécklung vun engem wichtege Deel vun eiser nationaler Economie.

Déi Akkorden déi mer zu Bréissel fonnt hunn trieden den 1. Januar 2005 a Kraaft. Bis dohinner musse mer eis national Legislatioun däre neier Directive upassen. Bis dohinner musse mer och kläre wéi d'Besteuerung vun de Kapitalerträg am eegene Land, fir déi Leit déi hei am Land wunnen, ausgesäit. Mir hunn dobäi zwee Zieler.

Mir wëllen datt d'Lëtzebuenger responsabel a solidaresch Steuerbierger bleiwen. Dofir schafe mer d'Bankgeheimnis fir déi Leit déi hei am Land wunnen net of. Mir wëllen net de Steuerzueler aus Glas. Mir wëllen net datt de Staat dem Steuerzueler duerch siwe Boxe kucken an e froe ka wéi en déi eng Box iwwert déi aner kritt huet. Mir wëllen ee Steuerzueler deem seng Kapitalerträg adäquat besteiert ginn. Esou wéi aner Einkunftsarten och. Mee manner wéi dës well d'Kapital- an d'Spuererträg hunn eng aner Natur wéi déi aner Akommesvergréisserungsmethoden.

Mir wëllen d'Neiregelung vun der Kapitalertragsbesteuerung esou maachen datt d'Spuere vun haut an

d'Konsomméiere vu mar steuerlech méi gönschteg gestallt ginn. Haut ginn d'Zënsrevenuë mam duerchschnëttleche Steiersaz besteiert. Mir wëllen, zäitgläich mat der Akraaftriedung vun der europäescher Zënsdirective oder kuerz duerno, d'Zënsrevenue an aner Spuerrevenue un der Quell besteieren. Mir wëlle se fréistens am Joer 2005 a spëitstens am Joer duerno mat zéng Prozent un der Quell besteieren. Dat bedeit fir d'Spuerer eng wiesentlech Steuererliichterung. Mir verdueblen d'Steuerabattementen: de Steuerabattement gëtt op 3.000 € fir den eenzelne Steuerzueler an op 6.000 € fir d'bestuete Koppel ugehuewen. Kee Spuerer bezillt méi, mee all Spuerer bezillt manner Steiere wéi haut. Parallel zum Akraaftriede vun där neier Regelung schafe mer d'Vermögenssteuer op de Privatpersounen of. Dat ass eng weider Steuererliichterung. Insgesamt bedeit d'Neiregelung vun der Besteuerung vun alle Forme vu Spuererträg eng Stärkung vun den nationale Sträng vun eiser Finanzplaz.

Deen zweeten Tromp dee mer net liichtfankeg aus den Hänn däre ginn ass den niddrege Niveau vun eise Sozialsachen. Si sinn niewent der favorabler Steuerlandschaft dee wichtege Standuertfaktor dee mer hunn. Mir därefen deen net verspillen. Dofir hu mer an der Tripartite beschloss – d'Regierung, d'Patronat an d'Gewerkschaften – d'Kotisatiounen fir d'Krankekeesen op kee Fall z'erhéigen. Sollt sech an dësem sensible Beräich, op dësem Schnëttpunkt vun ekonomescher Effizienz a sozialer Sensibilitéit, d'Noutwendegkeet vum Rééquilibrage erginn, da muss deen neien Equiliber sech ausserhalb vun der simpler Kotisatiounserhéigung fannen.

Och d'Industrie-Kaart musse mer wieder spillen. D'Industrie-Politik bleiwt wichteg. Ouni niddreg Betriebssteieren an ouni niddreg Sozialsachen huet si keng Zukunftschance. D'Europäesch Unioun verspärt eis – zu Recht - de Wee vun der Iwwersubventionéierung vun industriellen Investissementer. Mee och wa se méi schwéier ginn ass: d'Industrialiséierungspolitik muss konsequent virugefouert ginn. Si gëtt dat och. D'Diversifizierungsergebnater déi de jetzege Wirtschaftsminister ka virweise sinn op d'mannst esou gutt wéi d'Diversifizierungsergebnater vu senge Virgänger. Mir mussen op deem Wee viruieren. Mee déi zukünfteg nei Industrieusiedlung mussen ëmweltschonend, manner landverbrauchend a manner personalintensiv si wéi déi déi mer an der Vergaangenheet op Lëtzebuerg gezunn hunn.

Ech well eppes heibanne ganz kloer maachen: eist Land brauch d'Industrie. Déi Virstellung mir kënnte viru wuessen, virun an der ekonomescher Spëtz vum europäesche Peloton leien, viru produzéieren an exportéieren, virun eng gutt duerchstrukturéiert Economie hunn a mir kënnten dat alles ouni Industrie maachen, ass eng Virstellung déi d'Regierung net deelt. Eist Land brauch eng staark Industrie fir datt mer ekonomesch a mental dat bleiwe wat mer sinn. Dofir ass all Wuertmeldung fir eng schlächend Desindustrialiséierung vu Lëtzebuerg eng Wuertmeldung fir eng verstärkte Monolithiséierung vun eiser Economie. Si ass domat eng Ofso un ee sozialt, soziologesch equilibréiert a modernitéitsorientéiert Wuestum vun eisem Land.

Eng modern Industrie brauch ee kompetitivt Ëmfeld. Um steierleche Plang hu mer gemaach wat ze maachen ass. Méi ass net ze maache well méi kann net gemaach ginn. Mee trotz de fiskale Verbesserungen huet eis Kompetitivitéit sech an deene läschte Jore verschlechtert. Dofir gëtt et méi wéi eng Ursach. Iwwert d'Genèse an d'Explikatioun vun deenen eenzelnen Dimensiounen hu mer an der Tripartite kontrovers diskutéiert. Eis Lounpolitik muss – souwéi d'Europäesch Unioun dat fir all europäesch Economien decidéiert huet – moderat a responsabel bleiwen. Si war dat a ville Sektoren och. Mee si war et net an alle Sektoren. D'Léin kënnen an d'äerfen net méi séier wuesse wéi d'Produktivitéit. D'Léin an eenzelne Sektoren sinn awer méi séier gewues wéi d'Produktivitéit. Fir datt mer d'Produktivitéit an d'Kompetitivitéit besser am A behalen, fir datt mer en cours de route d'Lounkurw ajustéieren an d'Gestaltung vun der Lounlandschaft besser preparéieren kënnen, fir datt d'Observatioun vum Lounëmfeld an d'Impaktimplikatioun vun deemselwechten an d'Lounbildung méi zäitgläich ginn hu mer an der Tripartite d'Schafung vun engem "Observatoire de la compétitivité" beschloss. Dëse soll d'Kompetitivitéitserhaltung an d'konsequent Lounbildung wëssenschaftlech an empiresch ënnerfidderen.

Iwwert eng vermeintlech Ursach vun dem Divergéieren tëschent Kompetitivitéitsëmfeld a Lounbildung ass an de läschten Deeg vill geschwat ginn. Ech maachen Allusioun – dir hutt et geroden – un d'Diskussioun iwwert d'Indexatioun. Mir hunn d'Indexatioun an den Index. A mir wäerten d'Indexatioun an den Index behalen. All wirtschaftswëssenschaftlech

an observatiouns-empirisch Etude weisen: mëttel-fristeg verschlechtert den Index eis Kompetitivitéit net. De Patronats-Virschlag, d'Indexéierung nach just fir Léin ënnert der Héicht vun 1-2mol de Mindestloun z'applizéieren an d'Kafkraafterhalung fir d'Lounkategorien dodriwwer dem Beräich vun de Kollektivvertragsverhandlungen zouzeuerdnen gräift ze kuerz. Wa jiddfereen dee méi wéi 1.500 – 2.000 € de Mount verdéngt säi Loun net méi indexéiert kritt mee drop ugewisen ass – ouni Garantie – datt säi Loun am Kader vun de Kollektivvertragsverhandlungen opgebessert gëtt, da lafe mer d'Gefor datt d'Kafkraaft fällt, de Konsum zrëckgeet an d'Economie deelweis op der Plaz trëppelt. Wann een dat net wëllt, wann een dat verhënnere wëllt, da muss ee sech géint eng Vereinfachung vun der Index-Diskussioun, esou wéi vum Patronat ugestiwelt, wieren. D'Regierung wiert sech dergéint.

D'Industrie-Politik, fir erfollegräich ze sinn, brauch een Ajustement vun hiren Instrumenter. Dofir hunn de Wirtschafts- an de Finanzminister vir, de Verwaltungsrot vun der SNCI mat enger Reform vun dëser Industrie- a PME's-Entwécklungsbank ze beoptragen. Dës Decisioun geet op eng Suggestioun vun de Sozialpartner zrëck, d'Sozialpartner sollen hir eege Suggestioun weiderdriewen. D'Absicht ass et fir nach am Joer 2004 eng sprochräif SNCI-Reform virleien ze hunn.

D'Industrie brauch Plaz. Dofir keeft de Staat d'Industriebrooche vum Eilerenger Crassier fir eng nei national Industriezone ze schafen. Ideeën hu mer, Reforme brauche mer, Plaz kréie mer, nei Industrie kréie mer och. Fir datt se schaffen, produzéieren an exportéieren kënnen verstärke mer eis Aussenhandelsbeziéunge mat deenen neien Economien an Ost- a Mëtteleuropa. Mir mussen dës Politik net eréischt ufänken. Mir mussen s'elo verstärkt viruféieren.

Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

Ech hunn d'läscht Joer heibanne gesot, mir misste vun enger heiansdo onverschimmter Nischepolitik Ofstand huelen, enger Politik déi eis méi Duerstellungsproblemer am Ausland wéi ekonomesch a sozial Succèsen heiheem bréngt. Intelligent an europadénglech Besetzung vu Qualitéitsnischen deenen hiren Ameublement ee bestännegen an nohaltege Wuestum séchert, Schafung vu valeur ajoutée ouni

Landverbrauch an ouni Aarbechtsmaartexplosioun: esou oder ähnlech hat ech de Gestaltungsmotto fir d'Zukunft d'läscht Joer ëmschriwwen.

Dat ware keng eidel Wieder. Dat war d'Ukënnegung vun enger neier Intentioun a vun enger noutwendeger Ëmorientatioun.

Ech hunn an deene läschten zwielef Méint – als Finanzminister fir d'éischt, als Staatsminister fir d'zweet – probéiert aus der Intentioun eng konzentriert Aktioun ze maachen. D'Bündelung vun eise steierlechen Atouten – déi mer bewusst ugeluecht hunn –, vun eiser infrastruktureller Performance – déi mer geziilt gesteiert a gesteigert hunn – a vun eiser Reaktions- an Adaptatiounsschnellegkeet ergët ee Pak vu Standuertvirdeeler déi et a sech hunn an déi an där persuasiver Intensitéit kaum een aneren huet. Déi Virdeeler déi mer hunn – well mer se wollten hunn –, déi muss een erklären a verkafen. Dat hu mer am läschte Joer gemaach, mer si gereest, hunn empfaang, hunn explizéiert, militéiert an negociéiert mat internationale Firmen an auslännesche Regierungen. Näischt geet vum selwen. Asaz zielt a Weises gëllt.

Ech kann haut konfirméieren datt d'Verhandlungen tëschent dem Staat a Finanzministär an America Online, AOL, an deene läschten Deeg definitiv mat engem fir eist Land positive Resultat konnten ofgeschloss ginn.

AOL, eng vun deene gréisste weltwäit aktiven Internetfirmen, etabléiert säin europäeschen Dingschtleeschungszenter zu Lëtzebuerg. AOL huet 38 Milliounen Kliente weltwäit, awer nëmme 6,5 Milliounen Abonnenten an Europa. AOL wëllt seng Aktivitéiten an Europa ausbauen: Europa ass een nach ënnerentwéckelte Marché mat enormen Expansiounsméiglechkeeten. Déi al an déi nei europäesch Kliente vun AOL ginn AOL-Lëtzebuerg rattachéiert an AOL wäert vun hei aus fakturéieren. Dat heescht: op all europäescher AOL-Dingschtleeschung gëtt d'Lëtzebuerger TVA zu Lëtzebuerg bezuelt. Ech brauch iech net ze soen datt dat à terme konsiderabel Steierrechte bedeit.

An engem Moment wou d'wirtschaftlech Entwécklung méi lues geet an d'Betriebssteiererwaardunge méi wackleg gi sinn, ass d'Implantatioun vun AOL zu Lëtzebuerg – an dat a méi wéi engem Sënn vum Wuert – eng Beräicherung fir eist Land.

AOL kënnt op Lëtzebuerg a geet net – dat waren déi aner méiglech Optiounen – op London, Amsterdam oder a Portugal. AOL kënnt op Lëtzebuerg wéinst eisem insgesamt favorablen TVA-Steierregime. Mee mat ausschlaggebend ass dee sophistikéierte Charakter vun eisem Kommunikatiounsreseau an d'Exzellenz vun eisen Interkonnexiounen mat den Hauptnervenzentre vun der europäescher Internet-Landschaft. Dobäi kënnt d'Asiicht datt mer hei zu Lëtzebuerg extrem séier kënne reagéiere wann déi reglementaresch Kaderen un international Evolutiounen ugepasst mussen ginn.

AOL fir sech selwer geholl, ass ee grouse Succès vun der Diversifikatioun.

Mee d'AOL-Implantatioun zu Lëtzebuerg ass och ee Signal fir aner komparabel Firmen. Wann de weltwäiten Internet-Leader, esou eis Iwwerleeung, seng Europazentral zu Lëtzebuerg opschléit, da kommen anerer no. Genau dat ass och an de läschten Deeg agetratt. Ech si frou iech haut matdeelen ze kënnen datt mer d'läscht Woch och d'Verhandlungen mat dem weltwäit gréissten Internet-Händler AMAZON ofgeschloss hunn. AMAZON ass och hei zu Lëtzebuerg eng bekannte Gréisst am Buchhandel, am CD-, DVD- a Videospill-Handel. AMAZON mécht aus Lëtzebuerg déi Plaz déi zum Internet-Intermédiaire tëschent Kliente gëtt déi Produkter verkafen a Klienten déi Produkter kafen. AMAZON deelt an den nächsten Deeg mat, sech fir Lëtzebuerg decidéiert ze hu well et hei ee favorable Klima fir den elektronischen Handel gëtt – an eng Regierung déi all Entwécklung am e-Beräich positiv begleet. AMAZON verdingt op all Relatioun déi tëschent Verkeefer a Keefer zustan kënnt eng Kommissioun op där se Steiere bezillt. Op all Transaktioun déi entsteet zitt de lëtzebuerger Staat d'lëtzebuerger TVA an. Dir hutt verstan wat dat heesche kann.

AOL an AMAZON droe wiesentlech mat derzou bäi datt d'Informatiounsautobunnen net laanscht Lëtzebuerg lafen. Si kommen hei un a si fueren hei fort. Lëtzebuerg gëtt esou ee vun den Haaptcarrefouren vun der europäescher Internet-Geografie.

Datt AOL an AMAZON op Lëtzebuerg kommen, datt mer mat hinnen an duerch si eng nei Ouverture op d'Zukunft kréien ass d'Resultat vun enger richteger Infrastrukturpolitik an deene läschte Joren – an d'Resultat vun zéie Verhandlungen mat de Konzernspëtzen.

Si hu stattfond an Amerika an heiheem. Ech hu se net aleng gefouert. Ouni déi gutt Rotschléi vum Wirtschaftsminister an ouni dee mustergültegen Asaz vu menge Mataarbechter, haauptsächlech dem Administrateur général am Finanzministär dem Här Gaston Reinesch, an de Beamte vun der Enregistremensverwaltung wier et net méiglech gewiescht aus der ugekënnegter Intentioun vum läschte Joer een Erfolleg vun dësem Joer ze maachen.

Mee opgepasst. AOL an AMAZON retten net eis Wirtschaft an och net eise Budget. Si erliichter dem Budget seng Péng, mee si si keng Schmäerztherapie déi éiweg unhält. Fir gesond ze bleiwe mussen mer eis weider ustrenge.

Weider ustrenge mussen mer eis bei der Konsolidéierung vun der Finanzplaz Lëtzebuerg. D'Explosioun vun der Spekulationsblous op de Boursen – ee Virgang op deen d'Regierung nu wierklech keen Afloss hat – an den Aktiekollaps deen nokomm ass huet d'Finanzplaz manner gutt Resultater schreiwe gelooss. Mee trotz Réckgang vun de Resultater wëssen mer wat mer un der Finanzplaz hunn. An dat wat mer hunn, dat mussen mer ausbauen.

Duerch gutt a geschéckt Verhandlungen iwwert d'europäesch Zënsbesteuerung huet d'Regierung et fäerdeg bruecht der Finanzplaz Entwécklungsprevisibilitéit a Planungssecherheet ze ginn. Nëmme déi déi iwwert d'Volatilitéit vum Kapital net Bescheed wëssen ënnerschätzen dëse Stabiliséierungsbeitrag vun der Politik. Déi konzernéiert Insider verstinn dovun méi wéi d'ausrangéiert politesch Outsider an dofir luewen se d'Regierung fir hiren Asaz.

Den europäesche Steuerakkord huet der Finanzplaz de Réck gestäipt. Mee e staarke Réck geet net duer: d'Finanzplaz brauch och agil Äerm a Been. Si mussen sech bewegen a fest zoupake kënnen.

Dofir war et gutt datt äer Chamber Enn 2002 dat neit Gesetz iwwert d'Investitiounsfongen – d'OPC'en – gestëmmt huet. Et hëlleft de Banke vun der Plaz eng offensiv a modern Gestiou vun de Klienten hiren Aktiva z'assuréieren.

Dofir wier et gutt wann äer Chamber esou séier wéi méiglech d'Gesetz iwwert déi nei spezialiséiert Finanzberuffer stëmme géif. D'Demande fir zu deene Spezialisatiounen zougelooss ze ginn hëllt zou. Hei besteet Urgence, de projet de loi läit do, mir mussen seng Adoptioun akzeleréieren.

Dofir brauche mer ee Gesetz iwwert d'SICAR'en, iwwert d'Investissementsgesellschaften déi am Risikokapital tätég sinn. Dës Gesellschafte sammelen Kapital fir et nei gegrënnte Betriber, Betriber déi nach net op der Bourse kotéiert kënnen sinn a ganze Wirtschaftssektoren mat Opschwungpotential zur Verfügung ze stellen. Esou kënnen

Investissementen an déi Kleng- a Mëttelbetriber heiheem an an déi nei Ekonomien an Ost- a Mëtteleuropa drainéiert ginn.

Dofir brauche mer ee Gesetz dat deen ale Modell vum Treihandgeschäft duerch en neien Trust-Modell no angelsächseschem Virbild ersetzt. Dëst Gesetz bréngt juristesche Secherheet an ee Beräich wou kloer Regele gebraucht ginn.

Dofir bréngen mer séier ee Gesetzsprojet iwwert d'Titrisatioun, d'Verbriefung an. D'Verbriefung huet enorm Entwécklungschancen, mir mussen se méi séier wéi eis Konkurrenten notzen. A mir wäerten dat och maachen.

Dofir bréngen mer ee Gesetz an iwwert d'Organschaft um Plang vun der TVA. D'Banken organiséieren sech ëmmer méi – dat wëllt hir gréisser Spezialiséierung – a sougenannte business-lines, déi eng déi aner zerveieren. Op de Prestatiounen déi si leeschte gëtt zu Lëtzebuerg TVA opgehuewen. Dat mécht dës Leeschtungen méi deier wéi soss doruechter. De "groupe d'analyses fiscales" vum Finanzministär iwwerkuckt dës Froekomplex esou datt mer op deem Punkt nees kompetitiv ginn ouni datt de Budget an Otemnout kënnt. Dir hutt dee Projet geschwënn an et wier fein wann en äert Haus esou séier wéi méiglech a Richtung Memorial erëm géif verlossen.

D'Industrie ass wichteg, d'Finanzplaz och. Mee hiert eigentlecht Gläichgewicht kritt eis Ekonomie duerch hir Kleng- a Mëttelbetriber, duerch de Mëttelstand. De Mëttelstand leid ënnert der Kriis, mee en ass net an der Kriis. E wiert sech net nëmme, e kënnt gutt virun. Dat ass d'Resultat vun der Steuerreform, dat ass d'Resultat vum Aktiounsplang fir de Mëttelstand, dat ass d'Konsequenz vum Wëlle vun den Handwierker a vun de Geschäftsleit sech net ënnerkréien ze loossen. Datt se sech net ënnerkréien loosse weist eleng schon d'Tatsaach, datt déi Investissementen déi iwwert d'Hëllef vun der loi-cadre generéiert ginn d'läscht Joer ëm 58 Prozent gewues sinn. Eenzel Wirtschaftssektoren hei am Land hu Schwierigkeiten ze dréien, de Mëttelstand ass amgang z'investéieren.

Mir hunn haut ee Gesetzprojet iwwert d'Reform vun dem Mëttelstand senger loi-cadre deponéiert. Et erlaabt et net nëmme korporell Investissementer, mee och Brevet, Lizenzen an net brevetéiert Wësse fir d'Ënnerstëtzungshëllef eligibel ze maachen. Et bréngt méi Hëllef wéi bis elo beim "premier établissement", dat heescht bei den initialen Investissementer. Et encouragéiert déi rational Notzung vun der Energie an et begleet d'Recherche-Ustengungen. Ausserdeem gesäit et ee speziellen Hëlleferegime fir d'Steigerung vun der Ernährungssécherheet vir, Ernährungssécherheet zu däre d'Regierung och d'läscht Woch ee spezielle Fuerschungsprojet lancéiert huet.

Allgemeng gëllt souwisou: mir mussen eis Efforten am Beräich vun der Recherche verstärken. Et bleiwt derbäi datt mer – trotz budgetären Zwäng – 0,3 Prozent vun eisem PIB fir d'Fuerschung wëlle reservéieren.

Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

Bei alle Schwierigkeeten déi mer hunn, bei alle Réckschrëtt déi et gi sinn, bei all Schwächefall dee mer erlidden hunn, bei aller Verdrësslechkeet iwwert d'Morositéit vun der europäescher Economie a vun der Weltwirtschaft: mir sinn ee Land voller Chancen. Mir hunn d'Kaarten an der Hand: gesond Staatsfinanzen, niddreg Steieren an niddreg Sozillaaachten, eng Industrie um Wee vun der Diversifizierung, eng Finanzplaz mat groussen Entwécklungspotentialen, nei Betriber am Kommunikatiouns- an Internetberäich, ee leeschtungsstaarke Mëttelstand, eng gutt ugeluechte Mechanik déi eis Croissance lancéiert wa se aus dem Boxestop kënnt. Mir packen et fir erëm un d'Wirtschaftsperformance vun der Vergaangenheet unzeschléissen. Si kréien esou bal nach net hiren alen Niveau erëm. Mee si fannen hiren ale Profil zréck. D'europäesch Economie ass schwaach. Si bewegt sech daitlech ënnert hirem Wuestumspotential. Dee fënnt s'erëm wann d'Strukturreforme ronderëm eis viru ginn a wann d'europäesch Zentralbank hiren Zënsspillraum gewëtzt ausnotzt. Den Euro huet eis d'läscht Joer geschützt – géint d'Inflatioun, géint d'Kafkraaftverloschter, géint monetär Turbulenzen -, ouni Währungsunioun hätte mer trotz eisen zeidegen Äppel Duuscht gelidden. Mee den Euro fänkt un op den Export ze drécken. Hei si Korrektur wënschenswäert.

Mir packen et och um Aarbechtsmaart.

Et huet kee Wäert d'Situatioun um Aarbechtsmaart schéinzerieden. Eise Chômage ass méi déif wéi am Rescht vun Europa. Mee e klëmmt an e klëmmt zevill.

Mir sinn eis an der Tripartite eens ginn d'PAN-Gesetz vun 1999, esou wéi et spéider ugepasst ginn ass, ze verlängeren. Dat weist datt mer 1999 dat Richtegt gemaach haten. D'Flexibiliséierungsmoossnahmen iwwert d'Referenzperiode gi bis Juli 2007 prolongéiert an dono – je nodeem wéi se sech bis dohinner bewährt hunn – ugepasst. De Congé parental fënt eng definitiv Plaz an der Sozillandschaft: déi fundamental Kritik vun Deeler vum Patronat géint säi Prinzip sinn eis net schlësseg virkomm. Wat zu Tréier, Metz, Arel a Kopenhagen keen insurmontable Problem duerstellt kann zu Lëtzebuerg kee Bierg si bei deem senger Montée eis Patronen stieche bleiwen. Mee mir leeën eis an d'Pedale fir datt d'Montée méi llicht gemaach gëtt a féiere mëttelstandsfrëndlech Souplesse-Elementer an.

Mir sinn eis eens ginn datt all Potentialitéit vum PAN-Gesetz méi staark solle getest an applizéiert ginn. Besonnesch déi kollektivvertraglech Aarbechtsplazbeschafungsmoossnahme sollen nei ugeworf ginn. D'Sozialpartner hu jo gewisen – virun allem duerch den Accord iwwert d'Weiderbildung – datt se zu gudden Resultater komme wa se co-determinéiert sinn. Mir ënnerstëtzen, och finanziell, d'vertraglech Imaginatioun wa se Aarbechtsplazen erhält oder neier schafft. D'Aarbechtszäitverkierzung finanziere mer wa se Chômage ofbaut – no Verhandlungen déi den Aarbechtsminister opgeholl huet – wahrscheinlech och wa se den Ofbau vun Aarbechtsplaze ka verhënneren. Déi legal Aarbechtszäitverkierzung ass kee Wee. Déi staatlech ënnerstëtzte kontraktuell Aarbechtszäit awer déi de Lien zu de Realproblemer vum Aarbechtsmaart hirstellt ass eng Optioun déi um Dësch bleiwt.

D'Aarbechtsmaartpolitik ass méi wéi Aarbechtslosen-ënnerstëtzung. Si ass aktiv Aarbechtsmaartanimatioun. Den Aarbechtsminister ass decidéiert, d'Gesamtinstrumentarium vun eiser Aarbechtsmaartpolitik maximal z'aktivéiere fir datt méi Leit a Beschäftegung kommen a manner Leit ze laang ouni Beschäftegung bleiwen. Déi meeschte Chômeure fannen zu Lëtzebuerg no 6 Méint eng Plaz: 60 Prozent vun hinnen sinn no engem halwe Joer nees a Beschäftegung.

Dëse friktionnelle Chômage ze verkierzen ass bei aktueller Konjunkturlag bal net dran. Trotzdem gëtt et probéiert. Well Chômage ass keng Fatalitéit.

De Gesetzprojet iwwert d'Solidarekonomie, deen haut heibannen deposéiert ginn ass, hëlleft deene Leit déi um normalen Aarbechtsmaart schwéier Fouss faassen op d'Been. Mir wiere frou wann en – grad ewéi d'Verlängerung vum PAN-Gesetz – séier kënn gestëmmt ginn.

D'Aarbechtsrecht war an der Tripartite wéineg an der Kritik. Et brauch keng radikal Reform an et kritt och keng. Aarbechtslosegkeet léisst sech net duerch d'Zerstéierung vum Aarbechtsrecht bekämpfen. D'Verdënnung vum Aarbechtsrecht mécht d'Aarbechtsmaartproblemer méi déck well se d'Prekaritéit méi breet mécht. Dat ass net de Wee dee mer wëlle goen.

Sécher: d'Tripartite huet dëst Joer keng dramatesch nei Weeër ageschloen. Mee et wier dramatesch gewiescht wa mer déi ageschloer Weeër hätte misse verloossen. D'Tripartite funktionnéiert net nëmme da wa se innovéiert. Si funktionnéiert och wa se klug konservéiert.

Den Aarbechtsmaart kennt kuerzfristeg Problemer. Ëm déi bekëmmert den Aarbechtsminister sech. Den Aarbechtsmaart ass awer net fräi vu méi laangfristeg Problemer. D'Immigratiouns-Kommissioun vun der Chamber huet sech intensiv a läschter Zäit mat de Wiesselbezéiungen tëschent Immigratioun an Aarbechtsmaart beschäftegt. Den Aarbechtsminister huet hire President, den Här Marcel Glesener, mat enger Etude iwwert déi mëttel- a laangfristeg Wiesselbezéiungen a Kombinatiounsméiglechkeeten tëschent Immigratioun an Aarbechtsmaart beoptragt. Mir si gespaant op d'Resultater vu sengen Iwwerleungen.

Ween Aarbechtsmaart, Aarbechtsmaartpolitik, aktiv Aarbechtsmaartpolitik seet dee seet am selwechten Otemzuch Bildungspolitik a Weiterbildungspolitik.

Et mécht kee Sënn iwwert d'Ouverture op d'Zukunft, iwwert d'Usiedlung vun Internet-Betriber an iwwert den Zougang zur Kommunikatiounsgesellschaft ze schwätze wa mer net gläichzäiteg derfir suergen datt d'Schüler vun haut an déi Aktiv vu mar fréi genuch mat den Aarbechtsinstrumenter vun där neier Aarbechtsgesellschaft Kontakt kréien. Mir haten am Joer

2000 ee Computer fir 11 Schüler. Am Postprimär hu mer haut ee Computer fir 6 Schüler.

Et huet kee Wäert iwwert den Aarbechtsmaart vu mar a seng Exigence vun iwwermer ze schwätze wa mer déi Jonk net op déi aarbechtsmaartpolitesch Erausforderunge virbereeden.

Dofir ass et gutt datt mer d'Reform vun der ieweschter Divisioun vun dem Sekundarunterricht realiséiert hunn. Et ass gutt datt d'B-Sktioun an der ieweschter Divisioun vum technesche Sekundarunterricht partiell a Richtung Informatik reorientéiert ginn ass fir eng mathematesch-informatesch Sktioun ze ginn.

Et ass gutt datt am technesche Sekundarunterricht d'Formatioun vum Mécatonicien agefouert ginn ass. Si fänkt bei der Hierscht-Rentrée un.

An der handwierklecher Ausbildung kënn et zu enger Aktualiséierung vun de Programme vu 25 spezifeschen Handwerker. Hei wäerte sech an Zukunft Theorie a Praxis besser begéien. Iwwregens: zanter 1998 ass d'Zuel vun deene Jonken déi e CATP kritt hunn ëm 27,5 Prozent an d'Luut gaang.

Och wat dat liewenslänglecht Léieren ubelaangt hunn d'Zuelen – dat heescht d'Realitéit – sech verbessert. Am läschte Joer hu 17,84 Prozent vun der aktiver Populatioun u Weiterbildungsmoossnahmen deelgeholl. Insgesamt hu mer 50.285 Aschreiwungen a Weiterbildungscoursen gezielt. Dat weist: de Weiterbildungreflex huet sech agebiert.

De Problem vun der Aarbechtslosegkeet kritt een net vun haut op mar geléist. Mee d'Problemer vum Aarbechtsmaart vu mar kann een entschäerfe wa Land a Leit, Jonker an Aktiver sech konsequent op seng Erausforderunge virbreeden.

Här President,
Dir Dammen an dir Hären,

Mir hunn eist klengt Land an deene läschten zwielef Méint duerch en internationalt Gewässer misse steieren dat aussergewöhnlech onroueg war, dat vum Irak-Orkan esou opgeputscht gouf dat bal alles duerchneen geflunn ass.

Eréischt an e puer Joer wësse mer wéi d'Geschicht d'Rechter vun dem Stuerm zesummegekiert kritt huet.

Haut awer scho wësse mer datt e Krich deen de Fridden ënnerbrécht méi licht erschénkt wéi de Fridden deen nom Krich kënn. Mir gesinn dat all Dag.

Déi Fräiheet déi d'Iraker nom Stuerz vum Diktator kritt hunn muss elo an déi gestaltend Hänn ënner anerem vun der UNO, vun der Völkergemeinschaft kommen. D'Welt gehéiert net nëmmen engem, si gehéiert eis alleguer. Si muss an hirer ganzer Komplexitéit erfaasst an dofir och multipolar gefaasst ginn.

Well se eng multipolar Co-Propriétéit ass mussen d'Aufgabe gedeelt ginn, gedeelt ginn no Sensibilitäten an no Kënnen. Zu dësem neien Denken – solidaresch Co-Gestioun a multipolarer Verantwortung – hu sech véier europäesch Länner – Frankräich, Däitschland, Belgien a Lëtzebuerg – den 29. Abrëll bekannt wéi se d'Schafung vun enger europäescher Sëcherheets- a Verdeidungspolitik gefuerdert hunn.

D'Europäesch Sëcherheets- a Verdeidungspolitik ass eng zentral Aufgab vun der gewuessener Europäescher Unioun. Et ass no der Währungsunioun déi gréissten europäesch Ambitioun déi eis Generatioun ze transportéieren an ze forméieren huet. D'Meenung mir hätten ze vill Amerika ass falsch, d'Iwwerzeegung mir hätten net Europa genuch ass richtig. Europa wäert net aus der transatlantescher Sëcherheetsallianz austrieden – d'Bündnis mat Amerika ass liewenswichtig – mee Europa wäert an der Allianz a mat den Amerikaner zesummen där europäescher Sëcherheets- a Verdeidungsdimensionen eng eegen a kredibel Identitéit musse ginn.

D'lëtzebuurger Regierung huet d'Initiative vun belsche Premier duerzou matgedroen. Well d'Plaz vu Lëtzebuerg ëmmer do ass wou méi Europa entsteet.

Méi Europa schafen, dat heescht net et zu engem militäresche Muskelprotz ze maachen. Méi Europa schafen dat heescht eng kritesch Mass vun zivilen, politeschen an eben och militäresche Mëttelen z'alignéieren fir datt Europa an der Welt a vun der Welt zur Kenntnis geholl gëtt. Mir wëllen aus Europa keng Krichsmaschine maachen. Ganz am Géigendeel: mir wëlle weisen a beweisen datt de Krich kee normal Mëttel vun der Politik ass an et och net d'äerf ginn. Europa dréit bis haut d'Wonne vum Krich mat deem et sech onglécklech gemaach huet. Mee Europa huet dofir och eng konstruéiert Friddensexpertise mat där et d'Welt impressionnéiert. Wann elo ee wichtegt Stéck neit Europa entsteet - d'Europa vun der Sëcherheet a vun der Verdeidung – da muss Lëtzebuerg eng Kéier méi Grëndungsstaat sinn. Mir waren nom Krich ee vun deene Wéinegen déi Europa gehollef hu grënnen, mir

waren ee vu Wéinegen déi mat der Wirtschafts- a Währungsunioun Eescht gemaach hunn a mir waren ëmmer bei deenen déi vun der Entwécklung Recht kritt hunn. Dat wäert dës Kéier net anescht sinn.

Mir ginn dës nei Aufgab mat eisen dräi direkten Noperen un. Mat deenen dräi vun deene während den Irak-Kontroversen heibannen an dobaussen behaupt ginn ass si géife sech vun eis ofwenden. Dat war an ass erkennbar net de Fall. Dat weist déi gemeinsam Sëcherheets- a Verdeidungsinstitutiv. Dat huet de Besuch vum däitsche Bundeskanzler iwwert de Weekend bewisen. Dat wäerten d'offiziell Visite vum franséische Premier den 11. Juli a vun belsche Premier virum Summer beweisen. Eis Bezéiunge sinn esou gutt wéi ëmmer a vereenzelt esou gutt wéi nach ni virdrun.

Wann déi grouss Geschicht sech an e puer Joer ëmdréit da wäert hire Bléck – ech hunn et gesot – op den Irak-Krich, seng Ufäng a seng Konsequenze falen. Mir wëssen haut nach net genau wat se da gesäit.

Wann déi kleng lëtzebuurger Geschicht de Bléck no hanne riicht fir déi läscht zwielef Méint ze kucken da gesäit s'eppe ganz anescht. Deen Datum dee sech fir ëmmer an déi läscht zwielef lëtzebuergesch Méint ageschriwwen huet ass de 6. November 2002. 'T war deen Dag vum Luxair-Akzident. Et war eng national Tragedie, et war eng Tragedie fir déi déi em d'Liewe komm sinn an et ass eng Tragedie fir deen deen iwwerliewt huet.

'T ass opgefällt, an deenen zwou-dräi Wochen no deem Akzident, datt mer op eng spiirbar Art a Weis anescht mateneen ëmgaang sinn hei am Land. Well mer erliewt hunn datt et méi Wichteges gëtt wéi dat wat eis Dag an Dag aus ëmdreiwit an ausereendreiwit. Mer hunn ugefaang méi Rücksicht openeen ze huelen. Mir hunn ugefaang méi verständnisvoll mat de klengen Feeler vun deenen aneren ëmzegoen. An déi aner hunn ugefaang méi douce op eis eegen Onzoulänglechkeeten ze reagieren. Mir ware fir ee Moment besser gi wéi mer sinn. Dat Openeenzougoen an dat Mateneendroen huet sech lues a lues aus eise kollektive Reflexer erausgeschlach.

Et wënscht ee sech Stécker dervun erëm wa mer déi grouss Froe vun der Natioun diskutieren. Well d'Autobiografie vun eisem Land därfe mer net verkritzelen. Mir musse se schéi schreiwen.

Discours de remerciement de Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre, à l'occasion de la remise du titre de citoyen d'honneur de Trèves

Trèves

27 mai 2003

Ich war schon oft in Trier, aber noch nie war es so feierlich wie heute. Nun weiß ich nicht welche Privilegien sich mit der Ehrenbürgerwürde dieser Stadt verbinden, aber ich denke, dass ich nicht immer so feierlich hier empfangen werde. Ich habe mir allerdings sagen lassen - das hat der Oberbürgermeister aus Pietätgründen nicht erwähnt - dass Ehrenbürger dieser Stadt Recht auf kostenlose Beerdigung haben. Ich werde also in Zukunft mit mulmigen Gefühlen nach Trier kommen, ansonsten aber versuchen termingerecht hier zu sein.

Wenn einem die Ehrenbürgerwürde angetragen wird und der Stadtrat sich davon nicht abbringen lässt - ich habe es allerdings auch nicht versucht ihn davon abzubringen - dann ist dies zuallererst ein Ereignis, das einen selber übersteigt, denn es hat mit der eigenen Person sehr oft weniger zu tun als man denkt. Aber trotzdem möchte ich mal - so selbstverliebt darf ich dann heute doch sein - mit mir beginnen. Die Luxemburger wissen im übrigen, dass mich derartige Anflüge von Bescheidenheit noch äußerst selten ereilen.

Ich möchte mit mir anfangen, weil Trier wirklich die erste deutsche Stadt ist, die ich kennen gelernt habe. Die erste deutsche Stadt in die man nach dem zweiten Weltkrieg reiste - ich bin Ende 1954 geboren, also Ende der fünfziger, Anfang der sechziger Jahre - das war Trier. Es gibt keine verdienstvollen Messdiener in Luxemburg, die nicht in jungen Jahren in Trier waren. Es gibt keine Schulklasse älter Gewordener, die nicht im Kindesalter in Trier war und es gibt kaum Luxemburger, die nicht in Trier waren.

Deutschland und Trier, das war für mich eine Gleichstellung. Ich kannte nichts in Deutschland, was nichts mit Trier zu tun gehabt hätte, weil ich nur Trier kannte. Es ist der glücklichen Fügung von Geographie und Geschichte zu verdanken, dass vor den Toren Luxemburgs die älteste Stadt Deutschlands liegt. Dies ist ja eine Ehrenbezeichnung, die den Trierern in den

nächsten Jahrhunderten niemand streitig machen wird. Dass Trier mir deshalb den Weg nach Deutschland ebnete, ein bisschen Tor zur Welt war, ist für Luxemburger, die Mitte der fünfziger Jahre geboren wurden nicht so selbstverständlich wie dies heute klingen mag. Die Generation meiner Eltern hätte jeden Grund gehabt mich nicht deutschfreundlich zu erziehen. Es gehört zu den großen Leistungen der Generation meiner Eltern und vieler tausender Luxemburger, Deutscher, vieler Europäer, dass wir deutschfreundlich erzogen wurden im europäischen Geiste und so wie es sich für Trierer und für Luxemburger gehört.

Trier und Luxemburg, das waren durch die Jahrhunderte Aufmarschgebiete, Plätze, Wiesen, Wälder, Landschaften, die mit Blut getränkt wurden. Dass wir heute ein deutsch-luxemburgisches und ein trierisch-luxemburgisches Fest ohne falsche Scham und im vollen Wissen um das, was war, aber auch im festen Bewusstsein um die Wichtigkeit dessen, was kommen wird feiern können, finde ich einen schönen Augenblick.

Wir bauen Europa. Wir bauen Europa tagtäglich und man kann das große Europa nicht bauen, wenn man nicht auch im Kleinen die Dinge die zusammengehören zusammenfügt, so dass sie fest miteinander verzahnt werden. Das haben die Menschen aus dem Trierer Raum, die Menschen in Luxemburg sehr konsequent nach dem zweiten Weltkrieg in Angriff genommen. Es täte meiner Generation gut, sich für die Weitsicht und den Mut der Kriegsgeneration zu bedanken, dass diejenigen, die jeden Grund gehabt hätten den Kopf hängen zu lassen, die Ärmel hochgekrepelt haben und uns Kindern die Welt geschenkt haben, die wir heute haben.

Insofern sind wir nur Architekten des Neuen, aber vor allem Erben dessen, was uns überliefert wurde. Es gehört zu den glücklichen Umständen meines Lebens, dass ich sehr früh sehr viele Trierer kennen gelernt habe und mit einigen von ihnen auch sehr befreundet bin - mit dem Oberbürgermeister nicht nur aus institutionellen Gründen, weil ich jetzt Ehrenbürger dieser Stadt bin. Ist doch er mit Horst Langers der erste Trierer, der mir über den Weg gelaufen ist und seither den Weg nie mehr verlassen hat. Deshalb ist er auch Ehrenkonsul von Luxemburg. Ich bin Ehrenbürger in Trier. Du bist Ehrenkonsul in Luxemburg. Wir sind Ehrenmänner! Das wussten wir in der Form noch überhaupt nicht!

Ich habe den Hinweis darauf sehr gemocht, dass ich erst der zweite Ausländer bin, dem die Ehrenbürgerwürde dieser Stadt zuerkannt wurde. Der erste war Prinz Heinrich der Niederlande. Ich glaube, er war der letzte Ehrenbürger dieser Stadt gegen Ende des 19. Jahrhunderts. Er war Prinz der Niederlande, der letzte Ehrenbürger im 19. Jahrhundert und adelig. Ich bin lieber Premierminister von Luxemburg, nicht adelig und der erste im 21. Jahrhundert!

Das was Ehre heißt, ist vor allem Freude. Es ist diese klammheimliche Freude, dass Freundschaft über die Grenzen hinweg, Freundschaft zwischen Menschen, Freundschaft zwischen vielen, zwischen Vereinen, Vereinigungen, Sport- und Musikvereinen einem eigentlich mit dazu geholfen hat, Ehrenbürger dieser Stadt zu werden. Es gibt zwischen Trier und Luxemburg so unwahrscheinlich viele Bande der freundschaftlichen Zusammenarbeit, dass man sie überhaupt nicht aufzählen könnte. Ich weiß sehr wohl, dass die Geschichte zwischen Trier und Luxemburg nun wirklich nicht mit dem luxemburgischen Premierminister angefangen hat, sondern dass hier Jahrzehnte von intensivster Vorarbeit geleistet wurden, so dass wiederum diejenigen, die meine Generation vertreten eigentlich ins gemachte Nest gesetzt wurden.

Es ist vor allem eine Freude und nicht so sehr eine Ehre, jedoch auch eine Ehre, weil ich stets gerne in Trier bin, weil ich das Ambiente dieser Stadt mag. Trier hat ja etwas Südländisches. Das merkt man wahrscheinlich nicht, wenn man Trierer ist. Wenn man aber aus dem hohen luxemburgischen Norden kommt, dann bemerkt man sofort dieses südländische Ambiente dieser Stadt. Ich fühle mich als Luxemburger wohl in dieser Stadt, weil es mir partout nie einfallen würde Trier als Ausland zu bezeichnen. Trier gehört zwar nicht zu Luxemburg, aber Trier liegt so unwahrscheinlich näher an Luxemburg als an Berlin, als an München, als an andern Städten. Insofern sehen uns die Deutschen in Trier so unwahrscheinlich ähnlich und deshalb tut es einfach gut in Trier zu sein.

Nicht nur die Landschaften ähneln sich, die Menschen ähneln sich auch sehr. Es gibt in Trier, im Trierer Raum und in Luxemburg denselben Sinn gut gemachte Arbeit. Hier sehen die Menschen die Arbeit noch nicht als etwas, was sie bei der Freizeitgestaltung störte, sondern wirklich als etwas, was ihrem Leben Sinn gibt. Dies ist eine Landschaft, die mit

der Arbeit der Menschen sehr intim verwachsen ist. Diesseits und jenseits der Mosel leben Menschen, die sehr bodenständig, sehr bodenhaftig sind, die nicht abheben, die wissen worum es geht, die eigentlich noch dankbar sein können für die glücklichen Fügungen der Zeit, obwohl wir sie manchmal auch vergessen.

Sich im Ausland fühlen wenn man in Trier ist, das will mir partout nicht gelingen. Ich weiß aus vielen Gesprächen, auch mit Trierern in Luxemburg, die ja nicht wie Touristen durch Luxemburg gehen, sondern wie Nachbarn, die sich in der Nachbarschaft verlaufen haben auf dem Weg zurück in die eigene Stadt, dass die Trierer das auch so sehen. Ich weiß aus unzähligen Gesprächen mit Menschen aus Trier, dass von dem Schlimmen, was von deutschem Boden ausging und von dem Übel, was über Trier nach Luxemburg kam eigentlich außer sehr wenigen Ressentiments, geschickt nach Generationen verteilt und am Aussterben begriffen, zwischen beiden Völkern und beiden Städten nichts übrig geblieben ist. Deshalb macht es immer wieder Freude nach Trier zu kommen und in Trier zu sein.

Wahr ist, dass nicht nur der Tanktourismus Trierer nach Luxemburg ziehen sollte. Als Finanzminister Luxemburgs verbiete ich diesen Tankeindringlingen das luxemburgische Hoheitsgebiet nicht, aber das ist kein ausreichender Grund und wird auch im übrigen nicht immer so bleiben. Nein, Luxemburg ist für die Trierer etwas ähnliches wie Trier für die Luxemburger, nämlich eine Stadt in der Nachbarschaft in der man sich wohlfühlen sollte.

Luxemburg und Trier verbindet auch viel europäisches gemeinsames Gedankengut, eine riesige Schnittmenge an zusammengetragenen Gedanken, Überzeugungen, Träumen, Ambitionen für unsere Region und für Europa. Dieses Wissen darum, wieso und weshalb die Europäische Union entstehen musste, dieser typische Nachkriegssatz „Nie wieder Krieg!“ mit dem die Menschen 1945, 1946 in unserer Region und auch ansonsten in Europa Ernst gemacht haben, diesen Satz müssen wir weitertragen und die Dinge dingfest machen. Die europäischen Dinge nicht aus ihrem Lauf lassen wollen, muss das Leitmotiv für die nächsten Jahre sein! Wenn man die europäischen Dinge nicht in ihren Lauf zwingt, dann laufen sie aus ihrem Lauf. Deshalb muss man auf Europa achten.

Europa ist etwas Kostbares, nichts Selbstverständliches, nichts Gegebenes, nichts was bleibt wenn die, die für den Kontinent zuständig sind sich nicht sehr ernsthaft um diesen Kontinent und um ein friedliches Wachsen und Zusammenwachsen bemühen. Dies ist der Auftrag für die Trierer, Stadt in der Europa stets zu Hause war, nicht nur überzeugungsmässig, sondern auch auf vielfältige Weise sichtbar. Dies ist der Auftrag für alle, die in Luxemburg, im Großherzogtum oder in der Stadt Luxemburg wohnen. Aus diesem Grund müssen auch Trierer und Luxemburger sich über die Mosel hinweg immer wieder die Hand geben, um weiterzukommen auf diesem Weg hin zum geeinten Europa, das wir alle anstreben.

Ich war vorletzte Woche in Trier, noch nicht als Ehrenbürger. Ich bin heute in Trier als Ehrenbürger. Ich möchte gerne oft wiederkommen als Ehrenbürger, aber auch als der, der ich vorhin schon war bevor ich Ehrenbürger wurde und als der, der ich gerne bleiben möchte, nämlich nicht nur Ehrenbürger dieser Stadt, sondern Freund dieser Stadt. „Gönner dieser Stadt“ mag ich als Ausdruck nicht so sehr. Das Paternalistische liegt mir nicht so sehr. Dass wir Trierer und Luxemburger Interessen bündeln, dass wir sie gemeinsam mit auf den Weg nehmen in dieses Europa der Regionen hinein, das ist der Auftrag eines jeden Bürgers und Ehrenbürgers. Europa wird nicht das Europa der Nationen sein, obwohl Nationen, die keine provisorische Erfindung der Geschichte sind, nicht verschwinden werden. Europa wird in 20 bis 30 Jahren ein Europa der Regionen sein. Da werden die Trierer und die Luxemburger nicht alleine bestehen können. Da können wir nur bestehen, wenn wir so zusammenarbeiten, wie wir dies seit Jahrzehnten tun auf diesem Weg.

Ich bedanke mich sehr herzlich beim Oberbürgermeister und beim Stadtrat für die mir erwiesene Ehre. Ich hoffe, dass ich mich ihrer würdig erweisen werde. Ich war der Freund dieser Stadt, ich bin es gerne gewesen. Ich werde es mit doppeltem Eifer gerne bleiben.

Vielen Dank.

La



CHRONOLOGIE

Avril

Réunion informelle de sept Etats membres de l'Union européenne qui partagent globalement la même conception de l'Europe 1 ^{er} avril 2003	49
Déclaration de M. Jean-Claude Juncker lors de la conférence de presse à l'issue de la réunion informelle de sept Etats membres de l'Union européenne qui partagent globalement la même conception de l'Europe, Plateau de Kirchberg 1 ^{er} avril 2003	138
Déclaration de politique étrangère 2003 de la ministre des Affaires étrangères, Mme Lydie Polfer, Chambre des députés 1 ^{er} avril 2003	125
Présentation du projet du plan directeur sectoriel «lycées» 2 avril 2003	80
Rencontre entre les ministres des Affaires étrangères Mme Lydie Polfer et M. Dominique de Villepin 8 avril 2003	57
Monsieur le ministre Fernand Boden au Conseil Agriculture 8 avril 2003	66
Le Fonds national de la recherche lance deux nouveaux programmes de recherche 10 avril 2003	97
Signature d'un protocole pour la création de tarifications multimodales spécifiques entre la Lorraine et le Luxembourg 11 avril 2003	101
Monsieur le Premier ministre Jean-Claude Juncker en Roumanie et en Bulgarie 13-15 avril 2003	16
Discours prononcé par le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker lors de la cérémonie de sa nomination au rang académique de docteur <i>honoris causa</i> de l'Université de Bucarest 14 avril 2003	140

Conseil Affaires générales et Relations extérieures à Luxembourg 14-15 avril 2003	58	Visite au Luxembourg de M. David Justino, ministre de l'Education du Portugal 28 avril 2003	76
Entrevues de Mme Lydie Polfer avec Igor Ivanov et Abdullah Gul 14-15 avril 2003	40	Présentation du rapport annuel 2002 du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle 28 avril 2003	91
Cérémonie de signature du traité d'adhésion des 10 nouveaux Etats membres de l'Union européenne 16 avril 2003	24	M. Luc Frieden présente le projet de loi renforçant le droit des victimes d'infractions pénales et améliorant la protection des témoins 28 avril 2003	88
Allocution du Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion de la signature du traité d'adhésion pour 10 nouveaux pays, Athènes 16 avril 2003	141	Réunion des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Allemagne, de la France, du Luxembourg et de la Belgique concernant la défense européenne 29 avril 2003	43
Présentation des rapports annuels des services de secours en présence du ministre de l'Intérieur Michel Wolter 16 avril 2003	85	Présentation de la salle de concert Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte 29 avril 2003	73
La ministre des Affaires étrangères Mme Lydie Polfer à la Conférence européenne à Athènes 17 avril 2003	59		
Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker au colloque «Le choc d'avril 2002 : Quelles leçons pour la France et l'Europe ? Quelles réponses politiques ? » 22 avril 2003	50	Mai	
Réunion du comité de coordination tripartite 22 avril 2003	104	Mme Lydie Polfer au Conseil informel des ministres des Affaires étrangères à Rhodes 2-5 mai 2003	59
M. Jean-Claude Juncker réagit aux propositions de réformes des institutions européennes émises par le président de la Convention européenne 23 avril 2003	52	Visite d'Etat au Luxembourg de S.E.M. Arnold Rüütel, Président de la République d'Estonie 5-7 mai 2003	10
Le ministre de la Justice M. Luc Frieden présente le projet de loi garantissant l'usage paisible du droit de propriété et la liberté de mouvement 23 avril 2003	87	Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner en l'honneur de S.E.M. le Président de la République d'Estonie et Madame Ingrid Rüütel, Palais grand-ducal 5 mai 2003	142
La ministre de l'Enseignement supérieur Mme Hennicot-Schoepges à la table ronde «Université de Luxembourg : pour ou malgré les étudiants ? » 25 avril 2003	81	Le ministre des Affaires étrangères de Serbie et Monténégro M. Goran Svilanovic en visite officielle au Luxembourg 7 mai 2003	60
		M. Henri Grethen informe sur les mesures d'encouragement public de l'effort d'innovation des entreprises 7 mai 2003	99

M. Fernand Boden présente le package de réformes du cadre légal et réglementaire des classes moyennes 7 mai 2003	67	La ministre des Affaires étrangères Mme Lydie Polfer à la Conférence ministérielle sur les routes de la drogue «de l'Asie centrale à l'Europe» 22 mai 2003	63
Les représentants gouvernementaux belge, néerlandais et luxembourgeois à la Convention sur l'avenir de l'Europe font des propositions communes sur la réforme des institutions de l'Union européenne 7 mai 2003	109	Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker, citoyen d'honneur de la Ville de Trèves 27 mai 2003	53
M. Kamal Kharrazi, ministre des Affaires étrangères de l'Iran en visite officielle au Luxembourg 7 mai 2003	62	Discours de remerciement de Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre, à l'occasion de la remise du titre de citoyen d'honneur de Trèves 27 mai 2003	168
M. Henri Grethen présente le nouveau projet de loi sur les transports publics 8 mai 2003	102	Tremblement de terre en Algérie : le ministre Charles Goerens fait le bilan des secours luxembourgeois 28 mai 2003	69
Ouverture de la 82 ^e Foire internationale de Luxembourg 10 mai 2003	75	Le Premier ministre Jean-Claude Juncker au Sommet UE-Russie à Saint-Petersbourg 30-31 mai 2003	42
Le ministre de l'Economie M. Henri Grethen à l'occasion de l'ouverture de la 82 ^e Foire internationale de Luxembourg, FIL 10 mai 2003	143		
Les entreprises et les technologies de l'information en 2002 15 mai 2003	92		
Visite du directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, au Luxembourg 15-16 mai 2003	74	Juin	
Mme Polfer et M. Goerens au Conseil Affaires générales et Relations extérieures à Bruxelles 19-20 mai 2003	63	Visite de travail du ministre de la Justice M. Luc Frieden en Serbie et Monténégro 2-3 juin 2003	95
Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays 20 mai 2003	37	Mme Lydie Polfer à la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN 3 juin 2003	64
Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays prononcée par Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre, Chambre des députés 20 mai 2003	150	Le ministre de la Justice, M. Luc Frieden, au Conseil Justice et Affaires intérieures 5 juin 2003	90
Réunion du ministre du Travail et de l'Emploi M. François Biltgen avec des représentants du BIT 21 mai 2003	105	Présentation du rapport de l'OCDE sur l'examen de la politique du Luxembourg en matière d'information, de conseil et d'orientation professionnels 6 juin 2003	77
		Monsieur le Premier ministre Jean-Claude Juncker en visite officielle en Turquie 8-10 juin 2003	28

Visite de travail de M. le Premier ministre Jean-Claude Juncker à Rome 13-15 juin 2003	54
Visite officielle à Luxembourg de M. Joschka Fischer, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne 18 juin 2003	65
Le CAD applaudit la politique de coopération au développement du Luxembourg 18 juin 2003	70
Le ministre du Travail et de l'Emploi M. François Biltgen à la 91 ^e Conférence internationale du travail à Genève 19 juin 2003	106
Conseil européen à Salonique 19-20 juin 2003	39
Fête nationale du Grand-Duché de Luxembourg 22-23 juin 2003	45
Présentation des projets de loi composant le nouveau cadre réglementaire en matière de télécommunications 24 juin 2003	94
Présentation d'une étude sur les ressources humaines et financières consacrées aux activités de R&D au Luxembourg 24 juin 2003	100
Visite du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire M. Charles Goerens au Cap-Vert et au Sénégal 24-27 juin 2003	71
7 ^e Sommet de la Grande Région à Sarrebruck 30 juin 2003	55
MM. Michel Wolter et Luc Frieden présentent la réorganisation du service de la Police judiciaire 30 juin 2003	86
Réunions du Conseil Affaires économiques et financières Avril-Juin	83
Comité de conjoncture Avril-Juin	108

Service Information et Presse

3, Rue du Saint Esprit
L-1475 Luxembourg
Tél.: (+352) 478 21 81
Fax : (+352) 47 02 85
info@sjp.etat.lu
www.gouvernement.lu



LE GOUVERNEMENT
du Grand-Duché de Luxembourg